

Les ECHOS de la GMV



AGENCE PANAFRICAINE DE
LA GRANDE MURAILLE VERTE

PAN-AFRICAN AGENCY OF
THE GREAT GREEN WALL

الوكالة الإفريقية
للسور الأخضر الكبير

MAGAZINE D'INFORMATION - NEWS MAGAZINE - JUIN/JUNE 2018

N° 001

INITIATIVE DE LA GRANDE MURAILLE VERTE : REALISATIONS 2011-2017 ET DEFIS SUR LA TRAJECTOIRE 2030

NUMERO SPECIAL

GESTION DURABLE DES TERRES ET ECONOMIE VERTE • CHANGEMENT CLIMATIQUE, DEVELOPPEMENT SOCIO-ECONOMIQUE & GOUVERNANCE DANS LES TERROIRS •
SYSTÈME D'INFORMATION, OBSERVATOIRE, ALERTE PRECOCE & REPONSE • RECHERCHE D'ACCOMPAGNEMENT & DEVELOPPEMENT COMMUNICATION,
MARKETING & PLAIDOYER

LAND SUSTAINABLE DEVELOPMENT & GREEN ECONOMY • CLIMATE CHANGE, SOCIO-ECONOMIC DEVELOPMENT & GOUVERNANCE IN TERROIRS • INFORMATION
SYSTEM, MONITORING, EARLY WARNING AND RESPONSE • RESEARCH OF SUPPORT & DEVELOPMENT • COMMUNICATION, MARKETING & ADVOCACY



Stratégie 2016-2020

Portefeuilles de Programmes et Projets



BP: 5059 Nouakchott - Mauritanie Tel: +222 45 25 56 88
Site Web: www.grandemurailleverte.org

Les **ECHOS** de la **GMV**

Edité par • Published by :

Agence Panafricaine de la Grande Muraille Verte
Pan-African Agency of the Great Green Wall

Directeur de publication
Editor-in-chief
Prof. Abdoulaye DIA

Secrétaire Exécutif
Executive Secretary

Rédacteur en chef
Editor
Abakar Mahamat ZOUGOULOU

Directeur Scientifique et Technique
Scientific & Technical Director

Equipe de rédaction
Editorial board

Chargé de Communication, de Marketing et de
Plaidoyer
Communication, Marketing & Advocacy Officer
Mahamadou COULIBALY

Planification, Suivi/Evaluation, Gestion de
l'Information et Documentation
Planning, Monitoring/Evaluation, Information
Management & Documentation
Marcelin SANOU

Recherche-Accompagnement et Développement
Research-Accompanying & Development
Aminata CORRERA

Points Focaux Nationaux des Etats membres
Member States National Focal Points
**Adama DOULKOM, Houssein RIRACH,
MOGOS.G Abebe SEIFU, Kouloutan
COULIBALY, Sidi Mohamed LEHLOU,
Abdou MAISHAROU, Ahmad GONI,
Pape Waly GUEYE, Abdellazim
IBRAHIM, Ahmat Mahamat HAGGAR**

Burkina Faso, Djibouti, Ethiopie, Erythrée, Mali,
Mauritanie,
Niger, Nigéria, Sénégal, Soudan, Tchad

Conception graphique
Graphic design and layout

Administration & distribution
Directeur Administratif et Financier
Financial & Administrative Director
Amadou Mamane BAKO

Assistante du Secrétaire Exécutif
Assitant of Executive Secretary
Aïssata WAGUÉ

Site web
Assistante informatique
IT Assistant
Hawa DIAGANA

SOMMAIRE

AVANT- PROPOS	9
INTRODUCTION GENERALE	12
PREMIERE PARTIE : INITIATIVE GMV : CONTEXTE, CADRE CONCEPTUEL ET INSTITUTIONNEL ET STRATEGIE OPERATIONNELLE	14
MESSAGES CLES	15
INTRODUCTION	16
CHAPITRE I : APERCU SUR LE PROFIL ENVIRONNEMENTAL, CLIMATIQUE ET SOCIO-ECONOMIQUE DE LA BANDE SAHARO-SAHELIENNE (BSS)	18
1.1. CONCEPT DE BANDE SAHARO-SAHELIENNE (BSS)	19
1.2. PROFIL ENVIRONNEMENTAL, CLIMATIQUE ET SOCIO-ECONOMIQUE DE LA BSS	20
CHAPITRE II : CONTEXTE, CADRE CONCEPTUEL ET INSTITUTIONNEL DE L'INITIATIVE DE LA GRANDE MURAILLE VERTE (IGMV)	24
2.1. INTRODUCTION	25
2.2. PROBLEMATIQUE ET CONTEXTE DE L'IGMV	26
2.3. VISION ET OBJECTIFS PARTAGES	31
2.4. CADRE CONCEPTUEL	32
2.5. CADRE JURIDIQUE ET GOUVERNANCE DE L'INITIATIVE	39
CHAPITRE III: STRATEGIE OPERATIONNELLE DE L'IGMV	44
INTRODUCTION	45
3.1. APPROCHE OPERATIONNELLE	46
3.2. STRATEGIE GLOBALE HARMONISEE (SGH)	46
3.3. CADRE LOGIQUE D'INTERVENTION	51
CHAPITRE IV. FINANCEMENT ET STRATEGIE DE MOBILISATION DES RESSOURCES	68
4. 1 STRATÉGIES DE MOBILISATION DES RESSOURCES	69
4.2. RESSOURCES DOMESTIQUES	69
4.3. RESSOURCES EXTERIEURES	71
CHAPITRE V : RISQUES DANS LA MISE EN ŒUVRE DE L'INITIATIVE GMV	75

PARTIE II: MISE EN OEUVRE DE L'IGMV: ETAT DES REALISATIONS 2011-2017 ET DEFIS SUR LA TRAJECTOIRE 2030	78
INTRODUCTION	79
CHAPITRE I : REALISATIONS DE L'AGENCE PANAFRICAINNE DE LA GRANDE MURAILLE VERTE	80
1.1. RENFORCEMENT INSTITUTIONNEL	81
1.2. RENFORCEMENT DES COMPETENCES	82
1.3. MOBILISATION DES RESSOURCES FINANCIERES	82
CHAPITRE II. REALISATIONS DANS LES ETATS MEMBRES	84
INTRODUCTION	85
I. BURKINA FASO	87
1. CONTEXTE	88
2. APERÇU SUR LES PRINCIPALES RÉALISATIONS DE 2011 À 2017	93
3. IMPACTS ECOLOGIQUES ET SOCIO-ECONOMIQUES	100
4. FINANCEMENTS ET PARTENARIATS DÉVELOPPÉS	101
5. CONTRAINTES	107
6. PERSPECTIVES POST 2017	107
CONCLUSION	108
II. DJIBOUTI	109
1. CONTEXTE	110
2. APERÇU SUR LES PRINCIPALES RÉALISATIONS DE 2011 À 2017	112
3. IMPACTS SOCIO-ÉCONOMIQUES DE LA GMV	115
4. FINANCEMENT ET PARTENARIATS DÉVELOPPÉS	115
5. CONTRAINTES	115
6. PERSPECTIVES	116
III. ERYTHREE	117
1. CONTEXTE	118
IV. ETHIOPIE	120
1. CONTEXTE	121
2. APERÇU SUR LES PRINCIPALES RÉALISATIONS SUR LE TRACE GMV	124
3. IMPACTS SOCIO-ECONOMIQUES	126
4. FINANCEMENT ET PARTENARIATS	126
5. CONTRAINTES	127

6. PERSPECTIVES POST 2017	127
V. MALI	129
1. CONTEXTE	130
2. APERÇU SUR LES ACTIVITÉS RÉALISÉES	133
3. IMPACTS SOCIOÉCONOMIQUES	136
4. AUTRES ACTIVITÉS	137
5. FINANCEMENT ET PARTENARIATS DÉVELOPPÉS	137
6. CONTRAINTES	138
7. PERSPECTIVES 2020	139
VI. MAURITANIE	141
1. CONTEXTE	142
2. APERÇU SUR LES REALISATIONS	144
3. IMPACTS SOCIO-ÉCONOMIQUES	147
4. FINANCEMENT ET PARTENARIAT DEVELOPPES	147
5. CONTRAINTES	147
6. PERSPECTIVES POST 2015 (2016-20)	149
VII. NIGER	151
1. CONTEXTE	152
2. APERÇU SUR LES REALISATIONS 2011-2017	157
3. IMPACTS SOCIO-ÉCONOMIQUES ET ÉCOLOGIQUES	159
4. FINANCEMENTS MOBILISES ET PARTENARIATS DEVELOPPES	161
5. CONTRAINTES	166
6. PERSPECTIVES	167
VIII. NIGERIA	169
1. CONTEXTE	170
2. APERÇU SUR LES PRINCIPALES RÉALISATIONS SUR LE TRACE GMV	172
3. IMPACTS SOCIOECONOMIQUES	179
4. FINANCEMENTS MOBILISES ET DEVELOPPEMENT DE PARTENARIATS	179
5. ACTIVITES PLANIFIEES ET CIBLES (2016 – 2020)	179
CONCLUSION	181
IX. SENEGAL	182
1. CONTEXTE	183
2. APERÇU SUR LES ACTIVITES REALISEES	186

3. IMPACTS SOCIO ECONOMIQUES	190
4. AUTRES	191
5. FINANCEMENT ET PARTENARIATS DEVELOPPES	192
6. CONTRAINTES	193
7. PERSPECTIVES POST 2015 (2016-2020)	193
X. SOUDAN	194
1. CONTEXTE	195
2. APERÇU SUR LES PRINCIPALES RÉALISATIONS SUR LE TRACE GMV	199
3. IMPACTS SOCIOECONOMIQUES	201
5. FINANCEMENT ET PARTENARIATS DÉVELOPPÉS (ACD)	201
6. CONTRAINTES	202
7. PERSPECTIVES	202
CONCLUSION	204
XI. TCHAD	205
1. CONTEXTE	206
2. APERÇU SUR LES ACTIVITES REALISEES	210
3. IMPACTS SOCIO ECONOMIQUES	216
4. PARTENARIAT ET FINANCEMENTS DES ACTIONS	217
5. CONTRAINTES	219
6. PERSPECTIVES POST 2015 (2016-2017)	219
CONCLUSION	220
PARTIE III : CONTRIBUTIONS DE L'IGMV AUX ENGAGEMENTS INTERNATIONAUX DES ETATS MEMBRES	222
INTRODUCTION	223
CHAPITRE 1. CONTRIBUTION DE L'IGMV A LA GESTION CLIMATIQUE	225
1.1. PROBLEMATIQUE ET DEFIS	226
1.2 CONTRIBUTIONS ATTENDUES A LA GESTION CLIMATIQUE	226
CHAPITRE 2. CONTRIBUTION DE L'IGMV A LA LUTTE CONTRE LA DESERTIFICATION	230
2.1. PROBLEMATIQUE ET DEFIS SUR LA TRAJECTOIRE 2030	231
2.2. CONTRIBUTIONS ATTENDUES	232

CHAPITRE 3: CONTRIBUTION DE L'IGMV A LA CONSERVATION DE LA DIVERSITE BIOLOGIQUE	234
3.1. PROBLEMATIQUE ET DEFIS SUR LA TRAJECTOIRE 2030	235
3.2. CONTRIBUTIONS ATTENDUES	235
CHAPITRE 4: CONTRIBUTION DE L'IGMV AUX OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE	238
4.1. PROBLEMATIQUE ET DEFIS SUR LA TRAJECTOIRE 2030	239
4.2. CONTRIBUTIONS ATTENDUES	239
CHAPITRE 5. CONTRIBUTION DE L'IGMV A LA SECURISATION DES TERROIRS ET LA GESTION DES FLUX MIGRATOIRES	242
5.1. PROBLEMATIQUE ET DEFIS SUR LA TRAJECTOIRE 2030	243
5.2. CONTRIBUTIONS ATTENDUES	243
CHAPITRE 6. MOBILISATION DE RESSOURCES DANS LA MISE EN ŒUVRE DES CONVENTIONS DE RIO ET DES ODD	245
6.1. PROBLEMATIQUE DU FINANCEMENT	246
6.2 UN PROJET FEDERATEUR : PROJET RESTAURATION , DEVELOPPEMENT ET MIGRATION POUR LA RESILIENCE AU SAHEL (REREDEMI) RESSAHEL	247
CONCLUSION ET PERSPECTIVES	250
BIBLIOGRAPHIE	252
Annexe	256
Annexe I : Dates de signature, de ratification et de création de structures nationales GMV par pays.	256
Annexe II : Indices de base des pays membres de la GMV	257
Annexe III : Listes indicatives des espèces végétales adaptées aux conditions climatiques du tracé de la Grande Muraille Verte dans les 11 pays	258

AVANT- PROPOS

Le contexte actuel dans la bande saharo-sahélienne est nettement dominé par les questions récurrentes de désertification, de dégradation des terres et de changement climatique. L'acuité et la prégnance de ces défis et leurs impacts sur les écosystèmes, les Communautés et Populations locales en termes de gestion durable des ressources naturelles, d'adaptation et de résilience au changement climatique, de développement socio-économique des terroirs, ainsi que de gestion de flux migratoires et de sécurisation des terroirs sahéliens demeurent au cœur des préoccupations des Etats saharo-sahéliens et particulièrement ceux au Sud du Sahara. Cette situation difficile et persistante au Sahel justifie amplement la priorité que les leaders Africains et toute la Communauté internationale accordent à la gestion efficace et efficiente de ces défis dans la Bande saharo-sahélienne (BSS).

En créant l'Initiative de la Grande Muraille Verte (IGMV), les Chefs d'Etats et de Gouvernement des pays au Sud du Sahara, parmi les plus durement affectés par cette situation ont fait écho au cri de cœur des populations et des Communautés locales des terroirs de la bande sahélienne et à l'appel de la Communauté internationale. Il s'agit de créer et mettre en œuvre une alliance africaine forte et solidaire à travers l'Initiative Grande Muraille Verte pour s'attaquer ensemble aux défis climatiques et environnementaux. L'IGMV est la manifestation d'un leadership et d'un changement de paradigme et de stratégies d'approche des Etats de la Bande saharo-sahélienne (BSS) pour faire face aux enjeux environnementaux, climatiques et de développement socio-économique. Elle est également l'émanation d'un concept nouveau et d'un instrument innovant de gestion durable du capital naturel, d'adaptation et de résilience au changement climatique par la coopération régionale bâtie sur des principes de solidarité et de synergie d'actions. Elle constitue également un modèle-type de développement intégré et de gouvernance locale des Terroirs du Sahel. Pour sceller et consolider cette alliance et marquer leur attachement à la réalisation correcte de l'Initiative GMV, les Chefs d'Etat et de Gouvernement des Etats Sahélo-sahariens à la base de l'IGMV ont créé le 17 juin 2010, sous l'égide de l'Union Africaine et de la CEN-SAD, l'Agence Panafricaine de la Grande Muraille Verte pour assurer la coordination et le suivi des réalisations ainsi que la mobilisation des ressources nécessaires.

L'IGMV tire sa substance et sa vision des objectifs des grands enjeux internationaux portés par les Conventions Cadres des Nations Unies sur la Désertification, le Changement climatique et la Diversité biologique et les Objectifs du Développement Durable (ODD), ainsi que l'Agenda 2063 de l'Union Africaine. Elle est en cohérence avec les initiatives et politiques régionales, sous régionales, nationales et locales en la matière et intègre les réalités sociologiques et anthropologiques, les besoins socio-économiques de base des Communautés et populations locales ainsi que les potentialités économiques des terroirs.

L'Initiative GMV concerne toute la frange géographique du Circum-Sahara, circonscrite entre les isohyètes 100 et 400 millimètres de moyennes pluviométriques. Elle est mise en œuvre actuellement dans onze (11) pays saharo-sahéliens de la bande sahéenne au Sud du Sahara, de l'Océan Atlantique à la Mer rouge.

La Stratégie Globale Harmonisée (SGH) de sa mise en oeuvre est issue de la consolidation des Stratégies Nationales des Etats-Partie à l'Initiative GMV inscrites dans les cadres de cohérence des politiques et stratégies nationales sectorielles. L'approche séquentielle de l'itinéraire technique s'appuie sur une planification quinquennale instituée depuis 2011, à travers les stratégies 2011-2015 et 2016-2020.

Le présent ouvrage intitulé «Initiative de la Grande Muraille Verte: réalisations de 2011 à 2017 et défis sur la trajectoire vers 2030», fait suite aux deux ouvrages publiés sur l'IGMV par Dia et Duponnois en 2011 et 2013 sur la Grande Muraille Verte. Il a pour objectif d'être une référence pour mieux comprendre l'Initiative, notamment le concept GMV et sa pertinence, la vision africaine, l'approche stratégique multisectorielle, holistique et écosystémique et la démarche séquentielle. Il permet par ailleurs, de mieux appréhender les pas importants réalisés vers la traduction de la vision IGMV en réalités tangibles et impacts positifs sur les Ecosystèmes, Communautés et Populations locales des terroirs. Il expose les réalisations institutionnelles de l'APGMV et les principales réalisations pays en termes d'activités phares opérationnelles de Gestion Durable des Terres et de Développement Communautaire et l'analyse de leurs impacts aux plans écologique et développement économique dans les zones de tracé GMV.

L'ouvrage indique et analyse pays par pays d'une part, les principales réalisations à impacts socio-économiques en termes de lutte contre la pauvreté et la malnutrition, création d'emplois, générations de richesses et raffermissement de la cohésion sociale et d'autre part, les contraintes et solutions envisagées.

L'année 2030 du calendrier international est une date historique, carrefour de rendez-vous de la Communauté internationale pour la réalisation des objectifs et engagements internationaux dans la trilogie Climat/Environnement /Développement Durable. Ainsi, au delà du bilan 2011-2017, l'ouvrage relève des leçons pertinentes à comptabiliser dans les prochaines stratégies quinquennales, face aux problématiques du climat, de la désertification, de la dégradation des terres et du développement socio-économique. Aussi l'ouvrage revêt un cachet "prospectives" sur le jalonnement vers le point triple 2030. Il dessine et évalue ainsi les Contributions Possibles Attendues (CPA) de l'Initiative GMV aux engagements internationaux et nationaux des Etats membres, afin de favoriser l'atteinte des Objectifs de Développement Durable (ODD) et plus particulièrement la cible 15.3 des ODD. Cette cible vise à éradiquer la pauvreté, la faim et la malnutrition et à promouvoir la prospérité et le bien-être des personnes, tout en protégeant l'Environnement dans un espace sécurisé est au cœur des problématiques de l'IGMV. Ainsi, l'ouvrage tente

d'identifier les contributions attendues de l'IGMV sur la trajectoire vers 2030, sur les problématiques de (i) gestion du changement climatique par l'Adaptation et la Résilience des Communautés et populations et l'atténuation et la transition vers l'économie verte à travers les Contributions Déterminées Nationales (CDNs /NDCs), (ii) lutte contre la désertification par la restauration et la récupération des terres pour l'atteinte de la Neutralité en Termes de Dégradation des terres et la capitalisation des meilleures techniques de Gestion Durable des Terres (GDT) ; (iii) préservation et valorisation de la diversité biologique par la restauration et la conservation des écosystèmes, renforcement et valorisation des services éco systémiques, (iv) Transition Economique Verte (TEV) et développement par une bonne gouvernance et un développement social et économique inclusif et (v) à terme la gestion des flux migratoires et la sécurisation du Sahel dans le corridor de l'espace Grande Muraille Verte et ses zones d'emprise.

Les présent ouvrage sur l'Initiative de la Grande Muraille Verte publié en numéro spécial du Magazine "Les Echos de la GMV" de l'APGMV est structuré en trois (03) grandes parties :

- **la première Partie** fait un focus sur les éléments du cadre conceptuel et institutionnel et la Stratégie opérationnelle de mise en place. Elle assure une meilleure compréhension des fondements, de la vision et des objectifs partagés et des approches conceptuelle et opérationnelle. Elle est subdivisée en deux chapitres consacrés respectivement aux aperçus sur la notion de Bande Saharo-sahélienne (BSS), profil environnemental, climatique et socio- économique, au cadre conceptuel et institutionnel et à la Stratégie de mise en œuvre,
- **la deuxième Partie** est relative aux réalisations et défis enregistrés dans la mise en œuvre de l'initiative de 2011 à 2017 par l'Agence Panafricaine de la Grande Muraille Verte (APGMV), chargée de la coordination et du suivi et les Etats membres de la Grande Muraille Verte,
- **la troisième Partie intitulée** : Contributions de l'Initiative GMV dans les engagements internationaux des Etats membres en termes de lutte contre la Désertification, le Changement climatique, la Diversité biologique et les Objectifs de Développement Durable (ODD) et la gestion des flux migratoires dans la trajectoire 2030. Elle est prospective et programmatique.

Prof Abdoulaye DIA, Secrétaire Exécutif APGMV

INTRODUCTION GENERALE

La désertification, le changement climatique et la dégradation des terres impactent fortement sur les principaux leviers de croissance économique, de cohésion sociale, de stabilité et de sécurité des Etats sahélo-sahariens. La récurrence et la recrudescence des impacts malgré divers plans d'actions de lutte, rappelaient l'urgence d'une approche régionale basée sur un engagement commun, des actions concertées. Les Chefs d'Etat et de Gouvernement du Burkina Faso, Djibouti, Erythrée, Ethiopie, Mali, Mauritanie, Niger, Nigeria, Sénégal, Soudan et Tchad, se référant à la décision du 7ème Sommet de la CEN-SAD des 1er et 2 juin 2005 à Ouagadougou (Burkina Faso) ont mis en place l'Initiative de la Grande Muraille Verte (IGMV), endossée en 2007 par l'Union Africaine en Initiative Africaine de la Grande Muraille Verte pour le Sahara et le Sahel.

Pour la mise en œuvre de cette Initiative, l'Agence Panafricaine de la Grande Muraille Verte (APGMV), organisation intergouvernementale à statut juridique international a été créée le 17 juin 2010 à N'Djaména (Tchad) sous l'égide de l'Union Africaine (UA), la Communauté des Etats Sahélo-sahariens (CEN-SAD) et les Etats membres. L'APGMV est régie par une Convention ratifiée par dix (10) des onze Etats membres (Burkina Faso, Djibouti, Erythrée, Ethiopie, Mali, Mauritanie, Niger, Nigeria, Sénégal, Soudan, Tchad). La Convention de l'APGMV a été enregistrée aux Nations Unies (NU), le 29 mai 2015, sous le N° LA41TR/26082014/I-52372 et à l'Union Africaine (UA) en 2016. Son siège a été transféré de N'Djaména à Nouakchott, République Islamique de Mauritanie en 2013.

L'APGMV est la structure régionale, chargée de la Coordination et du Suivi de la mise en œuvre de la Grande Muraille Verte (GMV) ainsi que de la mobilisation des ressources nécessaires en relation avec l'Union africaine les États membres. Au niveau national, elle est relayée dans chacun des Etats membres par une Structure nationale GMV, chargée de la mise en œuvre des Programmes Prioritaires d'Actions Phares (PPAP) de la composante GMV nationale. Au niveau terroir, la gouvernance est assurée par un Comité Local de Développement Durable (CLDD) au niveau des Unités Communautaires Intégrées de Développement Durable (UCIDD) qui constituent les entités à la base de l'architecture de Développement Economique Local (DEL).

L'opérationnalisation de la mise en œuvre de l'Initiative de la Grande Muraille Verte (IGMV) est fondée sur la Stratégie Globale Harmonisée (SGH) à Planification opérationnelle quinquennale. La SGH repose sur (i) une Vision et des Objectifs partagés, (ii) un Modèle de Développement et de Gouvernance locale, (iii) des Outils et mécanismes de Gestion Durable des Terres, (iv) un Cadre Logique d'Intervention, (v) des Portefeuilles de Programmes et (vi) une Stratégie de mobilisation de financement. Sa Planification est déclinée en feuilles de route bisannuelles issues des orientations majeures des Sommets des Chefs d'Etat et de Gouvernement (SCEG).

Le premier cycle quinquennal 2011-2015 de mise en œuvre de la SGH a permis la mise en place des bases institutionnelles et de gestion et l'installation d'activités-pilotes dans la plupart des terroirs de la GMV à forte valeur ajoutée sur le développement socio-économique, l'adaptation et la résilience des populations au changement climatique.

Le second cycle quinquennal 2016-2020 de mise en œuvre élaboré et adopté en 2016, s'inscrit dans une logique d'opérationnalisation des objectifs stratégiques des cinq (5) Axes Stratégiques Majeurs (ASM) traduits dans quinze (15) Programmes Prioritaires d'Activités Phares (PPAP) du Plan d'Action 2016-2020. Il capitalise les résultats acquis lors du premier cycle et développe une approche terroir orientée vers des activités concrètes à résultats et impacts tangibles sur le terrain s'inscrivant dans la trajectoire de création de Pôles Ruraux d'Emergence Economiques (PREE) en 2020 et de Pôles Ruraux de Production et de Développement Durable (PRPDD) en 2025.

Le présent ouvrage intitulé « Initiative de la Grande Muraille Verte : réalisations 2011-2017 dans les Etats membres et défis sur la trajectoire 2030 », passe en revue l'état de mise en œuvre de l'Initiative durant la première phase opérationnelle (2011-2015) et les deux premières années (2016-2017) du second cycle quinquennal (2016-2020) de la SGH. Il comprend trois (3) parties principales:

- la première partie dresse un focus sur l'Approche et Stratégie de mise en œuvre afin de mieux comprendre l'Initiative Grande Muraille Verte ;
- la deuxième partie traite des réalisations de 2011 à 2017 et les défis sur la trajectoire 2030 tant au niveau de l'APGMV que dans les Etats membres ;
- la troisième partie fait un recapitulatif des contributions de l'IGMV aux engagements internationaux des Etats membres aux Conventions des Nations Unies (CC, LCD, DB), les ODD et sur la gestion des flux migratoires et analyse les défis de l'IGMV sur la trajectoire 2030 des ODD.



PREMIERE PARTIE

**INITIATIVE GMV : CONTEXTE,
CADRE CONCEPTUEL ET INSTITUTIONNEL
ET STRATEGIE OPERATIONNELLE**

MESSAGES CLES

1. La vulnérabilité des Etats de la Bande sahéenne aux aléas du changement climatique et impacts de la désertification corrélés à la croissance démographique constitue sans aucun doute l'une des plus importantes menaces du 21^{ème} siècle dans l'espace sahéen et bien au-delà ;

2. A l'évaluation des diverses initiatives mises en œuvre dans le passé, on constate quarante ans après, des résultats encore très mitigés. Non seulement les défis et impacts sont toujours là et plus pressants, mais ont émergé dans l'espace saharo-sahéen des conséquences inattendues de radicalisation, d'insécurité et de flux migratoires centripètes au continent Africain ;

3. L'Initiative de la Grande Muraille Verte, une approche intégrée de développement et de sécurisation des terroirs de la bande sahélo-saharienne ;

4. L'Initiative GMV traduit une Vision, un Leadership et un Engagement politiques des Etats de la bande saharo-sahéenne pour apporter une réponse appropriée et intégrée aux problématiques de désertification, de dégradation des terres, de changement climatique, de développement socio-économique et de transition économique verte sur la trajectoire 2030 et vers l'Agenda 2063 de l'Afrique ;

5. Conscients de la vulnérabilité des systèmes de production alimentaire aux effets du changement climatique, 195 pays ont décidé d'agir dans le cadre de l'Accord de Paris conclu à la 21^e Conférence des Parties (COP21) en décembre 2015 ;

6. Dix sept (17) Objectifs de Développement Durable (ODD) à l'horizon 2030 pour assurer la paix et la prospérité pour les Peuples et la planète ;

7. Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable (ODD2), l'agriculture et la filière alimentaire devront s'adapter aux modifications du climat et contribuer aux efforts d'atténuation ;

8. Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des terres et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité (ODD15) ;

9. L'Objectif de Développement Durable ODD15.3 repose sur cinq (05) objectifs stratégiques: l'amélioration de la condition des écosystèmes affectés ; l'amélioration des conditions de vie des populations affectées ; l'atténuation, l'adaptation et la gestion des effets de la sécheresse, la génération des bénéfices environnementaux globaux et la Neutralité en Termes de Dégradation des Terres (NDT) ;

10. La NDT d'ici 2030 sera atteinte lorsque la quantité et la qualité du capital naturel terrestre sont stables ou augmentent malgré les impacts des changements environnementaux planétaires. Elle s'appuie principalement sur la prévention et ou la réduction de la dégradation des terres, la remise en état des terres partiellement dégradées et la restauration des terres désertifiées.

INTRODUCTION

La désertification, le changement climatique et la dégradation des terres impactent fortement sur les principaux leviers de croissance économique, de cohésion sociale, de stabilité et de sécurité des Etats sahélo-sahariens. La récurrence et la recrudescence des impacts malgré divers plans d'actions de lutte, rappelaient l'urgence d'une approche régionale basée sur un engagement commun, des actions concertées. Les Chefs d'Etat et de Gouvernement du Burkina Faso, Djibouti, Erythrée, Ethiopie, Mali, Mauritanie, Niger, Nigeria, Sénégal, Soudan et Tchad, se référant à la décision du 7ème Sommet de la CEN-SAD des 1er et 2 juin 2005 à Ouagadougou (Burkina Faso) ont mis en place l'Initiative de la Grande Muraille Verte (IGMV), endossée en 2007 par l'Union Africaine en Initiative Africaine de la Grande Muraille Verte pour le Sahara et le Sahel. Pour la mise en œuvre, l'Initiative s'appuie sur une gouvernance politique et diplomatique à l'échelle de l'Union Africaine et de la CEN-SAD et une Gouvernance opérationnelle au niveau régional, national et local. Ainsi, l'Agence Panafricaine de la Grande Muraille Verte (APGMV), organisation intergouvernementale à statut juridique international a été créée le 17 juin 2010 à Ndjamena (Tchad) sous l'égide l'Union Africaine (UA), la Communauté des Etats Sahélo-sahariens (CEN-SAD) et les Etats membre est la structure régionale, chargée de la Coordination et du Suivi de la mise en œuvre de la Grande Muraille Verte (GMV) ainsi que de la mobilisation des ressources nécessaires en relation avec les États membres.

Au niveau national, l'Agence Panafricaine de la Grande Muraille Verte est relayée dans chacun des Etats membres par une Structure nationale GMV, chargée de la mise en œuvre des Programmes Prioritaires d'Actions Phares (PPAP) de la composante GMV nationale.

Au niveau local, à l'échelle du terroir, la gouvernance est assurée par un Comité Local de Développement Durable (CLDD) à travers les Unités Communautaires Intégrées de Développement Durable (UCIDD) qui constituent les entités à la base de l'architecture de Développement Economique Local (DEL).

L'opérationnalisation de la mise en œuvre de l'Initiative de la Grande Muraille Verte (IGMV) est fondée sur la Stratégie Globale Harmonisée (SGH) à Planification opérationnelle quinquennale. La SGH repose sur (i) une Vision et des Objectifs partagés, (ii) un Modèle de Développement et de Gouvernance locale, (iii) des Outils et mécanismes de Gestion (iv) un Cadre Logique d'Intervention, (v) des Portefeuilles de Programmes et (vi) une Stratégie de mobilisation de financement. La Planification est déclinée en feuilles de route biannuelles issues des orientations majeures des Sommets des Chefs d'Etat et de Gouvernement (SCEG).

Cette partie de l'ouvrage intitulée "Contexte, cadre conceptuel et institutionnel et Stratégie opérationnelle de l'Initiative" fait un focus sur les fondements, principes et stratégie caractéristiques de l'Initiative GMV. Elle est structurée en chapitres donnant successivement (i) un aperçu sur la Bande Saharo-Sahélienne (BSS), notamment le profil environnemental, climatique et socio-économique (ii) le contexte et le cadre conceptuel et institutionnel, (iii) les approches et la Stratégie opérationnelle, décrivant les approches stratégique et opérationnelle, les outils et mécanismes de mise en œuvre, notamment de gouvernance locale, d'outils et instruments d'opérations, la planification opérationnelle quinquennale indiquant les divers projets et Programmes, le financement et les stratégies de mobilisations.



CHAPITRE I

**APERCU SUR LE PROFIL ENVIRONNEMENTAL,
CLIMATIQUE ET SOCIO-ECONOMIQUE DE LA
BANDE SAHARO-SAHELIENNE (BSS)**

1.1. CONCEPT DE BANDE SAHARO-SAHELIENNE (BSS)

La définition et la délimitation géographique du concept de Bande Sahélo-Saharienne (BSS) actuellement couramment utilisé varie et divergent selon la vision et le contexte cibles, notamment sociologique, économique, politiques, éco-géographique, sécuritaires et militaires. Cette expression du reste polysémique (Chareun, 2016) est utilisée en fonction du cadre, du contexte et des cibles.

La BSS, localisant la trentaine d'Etats membres de la Communauté des Etats sahélo-sahariens (CENSAD) créée en 1998 à Tripoli, dans une vision économique et d'intégration politique de l'Afrique englobait dans sa partie nord la plupart des pays de l'Afrique du Nord en dehors de l'Algérie et dans sa partie sud, les Etats subsahariens sur la ligne Atlantique - Mer Rouge et descendait jusqu'au Kenya (Fig.1). D'aucuns considéraient, cette bande comme l'interface naturelle entre le Maghreb au Nord et l'Afrique subsaharienne au Sud.

Au plan éco-géographique et prenant en compte les paramètres physiques, hydro-géographiques et climatiques comme en 2008 dans la définition du corridor d'intervention et de mise en œuvre de l'Initiative de la Grande Muraille Verte, est apparue dans les documents cadres de Stratégie et de planification l'appellation de Bande Saharo-Sahélienne (BSS) au lieu de Sahélo-saharienne. Cette nouvelle appellation procède essentiellement du fait de l'importance accordée aux paramètres physiques et climatiques dans la délimitation du Corridor de l'Initiative GMV. La Bande Saharo-sahélienne intègre d'une part, une portion de la partie sud du désert du Sahara et la frange sahélienne dénommée le Circum Sahara, aride et semi aride au Nord et au Sud du désert du Sahara d'autre part.

Depuis 2012, avec la recrudescence de l'insécurité, de l'instabilité et la mosaïque de foyers de tensions liées à l'émergence de l'insécurité et plus récemment les questions migratoires dans les pays sahéliens au Sud du Sahara, s'est substituée à la vision d'intégration et de développement socio-économique une approche militaire et d'enjeux stratégiques militaires dans la délimitation de l'espace Sahélo-saharien. Des opérations et stratégies militaires, la bande sahélo-saharienne semble réduite aux zones d'opérations militaires Barkhane et plus récemment en 2014 à la zone cible du Groupe interétatique des cinq (5) pays du Sahel (G5 Sahel : Mauritanie, Mali, Burkina Faso, Niger et Tchad).

Au delà des considérations et des avis de délimitation et d'entendement sur le concept de la bande sahélo-saharienne, il reste constant que cette région regroupant des parties du Sahara et du Sahel constitue l'une des zones géographiques parmi les plus complexes d'Afrique. Elle est caractérisée par une forte diversité démographique, sociologique, religieuse, culturelle et linguistique et un fort potentiel économique. Elle constitue de par une diversité multiforme qui lui confère une richesse considérable, des ensembles de patrimoines culturels et biologiques et de Capital Naturel remarquables, qu'il convient de conserver, restaurer et valoriser pour assurer la cohérence et la viabilité des stratégies de développement et de sécurisation

des espaces saharo-sahéliens. Confrontée à un faisceau de problématiques, de flux exogènes divers et à l'accélération des dynamiques sociodémographiques, la BSS est devenue un espace structurellement très fragile, très vulnérable et très instable, voire explosif dans lequel se superposent de nombreux défis.

Le concentré de défis endogènes fortement amplifiés par des facteurs exogènes non contrôlés dans la BSS se décline principalement en termes de cohésion sociale, développement social et économique, gestion environnementale et climatique ainsi que de sécurisation et de gestion des flux migratoires.

La partie Circum-Sahara de la BSS et en particulier la portion au Sud du désert du Sahara et prioritairement l'axe du corridor de la Grande Muraille Verte, qui s'étend du Sénégal à l'Ouest jusqu'à Djibouti à l'Est et qui englobe la zone d'emprise du G5 Sahel (figs.1 & 2), apparaît en tout point de vue comme la zone névralgique, mais très représentative pour dresser une configuration de profil environnemental, climatique et socio-économique de la bande Saharo-sahélienne.



Fig.1. Etats membres du corridor de l'IGMV dans la Bande Saharo-Sahélienne
Source : APMV



Fig. 2. Etats membres du G5 Sahel
Source : G5 Sahel

1.2.PROFIL ENVIRONNEMENTAL, CLIMATIQUE ET SOCIO-ECONOMIQUE DE LA BSS

Le Concept "Grande Muraille Verte" tire également sa pertinence dans l'analyse du profil environnemental, climatique et socio-économique de la BSS et en particulier sur sa partie Sud du Circum Sahara, cadre de référence de l'Initiative GMV.

L'Afrique et en particulier, sa partie Bande Saharo-Sahélienne (BSS) est particulièrement confrontée aux problématiques de désertification, dégradation des terres et de changement climatique. D'après les statistiques de l'UNCCD (année ?), environ 45% de sa superficie sont touchés, dont les 55 % à un niveau de risque très élevé.

Les contraintes hydro-climatiques telles que la pluviométrie et la température ont fortement façonné les milieux naturels de la bande saharo-sahélienne (BSS). Ces milieux naturels ont été de façon cyclique soumis aux effets conjugués et persistants de déficits pluviométriques récurrents, de sécheresse et de désertification qui ont particulièrement modifié le profil environnemental et éco-géographique de la BSS. Ainsi les milieux de la BSS se répartissent en zones éco-géographiques et agro-climatiques variées d'hyperarides, arides et semi arides dans les parties périphériques du désert du Sahara.

La désertification, le changement climatique et la dégradation des terres ont de forts impacts sur les principaux leviers de développement socio-économique et en corollaire ceux de la viabilité des systèmes agricoles et alimentaires, la cohésion sociale, la stabilité et la sécurité dans les Etats. En effet, la dégradation des ressources naturelles, des bases de production et de la productivité des systèmes agrosylvopastoraux qui constituent les véritables moyens de subsistance des populations locales des zones arides et semi arides d'Afrique et particulièrement celles de terroirs du Sahel menace fortement l'accès aux besoins domestiques et nutritionnels. Cette situation récurrente au Sahel a exacerbé les risques de tension et de conflits sociaux du fait de la forte compétition sur les ressources reliques et l'absence de solutions alternatives.

Dans la Bande saharo-sahélienne, les zones arides à semi arides occupent en moyenne dans chacun des territoires plus du tiers (1/3) de la superficie. Sur ces terroirs de vocation à dominante agro-sylvo-pastorale, vivent essentiellement des Communautés se nourrissant et se développant par la terre et ses ressources naturelles. Le développement et la sécurité alimentaire dans ces Communautés restent tributaires d'une agriculture sous pluie, d'une bonne productivité des terres et de la biodiversité. Le potentiel naturel du Sahel est actuellement exposé à différentes formes de dégradation, particulièrement la surexploitation, la désertification, la variabilité climatique et la pression anthropique. Ces agressions multiples, installées au Sahel durant des décennies ont fortement affecté, voire détruit l'immense patrimoine naturel du Sahel.

Ce contexte particulier, amplifié par les effets du changement climatique et les pratiques culturelles inappropriées a entraîné une forte dégradation des écosystèmes, des terres, des systèmes de production et des potentialités de développement rural. Tous ces impacts hydro-climatiques, climatiques et environnementaux et leurs corollaires ont ainsi fortement affecté le capital naturel biologique, les terres, les services écosystémiques, les bases de production et globalement le profil socio-économique et le cadre de vie des Communautés et populations des terroirs de l'espace saharo-sahélien. Par ailleurs la baisse consécutive du potentiel de production, en particulier agricole et pastorale et leurs chaînes de valeurs dans cette partie à vocation essentiellement agropastorale, a abouti à une forte réduction des revenus et détérioré la situation de sécurité alimentaire et énergétique et le taux d'accès aux services sociaux de base. Ce contexte particulièrement difficile a ainsi

installé les populations vivant dans les terroirs arides et semi arides dans une forte précarité. Les statistiques indiquent que c'est cette partie du continent africain qui concentre l'essentiel des pays à plus bas Indice de Développement humain (IDH).

Dans les zones saharo sahéliennes de la BSS et particulièrement celles de la bande au Sud du Sahara contenant le Corridor de la Grande Muraille Verte sont déjà très exposées et peu préparées à agir efficacement aux impacts de plus en plus marqués du changement climatique et de la dégradation des terres. Dans cette partie sud de la bande saharo-sahélienne du Corridor de la Grande Muraille Verte, les bases et systèmes de production, déjà fortement touchés sont devenus encore plus vulnérables et les empreintes climatiques, éco-géographiques, sociodémographiques spécifiques et caractéristiques lui confèrent globalement un profil environnemental, climatique et socio-économique particulier.

Les impacts multiples et variés ont affecté les écosystèmes forestiers et ne subsistent que de rares reliques de forêts, véritables gisements de CO2 et régulatrices des émissions de Gaz à Effet de Serre (GES). Les statistiques sur l'état de dégradation des patrimoines forestiers bien que variables d'une source à une autre, affichent globalement des taux significatifs de dégradation ou une tendance forte de perte de superficies de couvert végétal par rapport à celles de terrains dénudés. Ces faits témoignent de la vulnérabilité des zones reliques du Sahel aux phénomènes de désertification et de dégradation des terres qui sont même avec la pression sur le Tchad aux portes du bassin forestier traditionnel du Congo. Les statistiques montrent à l'échelle des onze (11) pays de la bande sahélienne du Sud du Sahara, une perte annuelle de couvert végétal de plus de 1,8 million d'hectares (FAO, 2006), une réduction importante des superficies de terres arables, une dégradation avancée affectant annuellement + de 2 millions d'hectares, engendrant une perte de fertilité des terres et en corollaire une baisse de la production agricole.

La perte constatée de terres arables et l'extension des zones arides dans la bande sahélienne hypothèquent fortement les capacités de production agricole de l'Afrique dont dépendent plus de 70 % des africains, au moment où malheureusement, la croissance démographique est sur une pente ascendante. Les projections de la BAD dans son programme "Nourrir l'Afrique", préconisent un effort particulier d'accroissement de la production agricole pour espérer atteindre l'objectif d'éradiquer la faim et la malnutrition en 2030.

Pour les Communautés et populations à vocation essentiellement agro-sylvo-pastorale, le développement socio-économique, la sécurité alimentaire et les besoins domestiques sont fortement tributaires de la disponibilité des ressources naturelles, notamment les terres arables, les ressources hydriques, les ressources forestières et pastorales et de leurs modèles de gestion et de gouvernance. Cette situation est généralement source de litiges et de conflits, de dépeuplement des zones arides, d'intensification des flux migratoires, de la transhumance et du nomadisme. Dans ce contexte, les terroirs sahéliens sont ainsi devenus des terreaux de pauvreté, d'insécurité alimentaire, de malnutrition et des migrations forcées.

La vulnérabilité des Etats de la bande sahélienne aux aléas du changement climatique et aux impacts de la désertification corrélés à la croissance démographique constitue sans aucun doute l'une des plus importantes menaces du 21ème siècle dans l'espace sahélien. Dans ce contexte, les pays du Sahel à faible économie subissant lourdement ces impacts sont dos au mur et doivent rapidement innover leurs stratégies et s'adapter aux défis pour bâtir une résilience durable et assurer un développement économique dans ces zones fortement exposées. Dans ce cadre, ces Etats sahélo-sahariens doivent impérativement pour la survie de leur économie, leur cohésion sociale et leur émergence économique mettre en œuvre à l'échelle de leurs terroirs un modèle opérationnel de Développement Economique intégrant ce double défi climatique et environnemental.



CHAPITRE II

**CONTEXTE, CADRE CONCEPTUEL ET
INSTITUTIONNEL DE L'INITIATIVE DE LA
GRANDE MURAILLE VERTE (IGMV)**

2.1. INTRODUCTION

Les statistiques sur l'état de dégradation des terres, des patrimoines forestiers et des ressources en eaux bien que variables d'une source à une autre, affichent globalement des taux significatifs de dégradation ou une tendance forte de perte de superficies de couvert végétal. Les données s'accordent globalement sur plus de 2 millions d'hectares de terres perdus chaque année dans la partie sahélienne au Sud du Sahara. Les divers impacts qui ont fortement dégradé les bases et systèmes de production et du Capital naturel (terres arables, écosystèmes et services écosystémiques), ont entraîné une baisse de la productivité agricole et une chute des chaînes de valeurs et des capacités d'émergence économique et en conséquence une perte notable des revenus des populations. Dans ce contexte, les terroirs sahéliens sont ainsi devenus des terreaux de pauvreté, d'insécurité alimentaire, de malnutrition et des migrations forcées. Cette situation récurrente au Sahel a exacerbé les risques de tension et de conflits sociaux du fait de la forte compétition sur les ressources reliques et l'absence de solutions alternatives.

La vulnérabilité des Etats de la bande sahélienne aux aléas du changement climatique et aux impacts de la désertification corrélés à la croissance démographique constitue sans aucun doute l'une des plus importantes menaces du 21ème siècle dans l'espace sahélien. A cet effet, les Etats sahélo-sahariens doivent impérativement pour la survie de leurs économies et la cohésion sociale de leurs populations respectives mettre en œuvre à l'échelle de leurs terroirs un modèle opérationnel de développement économique intégrant le double défi climatique et environnemental.

Face à ces défis, les pays et les institutions ont le plus souvent élaboré et mis en œuvre individuellement au fil des ans, différentes actions et stratégies de lutte assorties de schémas d'aménagement du territoire. Au plan institutionnel, diverses institutions nationales et sous régionales spécialisées ont été à cet effet créées. Les approches conceptuelles ont également beaucoup varié. Du concept « ceinture verte » à forte activité de reboisement, les approches ont évolué vers des actions classiques de reboisement ou de reverdissement associées à des expériences de Gestion Durable des Terres des zones arides. Malgré ces efforts et quelques réussites ponctuelles, les effets et impacts de la désertification et du changement climatique demeurent au cœur des préoccupations prioritaires de l'Afrique. Il s'y ajoute qu'une des leçons à tirer de ces expériences est qu'aucun pays pris individuellement, n'a les moyens techniques, humains et financiers nécessaires pour faire face à ces contraintes majeures. Cette situation appelle plutôt à d'autres alternatives et stratégies pour faire face aux défis.

Les Etats de la bande saharo-sahélienne et particulièrement ceux au Sud du Sahara, sont très exposés et peu préparés à faire face aux impacts de plus en plus marqués du changement climatique et de la dégradation des terres, Les impacts de ces défis environnementaux et climatiques et leurs corollaires ont ainsi, très fortement affecté les bases et systèmes de production, le cadre de vie des populations et les capacités d'émergence socio-économique des Communautés locales.

La dégradation notable du Capital naturel, notamment les bases de production ont entraîné la baisse de la productivité agricole et en conséquence des revenus des populations.

La problématique principale de la bande sahélo-sahélienne est d'élaborer et mettre en œuvre une stratégie opérationnelle adaptée de développement et intégrant les contraintes, les avantages comparatifs, la sociologie des terroirs et l'adhésion des populations et communautés locales. En effet, les zones arides et semi-arides de cette bande représentent des ensembles de patrimoines culturels et biologiques remarquables qu'il convient de conserver, restaurer et valoriser pour assurer la cohérence et la viabilité dans la Stratégie de Développement et de Sécurisation (SDS) mise en œuvre. De telles réalités appellent à la redéfinition d'une Initiative Africaine novatrice, bâtie sur de nouvelles approches et stratégie globale harmonisée de développement socio-économique et de gestion durable des ressources naturelles.

Une telle Initiative, doit dans ses Objectifs et sa stratégie être inscrite dans la vision globale africaine d'intégration régionale, à la fois économique et politique et en direction de l'Agenda 2063 de l'union Africaine et dans un court terme vers 2030, point triple de convergence des Objectifs des Conventions des Nations Unies et des Objectifs de Développement Durable.

Face à cette situation, la Grande Muraille Verte est le fruit de la traduction d'une Vision, d'un Leadership et d'un Engagement politique des Chefs d'Etat et de Gouvernement africains et une Réponse appropriée de l'Afrique pour la lutte contre la désertification, la restauration et la gestion durable des terres, la protection et la conservation de la biodiversité, le développement des systèmes agricoles et pastoraux et l'intensification des actions de lutte contre la pauvreté et l'insécurité alimentaire.

Le présent chapitre rappelle la problématique des impacts climatiques et environnementaux sur le Sahel et le contexte d'émergence du Concept de base de la Grande Muraille Verte. Il donne également un aperçu sur le cadre conceptuel et institutionnel de l'Initiative Grande Muraille Verte (IGMV).

2.2. PROBLEMATIQUE ET CONTEXTE DE L'IGMV

Les Communautés vivant dans les terroirs de la partie Circum Sahara de la bande sahélo-saharienne (BSS) sont à vocation essentiellement agro-sylvo-pastorale sont fortement dépendante de la restauration et la conservation des ressources naturelles, déjà fortement dégradées notamment des ressources en terres, des ressources hydriques, forestières et pastorales. Ces ressources reliques font l'objet d'une forte pression anthropique liée à la compétition de survie, sans solutions alternatives dans le court terme. Cette situation particulièrement récurrente dans les pays de la Bande Sahélienne au Sud du Sahara a exacerbé les risques de tension et de conflits sociaux face aux pertes d'emplois et d'occupation des couches les plus vulnérables, notamment les jeunes et les femmes des terroirs,

à la pauvreté et l'insécurité alimentaire malgré les besoins pressants. Dans ces conditions, se développent une accélération des dynamiques sociales endogènes avec l'éclatement des cellules familiales et des migrations centrifuges aux terroirs sahéliens généralement principalement intra-africaines mais maintenant au delà de la Méditerranée .

Les travaux du Groupe Intergouvernemental d'Etude sur le Climat (GIEC), rappellent que l'Afrique est et sera le continent le plus exposé et le moins bien préparé face au changement climatique. Ainsi pour les pays saharo- sahéliens du Sud du Sahara, classés parmi les pays fragiles, fortement exposés et très vulnérables, la prise en compte et la gestion du paramètre «changement climatique» doivent être au cœur des priorités des Politiques et Stratégies Nationales de développement. Les Stratégies Nationales en matière de Développement Durable, dans un contexte national de défis multiples face à la demande sociale et l'atteinte des Objectifs de Développement Durable, doivent allier de façon pertinente la triptyque Développement/Environnement/Climat (DEC) et tenir compte de l'ambivalence croissance économique et développement à faible émission de carbone. En effet, le contexte et les réalités endogènes dans ces Etats, outre cet enjeu climatique, l'ère post 2015 est également marquée par une dynamique démographique croissante, qui fera que quatre (04) habitants sur 10 de la planète vivront en Afrique à la fin du 21ème siècle (UNICEF, 2012) et en corollaire une exigence plus présente en termes de production et de développement inclusif.

Le tableau 1 rappelle quelques statistiques sur les Etats membres de l'espace GMV (Burkina Faso, Djibouti, Erythrée, Ethiopie, Mali, Mauritanie, Niger, Nigeria, Sénégal, Soudan, Tchad). Dans cet espace GMV, la population estimée à 396,8 millions d'habitants en 2015, soit un peu plus du tiers des 1,186 milliard d'habitants du continent africain est en pleine croissance et devrait passer à environ 455,59 millions d'habitants en 2020, en se référant aux taux de croissance de la population enregistrés en 2015. L'explosion démographique dans ce contexte de pauvreté du Sahel va accroître et accélérer les flux migratoires et amplifier la demande sociale en matière de création d'emplois et de bien-être.

Par ailleurs, l'analyse des statistiques sur certains indicateurs d'état de l'environnement et de développement de zones arides et semi arides des pays du tracé de la Grande Muraille Verte (Tabl.2), exposant quelques statistiques sur l'état d'indicateurs de référence en 2015 et des projections 2020 ainsi que les variations en gains ou pertes de surface de couvert végétal entre 2010 et 2020 dans les Etats membres de la Grande Muraille Verte, confirme cette vulnérabilité des terroirs sahéliens aux impacts environnementaux et climatiques.

Ainsi, dans un tel contexte, le véritable challenge dans la gestion de la Bande Sahélienne en termes de développement et de Gestion durable des impacts climatiques et environnementaux doit être centré sur une approche intégrée, concertée, régionale de lutte, à travers des Actions Phares (AP) de programmes

et projets adaptés à l'échelle de la Bande sahélienne. Il s'agira d'une part de restauration, conservation et de gouvernance du Capital Naturel et d'autre part, de renforcement et valorisation des potentialités locales de développement.

Face à cette situation déjà alarmante, les pays de l'espace sahélo-saharien ont commencé dès les années 1970 à mettre en œuvre divers Programmes et Plans d'Actions nationaux de lutte contre la sécheresse et dans les années 1993-1994 des Plans d'Actions de mise en œuvre des trois (03) Conventions des Nations Unies de Rio, relatives à la lutte contre la Désertification, le Changement Climatique et la diversité biologique. A l'évaluation, après plus de quarante ans, ces diverses initiatives de lutte, ont produit des résultats très mitigés. Non seulement ces défis sont toujours là et leurs impacts plus pressants sur les Communautés et Populations locales et les Economies nationales et visibles aussi par la dégradation voire destruction du capital naturel et des systèmes de production, l'élargissement des zones de pauvreté et d'insécurité alimentaire, mais ont émergé également d'autres conséquences inattendues notamment l'insécurité et les flux migratoires. L'analyse des leçons tirées des Politiques, Stratégies et Programmes nationaux dans la mise en œuvre des objectifs et orientations des diverses Conventions du Champ, des Nations Unies rappelaient l'urgence d'une approche régionale basée sur un engagement commun des Etats, des actions concertées et d'une mutualisation des besoins financiers.

Dans ce contexte, les pays de la frange sahélienne au Sud du Sahara, à faible économie, subissant lourdement ces impacts et très exposés et dos au mur ont pris conscience de l'ampleur des défis et l'urgence d'innover leurs stratégies et de les adapter aux défis afin de mettre en œuvre, un mécanisme innovant plus apte à bâtir une gestion durable des ressources et d'assurer le développement économique et la sécurisation dans ces zones fortement exposées. Une des leçons évidentes tirées de ces décennies de mise en œuvre de divers plans d'actions nationaux en dehors d'un cadre global est qu'aucun des pays saharo-sahariens pris individuellement n'est capable d'y faire face seul et qu'une approche globale communautaire est indispensable.

La réponse urgente à cette situation interpelle la conscience de toute la Communauté internationale et appelle à une coalition pour le développement social et économique et le rétablissement des équilibres fondamentaux de base. Elle passe nécessairement par une approche inclusive prenant en compte les paramètres sociologiques et anthropologiques ainsi que les aspirations réelles des populations locales du Sahel et fédérant les initiatives et actions pertinentes en cours dans le Sahel. C'est dans ce contexte qu'émerge en 2005 par la volonté des Chefs d'État et de Gouvernement des États Saharo-sahéliens, l'idée de création d'une bande verte, fondatrice de l'Initiative Grande Muraille Verte (IGMV).

Pays	2015										2020					Secteurs clés			
	Superficie (km²) X1000	Superficie (km²) X1000 des terres arides et semi-arides	Population X million hbts	Croissance moy. Population %	Prévalence pauvreté %	Croissance du PIB (%)	PNB (US\$)	PIB agricole (%)	Superficie forestières (x1000) *1	Dégradation X 1000 *2 (ha/ an)	Population X 1 million hbts	Prévalence pauvreté %	PNB US(\$)	Croissance du PIB(%)	Dégradation (Ha/ an) x 1000	Agriculture	Elevage	Foresterie	Principales Exportations
Burkina Faso	274,2	205,6	17,9	2,8	40,1	6,4	700	38	15 555	105	20,55	40,1	700	6,4	105	x			Co
Djibouti	23,2	18,5	1	1,5	79,4	7	1 030	2,9	560	16,8	1,08	79,4	1 030	7	16,8	x	x		B
Erythrée	121,32	97	6,8	3,2	30	2,2	29,6	11,6	1532		7,96	30	29,6	2,2		x	x		M
Ethiopie	1 104,3	773,01	94,1	2,6	29,6	8,1	550	47,7	17 116,65	150	102,1	29,6	550	8,1	150	x	x	x	Ca
Mali	1 240	930	16,3	3	45	5	650	38	15 500	100	14,9	46,9	18,9	2,1	400	x	x		Co
Mauritanie	1 030	824	3,7	2,5	31	6,4	1 270	17,1	4 385	127,2	4,19	31	1 270	6,4	127	x	x	x	M et P
Niger	1 267	1 013	17,6	3,9	48,9	5,4	410	37,7	16 000	80	21,31	48,9	410	5,4	80	x	x		B et M
Nigeria	923,7	369	178,7	2,8	46	4,3	2 970	20,6	9 000		205,16	46	2 970	4,3	9	x	x	x	Hy
Sénégal	196	78	15	2,9	46,7	5,9	1 050	15,6	8 673	40	17,3	46,7	1 050	5,9	40	x	x		P, Ag
Soudan	1 861	1 395	38,4	2,1	46,5	4	1 710	26,8	69 000	50	39	44,8	84,07	4,9	50	x	x		Hy
Tchad	1 284	963	11,6	3		4,2	980	54,3	23 000	140	13,45		980	4,2	140	x	x		Hy
TOTAL	7 486,52	5 440	396,8	2		5			166 705		454,59								

Tableau 1 : Données statistiques sur quelques indicateurs dans les Etats membres de la Grande Muraille Verte

Les données populations 2020 sont extrapolées à partir des références de 2015. *1 et *2 sources : <http://www.statistiques-mondiales.com/afrrique.htm> Faoc: Institut Nationalaux Statistiques ; M= Mine, P= Pêche, B= Bétail, Hy=Hydrocarbone, Ag= Agriculture, Ca= Café, Co= Coton.

PAYS	Superficie X 1000 km ²		% du territoire	forestière X 1000 ha		2010-2015 Perte/ Gain	
	Territoire	Terres arides	2015	2010	2015	1000x ha	%
Burkina Faso	274,2	205	19,6	5 649	5 350	-299	-5,3%
Djibouti	23,2	18,5	-	-	-	-	-
Erythrée	121,32	97	-	-	-	-	-
Ethiopie	1 104 ,3	281,7	11,4	12 296	17 116,65	203	1,7%
Mali	1 240	930	3,9	5 110	4 715	-395	-7,7%
Maurita- nie	1 030	824	0,2	242	225	-17	-7,0%
Niger	1 267	1 013	0,9	1 204	1 142	-62	-5,1%
Nigeria	9 237	369	7,7	9 041	6 993	-2 048	-22,7%
Sénégal	196,19	78	43	8 473	8 273	-200	-2,4%
Soudan	1 861,48	1 395	10,3	20 082	19 210	-872	-4,3%
Tchad	1 284	963	8,02	16 000	14 000	-4 000	-12%
TOTAL	27 805,69	6 174,20					

Tableau 2 : Couverture et variations des surfaces des forêts entre 2010 et 2015 (U.N. FAO 2015 Forest Ressources Assessment)

Par ailleurs, les statistiques du document d'orientation de la Banque Africaine de Développement (BAD) intitulé « Les solutions pour le changement climatique : la réponse aux impacts en Afrique (2012) » indiquent qu'en Afrique subsaharienne, 40 % de la population ne disposent pas d'eau potable, 68 % d'installations sanitaires convenables et qu'au moins 625 millions de personnes n'ont accès à aucune forme d'énergie moderne et se servent exclusivement de la biomasse. Les projections et estimations statistiques notamment celles de la BAD, prévoient un impact négatif du changement climatique pouvant atteindre pour le continent Africain en 2030 un coût de 3% du PIB correspondant à des besoins de 40 milliards de dollars américains par an en soutien aux efforts d'adaptation et d'atténuation. Ce contexte particulièrement marqué par l'Accord universel sur le climat issu de la Conférence des Parties (COP21) de Paris (France) est dominé par les problématiques d'adaptation et résilience, de stratégie de réduction des émissions de gaz à effet de serre, la Gestion Durable des Terres vers la neutralité en terme de dégradation, l'Economie verte et le Développement climato-intelligent, ainsi que la transition vers les Objectifs de Développement Durable (ODD).

Les Etats africains face aux cycles récurrents de sécheresse ont mis en œuvre dès les années 1970 divers Programmes et Plans d'Actions nationaux de lutte contre la sécheresse et plus tard des Plans d'Actions de mise en œuvre des Conventions des Nations Unies de RIO. A l'évaluation de ces diverses initiatives, on constate quarante ans après, des résultats encore très mitigés. En effet, non seulement les défis et impacts sont toujours là et plus pressants mais ont émergé des conséquences inattendues d'insécurité et de flux migratoires centripètes au continent Africain. Dans la trajectoire vers 2030, face aux engagements internationaux et nationaux des Etats membres dans les Conventions des Nations Unies et les ODD, la Stratégie de lutte adoptée devra également apporter des contributions notables aux Etats membres notamment les Contributions Prévue Déterminées CDN (NDCs).

Face à cette situation et à l'impossibilité pour les Etats pris individuellement d'y faire face, les Chefs d'Etat et de Gouvernement ont initié une réponse concrète en créant l'Initiative de la Grande Muraille Verte (IGMV). L'IGMV traduit une Vision, un Leadership et un Engagement politique des Etats membres pour apporter une réponse appropriée et intégrée aux problématiques de désertification, de dégradation des terres et de changement climatique et à la transition économique verte et vers l'atteinte des Objectifs de Développement Durable sur la trajectoire 2030 et vers l'Agenda 2063 de l'Afrique.

2.3. VISION ET OBJECTIFS PARTAGES

Les Communautés et populations des terroirs sahéliens tiraient jadis des ressources naturelles de leurs terroirs l'essentiel de leurs besoins de subsistance alimentaire, nutritionnelle, thérapeutique et énergétique et tissaient leur cohésion sociale, culturelle et spirituelle et leur sécurité autour de ce patrimoine commun.

Les cycles récurrents de sécheresse et les impacts du changement climatique ont fortement dégradé les ressources naturelles et les systèmes de production. Ces impacts particulièrement ressentis dans ces zones fragiles, vulnérables et exposées du Sahel ont fortement modifié dans les terroirs, les relations entre l'Homme et son Milieu et installé la pauvreté, l'oisiveté, l'éclatement du tissu social et la perte de dignité et d'espoir dans les Communautés et populations du Sahel.

Dans un tel contexte, l'IGMV, expression de la réponse appropriée et intégrée aux problématiques de désertification, de dégradation des terres et de changement climatique et à la transition économique verte et vers l'atteinte des Objectifs de Développement Durable de 2030 et dans la trajectoire de l'Agenda 2063 de l'Afrique doit véhiculer une vision et des objectifs partagés. Cette Vision et Objectifs de l'Initiative GMV doivent être sous-tendus par une solution globale de développement et de gouvernance locale des terroirs selon une approche participative pour assurer à l'horizon 2030 des impacts écologiques et de développement positifs et très significatifs. Cette Vision et ses Objectifs stratégiques portés par l'Initiative GMV sont la transformation des zones arides et semi arides des terroirs sahéliens

à l'horizon 2030 en zones de prospérité économique parfaitement sécurisées et intégrées au potentiel économique national. L'IGMV est fondée sur une approche intégrée de développement et de sécurisation des terroirs dans la bande saharo sahélienne. Elle accompagne et renforce les politiques nationales de lutte contre la désertification, la dégradation des terres et les impacts du changement climatique ainsi que celles de Développement Economique Local des Etats Sahélo-sahariens. L'objectif majeur est de contribuer sensiblement au développement socio-économique et à l'atteinte des Objectifs du Développement Durable pour éradiquer la pauvreté et assurer la résilience des Communautés et Populations locales des terroirs. Elle intègre également dans ses objectifs stratégiques, ceux des trois (3) Conventions internationales sur le changement climatique, la désertification et la diversité biologique, dans la trajectoire vers les ODD et dans la dynamique de l'Agenda 2063 de l'Union africaine. Dans la trajectoire vers 2030, l'itinéraire opérationnel de la GMV, prévoit l'instauration vers 2020 des conditions d'émergence de Pôles ruraux d'émergence économiques (PREE) et à l'horizon 2025, l'installation de Pôles Ruraux de Production et de Développement Durable (PRPDD) à consolider sur la trajectoire 2030

2.4. CADRE CONCEPTUEL

2.4.1. HISTORIQUE

L'Initiative de la Grande Muraille Verte (IGMV) a été initiée le 01 juin 2005 à Ouagadougou au Burkina Faso, lors de la 7ème Session ordinaire des Chefs d'Etat et de Gouvernement de la Communauté des Etats sahélo-sahariens (CEN-SAD sur le thème «Rôle et place de la CEN-SAD dans l'intégration africaine. Ce Sommet considéré comme le Sommet des nouveaux défis est une étape importante dans le processus de construction d'un espace communautaire fondé sur des valeurs de tolérance, de solidarité et de paix». L'idée de réalisation de la Grande Muraille Verte a été ensuite conceptualisée entre 2005 et 2008 avant d'être endossée en 2007 par l'Union Africaine à travers la Déclaration 137 (VIII), de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement lors de sa 8ème Session ordinaire à Addis-Abeba (Ethiopie).

De 2005 à 2009, diverses réflexions ont été menées notamment par l'OSS, la CENSAD, l'Union Africaine et certains pays dont le Sénégal. En effet, à son initiative, Maitre Abdoulaye Wade, ancien Président de la République du Sénégal, qui était chargé à l'époque du Volet l'Environnement du NEPAD avait mis en place à la demande de ses pairs africains, une Commission Scientifique et Technique Nationale chargée de réfléchir sur la conceptualisation et les modalités de mise en œuvre de l'Idée de la Grande Muraille Verte. La Commission multidisciplinaire réunissait des experts des universités et centres de recherche, de l'administration centrale, du secteur privé et de la société civile. Elle a élaboré un document de note conceptuelle, un schéma conceptuel et opérationnel et une liste d'espèces végétales adaptées aux zones arides et semi arides à forte élasticité écologique et spécifiques aux diverses zones éco-géographiques de la bande sahélienne du Circum-Sahara.

Un document consolidé des diverses approches sur la Grande Muraille Verte a été élaboré à l'initiative du Secrétariat Général de la CEN-SAD, validé par le Conseil Exécutif de la CENSAD. L'idée de Grande Muraille Verte a donc été conceptualisée entre 2005-2007, avant d'être endossée par l'Union Africaine par la Déclaration 137 (VIII), prise lors de la 8ème Session ordinaire de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement, tenue les 29 et 30 janvier 2007 à Addis-Abeba (Ethiopie).

Dans le cadre de sa mise en œuvre et pour la coordination régionale, l'Agence Panafricaine de la Grande Muraille Verte a été créée par Convention internationale, signée par les Chefs d'Etats et de Gouvernement, le 17 juin 2010 à N'Djamena (Tchad) et ratifiée actuellement par le Burkina Faso, le Djibouti, l'Ethiopie, le Mali, la Mauritanie, le Niger, le Nigeria, le Sénégal, le Soudan et le Tchad. L'Erythrée a signé la Convention et le processus de ratification est en cours. L'APGMV dans ce cadre est chargée d'assurer la Coordination, l'élaboration et la mise en œuvre de la Stratégie quinquennale, du Plan d'action et des Programmes et actions Phares, ainsi que la mobilisation des ressources nécessaires à leur réalisation, en relation avec les Etats membres. Par la création de l'APGMV, les Chefs d'Etat et de Gouvernement ont voulu doter l'Initiative de dispositif juridique, organisationnel, institutionnel de coordination approprié pour assurer à l'Initiative GMV, la visibilité et le suivi nécessaires attendus par les Etats dans le processus de mise en œuvre, sur la base de feuilles de route assorties de matrices de mise en œuvre et de revues périodiques par les organes statutaires.

2.4.2. CADRE CONCEPTUEL

L'approche conceptuelle et opérationnelle doit, contrairement aux actions menées dans le passé, prendre également en compte les réalités sociologiques, anthropologiques et éco géographiques ainsi que les aspirations réelles des Communautés et Populations locales des terroirs. L'approche, les objectifs et la vision au plan national de chaque Etat partie à l'Initiative doivent s'articuler sur une coopération régionale. Ces préalables sont les fondements de l'Initiative de la Grande Muraille Verte et justifient la pertinence du partage de l'approche intégrée de développement socio-économique et de sécurisation du corridor de l'espace "Grande Muraille Verte", élaborée et mise en œuvre à travers l'Initiative Grande Muraille Verte.

L'Initiative de la Grande Muraille Verte (IGMV), constitue ainsi une réponse africaine face aux nombreux défis notamment la désertification, la dégradation des terres et le changement climatique. Elle correspond à l'opérationnalisation de la volonté politique des Chefs d'Etat et de Gouvernement des Etats sahélo-sahariens exprimée en juin 2005 au Burkina Faso. Il s'agit de développer une coopération africaine en vue de mettre en place une synergie des efforts communs pour la lutte contre la désertification, la restauration et la gestion durable des terres, la protection et la conservation de la biodiversité, le développement des systèmes agricoles et pastoraux et l'intensification des actions de lutte contre la pauvreté et l'insécurité

alimentaire. L'objectif final étant d'assurer le développement socio-économique et la sécurité dans les terroirs sahéliens.

L'IGMV est une Nouvelle Vision Africaine (NVA), un label africain de gestion intégrée des enjeux environnementaux et climatiques dans les zones arides et semi arides dans la loupe de la neutralité en termes de dégradation des terres, du développement économique Local et de la résilience des écosystèmes et des Communautés locales.

La Stratégie Globale Harmonisée (SGH) de mise en œuvre de l'Initiative de la Grande Muraille Verte a été élaborée et adoptée en 2011 par le Conseil des Ministres de l'APGMV. Le processus d'élaboration de la SGH a démarré en décembre 2010 lors d'une rencontre internationale sur le cadre de mise en œuvre de la GMV regroupant les Points focaux de la GMV et du Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM) des onze (11) Etats membres, des Experts d'organisations internationales et la Société civile. Cette concertation a permis la définition d'un cadre général d'orientation consensuel portant sur les axes majeurs fondateurs de la définition du tracé, des approches stratégique et conceptuelle de la GMV qui a servi de support aux Etats pour l'élaboration de leurs documents nationaux de Stratégie de mise en œuvre de la GMV. Le Document de Stratégie Globale Harmonisée (SGH) à l'Horizon 2030 est issu de l'harmonisation et de la consolidation des documents nationaux sur la Grande Muraille Verte.

Le bilan quinquennal s'appuie sur l'analyse critique des impacts des Actions Phares (AP) et des performances par rapport aux référentiels de base notamment en termes de principes fondateurs, cibles, objectifs, contraintes et défis sur la base d'indicateurs Objectivement Vérifiables (IOV) du cadre d'orientation et du Plan d'Action Quinquennal. L'analyse du bilan quinquennal de mise en œuvre de l'Initiative de la Grande Muraille Verte se fait tant au niveau régional que national. Elle permet d'identifier un certain nombre d'expériences et leçons en termes de résultats acquis (Ra), contraintes majeures (Cm) et des orientations globales pour l'élaboration d'un nouveau cycle quinquennal de planification opérationnelle.

Le bilan quinquennal du cycle 2011-2015 de mise en œuvre de la Stratégie Globale correspondant à la mise en place de fondamentaux et socles solides de l'Initiative GMV.

La gestion des défis environnementaux et climatiques est un des enjeux majeurs de l'ère post 2015. Elle l'est et demeurera au centre des politiques de développement pour encore au moins toute la période 2016 à 2030. En effet, l'enjeu impacte sur le développement socio-économique et le cadre de vie des populations et imprime de plus en plus fort son empreinte sur le destin et la sécurité des populations, particulièrement dans les Etats Sahélo-sahariens.

L'analyse des leçons tirées des Politiques, Stratégies et Programmes nationaux dans la mise en œuvre des objectifs et orientations des diverses Conventions du Champ, des Nations Unies rappelait l'urgence d'une approche régionale basée sur

un engagement commun des Etats, des actions concertées et d'une mutualisation des besoins financiers.

2.4.2.1. Concept "Grande Muraille Verte"

2.4.2.1.1 Fondements et principes

Au-delà du caractère emblématique, l'appellation Grande Muraille Verte ou Great Green Wall Dakar-Djibouti véhicule les notions de protection contre la désertification d'une part et de développement centré autour de l'arbre porteur de vie et de développement d'autre part. En considérant l'arbre comme un élément majeur régissant l'évolution spatio-temporelle des milieux sahéliens et en conséquence toutes les activités socio-économiques qui en découlent, l'approche Grande Muraille Verte repose principalement sur la protection/conservation/valorisation des Ressources naturelles. Elle se base sur l'identification et la promotion de bonnes pratiques de Gestion Durable des Terres (GDT), le renforcement des services socio-économiques de base et de l'autonomisation des Communautés et des populations rurales. Des études et rencontres internationales de 2005 et 2009 ont permis de bien cerner les approches stratégiques, les objectifs, les résultats et les impacts attendus, le tracé régional indicatif, les critères de choix des espèces végétales et des systèmes d'exploitation ainsi que le dispositif institutionnel de coordination à mettre en place.

Le Concept Grande Muraille Verte Dakar-Djibouti intègre globalement les pays saharo sahéliens du Circum Sahara. L'approche séquentielle dans la mise en oeuvre a débuté par la première phase pilote réduite à la zone saharo sahélienne au Sud du Sahara couvrant le Sénégal, la Mauritanie, le Mali, le Burkina Faso, le Niger, le Nigeria, le Tchad, le Soudan, l'Ethiopie, l'Erythrée et Djibouti. Ce choix se justifiait simplement par le caractère prioritaire et l'urgence d'agir d'abord sur la partie au Sud du Sahara très représentative du condensé des contraintes et défis du Sahel. En effet, cette bande saharo-sahélienne au Sud du Sahara est la plus exposée à la désertification, la dégradation des terres et au changement climatique et les rythmes de dégradation y sont parmi les plus élevés et les effets et impacts récurrents sur les écosystèmes et les populations locales revêtent un cachet particulier. Le contexte induit est fait de dégradation avancée des ressources naturelles, induisant une forte précarité et zones endémiques de pauvreté, d'insécurité alimentaire et de dépeuplement des terroirs. Agir sur la bande sahélienne au Sud du Sahara et sur l'axe Dakar Djibouti est la priorité des priorités dans le séquençage de l'opérationnalisation de l'Initiative.

2.4.2.1.2 Structure conceptuelle de la Grande Muraille Verte

Contrairement à l'idée fautive et souvent véhiculée par les non "initiés" à l'expression d'un leadership africain capable d'identifier, de proposer et de mettre en oeuvre un Projet d'une telle envergure, l'IGMV ou l'image achevée de "Bande Verte" est distincte des ceintures vertes traditionnelles et n'est pas un projet type

de reboisement ou de restauration. Elle est multisectorielle et d'approche holistique, écosystémique et intégrée, combinant à la fois la Gestion Durable des Terres par le reboisement d'espèces caractéristiques et ciblées et la restauration des terres et le développement économique communautaire et la gouvernance locale. Ainsi l'idée d'édification d'une "barrière verte" de 2005 de S.E.M. Olusegun Obsanjo, ancien Président de la République Fédérale de Nigeria est traduite par le concept GMV qui dans son approche conceptuelle est composite et renferme dans sa structure diverses composantes de vocations différentes :

(i) des unités végétales multi-espèces

Les unités végétales constituées d'espèces autochtones à fonctions et usages multiples sont essentiellement sélectionnées, pour leur adaptation aux contraintes hydriques et édaphiques des terres arides, leur valeur économique ou médicinale et écologique et leur acceptabilité par les populations locales.

Les unités végétales peuvent être :

- des formations naturelles reliques (forêts classées, communautaires et privées) ;
- des formations artificielles anciennes ou nouvelles (y compris les forêts privées) issues des acquis de programmes et projets de la zone), ou à créer à travers des programmes de reboisement ou de regarnissage ;
- des réserves botaniques pour la conservation de la biodiversité végétale ;
- des mises en défens et des périmètres de Régénération Naturelle Assistée au niveau d'aires forestières plus ou moins dégradées.

(ii) des unités agro-sylvo-pastorales

Les systèmes intégrés de production agricoles, sylvicoles et pastoraux restaurés et renforcés comprennent :

- des cultures annuelles sous verger, périmètres hydro-agricoles arborés, parcs arborés, périmètres maraichers, vergers de plantations fruitières et jardins polyvalents ;
- des pâturages et des zones villageoises et intercommunautaires de parcours et de transhumance ;
- des parcs animaliers, des couloirs de migration de la faune, des aires protégées notamment des réserves communautaires de faune, des parcs nationaux en intégralité ou en partie ;
- des Fermes Agricoles Communautaires intégrées (FACI), exploitant plusieurs systèmes de production et de valorisation et les FACI + constituant des épencentres générés dans l'emprise du FACI concentrant des regroupements humains et un ensemble de Services sociaux et économiques de base,

(iii) des corridors d'ouvrages hydrauliques et autres points d'eau

Il est prévu de réaliser sur le long du tracé et au niveau des points bas et des zones humides fossiles, un ensemble de bassins de rétention pour le stockage des eaux de pluie et de ruissellement, de mini barrages et retenues collinaires, de forages hydrauliques et de puits pastoraux et de réhabiliter tous les points d'eau existants,

(iv) des infrastructures sociales, économiques et commerciales de base

La stratégie opérationnelle GMV préconise d'accompagner les activités opérationnelles par l'aménagement et la mise en exploitation des terres restaurées, la création d'infrastructures de production et de transformation des produits agricoles mais également de renforcer le taux d'accès aux services socio-économiques de base par la réhabilitation et la création d'infrastructures énergétiques et en particulier les énergies renouvelables, d'éducation, de santé et de fourniture d'eau (forages, puits, mares, lacs...), dans les zones d'emprise de la GMV.

2.4.2.2 Approche conceptuelle

L'approche conceptuelle s'appuie sur des critères scientifiques clés, pertinents bien identifiés par rapport au profil environnemental et climatique des zones d'implantation. Ces critères sont un tracé allant de Dakar à Djibouti sur une longueur d'environ 8000 km, des conditions pluviométriques circonscrites entre les isohyètes 100 et 400 mm et le choix des espèces végétales basé sur l'adaptabilité, l'acceptabilité et la valeur économique.

Il s'agit de créer à travers l'Initiative GMV une stratégie de gestion intégrée des zones arides et semi arides dans cet espace éco-géographique prioritaire contenu entre les isohyètes 100 et 400 mm de moyennes annuelles de pluviométrie, très souvent marginalisé dans les politiques d'aménagement des territoires des étendues boisées d'unités végétales multi-espèces», associées à d'autres systèmes d'utilisation durable des terres et polarisant dans leurs emprises des Pôles Ruraux de Production et de Développement Durable (PRPDD). Les zones prioritaires nationales constitutives de cet espace eco-geographique définissant le tracé GMV sont définies dans une démarche inclusive par les Etats membres.

Au plan conceptuel, la GMV renferme dans sa structure, diverses composantes de vocations différentes notamment des unités végétales multi-espèces, des unités agro-sylvo-pastorales ainsi qu'un réseau d'infrastructures socio-économiques de base notamment des corridors d'ouvrages hydrauliques et autres points d'eau, des structures de santé, d'éducation et d'énergie avec l'exploitation des énergies renouvelables.

2.4.2.2.1. Tracé et Zone d'emprise GMV

La notion de tracé correspond à la configuration des zones où sont circonscrites les réalisations de l'Initiative Grande Muraille. Elle tire sa spécificité dans l'approche conceptuelle et stratégique nouvelle fondée sur une approche de gestion intégrée

et écosystemique sur des zones prioritaires nationales précises, définies prioritaires à l'échelle des Etats membres.

Le concept de tracé indicatif pays (TIP) définit les zones prioritaires nationales définies à l'échelle des Etats membres. L'approche opérationnelle et la stratégie de mise en œuvre prévoient au démarrage une phase pilote sur un espace géographique bien caractérisé et défini comme un tracé national restreint à 15 km de large et pouvant contenir des zones en bretelles. A la phase d'opérationnalisation effective la zone d'implantation est ensuite élargie en zone d'emprise GMV atteignant dans certains pays plus de 200 km de large, le Tracé indicatif pays (TIP) est identifié par chaque Etat membre suite à un dialogue inclusif national.

2.4.2.2.2. Contrainte « minimum 100 millimètres (mm)

Il s'agit d'un minimum de moyennes annuelles pluviométriques. En effet dans cet immense écosystème agroforestier, les paramètres agro-écologiques déterminants restent la pluviométrie, la variabilité climatique, la température et l'état édaphique des sols, et que les leviers sûrs d'émergence économique, demeurent le potentiel de ressources naturelles en particulier, silvicoles, agricoles et pastorales. Ainsi, l'enjeu prioritaire dans ces zones arides à semi arides reste la lutte contre l'insécurité alimentaire et la malnutrition et la pauvreté. Un tel enjeu pose la contrainte d'une croissance de la production agricole par le développement de l'agriculture familiale sous pluie dans les superficies de terres restaurées et réhabilitées. La prise en compte de la contrainte «minimum 100 mm pluie» est fondamentale dans la délimitation du tracé contenu dans les moyennes annuelles pluviométriques entre 100 et 400 millimètres.

2.4.2.2.3. Choix des espaces végétales

Le choix d'espèce est défini par rapport l'adaptabilité, l'acceptabilité, la plasticité écologique et la valeur économique ou médicinale des espèces végétales utilisées dans la GMV. Les espèces sont essentiellement autochtones et à fonctions et usages multiples. Elles sont sélectionnées pour leur résistance au stress hydrique, leur valeur économique et écologique et leur acceptabilité sur la base de réalités ethnobotanique par les populations locales. Le développement d'unités végétales par le renforcement et la diversification des espèces à maturation rapide et l'optimisation des chaînes de valeur s'appuieront sur les choix pertinents des espèces végétales, des spéculations et des systèmes de production adaptés au contexte ; d'où, la nécessité de tenir compte de l'adaptabilité et l'acceptabilité des espèces par les acteurs et bénéficiaires à la base. Un colloque internationale tenu en 2008 à Dakar sur le choix des espèces et des techniques de reboisement des zones arides et semi arides, réunissant d'éminents experts d'horizons divers a permis de sélectionner une liste d'espèces végétales sur la base des critères choisis (ANNEXE1).

2.5 CADRE JURIDIQUE ET GOUVERNANCE DE L'INITIATIVE

2.5.1 DISPOSITIF JURIDIQUE

L'Initiative de la Grande Muraille Verte concerne l'ensemble des Etats saharo sahéliens. Elle se fonde d'une part sur mise en œuvre de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la Désertification, dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification en particulier, signée à Paris, le 17 juin 1994, sur l'Acte constitutif de l'Union Africaine adopté à Lomé le 12 juillet 2000 et la vision nouvelle suscitée par le Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique (NEPAD) pour un développement durable d'autre part.

L'initiative GMV a pour objectif global de contribuer à relever les défis multiples du Développement durable auxquels font face les Etats Saharo-sahéliens dans un cadre stratégique de lutte contre la désertification, les impacts du changement climatique, de conservation de la biodiversité et de développement durable.

L'Initiative de la Grande Muraille Verte se réfère à l'idée d'édification d'une grande muraille verte de Dakar à Djibouti approuvée par la Conférence des Leaders et Chefs d'Etat membres de la Communauté des Etats Sahélo-sahariens (CEN-SAD) lors de sa sixième Session ordinaire tenue à Ouagadougou au Burkina Faso, les 1er et 2 juin 2005.

Elle s'appuie également sur la Déclaration 137 (VIII) de la 8ème Session ordinaire de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'Union Africaine tenue les 29 et 30 janvier 2007 à Addis Abeba (Ethiopie), approuvant l'Initiative Grande Muraille Verte.

Dans le cadre de sa mise en œuvre, l'Initiative GMV est bâtie sur une approche régionale, fédératrice et solidaire et communautaire des Etats Sahéliens. L'Agence Panafricaine de la Grande Muraille Verte (APGMV) est créée à N'Djamena (Tchad), le 17 juin 2010 par Convention internationale signée par les Chefs d'Etat et de Gouvernement des onze (11) Etats africains sahélo-Sahariens fondateurs: Burkina Faso, Djibouti, Erythrée, Ethiopie, Mali, Mauritanie, Niger, Nigeria, Sénégal, Soudan et Tchad, pour assurer la coordination et le suivi de la réalisation et la mobilisation des ressources nécessaires et pour appuyer également les Etats membres dans la planification et la mise en oeuvre. L'APGMV est une organisation interétatique, disposant de la capacité juridique internationale et de l'autonomie de gestion, conçue sous l'égide de l'Union Africaine et de la CENSAD créée.

Elle dispose de quatre organes statutaires, la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement qui informe le Sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'Union Africaine de ses activités, le Conseil des Ministres, le Secrétariat Exécutif et le Comité Technique des Experts qui appuie le Secrétariat exécutif dans la préparation des sessions statutaires et l'élaboration des documents techniques.

2.5.2. GOUVERNANCE

En se référant aux dispositions de la Convention portant création de l'APGMV et les textes règlementaires précisant respectivement les missions et modalités de fonctionnement des Organes statutaires et Institutions de tutelle et affiliées, la gouvernance de l'Initiative s'inscrit dans un Dispositif global d'Orientation, de Pilotage et de Gestion (DOPILG). Le DOPILG stratifie les différents cadres d'orientations, de pilotage, de programmation, d'exécution et de suivi de l'Initiative. La gouvernance de l'initiative GMV est d'une part politique et diplomatique et d'autre part opérationnelle de l'échelle régionale, nationale à locale. Le DOPILG est schématisé sur le tableau 3.

2.5.2.1. Gouvernance Politique et diplomatique

Elle est assurée par la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement composée des Chefs d'Etat et de gouvernement des Etats membres. Elle est ouverte aux institutions de tutelle notamment, l'Union Africaine et la CENSAD. Elle se réunit tous les deux (02) ans et rend compte à l'Assemblée générale de l'Union Africaine des actions menées dans le cadre de la mise en œuvre de l'IGMV. Il est attendu de cette gouvernance politique et diplomatique des orientations globales et un plaidoyer politique pour le positionnement international de l'Initiative et l'appui à l'APGMV et les Etats membres dans la mobilisation des ressources.

2.5.2.2. Gouvernance opérationnelle

L'approche opérationnelle dans la mise en oeuvre de l'IGMV est autocentrée sur le terroir et participative sur tout l'itinéraire operationnel. Elle est exécutée par les institutions GMV d'opérationnalisation et de pilotage au niveau régional, national et local. A cet effet, l'Agence Panafricaine de la Grande Muraille Verte, mise en place à l'échelle régionale est relayée au niveau de chaque Etat membre par une structure nationale GMV et au niveau local notamment l'entité communautaire de base, l'Unité Communautaire Intégrée de Développement Durable (UCIDD), socle administratif de l'architecture de Développement Economique Local (DEL) par les Comités Locaux de Développement Durable (CLDD).

2.5.2.2.1. Niveau régional : Agence Panafricaine de la GMV

L'Agence Panafricaine de la Grande Muraille Verte, en abrégé APGMV, a été créée sous l'égide de l'Union Africaine (UA) et de la CEN-SAD, le 17 juin 2010 à N'Djamena, République du Tchad, par la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement. La création de l'Agence par Convention internationale est ouverte à tous les Etats Saharo-Sahéliens. Conformément à la Convention la créant, l'Agence est relayée dans chacun des États membres par une Structure Nationale GMV créée conformément à la législation interne du pays, avec mission de réaliser la composante nationale de la Grande Muraille Verte. La Convention est signée et ratifiée par onze (11) Etats membres fondateurs : Burkina Faso, Djibouti, Erythrée, Ethiopie, Mali, Mauritanie,

Niger, Nigeria, Sénégal, Soudan, Tchad et enregistrée aux Nations Unies (NU), le 29 mai 2015, sous le N° LA41TR/26082014/I-52372 et à l'Union Africaine (UA) en 2016 et accréditée en 2017 en qualité d'Organisation Intergouvernementale (OIG/IGO) observateur aux Conférences des Parties aux Conventions des Nations Unies de Lutte contre la Désertification (UNCCD) et le Changement climatique (UNCCC). Outre les outils de Gestion comptable, financière et d'administration traditionnelle, l'Agence a élaboré aussi une Charte d'Ethique et de Gouvernance qui est une Initiative pour la transparence dans la GMV (ITGMV).

2.5.2.2.2 Niveau national, Agence Nationale GMV (ANGMV)

Dans le cadre de l'application de la Convention portant création de l'Agence Panafricaine de la Grande Muraille Verte et en son article 5, dans la mise en œuvre de l'Initiative, l'APGMV est relayée au niveau de chaque pays membre par une structure nationale dédiée à la GMV, créée conformément aux lois et règlement du pays. La structure nationale GMV est chargée de la mise en œuvre de la Stratégie Globale Harmonisée de l'Initiative à l'échelle nationale, à travers le Plan d'Action National Quinquennal validé par les acteurs nationaux.

2.5.2.2.3. Niveau local, Comité Local de Développement Durable (CLDD)

Les schémas institutionnels et opérationnels de gouvernance locale à l'échelle des terroirs, dans le cas de l'opérationnalisation de la GMV prennent en charge les spécificités locales et les avantages de l'intercommunalité horizontale fonctionnelle pouvant être établie entre terroirs. A l'échelle des terroirs, pour favoriser une gouvernance par une gestion participative des populations et des Communautés Locales dans leurs problématiques de développement, le schéma s'appuie sur une structure de gestion à la base assez représentative qui est le Comité Rural de

Développement Durable (CRDD) à sphère de compétence sur l'UCIDD.

Cadres Indicatifs	Structuration	Entités	Missions
Haut Conseil d'Orientation (HCO)	<ul style="list-style-type: none"> Union Africaine et CEN-SAD: Assemblée générales. 	Régional	Orientations et plaidoyer politiques
	<ul style="list-style-type: none"> Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement des Etats membres de l'APGMV. 	Etats membres	<ul style="list-style-type: none"> Politique générale et grandes orientations de l'Agence ; Adhésion de nouveaux membres.
Haut Comité de Pilotage (HCOFIL)	<ul style="list-style-type: none"> Commission Union Africaine ; Secrétariat Général CENSAD. 	Régional	Orientations et plaidoyer politiques
	<ul style="list-style-type: none"> Conseil des Ministres 	Etats	Suivi et Orientation
	<ul style="list-style-type: none"> Commissions Economiques Régionales (CEDEAO, CEEAC, UMA et IGAD) 	Sous régions	Appui technique
Structures de Gestion et de Coordination	<ul style="list-style-type: none"> Agence Panafricaine de la Grande Muraille Verte. 	Etats Membres	Coordination régionale et appui technique aux Etats membres
	<ul style="list-style-type: none"> Agence Nationales GMV 	Echelle Pays	Coordination nationale
	<ul style="list-style-type: none"> Comité Local de Développement Durable 	UCIDD* ¹	Coordination locale

Tableau 3 : Dispositif d'Orientation, de Pilotage et de Gestion (DOFILG) de l'Initiative GMV

¹ UCIDD : Unité Communautaire Intégrée de Développement Durable

2.5.2.3. Cadres d'échange et de concertation

L'opérationnalisation de l'Initiative GMV, outre les instances statutaires, s'appuie également sur un ensemble de cadres de concertation et d'instances spécialisées consultatives dont les principaux sont:

- (i) une Plateforme d'Appuis Scientifiques, Techniques et Financiers (PASTEF) et d'instances consultatives spécialisées de plaidoyer et de mobilisation de financements comprenant:
 - un Comité de Recrutement, d'Évaluation et Avancement (CREA);
 - une Plateforme des Femmes et des jeunes,
 - un Forum des Acteurs et Bénéficiaires (FORABE);
 - une Alliance Nationale dans chacun des Etats membres,
- (ii) une Plateforme de Partenariat et de Coopération Scientifique, Technique et Financier (PPCSTF), cadre de concertation et de planification des appuis externes des Partenaires techniques et Financiers. Elle comprend une composante Technique avec un Chef de file et une autre composante finance, avec un autre Chef de File,
- (iii) une Table Ronde des Partenaires Techniques et Financiers, instance d'évaluation et de mobilisation des financements.



CHAPITRE III

STRATEGIE OPERATIONNELLE DE L'IGMV

INTRODUCTION

L'approche de développement rural développé dans l'Initiative de la Grande Muraille Verte pour l'atteinte des Objectifs et Vision de réaliser la transformation des terroirs en Zones d'Emergence Economique (ZEE) à l'horizon 2020 et à terme, vers 2025 en Pôles Ruraux de Production et de Developement Durable PRPDD est en cohérence avec les cibles pertinents des ODDs notamment l'ODD15-5. En effet elle a pour but de contribuer grandement à la promotion d'emplois verts, aux objectifs d'adaptation, de résilience et de neutralité en terme de dégradation des terres et de création d'un environnement propice à l'épanouissement des populations au Sahel. Par ailleurs, la Grande Muraille Verte par un important potentiel de séquestration de carbone contribuera à l'atténuation des impacts des émissions de gaz à effet de serre. Elle peut ainsi être un mécanisme et un instrument opérationnels pour les Etats membres dans le cadre des perspectives de l'Accord universel sur le Climat, notamment les Contributions Déterminées au niveau National (CDNs).

La conception de Stratégie opérationnelle de mise en œuvre de l'Initiative GMV, part de l'analyse

de Politiques et Stratégies Nationales de Développement Economique Local (PSNDEL) consécutives au processus avancé de décentralisation en cours dans la plupart des Etats membres de la Grande Muraille Verte. Les contraintes diverses apparues dans l'application et les impacts des actes de décentralisation et d'aménagement des terroirs, nécessitent une relecture de ces stratégies et politiques au plan de l'approche et du découpage territorial et de les rendre plus adaptées aux réalités et dans l'optique de développement, d'autonomisation des Communautés et des Populations des terroirs. En effet, dans la plupart des Etats membres des modifications en termes de gouvernance sont entreprises avec notamment la création d'un Haut Conseil des Collectivités territoriales (HCCT), cas du Mali, de la Mauritanie et du Sénégal.

La vision et les objectifs partagés de l'Initiative visent globalement le Développement Local Inclusif (DLI) des Communautés locales des terroirs à travers le rétablissement de la viabilité des écosystèmes et des systèmes de production et le renforcement des activités de développement communautaire susceptibles de générer des richesses et des emplois et d'optimiser les capacités d'adaptation et de résilience des populations face au changement climatique. L'approche stratégique GMV dans ce cadre de la Stratégie Globale Harmonisée (SGH) est basée sur l'accompagnement de proximité des acteurs locaux pour une meilleure responsabilisation en vue d'une autonomisation. Elle s'appuie aussi sur l'identification, la gestion durable et la valorisation du Capital naturel économique local et l'optimisation des chaînes de valeur, pour assurer le développement, et la diversification des systèmes de production et de transformation La SGH de l'Initiative GMV, s'appuie sur une Planification Stratégique quinquennale par Objectifs et des cibles d'indicateurs.

3.1. APPROCHE OPERATIONNELLE

L'approche conceptuelle et opérationnelle intègre dans les paramètres et indicateurs les réalités sociologiques, anthropologiques et éco géographiques ainsi que les aspirations réelles des Communautés et Populations locales de ces terroirs. Il s'agit, de développer sur le terrain, les Actions Phares des Programmes et Projets Prioritaires de gestion durable, de restauration, de protection et de conservation des ressources en terres, hydrauliques et forestières, ainsi que de réaliser concomitamment un paquet d'Activités Génératrices de Revenus et de création et renforcement des services sociaux de base en termes de santé, d'éducation, d'eau et d'énergie.

Ainsi, la Stratégie Globale Harmonisée de la GMV à planification stratégique quinquennale et mise en œuvre selon un séquençage de cycles quinquennaux sur la trajectoire 2010 pour la réalisation de la vision 2025 de l'IGMV et sa consolidation vers l'atteinte des ODD. Elle intègre les objectifs majeurs des trois (03) Conventions des Nations Unies sur la Désertification, le Changement climatique et la Diversité Biologique et s'inscrit comme la phase effective d'opérationnalisation de l'objectif global de créer des Pôles Ruraux d'Emergence Economique (PREE) par la réalisation de Programmes Prioritaires d'Actions Phares sur le terrain à forte valeur ajoutée pour les Populations et les Communautés locales. La seconde génération 2016-2020 de planification correspond à la phase d'opérationnalisation et de consolidation de cette réponse africaine aux défis du changement climatique et du développement des terroirs du Sahel. Elle est assise sur une approche régionale, holistique, éco systémique et multisectorielle de développement intégré prenant en compte dans son approche de planification opérationnelle, la définition des Objectifs Stratégiques et des Programmes Prioritaires d'Actions Phares (PPAP) par l'existence avérée d'interactions entre les impacts climatiques et environnementaux et le développement durable.

L'approche opérationnelle GMV est multisectorielle, holistique, éco systémique et inclusive s'appuyant sur un Schéma de Développement et Gouvernance locale (SDGL) partagé par les Etats, un hub d'informations techniques et de bonnes pratiques, un dispositif d'Alerte Précoce/Réponse et de Plateformes Multifonctionnelles dotées de périmètres d'expérimentation et d'incubateurs de projets de valorisation des produits « labellisés GMV ». Elle associe à l'amont et à l'aval les populations des terroirs d'où le slogan «Pour les Populations et Par les Populations» .

3.2. STRATEGIE GLOBALE HARMONISEE (SGH)

3.2.1. Principes fondateurs et approche d'élaboration

La Stratégie opérationnelle est bâtie sur la base des Stratégies nationales des Etats membres. L'Approche conceptuelle fait de l'initiative Grande Muraille Verte un mécanisme basé sur une approche intégrée pour accélérer la restauration des écosystèmes et le développement socio-économique pour assurer la sécurisation

dans le corridor de la GMV. L'objectif majeur est de contribuer sensiblement au développement socio-économique et à l'atteinte des Objectifs du Développement Durable pour éradiquer la pauvreté et assurer la résilience des Communautés et Populations locales des terroirs.

L'Initiative Grande Muraille Verte (IGMV) dans les principes fondateurs de sa vision et de son cadre stratégique s'inscrit dans ces nouveaux paradigmes et dans la logique de l'Agenda 2063 de l'Afrique intitulé «L'Afrique que nous voulons» et les objectifs des Programmes Phares sur le développement Durable de l'Afrique notamment le développement des énergies renouvelables et d'adaptation et de résilience.

La stratégie opérationnelle de l'approche intégrée se base sur l'installation de Pôles Ruraux d'Emergence Economique (PREE), véritables moteurs et leviers de développement socio-économique pour la création de Pôles Ruraux de Production et de Développement Durable (PPRDD) en 2025. Les PPRDD bien structurés et intégrés dans le Dispositif National de Développement Economique seront à même de contribuer aux conditions d'éradication de la pauvreté, de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition ainsi que de lutte contre le chômage par la création d'emplois, le développement des infrastructures et des services sociaux de base. Ainsi pour ce faire, le véritable challenge est d'une part le rétablissement et la valorisation des potentialités locales de développement et leurs chaines de valeur, le renforcement des bases et systèmes de production, la formation et le perfectionnement des forces vives aux techniques de production et de transformation, à l'entrepreneuriat et à l'implantation d'une gouvernance locale inclusive d'autre part. L'IGMV prend également en compte les orientations des Stratégies Nationales de Développement Economique Local (SNDEL) consécutives au processus avancé de décentralisation en cours dans la plupart des Etats membres de la Grande Muraille Verte. Elle vise globalement le Développement Local Inclusif (DLI) des Communautés locales à travers la création d'emplois et le renforcement des capacités d'adaptation et de résilience des populations face au changement climatique afin de contribuer à la gestion des flux migratoires des forces vives africaines. L'approche GMV dans la SNDEL est basée sur l'accompagnement de proximité des acteurs locaux pour une meilleure responsabilisation et autonomisation. Elle s'appuie sur l'identification du Capital naturel économique local à travers un audit diagnostique des Opportunités Locales de Développement (OLD), des patrimoines fonciers et des ressources transfrontalières, leur gestion durable et leur valorisation par le développement et la diversification de systèmes de production et de transformation.

3.2.2. Planification stratégique

La planification stratégique à cycle quinquennal est batie sur cinq Axes Strategiques Majeurs (ASM) pertinents pour la vision et les objectifs partagés de l'Initiative. Ces ASM ont permis d'identifier cinq Portefeuilles de Projets et Programmes Prioritaires et de Programmes Régionaux Structurants (PRS).

3.2.2.1. Axes Stratégiques Majeurs (ASM)

Sur la base d'Axes Stratégiques Majeurs (ASM) précis et puissants vecteurs de développement à la base, les cinq (05) Portefeuilles de Programmes et Projets prioritaires suivants sont identifiés (Fig. 3) : PF01 : **Gestion Durable des Terres et Economie Verte**, PF02 : **Changement climatique, Développement Socio économique et Gouvernance Locale**, PF.03 : **Recherche d'Accompagnement et Développement**, PF04 : **Communication, Marketing et Plaidoyer** et PF05 : **Système d'Information, Observatoires et alerte Précoce**. Outre ces projets et programmes prioritaires d'Actions Phares mis en œuvre à l'échelle de chaque Pays, la Stratégie opérationnelle comporte également une dizaine de Projets et Programmes Régionaux Structurants coordonnés par l'Agence Panafricaine de la Grande Muraille Verte, mis en œuvre dans les différents pays en fonction de ses spécificités.



Fig. 3 : Bloc programmatique de la Stratégie opérationnelle GMV : Portefeuilles de Projets et Programmes Prioritaires (PFP)

3.2.2.2. Portefeuilles de Projets et Programmes (PPF)

Les PPF sont consultables sur le Document de la Stratégie 2016-2020 de mise en œuvre de la IGMV posté sur le site grandemurailleverte.org. Ils comportent quinze (15) Programmes et Projets Prioritaires d'Actions Phares (PPAP) et huit (08) Programmes et Projets Régionaux Structurants (PRS) et un (1) Programme conjoint « Restauration, Développement et Migration pour la Résilience au Sahel (REDEMI/RESSAHEL).

Dans le cadre d'une coalition partenariale pour l'accélération et la cohérence dans la mise en œuvre de l'IGMV, l'Agence Panafricaine de la Grande Muraille Verte a élaboré un programme intitulé Restauration, Développement et Migration pour la Résilience au Sahel (REDEMI/RESSAHEL). Le REDEMI/RESSAHEL est un Programme bâti autour d'un thème fédérateur structuré autour des trois (03) problématiques de l'heure (« Restauration, Développement et Migration pour la Résilience au Sahel), prioritaires pour le Sahel. Il est construit sur un socle cohérent autour d'un partenariat large entre l'APGMV et les Etats Membres, le Groupe de la Banque Africaine de Développement (BAD), l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO), élargi à d'autres institutions porteuses d'initiatives sur le thème fédérateur afin de mettre en cohérence et de capitaliser les interventions multiples et souvent disparates sur la Grande Muraille Verte, sans cadre général de cohérence approprié et dont la plupart sont à la périphérie des objectifs et de la vision partagés de l'IGMV, notamment le Programme des Nations Unies pour le développement, l'ONU Environnement, le Programme Alimentaire Mondial (PAM), l'Agence Française de Développement (AFD) et d'autres partenaires actifs sur le terrain et auxquels pourraient adhérer au partenariat multisectoriel de mise en œuvre, l'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM) et l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF).

Le REDEMI/RESSAHEL est structuré autour de deux (02) Sous Programmes (SP) à composantes multiples définies selon une approche programmatique :

SPI: CHANGEMENT CLIMATIQUE, DEVELOPPEMENT DES ENERGIES RENOUVELABLES ET RESTAURATION DES TERRES DEGRADEES » :

- COMPOSANTE 1.1: Restauration et conservation des terres et des ressources naturelles ;
- COMPOSANTE 1.2: Changement climatique, adaptation, résilience et atténuation ;
- COMPOSANTE 1.3: Promotion et développement des énergies renouvelables ;
- COMPOSANTE 1.4: Appuis institutionnels et renforcement des capacités aux structures régionales et nationales ;
- COMPOSANTE 1.5: Dispositif Opérationnel d'Information et de Communication.

SP.2 DÉVELOPPEMENT SOCIOÉCONOMIQUE ET TRANSFORMATION DES TERROIRS SAHÉLIENS EN PÔLES RURAUX DE PRODUCTION ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE (PRPDD).

- COMPOSANTE 2.1 : Développement économique et résilience des Communautés et Populations locales du Sahel ;
- COMPOSANTE 2.2 : Développement des chaînes de valeurs et de l'économie circulaire des ressources naturelles et des écosystèmes ;
- COMPOSANTE 2.3 : Migration, sécurisation et retour aux terroirs ;
- COMPOSANTE 2.4 : Renforcement des infrastructures socioéconomiques

Les besoins financiers pour la mise en œuvre du Programme REDEMI/RESSAHEL sur la période quinquennale 2018-2023 sont estimés à environ 2 milliard de dollars américains. La phase préliminaire triennale 2018-2021 de mise en œuvre d'Activités Phares prioritaires est axée prioritairement sur les sept (07) pays, **Burkina Faso, Mali, Mauritanie, Niger, Tchad, Nigeria et Sénégal** ciblés du fait de leur contexte et leurs positions stratégiques dans le développement et la sécurisation ainsi que le phénomène de migration dans le Sahel. Les besoins financiers nécessaires à la réalisation de cette phase sont évalués à huit cent cinquante (850) millions de dollars américains ainsi répartis : 300 millions dollars américains (US\$) pour le Sous programme (SP01), 500 millions dollars américains (US\$) pour le Sous programme (SP02) et 50 millions dollars américains (US\$) pour le Sous programme (SP03).

3.2.3. Planification opérationnelle

La planification opérationnelle à cycle quinquennal et ainsi séquencée :

- le premier cycle 2011-2015 vise la mise en place du cadre institutionnel et organisationnel des structures GMV, de la conceptualisation, la sensibilisation et l'appropriation du Concept, de la vision et de l'approche ainsi que l'implantation d'activités pilotes au niveau de chacun des pays ;
- le second cycle 2016-2020 plus opérationnel vise l'accélération des actions concrètes pour l'installation dans les terroirs des Pôles Ruraux d'Emergence économique ;
- le troisième cycle 2021-2025 consolide les actions menées et permet la création des Pôles Ruraux de Production et de Développement Durable
- le quatrième cycle 2026-2030 permettra une contribution conséquente de la GMV à l'atteinte des Objectifs du développement Durable et aux autres engagements internationaux dans les Conventions des Nations Unies (UNCCD, UNCCC et UNDB) des Etats membres.

3.3. Cadre Logique d'Intervention

La gouvernance opérationnelle prônée dans la mise en œuvre de la Grande Muraille Verte est conforme aux principes d'approche participative et de Gestion Axée sur les Résultats. Elle s'appuie sur une approche participative dans l'identification des priorités, la planification opérationnelle des Stratégies de Développement économique local (SDEL), plaçant les Communautés locales et les populations à la base au cœur des options et des activités.

La mise en œuvre de la planification stratégique et de la Stratégie de Développement Economique Local des terroirs de la GMV nécessite la mise en place d'une gouvernance territoriale opérationnelle et adaptée aux objectifs de compétences de gestion décentralisée. L'architecture institutionnelle GMV est mise en cohérence avec les orientations générales des lois sur la décentralisation et prend également en compte la dynamique intercommunautaire et les avantages comparatifs.

Dans la mise en œuvre de l'Initiative GMV, afin de favoriser la gestion participative et la gouvernance par les populations et les Communautés Locales dans les problématiques de leur développement local, le schéma institutionnel et opérationnel, prend en charge les spécificités locales et les avantages de l'intercommunalité horizontale fonctionnelle entre terroirs. Il est mis en place un Modèle de Développement et de Gouvernance locale (MDGL), préconisé dans la mise en œuvre de l'Initiative au vu des contraintes et spécificités de l'approche terroir. Il s'appuie sur un nouveau schéma d'aménagement et de découpage des territoires communautaires qui part d'une nouvelle assiette communautaire à la base, identifiée comme l'Unité Communautaire Intégrée de Développement Durable (UCIDD). Elle est dotée d'une structure de gestion à la base assez représentative, le Comité local de Développement Durable (CLDD) à sphère de compétence dans l'UCIDD.

3.3.1. *Modèle de Développement et de Gouvernance Locale (MDGL)*

Les zones arides et semi-arides couvertes par la Grande Muraille Verte représentent un ensemble de patrimoines économiques, culturels, biologiques remarquables qu'il convient de conserver, restaurer et valoriser dans toute Stratégie de développement socio-économique et de sécurisation des terroirs. Ainsi l'approche en termes de développement socio-économique et de sécurisation des terroirs sahéliens doit nécessairement intégrer les trois paradigmes Restauration/Développement/Sécurisation pour la création d'un environnement propice à la protection et au renforcement des écosystèmes, à l'atteinte de la neutralité en termes de dégradation des terres, ainsi qu'à l'adaptation, la résilience et l'épanouissement des populations et Communautés locales du Sahel.

Les Stratégies Nationales de Développement Economique Local (SNDEL) consécutives au processus avancé de décentralisation en cours dans la plupart des Etats membres de la Grande Muraille Verte, visent globalement le Développement

Local Inclusif (DLI) des Communautés locales à travers la création d'emplois et le renforcement des capacités d'adaptation et de résilience des populations face au changement climatique. L'empreinte à la fois socio-économique, environnementale et climatique des contraintes des terroirs sahéliens impose un Modèle de Développement et de Gouvernance Locale (MDGL) des terroirs repensé, plus intégré et plus ancré aux réalités, à la sociologie, aux capacités et besoins des terroirs. La viabilité d'un tel Modèle devrait se justifier par les opportunités d'optimisation des revenus, de création d'emplois et surtout d'emplois verts pour mieux fixer les forces vives dans les terroirs, mais aussi par la contribution en tant que mécanisme et instrument opérationnels adaptés pour accompagner les Etats membres dans la mise en œuvre de leurs engagements internationaux dans les Conventions des Nations Unies de Rio et les Objectifs de Développement Durable (ODD).

Dans la stratégie de mise en œuvre, les zones d'emprise des composantes nationales de la GMV sont délimitées en Unités Communautaires Intégrées de Développement Durable (UCIDD). L'UCIDD au sens du modèle GMV de Développement Economique Local (DEL) est l'entité de base à partir de laquelle se constitue et se développe le Pôle Rural d'Emergence Economique. Elle est un espace intercommunautaire pouvant être à cheval sur plusieurs entités administratives, parfaitement intégrées, économiquement viables par ses potentialités économiques et la masse critique de sa population.

L'atteinte de tels objectifs spécifiques dans les terroirs requiert nécessairement dans la mise en œuvre du MDGL, un accompagnement multiforme de proximité des acteurs et Communautés à la base pour accélérer leur responsabilisation et leur autonomisation nécessaires à assurer le développement inclusif visé.

Le Modèle de Développement et de Gouvernance locale (MDGL) des terroirs préconisé dans la Stratégie Globale Harmonisée de mise en œuvre de l'IGMV renforce la position centrale du terroir et le rôle des Communautés et Populations Locales dans la Stratégie de développement économique et de gouvernance locale (SDEL). Le MDGL est autocentré sur les réalités sociologiques et le potentiel économique et humain propres au terroir. Il intègre également le développement et la diversification de systèmes de production et de transformation dans une vision globale de création dès 2020 des conditions favorables à l'émergence économique dans les terroirs et à terme, à l'horizon 2025, l'implantation et le développement de Pôles Ruraux de Production et de Développement Durable (PRPDD), parfaitement intégrés au tissu économique national. L'itinéraire technique du MDGL passe d'abord par l'identification, l'audit diagnostic, la gestion durable, ensuite la valorisation du potentiel économique et humain et leurs chaînes de valeur des terroirs avec la gestion participative des populations à toutes les étapes du déroulé de l'itinéraire du MDGL.

Pour son opérationnalisation, le MDGL s'appuie sur un Schéma de Développement Economique Local (SDEL), un ensemble d'outils d'opérations, un instrument financier alimenté à travers divers mécanismes innovants de mobilisation de ressources financières. Le SDEL, outre le cadre de suivi, le dispositif opérationnel d'information et de communication (DOIC), repose sur une Stratégie Globale Harmonisée (SGH), déclinée en Plans d'Action quinquennaux mis en œuvre à travers des Portefeuilles de Programmes et Projets d'Actions Prioritaires (PPAP) et de Projets régionaux structurants (PRS) .

3.3.2 Schéma de Développement Economique Local (SDEL)

Le SDEL tire sa substance sur une territorialisation efficiente et opérationnelle poussée à l'échelle des terroirs. La territorialisation est construite dans le moule économique et dans l'objectif stratégique de transformer et développer les terroirs arides et semi arides par la création de Pôles Ruraux de Production et de développement Durable (PRPDD) qui sous-tend la Vision de l'Initiative de la Grande Muraille Verte. Dans le cadre, de la mise en œuvre de la Stratégie Globale Harmonisée, le Schéma de Développement Economique Local (SDEL) développé dans l'Initiative GMV s'articule sur un Nouveau schéma opérationnel de développement local. Ce nouveau schéma part d'une définition d'une nouvelle assiette communautaire de développement de base (ACDB) et d'une structure locale de développement et de gouvernance à la base bien structurée, plus inclusive et mieux responsabilisée.

3.3.3. Mécanismes et Outils de mise en œuvre

La GMV utilise plusieurs mécanismes et outils dans sa mise en œuvre notamment, des instruments de gouvernance locale, des outils d'opérations, un instrument financier et des outils de communication et de plaidoyer ainsi qu'une Stratégie et des instruments innovants de Mobilisation de Ressources.

3.3.3.1. Instruments de gouvernance locale

Il s'agit d'instruments organisationnels et institutionnels d'appui à la gouvernance locale des Terroirs identifiés et structurés à l'échelle du terroir.

3.3.3.1.1 Unité Communautaire Intégrée de Développement Durable (UCIDD), assiette communautaire de développement à la base (ACDB) plus adapté.

Il s'agit de développer un schéma efficient de structuration du terroir en mosaïque d'espaces territoriaux économiquement viables, afin d'identifier une assiette communautaire de la base (ACDB), économiquement viable, l'Unité Communautaire Intégrée de Développement Durable (UCIDD). La définition de l'UCIDD procède de l'option de favoriser l'intercommunalité horizontale permettant le regroupement de terroirs pour atteindre la taille critique et la viabilité économique indispensables au processus d'émergence économique et social.

A l'analyse critique des résultats et des impacts des Politiques et Stratégies nationales de développement économique et de gouvernance mises en œuvre dans la plupart des Etats membres, les avancées réelles dans les zones de terroirs semblent très limitées, au vu de la récurrence et de l'amplification des problèmes de développement socio-économique auxquels les Communautés et populations locales sont confrontées. A cet effet, les critères du découpage administratif et l'approche de développement économique local des politiques de décentralisation en cours dans la plupart des Etats membres de l'Agence, devraient être revus à l'échelle des terroirs dans le cadre global de l'aménagement du territoire pour assurer une meilleure intégration de ces zones très souvent économiquement marginalisées et pourtant à fort potentiel économique. Ainsi l'approche "terroir" développée dans l'IGMV change de paradigmes et propose dans le schéma de développement économique local (SDEL), des fondamentaux et des mécanismes jugés plus en conformité avec les réalités et aspirations dans les terroirs. L'approche GMV donne une nouvelle conception et une nouvelle vocation de l'assiette communautaire de développement et de gouvernance. L'assiette communautaire doit être compatible avec le rôle de levier de développement social et économique à la base. La définition de l'assiette s'appuie essentiellement sur l'état du potentiel d'Opportunités de Développement Local (OLD) et de ressources humaines ainsi que les réalités sociologiques et les besoins exprimés des Populations locales. Ainsi dans le nouveau schéma de développement et de gouvernance des terroirs a été introduit le concept d'Unité Communautaire Intégrée de Développement Durable (UCIDD). L'UCIDD correspond à l'espace communautaire à la base, par laquelle se construit et se renforce le développement socio-économique cohérent et durable. Elle est circonscrite dans une vision de développement et sur la base de critères d'homogénéité géographique, de diversité sociologique et culturelle, de masse critique de population et du potentiel économique. Elle peut, au plan géographique correspondre à un terroir ou un groupe de terroirs dans le cadre de l'intercommunalité. Le développement communautaire ou intercommunautaire de l'UCIDD est piloté par un Comité Local de Développement Durable (CLDD) mis en cohérence avec les dispositions nationales de décentralisation et dont le rôle est d'assurer l'orientation, la planification, la gestion et le suivi des Projets en relation avec la Task Force institutionnelle locale constituée d'experts en développement rural des départements ministériels, des partenaires techniques et financiers et des ONGs.

L'identification de l'ACDB ou de l'UCIDD est assise sur la capacités à produire à partir des Opportunités Locales de Développement (OLD) du Capital Naturel local et l'optimisation des chaines de valeurs, l'essentiel des besoins sociaux, économiques et financiers nécessaires au développement socio-économique, mais aussi sur la mise en place d'un Comité Local de Développement Durable (CLDD), expression d'un consensus territorial, capable d'assurer la planification, le suivi et l'évaluation des politiques locales de développement et de gestion durable des ressources naturelles.

3.3.3.1.2. Comité Local de Développement Durable (CLDD)

Le Comité Local de Développement Durable (CLDD) est la structure de gestion et de développement à la base. Il est chargé de l'orientation, de la planification, de la Gestion et du Suivi des Politiques et Stratégies de Développement Economique Local (DEL), identifiées selon une gestion participative des populations de l'espace de l'UCIDD et l'accompagnement et l'appui conseil d'une Task force rurale.

Le CLDD constitue l'instance territoriale responsable de la conduite des actions de développement et de la gouvernance à la base de l'UCIDD. Il dispose des opportunités offertes par une Plateforme Technique Multisectorielle d'Appui (PTMA) regroupant des compétences diverses. La PTMA est constituée principalement des structures publiques et privées, des organisations non gouvernementales, des universités et centres de recherche travaillant dans le développement rural. La création de Centre d'Appui au Développement des Terroirs (CADT), abritant la Plateforme Technique et la Task Force Locale (TFL) facilite l'accompagnement et l'encadrement de proximité nécessaires.

3.3.3.2. Outils et mécanismes d'Opération

3.3.3.2.1. Centre d'Appui au Développement des Terroirs (CADT)

La réussite du Schéma de développement économique local de l'approche terroir et la pérennité de ces impacts nécessitent non seulement une grande proximité dans l'action des divers acteurs à la base, mais également une disponibilité sous des formats adaptés de données fiables, de cadres d'information, d'échanges et de sensibilisation dans le cadre d'un accompagnement de proximité et de renforcement de capacités.

Afin de créer et renforcer l'accompagnement de proximité est créé un Centre d'Appui au Développement des Terroirs (CADT), implanté à l'épicentre des UCIDD. Il s'agit d'une Plateforme Technique Multisectorielle d'Appui et de Conseil (PTMAC), pourvoyeuse d'appuis et de conseils multiformes en termes d'approche technique et de démonstration, d'organisation, de planification, de diffusion de l'information et de dialogue. Le CADT servira de centre névralgique opérationnel pour le développement du terroir en impulsant la valorisation des opportunités locales de développement et en appuyant les initiatives locales convergentes, notamment la mise en œuvre de la Grande Muraille Verte et des projets sur la résilience et la lutte contre la pauvreté et l'insécurité alimentaire. Le CADT est un centre de ressources humaines et de techniques adaptées et un hub de compétences, d'informations et d'appuis conseil utiles au développement des terroirs. Il est conçu comme un Centre névralgique opérationnel d'appui au Développement. Il est structuré en Plateformes multifonctionnelles de Services et de Conseils, et est mis en place pour apporter aux communautés et populations locales un accompagnement de proximité dans les Actions de Développement Economique Local et de gestion durable des ressources naturelles dans leurs terroirs.

La Plateforme Technique Multisectorielle d'Appui créée et animée au sein du CADT par un plateau d'appuis scientifiques, techniques et financiers (PASTEF) constitué autour de la Task force rurale et d'autres compétences devrait compiler, générer, organiser et faciliter l'accès et le transfert des informations et expériences réussies utiles. Les informations peuvent être issues des périmètres expérimentaux contrôlés, d'incubateurs de projets et d'innovations et d'exploitation du Système d'Alerte précoce et Réponse mis en place pour le suivi des données météorologiques, climatiques et environnementales.

a) Justificatif

L'adoption et la mise en œuvre dans la plupart des pays du Sahel de Politiques et de Stratégies visant à promouvoir le développement local et la gestion durable des ressources naturelles n'ont pas permis d'inverser les tendances, ni de favoriser l'appropriation correcte par les populations des terroirs des importantes potentialités et des contraintes de gouvernance locale et de développement communautaire de leurs contrées.

L'approche à la fois pluridisciplinaire et multisectorielle de la Grande Muraille Verte ainsi que sa mise en œuvre dans des terroirs spécifiques de contextes éco-géographiques, socio-économiques et anthropologiques souvent différents nécessitent une stratégie d'accompagnement, d'information et d'encadrement de proximité des acteurs du terroir. En effet, le transfert, l'appropriation et la valorisation escomptés de la masse de données scientifiques techniques, d'expériences pertinentes, d'innovations techniques et technologiques variées par les populations cibles et bénéficiaires des terroirs ne sont pas effectifs. Afin d'optimiser les apports de la TFL aux Communautés et populations locales et créer la proximité nécessaire, l'implantation à l'épicentre du terroir de guichets d'informations et d'encadrement s'avère indispensable.

L'objectif global est de mettre en place un nouveau véhicule institutionnel de proximité pour mieux accompagner les acteurs à la base par le renforcement de capacités, la formulation, la mise en œuvre et le suivi-évaluation des Programmes Prioritaires d'Activités Phares (PPAP) pour faciliter l'accélération de l'opérationnalisation de la mise en œuvre de l'Initiative de la Grande Muraille Verte et des initiatives locales dans le cadre du DEL. Il s'agit de la création de Centres d'Appui au Développement des Terroirs (CADT).

Le CADT est une Plateforme multifonctionnelle de services et de conseils implantée sur le terroir au profit des UCIDD pour accompagner le Développement économique local. Il est conçu comme un véritable centre névralgique opérationnel d'appui au Développement du terroir. Il est un hub de techniques, de compétences, d'informations utiles et d'appui conseil pour assurer efficacement la gestion de proximité, d'impulser la cartographie et la valorisation des potentialités locales et d'appuyer les initiatives locales convergentes de DEL et notamment d'adaptation et de résilience des populations et des terroirs face au changement climatique et à la désertification.

b) Concept

Le CADT labellisé GMV, repose sur le concept de centre d'expansion rurale et le fonctionnement sur celui de ferme-école pour l'apprentissage, la démonstration, les rencontres, la formation et les échanges où les populations locales des terroirs seront les actrices principales en contact direct avec les producteurs de connaissances et techniques utiles directement accessibles. Il s'agit de la création d'un véritable hub de services dans un Centre polyvalent implanté au cœur du terroir pour une plus grande proximité, un appui-conseil plus direct et un meilleur levier d'échanges entre les Producteurs de savoirs et techniques (chercheurs scientifiques, savoirs locaux etc.), la Task Force Rurale (agents de développement local), les ONG et les Communautés à la base.

Le CADT est une plateforme d'échange, de diffusion et de démonstration de savoirs et de bonnes pratiques (traditionnels et scientifiques) et de transfert de technologies et innovations appropriées labellisés GMV pour la Gestion et le Développement des terroirs et rassemble sur le même site les compétences et opportunités requises pour appuyer le développement du terroir. Il est poly-modulaire et dispose d'infrastructures d'accueil, de formation, de communication, d'un Plateau Technique d'appui à la recherche expérimentale et d'innovation, au transfert des innovations au travers de bancs d'essais démonstratifs, de technologies améliorées et d'incubateurs de projets, à l'information et la communication, la formation et au perfectionnement. Il abrite aussi un conservatoire de la biodiversité et des savoirs locaux afin d'informer et sensibiliser les populations aux meilleures pratiques et innovations.

c) Objectifs

L'objectif global du CADT est de créer dans le périmètre communautaire une Plateforme Technique multisectorielle d'Appuis et de Conseil (PTMAC), dédiée au développement du terroir, assurant la diffusion et le transfert des savoirs et techniques utiles ainsi que la sensibilisation et le renforcement des capacités des Communautés locales dans la gestion durable et la gouvernance opérationnelle des opportunités locales de développement de leur terroir. Il s'agit de mettre à la disposition des acteurs locaux les outils et compétences requis pour l'accompagnement, la formation et l'encadrement de proximité dans la mise en œuvre des initiatives locales de Développement Economique Local.

Les objectifs spécifiques sont principalement :

- (i) la création dans les terroirs d'un espace adapté, ouvert aux populations locales pour la formation, l'expérimentation, la diffusion et le transfert des savoirs et techniques utiles dans une perspective de favoriser la gestion durable et de gouvernance par les Communautés à la base, des potentialités des terroirs ;

- (ii) le rapprochement des producteurs de savoirs et techniques des acteurs locaux et promoteurs économiques, en répondant aux besoins en formation, d'expertises, d'études et d'analyses, ainsi que d'organisation et d'encadrement de promoteurs locaux ;
- (iii) la réalisation d'actions de sensibilisation aux effets de la désertification et du changement climatique à travers l'éducation à l'Écocitoyenneté des populations, notamment les jeunes, les écoliers par des supports didactiques, débats, causeries et émissions interactives ciblées dans les radios communautaires et télévisions rurales ;
- (iv) l'organisation de séminaires d'échanges et de formation aux meilleures pratiques de Gestion Durable et de Gouvernance locale et la facilitation de voyages d'études entre organisations et Groupements d'Intérêt Economique (GIE) dans l'espace intercommunautaire ;
- (v) la création et l'encadrement de sessions thématiques de formation et de dialogue inclusif entre acteurs, cibles, gouvernants et décideurs locaux de l'UCIDD sur les Politiques de Développement et de gouvernance locale du terroir et de la région et la nouvelle approche ciblant la triptyque Environnement-Développement-Climat ;
- (vi) la réhabilitation et la conservation de la biodiversité locale (Ex : réserves fauniques, plantes aromatiques et médicinales, etc.) en jouant un rôle de conservatoire (jardin botanique, herbier et réserves fauniques communautaires) ;
- (vii) l'aménagement de sites d'expérimentation, promotion, transfert d'innovations et d'expériences réussies et incubation de projets porteurs, pouvant servir à la mise en œuvre des programmes de développement communautaire du terroir notamment l'agriculture familiale, le pastoralisme, la valorisation des produits forestiers, l'énergie domestique, l'entreprenariat rural et la gouvernance locale ;
- (viii) la création et la mise à la disposition des acteurs, décideurs locaux et chercheurs d'une base de données scientifiques et de savoirs locaux et d'un dispositif d'accès à l'information et aux Données Utiles (Systèmes d'information et d'alerte précoce et réponse etc.), accessibles aux populations dans les formats appropriés ;
- (ix) l'identification et la promotion auprès de la société et en particulier aux populations des terroirs et promoteurs publics et privés nationaux, des capacités des structures de formation et de recherche scientifiques (laboratoires, universités, écoles etc.) offertes en terme de formation, perfectionnement, conseil, fourniture d'informations stratégiques et d'accompagnement ;

- (x) l'identification des opportunités économiques du terroir et des niches d'emplois verts, la facilitation et l'assistance des promoteurs ruraux en phase de démarrage (incubation) de projets à travers des appuis techniques, conseils, et encadrements administratifs et comptables ;
- (xi) le soutien des initiatives locales de production et transformation par l'implantation de Fermes Agricoles Communautaires Intégrées (FACI) polyvalentes pour appuyer le Développement Economique Local et assurer l'autosuffisance et la sécurité alimentaire dans les terroirs ;
- (xii) le renforcement des capacités d'intervention des entités locales dans la mise en œuvre et le suivi de la Grande Muraille Verte.

d) Structuration et gestion du CADT

L'implantation de CADT dans les périmètres communautaires se fera selon le maillage des UCIDD. Elle obéit à une bonne rationalisation et répond à des critères d'opportunités notamment la variation des contextes éco-géographiques, les spécificités sociologiques et économiques des terroirs, la proximité des structures d'encadrement publics et privés de formation et de recherche.

Le modèle schématique de structuration d'un module CADT est donné ci-après (Tableau 4)

Cellules	Zones	Composition	Missions
<p>Complexe Administration, Formation, Information et Hébergement (CAFIH)</p>	<p>Zone 1 (CAFIH)</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Bloc administratif, financier et logistique : 05 bureaux administratifs et 1 annexe (logistiques, reprographie) et un hall d'exposition thématique ; - Formation et Information : (02) salles d'atelier et (02) salles multimédia de visioconférence ; - Hébergement (accueil de stagiaires, séminaristes et intervenants) : 05 Chambres de passage et une buvette restaurant (20 Places). 	<p>Organiser et gérer le fonctionnement du centre à travers une personnalité dénommée l'Animateur, justifiant d'une grande expertise dans le développement rural, notamment en assurant la planification des activités, les ressources humaines, financières et logistiques ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - Assurer la maintenance des infrastructures et la gestion ainsi que la programmation de l'utilisation des ressources du Centre.
<p>Communication Education à l'écocitoyenneté (CCEC)</p>	<p>Zone 2 (CCEC)</p>	<ul style="list-style-type: none"> - 1 Station de radio communautaire ; - 1 salle de documentation (bibliothèque, vidéothèques et salle de lecture) ; - 1 Salle d'initiation à l'informatique et aux TIC (réduction de la fracture numérique). 	<p>Développer la capacité des UCIDD à la sensibilisation des populations aux défis environnementaux et climatiques et aux questions prioritaires de développement local, de conservation et gestion durable des ressources naturelles, notamment la biodiversité, les sols et les ressources hydriques ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - Sensibiliser au retour au terroir et aux opportunités de création d'emplois verts par l'économie de l'environnement et le développement des AGR des initiatives locales (programme de la Grande Muraille Verte et autres projets de développement local) ; - Appuyer la formation et le perfectionnement de chercheurs, d'enseignants-chercheurs, de doctorants, ainsi que décideurs et acteurs locaux sur les thématiques prioritaires de l'Environnement, du changement climatique, de l'économie verte et du développement durable par la protection, la conservation et la valorisation des ressources environnementales.

<p>Promotion, Innovation et Transfert de Technologies et d'Expériences Réussies (CPTIER)</p>	<p>Zone 3 CPTIER</p>	<ul style="list-style-type: none"> - 2 salles de cours magistraux ; - 2 salles de formation pratique ; - 2 laboratoires équipés de matériels de base ; - 1 salle de préparation des essais à mettre en place dans les zones 5 et 6 ; - 1 salle d'incubation de projets. 	<p>La CPTIER est l'interface entre les producteurs de savoirs et technologies et la société civile (populations locales, promoteurs économiques et consommateurs) en termes d'opportunités et d'innovations techniques. Son rôle principal est d'être à l'écoute et d'accompagner les utilisateurs pour identifier les opportunités économiques et ensuite promouvoir la création ou la diversification de filières de production et de transformation, l'impulsion de micro-entrepreneuriat et de micro-finance ruraux.</p>
<p>Conservatoire de la biodiversité (CBIOD)</p>	<p>Zone 4 CBIOD</p>	<ul style="list-style-type: none"> - 1 herbier du terroir avec un hall d'exposition des pratiques, outils du terroir et produits de terroir ; - 1 jardin botanique dédié à la biodiversité végétale des milieux arides et semi-arides avec un focus sur les plantes à haute plus-value économique (Ex : essences, plantes aromatiques, plantes médicinales, plantes à haute valeur nutritionnelle, espèces fruitières etc.) ; - 1 périmètre boisé de réserves communautaires constituant une annexe du CADT. 	<ul style="list-style-type: none"> - collecter, décrire et présenter la richesse in-situ du patrimoine végétal des terroirs à travers la création d'herbiers, de jardins botaniques et l'installation de parcelles de jardins polyvalents et de réserves communautaires ; - mettre en place des tests de caractérisation et d'amélioration des ressources végétales endogènes et de valorisation des produits forestiers ligneux et non ligneux du terroir et informer et diffuser les expériences innovantes d'amélioration ; - faciliter les visites des infrastructures végétales et préparer à cet effet pour les écoliers, étudiants et autres visiteurs des fiches techniques et des posters sur la diversité biologique et son utilité.

<p>Station de Recherche Expérimentale (SRE)</p>	<p>Zone 5 SRE</p>	<p>La SRE est une Plateforme technique de recherche expérimentale dotée des infrastructures nécessaires pour assurer in situ l'accompagnement et l'appui aux étudiants, jeunes chercheurs et techniciens impliqués dans des recherches innovantes, ainsi que la maîtrise et le transfert de techniques améliorées et expériences réussies aux populations. Un périmètre d'expérimentation d'au moins deux (2) hectares et de champs témoins simulant les conditions naturelles d'évolution.</p>	<p>Elle est destinée notamment à : - démontrer la faisabilité du processus testé ; - jouer le rôle de vitrine technologique et de transfert de technologies aux utilisateurs ; - assurer par une équipe de chercheurs seniors, une animation scientifique et un coaching à travers des études de cas, des conférences et des visites de terrain ; - identifier et développer des thématiques de recherche expérimentale d'intérêt dans la mise en œuvre et le suivi des programmes et projets de la Grande Muraille Verte et des recherches opérationnelles sur la valorisation de produits forestiers.</p>
<p>Batterie de serres et autres dispositifs expérimentaux (SERRES)</p>	<p>Zone 6 Serres</p>	<p>Une batterie de serres tunnels pour héberger les dispositifs expérimentaux des programmes de Recherche & Développement et les projets pilotes labellisés.</p>	<p>La batterie de serres tunnels est créée pour appuyer la mise en œuvre des programmes de Recherche & Développement labellisés Grande Muraille Verte en abritant les dispositifs expérimentaux nécessaires. Elle est destinée également à faciliter le suivi et la collecte de données pertinentes par les chercheurs et la visite guidée d'écoliers et d'étudiants.</p>
<p>Services communs (SC)</p>	<p>Zone 7 SC</p>	<p>Installations énergétiques ; - installations hydrauliques ; -Systèmes d'opération de communication et d'informa- tique ; - Poste de santé.</p>	<p>Un bloc de services communs. Il centralise le matériel et équipement assurant (i) l'alimentation énergétique (énergie renouvelable) du CADT, (ii) l'irrigation des dispositifs expérimentaux (goutte à goutte par ex. et (iii) la communication et l'informatique (téléphonie, internet et systèmes, etc.).</p>

Tableau 4 : Description de la configuration des espaces du Centre d'Appui au Développement des Terroirs (CADT)

Le schéma de gouvernance et de gestion du Centre d'Appui au Développement des Terroirs est spécifié ci-après (Fig. 4) :

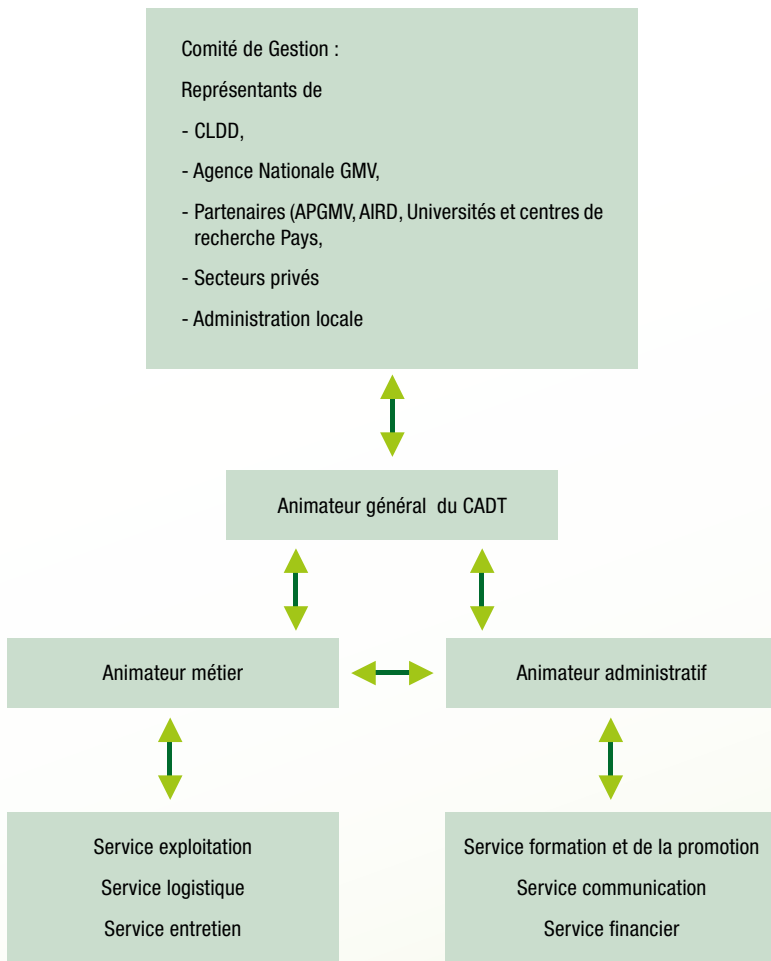


Fig. 4 : Organigramme indicatif de la Gouvernance et de la Gestion du CADT

3.3.3.2.2. Les Alliances Nationales

Elles sont construites autour de la Structure nationale GMV et constituent un cadre dynamique de concertation et de collaboration favorisant la naissance d'une coalition nationale autour de la GMV. L'objectif de création de l'Alliance Nationale est d'impulser l'émergence de synergies et dynamiques nécessaires entre les acteurs clés du secteur public notamment l'agriculture, l'élevage, l'hydraulique, la décentralisation, l'aménagement du territoire, l'action sociale, la Santé, l'Education...), le secteur privé et la société civile autour des objectifs de la GMV.

Les Alliances Nationales constituent des relais et des cadres de mise en cohérence des programmes et projets GMV avec les politiques sectorielles nationales dans les zones d'emprise des Composantes Nationales GMV

3.3.3.2.3. Plateforme Technique Multisectorielle d'Appui et de Conseil (PTMAC),

La Plateforme Technique Multisectorielle d'Appui et de Conseils (PTMAC), constituée autour de la Task force rurale va favoriser l'accompagnement, la formation et la disponibilité et le traitement des données utiles. Au delà des acteurs de la GMV, La PTMAC offre des opportunités aux chercheurs et étudiants de suivre sur le terrain la mise en œuvre des techniques éprouvées de foresterie et d'encourager la mobilité, l'échange d'expériences et de savoir-faire, la formation par la recherche et la disponibilité d'outils et de données utiles de planification et de Suivi /Evaluation en temps réel servies par le Système d'Informations et d'Observatoire de Alerte Précoce (SIOBAP) de l'Agence, stockant, traitant et diffusant les informations utiles aux pays.

3.3.3.2.4. Le Potentiel d'Opportunités Locales de Développement (OLD)

L'approche "terroir" du développement économique local est assise en priorité sur le potentiel économique, culturel et touristique de l'espace communautaire ou intercommunautaire du terroir. Ainsi, l'un des principaux défis du développement des terroirs est la mise en place d'un processus dynamique de gestion durable favorisant la connaissance, le renforcement et la valorisation des opportunités locales de développement (OLD) et des chaînes de valeur en termes de ressources forestières, pastorales, agricoles, énergétiques, hydriques et culturelles et de services écosystémiques.

Dans ce cadre, la maîtrise de ce potentiel de développement et des droits de propriété attachés dans le terroir devrait être la base de la stratégie et de la planification des actions de développement. Ainsi un audit diagnostic des OLD, des patrimoines fonciers et des ressources transfrontalières initié dans l'emprise de la GMV va permettre de mieux cerner le Potentiel actualisé et bien maîtrisé de développement du terroir. L'audit diagnostic au delà de l'inventaire, se réalise à travers une cartographie diagnostique et la production de données spécifiques de recherche opérationnelle et d'innovation la plus exhaustive possible dans une vision économique et a finalité de développement d'activités génératrices de revenus.

3.3.3.2.5. Le modèle Domino de Développement Agricole: Fermes Agricoles Communautaires Intégrées (FACI)

Ce modèle paramétré à l'échelle des Communautés locales est itératif et intégrateur. Il s'appuie sur l'implantation, la démultiplication et la dissémination par effet domino de Fermes Agricoles Communautaires Intégrées (FACI). La FACI est le levier de base du modèle GMV d'approche terroir du développement et de gouvernance locale dans le processus de transformation des terroirs sahéliens. Ce modèle intègre les réalités et les contraintes de gestion des ressources naturelles du patrimoine foncier et du rôle économique des Communautés et populations locales du terroir qui sont ici promoteurs, acteurs, bénéficiaires et actionnaires de leur propre développement.

Les FACI sont articulées autour du développement intégré dans une parcelle de 5 à 20 ha de la zone d'intérêt économique, social et environnemental de spéculations agricoles diverses notamment l'horticulture, l'apiculture, l'aviculture, la pisciculture, l'élevage ovins et caprins, etc. avec la gestion et la valorisation des interfaces entre ces spéculations. Cette approche qui met au centre les communautés et les populations locales et les implique à l'amont et à l'aval, a l'avantage de lever les contraintes et pesanteurs liées à la gestion foncière difficile et particulièrement ardue dans la plupart des Etats membres et qui constitue un facteur limitant dans le développement et la sécurisation des terroirs. La multiplication et l'intégration de ces FACI dans un ensemble économique cohérent génère dans le périmètre communautaire ou intercommunautaire un Domaine Agricole Communautaire intégré (DACI) d'au moins 100 hectares.

L'implantation et la diversification des DACI, renforcent les capacités de production et de transformation dans le terroir et font croître l'intérêt du secteur privé à l'exploitation du potentiel économique, culturel et touristique du terroir et à la création à grande échelle d'agropoles ruraux (AgropoR), avec la création d'unités de transformation et de commercialisation des produits à travers le développement des Partenariats-Public-Privé (PPP).

L'émergence économique, la création d'emplois agricoles et par extension le développement de l'artisanat rural favorisent des concentrations humaines par le retour et la fixation des forces vives du terroir. L'existence de masse critique de populations actives, va justifier le développement d'infrastructures et de services sociaux de base notamment de santé, d'éducation, d'énergies renouvelables, d'accès à l'eau, etc.). Ces facteurs d'émergence économique, de création d'emplois et de génération de revenus stables et de capacités productives et de transformation sont des leviers solides d'émergence de Pôles Ruraux de Production et de Développement Durable.

3.3.3.3. Un instrument financier: Le Fonds pour l'Adaptation et la Résilience au Changement climatique et le Développement économique Local (FARCDEL)

Le Fonds d'Adaptation et de Résilience au Changement climatique et de Développement Economique Local (FARCDEL), est envisagé pour avoir une meilleure visibilité et une bonne rationalisation des ressources éparses, mobilisées par diverses structures ou initiatives se réclamant de la Grande Muraille Verte . Il est destiné à la mise en œuvre des programmes d'appui à la gestion climatique et au développement économique local dans les terroirs de la Grande Muraille Verte, notamment des programmes d'adaptation et de résilience au changement climatique et de développement communautaire des Terroirs.

Le FARCDEL est envisagé en fonds fiduciaire alimenté à hauteur d'un (01) milliard de dollars américains par des ressources de diverses sources notamment les Partenaires Techniques et Financiers, les secteurs publics et privés, les fonds associés à la décentralisation, les instruments innovants de mobilisation des ressources de l'Agence telles que les accréditations auprès du Fonds Vert Climat et du Fonds pour l'Environnement Mondial, la Banque GMV Carbone et les finances carbone.

Le FARCDEL vient en appui aux ressources traditionnelles mobilisées en co-financement auprès des partenaires pour des projets d'intérêt commun ainsi que les efforts des Etats sur leurs ressources propres, La gestion est délocalisée au niveau national et local pour faciliter les interventions financières.

3.3.3.4. Un Dispositif Opérationnel d'Information et de Communication (DOIC) : Le Plan Stratégique de Communication et de Plaidoyer (PSCOM)

La Communication et le plaidoyer constituent une composante importante dans la mise en œuvre de la GMV. Ainsi dans la sensibilisation et le plaidoyer auprès des cibles, il est développé un Dispositif Opérationnel d'Information et de Communication (DOIC). Le DOIC est conçu pour renforcer la visibilité, la crédibilité et l'appropriation de la Vision, des Objectifs et des Programmes de la GMV et également l'engagement des décideurs étatiques, des acteurs, bénéficiaires et Partenaires scientifiques, techniques et financiers. Le DOIC est une Stratégie de communication inclusive et de plaidoyer, pour le positionnement et la promotion des Activités et Programmes/ Projets de l'Agence ainsi que leurs impacts attendus à travers la GMV. Il vise à renforcer la vulgarisation de l'Initiative de la Grande Muraille Verte et constituer un puissant levier dans la communication et le plaidoyer indispensables au processus de mobilisation des ressources humaines et financières (Fund raising). Outre Le PSCOM l'Initiative s'appuie également sur d'autres supports de communication et d'information tels que le magazine trimestriel "les Echos de la GMV" et la nomination

d'Ambassadeurs et Champions porteurs de Projets et Programmes GMV.

3.3.3.5. Le Document de Stratégie de mobilisation des ressources (DSMR)

La mobilisation des ressources est le processus permettant à l'Initiative GMV d'acquérir les moyens nécessaires à la mise en œuvre à travers l'exécution des actions de ses différents plans opérationnels et stratégiques. Il s'agit d'un guide qui s'articulera autour d'une combinaison d'actions ciblées:

Le Document cadre de Stratégie de Mobilisation des Ressources (SMR) fournit une feuille de route essentielle qui décrit précisément comment les ressources pourraient être mobilisées pour répondre aux exigences de l'organisation en termes de ressources (financières, humaines, biens et services).

La Stratégie de mobilisation des ressources utilise divers mécanismes notamment : (i) l'accréditation aux divers Fonds Climat ; (ii) la revue des Portefeuilles de la Plateforme d'Appui Scientifique, Technique et Financier; (iii) la Banque GMV Carbone; (iv) le Fonds d'Adaptation et de Résilience au Climat et de Développement économique Local ; (v) les Contrats de Performance entre les Etats membres et leurs Structures Nationales dédiées à la GMV.

L'Objectif est la mobilisation des ressources nécessaires par la sensibilisation des Partenaires stratégiques potentiels pour le financement des programmes et projets de la GMV.



CHAPITRE IV

**FINANCEMENT ET STRATEGIE DE
MOBILISATION DES RESSOURCES**

4.1 STRATÉGIE DE MOBILISATION DES RESSOURCES

La réalisation de la Grande Muraille Verte est un impératif pour assurer la transformation et la valorisation du potentiel des zones arides et semi-aride du Sahel et asseoir un développement plus inclusif dans l'optique de l'émergence économique de ces zones par la création de Pôles Economique Ruraux (PER). La réalisation d'une telle vision et la pérennisation des impacts demandent la mobilisation de ressources humaines et financières suffisantes et planifiées. La mobilisation, la disponibilité et la gestion des ressources financières importantes que requiert la mise en œuvre de la Grande Muraille Verte, constituent un des facteurs limitant dans la réalisation de l'Initiative GMV.

Le bilan des cinq (05) dernières années de mise en œuvre a montré que l'une des contraintes majeures résidait dans la mobilisation, la durabilité et le mode d'utilisation des financements aussi bien domestiques qu'étrangers. L'absence d'une bonne maîtrise de la planification des ressources financières a impacté très négativement sur l'avancement du processus.

L'un des constats relevés sur la mobilisation et l'utilisation des rares ressources financières extérieures comptabilisées comme appui à l'IGMV est le manque de rationalisation et la déperdition de ces ressources affectées. La Grande Muraille Verte fait actuellement l'objet d'interventions multiples sans traçabilité et souvent à impacts très limités sur les cibles. Il importe de définir un guichet unique (Agence d'exécution des Fonds alloués à la GMV) et de retenir le modèle type de projet labellisé GMV, afin de garantir l'impact et la visibilité des interventions. Dans ce cadre, il faut fixer un pourcentage d'au moins 60% à consacrer spécifiquement à des réalisations sur le terrain sur tout financement dédié à la GMV.

Les ressources financières susceptibles d'intervenir dans la mise en œuvre de la GMV sont les ressources domestiques, issues des Etats membres et du Secteur privé local et les ressources Externes mobilisées auprès d'Agences de Coopération, d'institutions internationales et des principaux mécanismes et instruments de financement notamment ceux des Conventions des Nations Unies sur le Changement climatique, la lutte contre la désertification et la diversité biologique.

Les besoins en ressources financières pour le financement du Plan d'Action quinquennal 2016-2020 se répartissent en budget de fonctionnement et d'équipement des structures de coordination et d'Opérations et en budget programmes, consacrés à l'exécution sur le terrain d'une part des Programmes et Projets prioritaires d'Actions Phares (PPAP) des cinq portefeuilles et d'autre part les Programmes Régionaux Structurants (PRS) au nombre de neuf (09).

4.2. RESSOURCES DOMESTIQUES

Elles proviennent d'une part des Etats membres par les contributions statutaires exigibles au budget de fonctionnement de l'APGMV et les interventions directes dans la mise en œuvre des composantes nationales GMV. Elles sont également

issues des ressources mobilisées auprès du secteur privé local dans le cadre de leurs interventions dans la réalisation des Programmes et projets GMV.

4.2.1. Contributions statutaires des Etats membres

Les contributions statutaires exigibles des Etats sont consacrées dans leur quasi-totalité aux charges de fonctionnement et quelques investissements de l'Agence. Malheureusement, le niveau de la contribution annuelle par pays fixé depuis la création de l'Agence qui n'est pas compatible avec les charges de l'Agence ainsi que les difficultés attachées à leur mobilisation ont limité fortement les activités de l'Agence. Ce taux devrait être relevé de 100 % et un plan opérationnel d'apurement des créances de l'Agence sur les Etats mis en place pour assurer la viabilité technique et financière de l'Agence et lui permettre d'alimenter la rubrique Fonds d'Intervention dans les Programmes et Projets (FIP), prévu pour s'acquitter des engagements contractuels dans le cofinancement des Programmes et d'amplifier ses Activités de promotion et de plaidoyer.

4.2.2. Interventions directes des Etats dans le Financement

Dans le cadre de la mise en œuvre des composantes nationales de la GMV, les Etats membres de l'Initiative ont pour la plupart consenti à des efforts financiers importants sur leurs ressources nationales. Ces efforts financiers témoignent de la volonté et de l'engagement de ces Etats. Ils ont joué un rôle catalyseur dans le lancement de la mise en œuvre de la GMV et ont contribué à la mobilisation des Partenaires.

L'analyse des Objectifs stratégiques (OS) et de la Vision de l'IGMV indique les impacts et valeurs ajoutées sur les Politiques nationales de développement socio-économique, de restauration et de gestion durable des ressources naturelles et des écosystèmes dégradés, de protection et d'économie du Capital naturel par l'optimisation des chaînes de valeur qu'il est impératif de prendre en compte dans la comptabilisation des paramètres macro-économiques. Cependant, la comptabilisation de la GMV en terme de résultats et impacts dans l'atteinte des objectifs de développement socio-économique, de lutte contre la pauvreté et l'insécurité alimentaire, la Gestion durable et l'accroissement des Terres arables par les actions de restauration n'est pas encore effective dans les Etats membres et les Programmes et Projets GMV ne pas toujours classés parmi les priorités de financement.

La contribution économique réelle attendue de l'IGMV, devrait amener les Etats et leurs partenaires à considérer les Programmes et Projets nationaux GMV parmi les priorités nationales et leur faire bénéficier à ce titre :

- **d'allocations dans le Cadre des Dépenses à Moyen Terme (CDMT)** des politiques budgétaires des Etats pour soutenir la réalisation de la composante nationale. A cet effet, le mécanisme de Contrat de Performance basé sur une feuille de route stratégique établi entre Etat et Institution est à encourager

pour faciliter une meilleure planification des Actions Phares des Programmes et Projets sur la base de budget programmes ;

- **de classement parmi les priorités nationales éligibles aux Portefeuilles** d'allocations pays des Etats membres auprès des Partenaires Techniques et Financiers. Ce classement faciliterait la mobilisation de financements et de la prise en charge des taux de bonification auprès d'institutions financières qui ont été approchées et ont manifesté leur engagement à soutenir en cofinancement les Projets nationaux des Etats membres de la GMV.

4.2.3. Secteur privé local

La mise en œuvre de la Grande Muraille verte, ouvre d'importantes opportunités économiques au secteur privé local. En effet, l'approche intégrée du développement économique local basée sur l'exploitation et la transformation des produits variés de la GMV ainsi que le renforcement des infrastructures de base à travers la réalisation des 15 PPAP et des 9 PRS dans l'optique de création de PRPDD. Elle offre un important gisement d'opportunités d'affaires au secteur privé en général et au privé local en particulier. Les opportunités d'affaires s'inscrivent dans le cadre de Partenariat Public Privé (PPP) avec les Etats et les Communautés locales ou en joint-venture avec le secteur privé international.

Des activités de promotion en direction du secteur privé sont prévues dans le courant de 2017. L'organisation de Side Event sur les opportunités économiques de la GMV et la création de Data Rooms au siège et dans les agences nationales sont envisagées.

4.3. RESSOURCES EXTERIEURES

4.3.1. Problématique du financement

Les cinq (05) ans du premier cycle quinquennal de la mise en œuvre ont permis de mieux cerner la Portée économique et stratégique de la Grande Muraille Verte, son importance et ses impacts sur le développement humain et la conservation et la protection de l'environnement et la résilience et l'adaptation aux effets du changement climatique.

Les douze (12) impacts de l'approche intégrée rappelés ci-après reflètent le positionnement et la contribution de la Grande Muraille Verte en direction des problématiques et préoccupations post 2015 de la Communauté internationale :

- une intégration des trois Conventions cadres des Nations Unies ;
- un Programme de développement intégral durable des terroirs ruraux (PIDITR) ;
- une approche d'économie verte rurale et de développement de l'Agriculture familiale;
- un bassin d'emplois des jeunes et un vecteur d'inversion migratoire ;

- une mosaïque de puits de carbone et de capture des gaz à effet de serre dans le cadre de l'atténuation et les Contributions Prévus...;
- un mécanisme d'adaptation et de résilience au changement climatique des Populations et Communautés vulnérables des Terroirs ruraux du Sahel ;
 - une contribution significative à l'atteinte des Objectifs de Développement Durable (ODD) ;
 - un mécanisme de gestion durable des terres vers la neutralité en terme de dégradation des terres et de protection et conservation des forêts ;
 - un mécanisme de lutte contre la pauvreté, la malnutrition et l'insécurité alimentaire ;
 - un intrant puisant de Plans d'Emergence Economique par la réhabilitation du potentiel du monde rural ;
 - une contribution importante à l'amélioration des indices macro-économiques, aux taux de croissance économique notamment le PIB agricole pour 1 à 2,5 points, l'indice de développement Humain des Etats membres ;
 - une contribution significative dans la trajectoire vers 2030, aux engagements des Etats dans les Conventions des Nations unies en termes de Lutte contre la Desertification, le Changement climatique, la diversité biologique, ainsi que les Objectifs de Développement Durable.
 - un atout et un vecteur de paix, de cohésion et d'intégration harmonieuse.

L'atteinte et la pérennisation de tels impacts nécessiteront la disponibilité de financement durable, c'est à dire suffisant et planifié au cours des divers cycles quinquennaux vers l'horizon 2030. Dans ce cadre, il est proposé la mise en place d'un Plan d'Intervention Financière Spécifique GMV (PIFS/GMV). En effet, la forte Valeur Ajoutée que pourrait apporter la réalisation de la Grande Muraille Verte au Développement socio-économique, à la cohésion sociale et à l'intégration régionale politique et économique des Etats membres classés parmi les fragiles à très fragiles constitue un faisceau de facteurs qui justifierait l'urgence du Plan d'Intervention Financière Spécifique GMV (PIFS/GMV). Une telle initiative est dans le prolongement de la Rencontre de haut niveau des Chefs d'Etat et de Gouvernement tenue le 1er décembre 2015 à Paris en marge de la COP21 sur les solutions de l'Afrique face au changement climatique, en particulier sur l'IGMV et s'inscrit dans la logique de la mobilisation des ressources financières annoncées par les différents partenaires lors de ce plaidoyer politique et la mise en œuvre de nouveaux instruments internes de mobilisation de financement prévus par l'APGMV.

Dans le cadre du financement nous avons identifié des sources possibles de

mobilisation de ressources. Il s'agit notamment:

(i) Financement public national

- allocations dans le Cadre des Dépenses à Moyen Terme (CDMT) des politiques budgétaires des Etats pour soutenir la réalisation de la composante nationale ;
- Affectation d'une partie des ressources issues de mécanismes internationaux de financement par la réservation d'allocations jusqu'à 10% des Portefeuilles de chaque pays au financement de projets nationaux labellisés de la Grande Muraille Verte.

(ii) Financement public international.

Consacrer une partie de la conversion des dettes du Pays dans le financement des projets de Développement Economique Local dans des zones de la Grande Muraille Verte sur les volets, aménagement et protection des écosystèmes et des systèmes de production, de gestion durable des terres, de l'agriculture familiale, du pastoralisme, des activités génératrices de revenus et du développement de l'entreprenariat rural.

(iii) Financement public régional et sous-régional, Encourager les concours financiers des institutions communautaires régionales et sous régionales africaines (CEDEAO, UMA, UEMOA, IGAD, CEEAC, etc.).

(iv) Financement privé national et international,

- Développer le partenariat Public/Privé à travers le package GMV (aménagement et conservation des ressources/Développement économique local, Appui à la recherche et à la formation dans les métiers du Développement rural, Infrastructure de base) ;
- Favoriser le partenariat et l'accompagnement de l'initiative entrepreneuriale rurale par le secteur privé formel dans le cadre du développement communautaire dans le milieu rural.

(v) Financements des 09 Programmes Régionaux structurants (PRS)

- Le Montant global recherché pour le financement des neuf (9) PRS est de l'ordre de 525 millions de dollars américains planifié sur la durée d'exécution des Programmes. Dans le cadre de la mobilisation des financements requis, des requêtes ont été préparées et soumises à des institutions notamment la Banque Africaine de Développement (BAD), la Banque Islamique de Développement (BID), l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) et des missions d'experts sont programmées. Dans le cas du PRS sur TAP, le montage financier est en cours.

- Les concours financiers annoncés de la Banque mondiale de 2 à 6 milliards US \$), du Fonds Mondial pour l'Environnement (FEM), du Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUÉ), du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) et d'autres pays et institutions ciblés (France, Turquie, Chine, Inde, Union européenne, Fonds arabes, fonds nordiques etc...) devraient faciliter la mobilisation du financement. Dans ce cadre une réunion de haut niveau avec les bailleurs est prévue en septembre 2016 en marge de la COP22 à Marrakech durant laquelle les engagements devraient être précisés.
- La mise en place des instruments prévus au sein de l'Agence et en cours de finalisation devrait faciliter la mobilisation de ressources sur les Fonds Climat et les opportunités qu'offrent les finances Carbone. Il s'agit (i) d'une Banque GMV carbone (BGMVC) pour l'accompagnement financier et l'accélération de la mise en œuvre des Stratégies nationales d'atténuation et d'adaptation et le renforcement de la résilience des Communautés et Populations Locale des Etats membres de la GMV ; (ii) du Fonds GMV d'Adaptation et de Résilience au Climat et de Développement Economique local (FARCDEL) dans les Terroirs ; (iii) d'un Fonds d'intervention aux Programmes et Projets (FIP) pour faciliter la libération des quateparts de l'Agence dans les Programmes en relation avec des partenaires.

4.3.2. Estimation sommaire des besoins indicatifs de financement

L'estimation sommaire des besoins pour le financement du PAQ 2016-2020 donne un montant global de: ***Mille quatre cent soixante cinq milliards six cent deux millions six cent mille (1465 602 600 000 FCFA).*** (cf. ***Document de Stratégie 2016-2020***).

La planification financière est détaillée dans le Plan d'Action Quinquennal (PAQ 2016-2020), partie intégrante de la Stratégie. Les données indicatives de financement des autres cycles quinquennaux 2021-2025 et 2026-2030 sont fournies après l'évaluation à la clôture de chaque cycle quinquennal.

La Grande Muraille Verte bénéficie de la Caution et de l'engagement des plus hautes autorités africaines. Elle est une bonne opportunité qu'offre l'Afrique à la Communauté internationale d'agir efficacement et en synergie pour la résolution des grands défis environnementaux, climatique, socio-économiques, d'insécurité alimentaire et d'intégration régionale auxquels elle est confrontée.

L'approche technique et la planification opérationnelle sont bien maîtrisées. Les fondamentaux juridiques, organisationnels et structurels sont mis en place et toute la dynamique opérationnelle impulsée. En outre au terme des cinq années de mise en œuvre du premier cycle quinquennal 2011-2015 l'appropriation de l'Initiative par les divers acteurs, les populations cibles et l'essentiel des Partenaires Techniques et Financiers est effective. Toutefois durant les cinq (05) années du second cycle 2016-2020, ces acquis seront consolidés au niveau de chaque Etat membre à travers des alliances nationales et des campagnes de sensibilisation vers les Communautés locales et auprès de la Communauté internationale par un plan de communication et de plaidoyer mieux élaboré et plus soutenu.

L'analyse du bilan quinquennal 2011-2015 fait ressortir des avancées significatives dans la mise en œuvre technique, la perception positive des divers acteurs et les nombreuses attentes liées à la réalisation de la GMV mais aussi des facteurs de risques majeurs pouvant ralentir l'exécution voire hypothéquer l'aboutissement du l'Initiative, tel que pré-planifié. Ces risques sont essentiellement :

- **l'absence de volonté des Etats membres.** Le projet s'inscrit dans le cadre de Coopération continentale entre la Etats membres. La particularité de l'Initiative est la décision des pays à œuvrer ensemble et à faire les efforts solidairement. Ainsi l'engagement technique, politique et financier attendu de chacun des Etats membre et au moment opportun et conformément à la planification constitue une contrainte majeure dans la réalisation ;
- **la mobilisation et la planification des ressources financières.** Malgré l'engagement politique des pays et des partenaires techniques, financiers et scientifiques, les difficultés de mobilisation et la planification des financements malgré les nombreuses annonces ont constitué un des facteurs limitant dans l'opérationnalisation des programmes et projets de la GMV du PAQ 2011-2015. Les mécanismes de mobilisation des fonds domestiques et étrangers et le démarrage des accords de coopération peuvent aboutir à des retards et entraîner une démobilisation. De même l'absence d'une bonne planification et d'une orientation judicieuse vers de la valeur ajoutée pour les Communautés locales des ressources dédiées tant au niveau des Etats qu'au niveau de la Communauté internationale, peut accentuer une telle situation ;
- **l'instabilité politique et/ou d'insécurité dans les zones visées de la GMV.** L'insécurité globale, les conflits locaux, les problèmes fonciers, l'instabilité politique sont autant de risques dans l'approche régionale. Les Chefs d'Etat des pays du tracé et la Communauté internationale, doivent veiller à solutionner les contraintes

actuelles et futures d'ordre sécuritaire dans le Sahel et en particulier dans les zones d'implantation de la GMV dont le caractère continental revêt un enjeu de développement économique de base et d'intégration à la fois politique et culturelle ;

- **les risques climatiques.** La variabilité climatique est un des paramètres stratégiques à prendre en charge dans tous projets de développement. L'impact du risque climatique est encore plus pesant dans le cas des zones arides où les minima annuels de précipitations sont pris en charge dans la planification des activités opérationnelles de terrain et agro-sylvo-pastorales ;

- **La coordination de l'initiative.** L'impact d'une coordination efficiente tant régionale nationale et locale est également un facteur important dans la réussite de l'Initiative. Des interventions multiples et non planifiées dans les différentes stations de l'échelle de gouvernance de l'Initiative sont contreproductives et installent un signal d'impréparation et de manque de logique d'approche qui peut décrédibiliser l'Initiative et refreiner l'ardeur et la confiance des Partenaires. Le respect des missions et rôles dévolus à chacune des stations politiques et techniques de la Gouvernance de l'Initiative est essentiel et doit être clairement établi dans la mise en œuvre de la présente Stratégie 2016-2020 de mise en œuvre de l'Initiative GMV.



PARTIE II

**MISE EN OEUVRE DE L'IGMV:
ETAT DES REALISATIONS 2011-2017 ET DEFIS
SUR LA TRAJECTOIRE 2030**

INTRODUCTION

Le Projet Majeur africain de la Grande Muraille Verte émane de l'Initiative de la Grande Muraille Verte, née de la volonté politique des Chefs d'Etat et de Gouvernement africain dont l'objectif est de freiner la désertification par la restauration des terres et le développement socio économique des terroirs. Pour ce faire, la mise en œuvre de cette Initiative est exécutée par l'Agence Panafricaine de la Grande Muraille Verte dont les missions sont la coordination, le suivi de la réalisation des activités de mise en œuvre et de concert avec l'Union africaine, de la mobilisation des ressources nécessaires.

L'Agence est relayée dans chacun des Etats membres par une Agence ou structure nationale dédiée à la Grande Muraille Verte chargée de la réalisation physique des activités de mise en oeuvre.

La présente partie II de l'Ouvrage intitulé « **IGMV : Réalisations de 2011 à 2017 et Défis sur la trajectoire 2030** » est constituée de deux Chapitres :

- Le Chapitre 1 fait le point des réalisations menées par l'APGMV de 2011 à 2017 ;
- Le Chapitre 2 capitalise les principales réalisations dans chacun des Etats membres.

De manière spécifique, les réalisations de l'APGMV sont d'ordre institutionnelles et de gestion du projet à l'échelle régional. Elles mettent en exergue les acquis et les avancées pertinentes pour la viabilisation de cet important projet en termes de gouvernance, de renforcement des capacités des acteurs, de communication et de plaidoyer ainsi que dans la mobilisation des ressources et la mise en œuvre des programmes et projets. Ce chapitre met en exergue des messages clés, la vision et les objectifs, le cadre conceptuel et la stratégie de mise en œuvre.

Les réalisations dans les Etats membres concernent la revue détaillée des acquis dans la période de mise en œuvre au niveau de chaque pays à travers les activités phares de restauration des terres, de développement communautaire dans les terroirs, de renforcement des capacités et leurs impacts sur la vie des populations ciblées, les financements des projets et programmes ainsi que les défis et les perspectives. Outre un résumé analytique pour chaque Etat membre, la revue des réalisations pays prend en compte les aspects suivants :

1. le Contexte qui analyse le Profil du pays, la zone d'intervention et les dispositions institutionnelles et conceptuelles de mise en œuvre ;
2. un Aperçu sur les principales réalisations allant de 2011 à 2017 en fonction du démarrage des travaux dans chacun des pays ;
3. Les Impacts écologiques et socio-economiques ;
4. le Partenariat et les Financements, les Défis et les Perspectives



CHAPITRE I

REALISATIONS DE L'AGENCE PANAFRICAINNE DE
LA GRANDE MURAILLE VERTE

L'analyse des Actions Phares (AP) transversales réalisées par l'APGMV, organe d'exécution de l'Initiative de la Grande Muraille Verte au niveau régional durant la période 2011-2017, permet d'identifier des résultats significatifs aux plans institutionnel, juridique et réglementaire et dans la planification opérationnelle.

Dans ses missions de coordination, de suivi de la réalisation et de mobilisation des ressources sont récapitulées les rubriques relatives au renforcement des aspects institutionnels, le renforcement des compétences des acteurs, la mise en place du Dispositif Opérationnel d'information et de Communication

1.1. RENFORCEMENT INSTITUTIONNEL

1.1.1. Elaboration et mise en œuvre des éléments de cadrage et de planification

1.1.1.1 Stratégie Globale Harmonisée (SGH)

La SGH, document de cadrage et d'orientation dans la mise en œuvre de l'Initiative est élaborée en 2011, selon une approche participative et inclusive d'experts sur la base d'Axes Majeurs Stratégiques identifiés et retenus en 2010 à Nouakchott suite à un processus itératif. L'élaboration de la SGH, capitalise également les nombreuses et diverses réflexions issues d'experts et autorités politiques lors de rencontres internationales et de sessions statutaires de la CENSAD.

1.1.1.2. Planification stratégique

La SGH est mise en œuvre selon une planification stratégique et opérationnelle à cycle quinquennal. Conformément à la Stratégie Globale Harmonisée, l'APGMV en collaboration avec les Etats membres et dans le cadre de sa Planification Stratégique, dans une approche participative a élaboré en relation avec les Etats membres les Stratégies et Plans d'Actions 2011-2015 et 2016- 2020 et assuré la vulgarisation et la promotion des documents de Planification.

1.1.1.3. Les outils de Planification stratégique et de Suivi

L'APGMV s'est dotée de tous les outils appropriés de gestion administratives et financières dont le Manuel des Procédures administratives, Financières et Comptables élaboré en 2011 et révisé en 2018, le Règlement intérieur et le Statut du Personnel, une Stratégie globale Harmonisée à cycle quinquennal et disposant d'une Stratégie de mobilisation des ressources et d'un Plan Stratégique de communication.

1.1.1.4. Coordination, Suivi et Certification des Etats financiers

Conformément aux dispositions de la convention et à ses missions, l'Agence a organisé régulièrement (i) les réunions statutaires et assuré la mise en œuvre des Résolutions et Recommandations notamment les Sommets de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'APGMV et les Sessions du Conseil des

Ministres précédées de réunions du Comité Technique des Experts, (ii) les missions de rédition des comptes de tous les exercices de 2011-2017 ayant abouti à la certification des comptes et états financiers par le Commissaire aux Comptes (CAC) de l'APGMV et quitus donné au Secrétaire Executif par le Conseil des ministres

1.1.2. Elaboration et mise en œuvre d'outils de gestion, planification Strategique et suivi

1.1.2.1. Les Outils et mécanismes de Gestion et de Communication

Dans le cadre de ses activités de communication, plaidoyer, coordination et suivi des activités des structures nationales de la GMV, l'Agence a mis en place un Dispositif Opérationnel d'Information et de Communication (DOIC). Le DOIC est constitué d'une infrastructure tri modulaire dénommée « Système d'information, d'Observatoire, Alerte Précoce (SIOBAP), de réception, traitement et diffusion de données et d'une unité de communication chargée d'assurer la promotion et le plaidoyer de la vision, des objectifs et des Programmes et Projets de la GMV auprès de la Communauté Internationale en vue de la mobilisation des financements.

Conformément aux dispositions de la Convention, et dans le but de nouer des synergies, rationaliser et harmoniser au mieux les actions et initiatives au niveau national autour de la GMV, l'APGMV appuie régulièrement les Structures nationales à l'instauration d'Alliances Nationales GMV.

1.2. RENFORCEMENT DES COMPETENCES

Les activités de renforcement de compétences sont ciblées sur les besoins de la GMV. Elles ont consisté à l'organisation d'ateliers et de séminaires par l'APGMV et les institutions partenaires sur des thématiques d'intérêt pour la mise en œuvre de la GMV (GDT, Désertification...). Elles ont ciblé le personnel de la Direction Scientifique et Technique de l'APGMV, les Points focaux et Techniciens des ministères en charge de l'Environnement des Etats membres, les experts des Organisations nationales et internationales partenaires. Depuis 2016 à travers son Programme d'Appui à la Recherche et la Formation (PAREF), des allocations de bourses sont octroyées aux étudiants en Master et Doctorat sur des thématiques de la GMV

1.3. MOBILISATION DES RESSOURCES FINANCIERES

1.3.1. Portefeuilles de Programmes et projets

L'APGMV dans la mise en œuvre de la SGH a élaboré les Plans d'Action Quinquennaux 2011-2015 et 2016-2020 qui ont permis d'identifier des Axes Stratégiques Majeurs d'intervention avec des Programmes et projets régionaux structurants intégrant dans une approche de développement rural intégré les aspects de restauration des terres dégradées, de développement économique, d'adaptation et de résilience au CC et de lutte contre l'insécurité alimentaire et la migration.

1.3.2. Plaidoyer et Plateforme de cooperation et de Partenariat

Ainsi, afin de favoriser la mobilisation de financements, l'APGMV renforce ses partenariats avec les institutions financières et organise des rencontres internationales pour les financements de ses programmes et projets (Cop 21, Table ronde des bailleurs...), elle met également en place des mécanismes et outils de mobilisation des ressources à travers la Banque GMV Carbone, le Fonds d'Adaptation et Résilience pour le Développement économique Local.

1.3.3. Instruments innovants de mobilisation des Ressources

L'APGMV, dans le cadre de ses missions de mobilisation des ressources financières a élaboré divers outils et instruments innovants qui devrait accélérer la mise en œuvre des Projets et Programmes de l'Initiative:

- Mise en place et fonctionnement d'une Banque GMV Carbone,
- mise en place et fonctionnement du FACDE en Fonds Fiduciaire,
- Accreditations en Agence d'executions et auprès des fonds climat,
- Mise en œuvre de Plan de Communication et de Plaidoyer,
- Elaboration et mise en œuvre d'une Strategie de Mobilisation de ressources (SMR).

1.3.4. Cadres de Concertation, Plaidoyer et de mobilisation des ressources

Dans le cadre du plaidoyer et de la promotion de l'IGMV. l'APGMV amis en place des instances consultatives au plan techniaue et au plan financier. Il s'agit :

- une Plateforme d'Appuis Scientifiques, Techniques et Financiers (PASTE) et d'instances consultatives spécialisées de plaidoyer et de mobilisation des financements comprenant:
- un Comité de Recrutement, d'Évaluation et Avancement (CREA);
- une Plateforme de Partenariat et de Coopération Scientifique, Technique et Financier (PPCSTF),
- une Plateforme des Femmes et des jeunes,
- un Forum des Acteurs et Bénéficiaires (FORABE);
- une Table Ronde des Partenaires Techniques et financiers.



A map of Africa with country names in French: ALGERIE, MAROC, LIBYE, EGYPTE, MAURITANIE, MALI, NIGER, TCHAD, SUDAN, ETHIOPIE, NIGERIA, and SENEGAL. A network of roads is shown across the continent, with a central horizontal road passing through Mali, Niger, Chad, Sudan, and Ethiopia. The map is overlaid on a background of a savanna landscape with trees and a bright sky.

CHAPITRE II

REALISATIONS DANS LES ETATS MEMBRES

INTRODUCTION

La mise en œuvre de la GMV s'effectue sur les tracés des composantes nationale de chaque pays. Ces composantes nationales constituent le tracé indicatif (Fig 5). Pour la plupart des pays, il se situe dans une zone d'emprise prenant en compte les isohyètes 100-400 mm. La composante nationale du tracé est délimitée, affinée et caractérisée sur la base de critères d'ordre physique, éco-géographique, climatique, socioculturelle et économique. Dans certains pays, l'adoption du tracé GMV national a fait l'objet d'échanges approfondis en sessions du Parlement national lors de l'adoption de la loi ratifiant la Convention portant création de l'APGMV et d'une délibération du Conseil des ministres au terme d'une sensibilisation et d'un dialogue inclusif avec les collectivités à la base localisées dans l'emprise du tracé.

Le cadre d'intervention de la GMV est élaboré à l'échelle nationale et mis en cohérence avec les orientations prioritaires des politiques et stratégies nationales de chaque Etat membre et d'un diagnostic croisé entre acteurs et bénéficiaires. Ce diagnostic opéré a priori, permet d'identifier les principales problématiques et de fixer les principales orientations en termes de Stratégie conceptuelle et d'Approche opérationnelle pour la GMV.

Le Plan d'Action et la Planification Opérationnelle s'inscrivent dans la logique régionale et les programmes et projets GMV élaborés autour des Axes stratégiques Majeurs (ASM) définis dans les plans quinquennaux de la Stratégie Globale Harmonisée (SGH). La réalisation des activités nationales est faite selon les ressources directes issues de dotation sur le budget national, de la capitalisation des opportunités locales des autres projets en cours et des financements et cofinancement de Partenaires Techniques et Financiers intervenant dans les domaines d'intérêt de l'Initiative GMV. Ainsi, la mise en place d'Alliances nationales GMV, devant favoriser les synergies entre les différents départements ministériels et structures publiques et la rationalisation des ressources nationales sont préconisées dans chaque Etat membre.

Le présent chapitre fait état des réalisations et des acquis au niveau chacun des onze (11) Etats membres. Il passe en revue les réalisations issues d'activités concrètes d'opérationnalisation de la GMV sur le terrain durant toute sa mise en œuvre de 2011-2017.

Ces réalisations sont déclinées pour l'ensemble des Etats membres, pays par pays suivant l'ordre alphabétique et numérotés de 1 à 11: **1. Burkina Faso, 2. Djibouti, 3. Erythrée, 4. Ethiopie, 5. Mali, 6. Mauritanie, 7. Niger, 8. Nigeria, 9. Sénégal, 10. Soudan et 11. Tchad.**

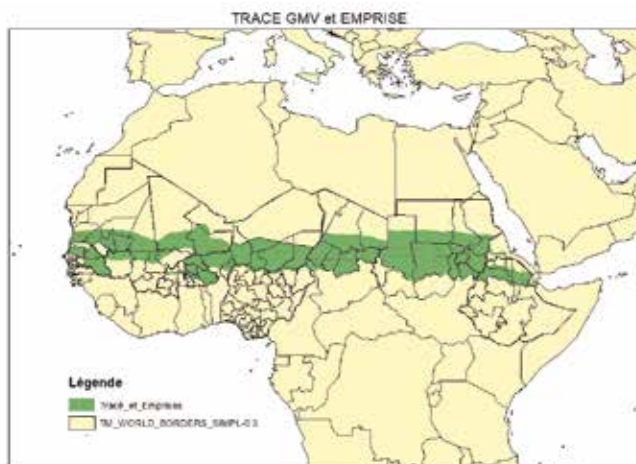
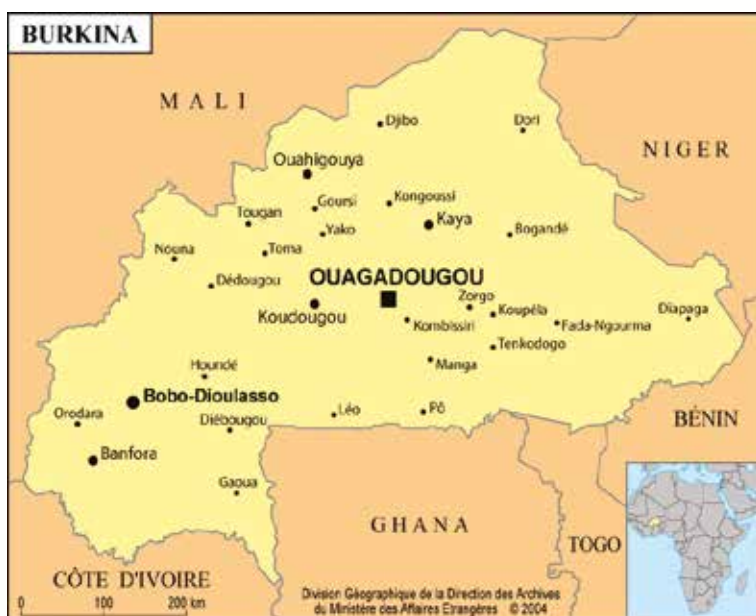


Fig. 5 : Pays membres de la Grande Muraille Verte le long de l'axe Dakar-Djibouti

I. BURKINA FASO



Résumé analytique

Au Burkina Faso, les réalisations en matière de GDT ont permis entre 2011 et 2017, notamment la production de plus de 14 millions de plants, la récupération de 18 122 ha, le reboisement de 19 313 ha, la mise en défens de 585 ha, la RNA sur 12 500 ha, la réalisation de cordons pierreux et diguettes sur 2709 ha et 3675 ha de Zaï, la construction de 49 633 foyers «3 pierres » améliorés. Ces réalisations sont accompagnées de nombreuses Activités Génératrices de Revenus (AGR) en rapport avec la Gestion Durable des Terres (GDT) pour améliorer la qualité de la nutrition des ménages et créer des richesses à travers les jardins nutritifs, la valorisation des PFNL, la production de fourrage et de miel, la vente de plants. A cela s'ajoutent des actions de renforcement de capacités où 2500 techniciens et 24 000 producteurs ont été formés dans les différents domaines (GDT, agroforesterie, S&E, Gestion, construction de foyers « 3 pierres » améliorés).

En termes d'impacts, il est constaté des efforts soutenus du Burkina Faso dans la restauration des terres à buts agricoles, pastoraux et forestiers, une forte implication des ONG locales dans la mise en œuvre de la GMV, la création de plus de 45 383 emplois ainsi que la génération de recettes financières directes au profit des populations des zones d'intervention (plus de 3 milliards de francs CFA ont été générés par la vente des PFNL, les produits maraichers et de plants par les populations locales).

En perspectives il faut noter le renforcement de la mobilisation des ressources à travers un financement durable, la capitalisation des acquis, l'élaboration et la mise en œuvre du Plan d'Actions 2018 – 2022, la mise en place d'une Alliance Nationale autour de la GMV, la contribution à l'opérationnalisation de l'appel de Ouagadougou qui s'inscrit dans la stratégie globale du Burkina Faso en matière de gestion des ressources naturelles.

1. CONTEXTE

Le Burkina Faso fait face à des problèmes environnementaux majeurs notamment la dégradation des terres et des ressources en eau, l'érosion de la biodiversité et les changements climatiques accentués par une mauvaise gestion des ressources naturelles inhérente à une pression démographique croissante, un système énergétique non durable et des problèmes d'environnement urbain croissants. C'est dans ce contexte que le Burkina Faso, à l'instar de plusieurs Etats Sahélo – Sahariens, s'est engagé dans la dynamique de l'Initiative Grande Muraille Verte pour le Sahara et le Sahel (IGMVSS).

La mise en œuvre de l'IGMVSS est orientée dans une vision de Gestion Durable des Terres (GDT) compte tenu des préoccupations majeures des populations et des défis environnementaux du pays et des régions prioritaires d'intervention. Le choix porté sur la GDT est consensuel et stratégique pour mieux fédérer les efforts de lutte contre la désertification, la perte de diversité biologique et le changement

climatique, mais aussi pour faire face à la pauvreté rurale.

Le contexte traite du Profil pays, de la Zone d'intervention (tracé et emprise de la GMV ainsi que le dispositif institutionnel et concept de la mise en œuvre de la GMV).

1.1. Profil pays

Le profil pays dresse pour le Burkina Faso, les aspects physique, climatique, écologique, démographiques, socio économique...). D'un point de vue physique, le Burkina Faso s'étend sur une superficie de 274.200 km² et au plan administratif, le territoire est subdivisé en treize (13) régions, quarante-cinq (45) provinces et trois cent cinquante une (351) communes dont trois cent deux (302) communes rurales. C'est un pays sahélien à climat essentiellement aride à semi-aride, confronté à des conditions agro-écologiques relativement difficiles en raison de la dégradation climatique et de la pression anthropique croissante. Le régime pluviométrique est caractérisé par une extrême irrégularité des hauteurs d'eau aussi bien dans le temps que dans l'espace. L'analyse de la pluviométrie moyenne couverte par le troisième rapport sur l'état de l'environnement indique que celle-ci varie de 300 mm au nord à plus de 1200 mm au sud-ouest du pays (Fig. 6 et 7).

Au plan démographique la population est estimée à 19 034 397 habitants en 2016 et pourrait atteindre 21 510 181 habitants en 2020². Le taux de croissance démographique annuel moyen est de 3,1%³ avec une population estimée à 18 931 686 habitants en 2015 (soit une densité de 69 habitants au km²) contre 47 habitants au km² en 2003. Cette population est jeune avec 47% âgée de moins de 15 ans, 67% moins de 25 ans et 33,2% ont un âge compris entre 15 et 35 ans.

Entre 2009 et 2014, l'incidence de la pauvreté a reculé de six points, passant de 46,7%, pour un seuil de pauvreté de 108 454 FCFA, à 40,1% pour un seuil de pauvreté estimé à 154 061 FCFA. La profondeur et la sévérité de la pauvreté monétaire ont également baissé passant respectivement, de 15,1% et 6,7% à 9,7% et 3,3% entre 2009 et 2014.⁴ Le secteur rural occupe 86% de la population totale (RGPH 2006) et a une place prépondérante dans l'économie nationale. Il fournit environ 61,5% des revenus monétaires des ménages agricoles. Ce secteur contribue à lui seul à presque un tiers de la richesse nationale (31 % du PIB).

¹ Plan national de développement économique et social (PNDES) 2016-2020]

² INSD/RGPH : Projections démographiques de 2007 à 2020 (2009)

³ Plan national de développement économique et social (PNDES) 2016-2020]

⁴ IPE-BURKINA : ÉVALUATION ECONOMIQUE DE L'ENVIRONNEMENT ET DES RESSOURCES NATURELLES AU BURKINA FASO (rapport final 2011)

La contribution globale des activités primaires à l'économie nationale est de 40,65% du PIB nominale de 2008, soit environ 1 500 milliards de FCFA. L'activité agricole est la plus importante de l'ensemble de ce secteur avec une part de 17,90% du PIB de 2008, soit environ 660,43 milliards de FCFA. L'activité d'élevage suivi de la foresterie (fig 8) ont contribué respectivement de l'ordre de 14,5% et de 6,58% du PIB en 2008 . Près de la moitié (46%) du territoire est soumise au phénomène de la dégradation des terres (disparition du couvert végétal, fragilisation appauvrissement des sols, érosion et la baisse des nappes phréatiques...) (FAO, 2007).

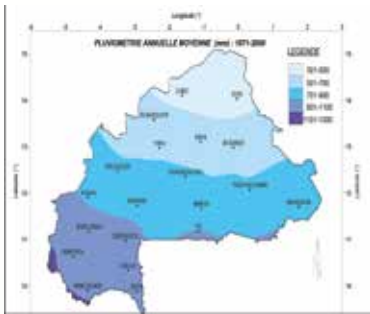


Fig.6 : Répartition spatiale de la pluviométrie annuelle moyenne (1971-2000)
 Source : Direction de la Météorologie, 2002



Fig.7 : Carte de migration des isohyète
 Source : Observatoire Nationale de l'Environnement et du Développement Durable. MEEVCC (juillet 2012)

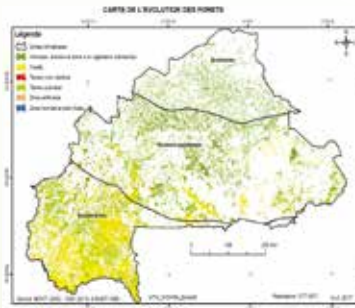


Fig. 8 : Évolution des forêts entre 2002 et 2013
 Sources : Rapport sur la situation de référence, les cibles et les mesures associées de la Neutralité en matière de Dégradation des Terres au Burkina Faso 2017.

1.2. Zone d'intervention (tracé et emprise GMV)

La zone d'intervention prioritaire de l'IGMV au Burkina Faso est composée de quatre (4) régions : Plateau Central, Centre-Nord, Sahel et l'Est (Fig. 9). Ces régions ont été choisies du fait de leur haut niveau de dégradation des terres et de la connectivité avec les pays voisins du Burkina dans le cadre de la GMV (Fig. 10). La situation de référence réalisée en 2016 estime la superficie à récupérer de 1 988 539 ha (tableau 5). Ces quatre régions comprennent 15 provinces et 101 communes pour une superficie de 92 709 Km². La population de cette zone d'emprise de la GMV était estimée en 2006 à 4 076 238 habitants et les femmes représentent en moyenne 51,77%. En 2020, cette zone abritera 6 millions d'habitants, ce qui nécessite une attention toute particulière à la restauration et la récupération et la productivité des terres pour l'accroissement de la production agricole.

Dans le cadre de la mise en œuvre du PNDES et suite à l'adoption de la Politique Sectorielle Agro-sylvo-Pastorale qui en résulte, la CN-IGMVSS a entrepris l'élaboration de la Stratégie et du Plan d'Actions de l'Initiative Grande Muraille Verte pour le Sahara et le Sahel (SPA – IGMVSS) pour la période 2018 – 2022.

La Stratégie et son Plan d'Actions se veut un cadre fédérateur pour la mobilisation de financements pour la gestion durable des terres et la gestion des ressources naturelles. Son élaboration pour les cinq prochaines années poursuit les objectifs ci-dessous :

- i. adapter les orientations de cet outil de planification au contenu de notre référentiel national de développement, le PNDES, ainsi qu'au Cadre de résultats harmonisés définis par l'APGMV et la Commission de l'Union Africaine ;
- ii. Prendre en compte les priorités régionales en matière de gestion durable des terres dans les domaines de l'agriculture, de ressources animales et halieutiques, d'eau, d'environnement et ressources forestières, et de promotion du genre.
- iii. Cerner un mécanisme institutionnel de mise en œuvre qui soit le plus efficace possible et valorisant les capacités et potentialités dans les différentes régions.

Au terme de cet exercice la région du nord deviendra une zone prioritaire de l'IGMVSS au Burkina Faso.

Superficie des terres dégradées à récupérer (ha)				
Sahel	Plateau Central	Centre Nord	EST	total ZI IGMVSS
1 212 004	31 813	344 465	400 258	1 988 539

Tableau 5 : Superficie des terres dégradées à récupérer (ha)

Sources : rapport situation de référence IGMVSS BF 2016

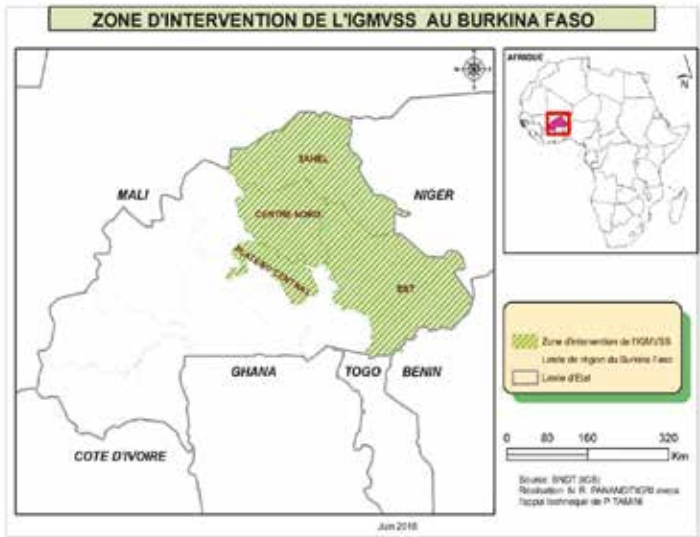


Fig. 9 : localisation de la zone d'intervention de la Grande Muraille Verte au Burkina Faso

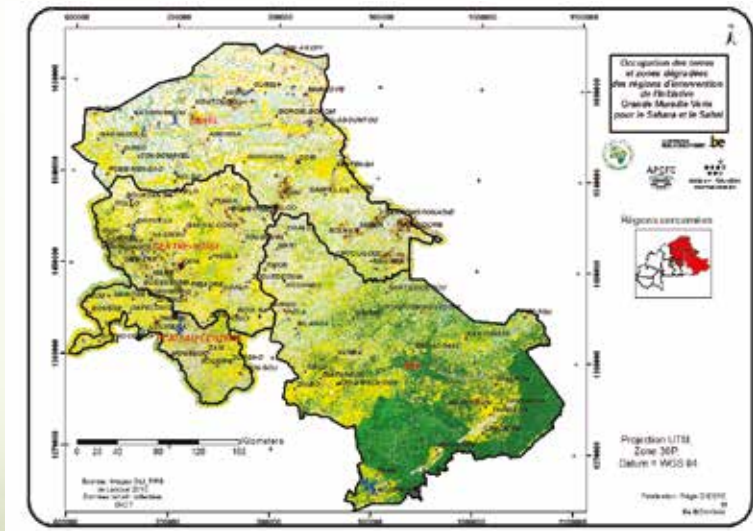


Fig. 10 : la carte d'occupation des terres des 4 régions de l'IGMVSS
Source : citation de référence IGMVSS-BF 2016

1.3. Dispositif institutionnel et conceptuel de mise en œuvre

La mise place des dispositifs institutionnels, organisationnels et conceptuels sont des leviers indispensables à la mise en œuvre de l'Initiative. A cet effet, le Burkina Faso a eu depuis 2011 des acquis au niveau institutionnel et conceptuel notamment :

- la Signature de la Convention APGMV, le 17 juin 2010 ;
- la Ratification de la Convention, le 22 mai 2015 ;
- l'existence d'un soutien politique qui a permis à l'IGMVSS d'être présente dans le paysage institutionnel du pays ;
- l'établissement et la consolidation des bases indispensables pour impulser l'opérationnalisation effective de l'IGMVSS à travers l'élaboration de plusieurs outils (manuel de suivi-évaluation, situation de références, stratégie de communication, plan de formation, stratégie de mobilisation des ressources) ;
- l'appropriation progressive de l'approche GMV et l'effectivité des réalisations ;
- l'implication des communautés à tout le processus de décision des actions à mettre en œuvre ;
- le développement du Partenariat, Technique et Financier pour la mobilisation des ressources pour la mise à l'échelle des bonnes pratiques de GDT.

2. APERÇU SUR LES PRINCIPALES RÉALISATIONS DE 2011 À 2017

Entre 2011 et 2017, plusieurs activités ont été menées dans la zone d'intervention, il s'agit notamment des activités opérationnelles de terrain à travers la GDT (reboisement, mises en défens, RNA, agroforesterie, CES/DRS) de Développement communautaire et de renforcement des capacités par la formation, le perfectionnement et la recherche. Ces activités menées par l'UGGMV sont renforcées par différents projets, ONG et associations intervenant dans la zone de l'IGMV à savoir les régions du Sahel, Est, Plateau Central, Centre Nord.

2.1. Activités opérationnelles de terrain

Plusieurs acquis ont été obtenus. Le tableau 6 ci-après donne un bilan des actions phares réalisées entre 2011 et 2017

ACTIONS PHARES	REALISATIONS	PARTENAIRES IMPLIQUES
Production de plants	14 666 827 plants à dominance d'espèces locales utilitaires (Acacia senegal Acacia nilotica Adansonia digitata Acacia macrostachya Zizyphus mauritiana Tamarindus indica Faidherbia albida Moringa oleife	<ul style="list-style-type: none"> - PRC-IGMVSS - projet ACD - Projet Fleuve - ONG Tiipaalga, - ONG TERRE VERTE - le Projet d'Appui au Secteur Forestier(PASF), Le Projet d'Amélioration de la Productivité Agricole et la Sécurité Alimentaire (PAPSA), - le Programme d'Appui aux Parcs de l'Entente (PAPE), - le projet Consolidation de la Gestion Environnemental Local (COGEL), - le Programme de Croissance Economique dans le Secteur Agricole (PCESA), - le projet NEER-TAMBA - PAM, PLCE, - REACH- ITALIA, - le programme d'Investissement Forestier(PIF).
Reboisement/ reforestation	<ul style="list-style-type: none"> - 17063 ha reboisés dont 115 ha de baobab ; - 2250 ha de semis direct sur les sites scarifiés ; - 2700 kg de semence pour les semis direct de 4 especes : (Alysicarpus ovalifolius, Cenchrus biflorus, Brachiaria ramosa, Eragrostis tremula) ; - 12500 ha de RNA réalisés ; - 250 ha de dunes fixés par bouturage d'Euphorbe ; - 585 ha Mise en Defens construits ; - 2759 km de haie vives, brise vent et plantation d'alignement réalisés. 	
DRS CES, Mettre en place des dispositifs agro forestiers	<ul style="list-style-type: none"> - 662 ha de diguettes antiérosives ; - 2047 ha de cordons pierreux ; - 1500 fosses fumières ; - 6500 tonnes de composte produites ; - 298 ha Demi-lunes ; - 3675 ha Zaï. 	

Economie d'énergie	<ul style="list-style-type: none"> - 49633 foyers « 3 pierres » améliorés construits permettant d'économiser 41600 tonnes environ de bois par an ; - 2000 foyers métalliques améliorés ont été confectionnés. 	
Récupérer des terres dégradées	<ul style="list-style-type: none"> - 18122 ha de terres ont été récupérés 	
Formation/	<ul style="list-style-type: none"> - 2500 techniciens sur les techniques de récolte des semences et de production des plants, la gestion décentralisée des ressources forestières, l'utilisation des outils de l'approche analyse et développement de marche (ADM), le suivi – évaluation, les évaluations environnementales, le management, la gestion financière et comptable, l'élaboration de TDR. - 24000 producteur sur : RNA, demi-lune, technique de production des plants, techniques de construction de foyers « 3 pierres » améliorés, les PFNL. 	

Tableau 6 : Bilan des actions phares de l'IGMVSS réalisées entre 2011 et 2017

Diffusion de technologies appropriées : L'IGMVSS au Burkina Faso s'inscrit dans une vision de gestion durable des terres (GDT) et de l'environnement. Les activités opérationnelles conduites dans la zone d'intervention ont concernées le reboisement, les mises en défens, la RNA, le labour des sites de terre dégradée au moyen de la charrue Delfino, les travaux manuels de DRS/CES et la pratique de l'agroforesterie afin de tirer au mieux partie de l'eau, réduire l'érosion, maintenir la fertilité (Planches 1 et 2), de valorisation des Produits Forestiers Non Ligneux, activité d'excellence pour la création de revenus financiers au profit des femmes et pour la sécurité alimentaire des ménages la mobilisation sociale.



Photo 1 : Confection de Zaï



Photo 2 : Plantation de haies vives



Photo 3 : Confection de demi-lune

PLANCHE N°1 : Illustration de bonnes pratiques GDT mise en œuvre dans la zone d'intervention de l'IGMVSS



PLANCHE N°2 (Photos 4, 5 & 6) : Illustration du résultat du labour de la charrue delphino

Utilisation des meilleures techniques de GDT : Des techniques récemment labellisées GDT pratiquées depuis des décennies (zaï, demies-lunes, cordons pierreux, RNA, etc.) et adaptées finement au contexte local ont été mises en œuvre à large échelle. De 2011 à 2017, des activités ago-sylvo-pastorales ont été menées et les résultats sont consignés dans le tableau ci-dessus.

Pour renforcer le système de production, l'approche bocage a été introduite dans la zone de la GMV par l'ONG TERRE VERTE. Au Sahel, la première vocation du bocage est de maîtriser l'eau de la pluie là où elle tombe par des aménagements de diguettes, de mares et de haies vives, afin d'atténuer l'action érosive des eaux de la mousson et de maintenir la biodiversité d'un milieu extrêmement fragile.

A l'instar des périmètres maraîchers protégeant une zone pour y cultiver des légumes, des périmètres bocagers ont été développés pour résoudre les problèmes liés à l'agriculture extensive (surpâturage, érosion, feux) (Planche N°3). Le concept développé ici repose sur la création de périmètres bocagers en copropriété, comprenant des parcelles individuelles et des communs dont la gestion est organisée autour d'un groupement foncier des bénéficiaires. Il en résulte un milieu totalement restauré où agriculture n'est plus synonyme d'érosion, où élevage n'est plus synonyme de surpâturage et où les arbres et arbustes sont harmonieusement intégrés à l'environnement.



Photo 7 : périmètre bocager



Photo 8 : Fosse fumière

PLANCHE N°3 : activités ago-sylvo-pastorales dans les périmètres Bocagers

2.2. Développement communautaire

L'emploi procuré par l'exploitation des produits forestiers non ligneux, ont eu des répercussions bénéfiques sur l'environnement par le réflexe de responsabilité (protection, exploitation durable) qu'il développe chez l'exploitant. C'est ce qui explique l'attention portée par l'IGMVSS sur le sujet.

L'IGMVSS et ses partenaires ont soutenu depuis 2011 le développement des capacités des acteurs en contribuant à leur organisation, à leur formation, à leur équipement. De nombreuses AGR en rapport avec la GDT sont développées pour améliorer la qualité de la nutrition des ménages et de créer des richesses. A cet effet plusieurs activités ont été conduites à savoir :

- la mise en place de jardins nutritifs pour la production de feuilles de baobab et de Moringa (Planche N°5) ;
- la valorisation des fruits, graines, feuilles récoltés dans les MED, consommés, transformés ou vendus ;

- le fauchage et la conservation du fourrage naturel qui est vendu ou consommé ;
- la transformation des graines de Balanites (huile et savon) par les femmes ;
- l'apiculture dans les forêts régénérées (Planche N°4);
- la vente de plants ;
- le développement des foyers améliorés (Planche N°4).



PLANCHE N°4 (photos 9 & 10) : Foyers améliorés et produits de la GMV du Burkina Faso (miel, etc.)



PLANCHE N°5 (photos 11, 12 & 13) : production maraîchère dans les fermes pilotes accompagné par l'ONG TERRE VERTE

La contribution des espèces forestières à l'emploi reste un fait observable au quotidien, de la cueillette à la commercialisation. Cependant, l'insuffisance des données techniques ou économiques rend son évaluation difficile. Les productions en PFNL dans les régions sont étroitement liées au potentiel disponible, aux besoins du marché et dans une moindre mesure, aux habitudes alimentaires. Les statistiques les plus récentes sur les productions sont celles établies en fin 2015. Les résultats des régions de la zone d'intervention de l'IGMVSS sont présentés dans le tableau 7 ci-après qui donne quelques indicateurs sur l'exploitation et la valorisation de ces produits (2011 – 2015) :

PFNL	PRODUCTION ZONE IGMVSS (Kg)	TOTAL NATIONAL (kg)	Prix kg	VALEUR MONETAIRE (FCFA) IGMVSS
Amandes de karité	350 000	307 510 822	240	84 000 000
Beurre de karité	650 000	62 761 682	595	386 750 000
Savon	10 852	53 757	500	5 426 000
Graines de néré	977 425	98 558 419	350	342 098 750
Soumbala	103 910	1 648 838	1 200	124 692 000
Poudre de néré	4 720	136 150	150	708 000
Poudre de pain de singe	16 617 032	57 677 150	85	1 412 447 720
Feuilles de baobab	267 374	665 372	185	49 464 190
Amandes de balanites	1 036 726	2 305 755	200	207 345 200
Fruits de tamarin	6 289 332	226 956 044	200	1 257 866 400
Fruit de liane	32 440	709 058 500	15	486 600
Calices secs (kapok)	37 709	171 412	300	11 312 700
Total				3 882 597 560

Tableau 7. Indicateurs sur l'exploitation et la valorisation des PFNL (2011 – 2015)

Source : DGEVCC, mai 2016

Hormis ces cas particuliers qui sont certainement liés d'une part, aux insuffisances des méthodes d'échantillonnage et de traitement des données, et d'autre part, à la lenteur dans la transmission des informations collectées, les valeurs qui sont consignées dans le tableau traduisent le dynamisme des acteurs des différentes filières et peuvent guider les actions futures en termes d'investissements pour booster les filières des PFNL.

2.3. Renforcement des capacités

Le plan d'action de l'IGMV au Burkina Faso reconnaît l'importance de la recherche scientifique dans la réussite de l'initiative. Il est prévu la mise en place d'un Conseil Scientifique et Technique afin de favoriser les innovations utiles au plan scientifique et technique pour une optimisation des activités de gestion durable des terres et de l'environnement.

Depuis 2014 un travail de recherche est conduite sur le thème « Plantation de Acacia senegal, Acacia nilotica et Acacia raddiana inoculés et non-inoculés dans la zone Grande Muraille Verte du Burkina Faso, et pour une étude comparative de croissance et de production de Gomme Arabique ». Les travaux conduits par l'INERA/DEF, visent à booster la croissance des plantes par l'inoculation des jeunes plants d'Acacia senegal avec des souches de rhizobiums.

Par ailleurs, la coordination IGMVSS a pris part à plusieurs rencontres organisées par le Centre ouest-africain de services scientifiques sur le changement climatique et l'utilisation adaptée des terres (WASCAL).

Enfin deux étudiantes de l'UNIVERSITE LIBRE DU BURKINA et de l'UNIVERSITE OUAGA II ont respectivement travaillé sur les thèmes « Collectivités locales et développement durable : contribution du programme panafricain de l'Initiative de la Grande Muraille Verte pour le Sahara et le Sahel (IGMVSS) » et « Contribution à l'amélioration de la sécurité alimentaire par la récupération des terres dégradées dans les provinces du Soum et Séno : Cas de l'Initiative de la Grande Muraille Verte pour le Sahel et le Sahara », dans le cadre de leur mémoires de fin d'étude.

3. IMPACTS ECOLOGIQUE ET SOCIO-ECONOMIQUES

Les activités de l'IGMVSS ont eu des répercutions positives aussi bien sur la communauté locale que sur la gouvernance en matière de GDT (Planche N°6)

3.1. Impacts sur les Communautés bénéficiaires

- Les travaux manuels de DRS/CES ont permis à certains ménages, d'accroître leurs superficies (18 122 ha de terres ont été récupérés) exploitables et de bons rendements des spéculations sur ces terres traitées ont été enregistrés.
- Les sites labourés à la charrue Delphino ont été colonisés dès la première campagne par un tapis herbacé et les communautés ont fauché l'herbe pour en faire du foin.
- L'appui des ménages à la récupération des terres a suscité un grand intéressement des communautés rurales.

3.2. Impacts sur la gouvernance locale en matière de GDT

Les activités du projet se sont révélées comme un plaidoyer à l'endroit des autorités administratives déconcentrées et des autorités communales, sur le risque de l'inaction face à la dégradation des ressources édaphiques.

Elles ont également suscité l'espoir qu'il est possible d'inverser les tendances de cette dégradation.

La commercialisation des PFNL : (amandes de karité, Beurre de karité, graines de néré, poudre de pain de singe, feuilles de baobab amandes de balanites, fruits de tamarin, fruit de liane, kapok, miel, fourrage, vente de plants) et l'exploitation des jardins maraichers ont permis aux producteurs d'engranger plus de 4 000 000 000 de franc CFA et de créer de nombreux emplois

Ainsi, il ressort que dans la zone d'intervention de l'IGMVSS, pour la période 2011-2015 l'ensemble des filières des PFNL génère environ 45 383 emplois, soit 20% du niveau national qui est de 223 106 emplois générés. Le genre féminin est dominant à plus de 90%, dans toutes les filières sauf celles de la gomme arabique et de l'exploitation du miel.

Avec un important potentiel, la zone d'intervention de l'IGMVSS se hisse dans les premières places des régions fournisseuses de produits diversifiés de PFNL



Photo 14 : impact des demi-lunes sur la restauration des terres (Tiipaaga)



Photo 15 : Fonctionnement des bassins d'infiltration (Terr Verte)

PLANHE N°6 Impacts des réalisations

4. FINANCEMENTS ET PARTENARIATS DÉVELOPPÉS

L'IGMVSS est mise en œuvre Burkina Faso par un ensemble d'acteurs étatique et non étatique à travers une approche de synergie/complémentarité qui mène des actions de manière concertée et basées sur le fait que différents intervenants conçoivent et exécutent des activités qui se complètent soit dans l'espace, soit dans le temps, soit dans le ciblage des bénéficiaires de sorte à ce qu'un ou plusieurs résultats attendus soient réalisés.

4.1. Financements

4.1.1. Financement en cours d'exécution

Projet	Source financement	Montant CFA
Programme de Renforcement des capacités -IGMVSS (phase 1 et2)	Etat APEFE WBI	2 544 893 546
Action Contre la Désertification	Etat FAO UE	982 500 000
Front local environnemental pour une union verte	Etat, UE, MM	327 500 000
TOTAL		3 854 893 546

Tableau 8 : financement mobilisé pour la mise en œuvre des activités (2014-2021)

4.1.2. Autres sources de financement attendu

FINANCEMENT	MONTANT (CFA)	OBSERVATION
Restauration des Forêts et des Paysages Sahéliens	380 000 000	lancement du projet : novembre 2017
Réduire les écarts dans la Grande Muraille Verte : Relier les secteurs et les acteurs pour renforcer les synergies et le changement d'échelle »,	Non défini	Projet lancé en 2015 à Dosso au Niger
Amélioration de la Résilience des populations locales aux CC et à la pauvreté par la valorisation de l'apiculture en complément d'un projet local de reboisement et de maraîchage	15 000 000	Convention signé, ouverture du compte eu Aout 2017
Restauration du capital naturel pour la résilience au changement climatique des communautés locales dans la Région du Sahel, Centre-Nord, Plateau-Central et du Nord au Burkina Faso (programme GMV)	25 000 000 000	Projet en formulation dans le cadre du fond vert climat – Burkina Faso-FAO
Etablissement de palmerais moderne dans la Zone d'Intervention de l'initiative de la grande muraille verte	4 000 000 000	En négociation entre l'APGMV et la BID
Lutte contre la désertification et pour l'adaptation aux effets du changement climatique : appui aux collectivités transfrontalières de la zone du liptako-gourma dans le cadre	26 639 550 000	Projet transfrontalier Burkina Faso-Niger. élaboré recherche de financement -
Appui de l'UEMOA à la mise en œuvre de l'IGMVSS	937 250 000	Requête de financement adressée à l'UEMOA par l'APGMV

Tableau 9: Autres sources de financement

4.1.3. Contribution statutaire du pays

Depuis 2011, le cumul de la contribution statutaire cotisée s'élève à 199 494 084 CFA et les arriérés sont de 150 000 000 FCFA. Des dispositions sont prises pour un apurement.

4.2. Partenariats développés

Depuis 2011, la Coordination Nationale de l'IGMVSS a mis un accent particulier sur la consolidation de la synergie et la complémentarité. Dans le contexte de la lutte contre la pauvreté et la gestion des ressources naturelles, la pertinence de la recherche des synergies et complémentarités s'avère indispensable. Cette vision a fortement contribué à rendre plus dynamique le partenariat entre l'IGMVSS et ses partenaires. Les principaux partenariats développés dans le cadre de l'IGMVSS se concentrent sur les projets/programmes, ONG et associations de développement dont les actions s'inscrivent dans la lutte contre la désertification et la gestion durable des terres et avec lesquelles des espaces géographiques d'intervention sont partagés. Ce qui a facilité la mise en œuvre et/ou la négociation de projets ci-après (Tableau 10)

En cours de mise en œuvre	En instance de démarrage	En formulation	enquête de financement
<p>Programme de Renforcement des capacités –IGMVSS</p> <p>Objectifs : renforcement des capacités organisationnelles et techniques du MEEVCC et par une expérimentation du processus de mise en œuvre du SPA/IGMVSS au niveau d'une commune pilote (Bourzanga) pour mettre à l'échelle la Gestion Durable des Terres (GDT) et en prenant en compte le genre</p> <ul style="list-style-type: none"> Budget : 1 572 207 577 FCFA Zone d'intervention : Région du sahel, du Plateau Central, du Centre Nord, et de l'Est <p>Partenaires : APEFE/WBI</p> <p>Durée 5 ans (2017-2021)</p>	<p>Restauration des forêts et des paysages (RFP) et Gestion durable des terres (GDT) au Sahel</p> <p>La finalité du projet est de contribuer au déploiement de la RFP/GDT de façon holistique, afin de fournir durablement de multiples biens et services sociaux, économiques et environnementaux et atteindre l'objectif de neutralité en termes de dégradation des terres d'ici 2030</p> <p>Budget 5 202 000 000 FCFA</p> <p>Zone d'intervention : Région du sahel, et de l'Est (Burkina Faso), Région de Tillabéry au Niger</p> <p>Partenaire : FAO, FEM, UE</p> <p>Durée : 4 ans Sept 2017-sept 2021</p>	<p>Restauration du capital naturel pour la résilience au changement climatique des communautés locales dans la Région du Sahel, Centre-Nord, Plateau-Central et du Nord au Burkina Faso (programme Grande Muraille Verte)</p> <p>Objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> Améliorer la résilience des systèmes de production agro-sylvo-pastoraux face au changement climatique, à travers la réhabilitation des infrastructures hydrauliques et la restauration des terres dégradées; <ul style="list-style-type: none"> Contribuer à l'atténuation du changement climatique par la séquestration du carbone dans les territoires/ paysages restaurés ; Renforcer la sécurité alimentaire, nutritionnelle et énergétique des populations rurales <p>budget : 25 000 000 000 FCFA</p> <p>durée : Cinq (5) ans</p>	<p>lutte contre la désertification et pour l'adaptation aux effets du changement climatique : appui aux collectivités transfrontalières de la zone du liptako-gourma dans le cadre</p> <p>objectif : Contribuer à une meilleure productivité des terres et à l'amélioration des conditions de vie des populations par la mise en œuvre de bonnes pratiques de gestion durable des ressources naturelles et de l'environnement et d'adaptation aux effets du changement climatique</p> <p>budget : 26 639 550 000 FCFA</p> <p>durée : Cinq (5) ans</p> <p>Zone d'intervention : Région du Liptako-Gourma (Régions du Sahel, du Nord, du Centre-Nord et de l'Est au Burkina, et Région de Tillabéry au Niger).</p>

<p>Action Contre la Désertification » UE-FAO</p> <p>Objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> • éliminer la pauvreté; • éradiquer la faim; • améliorer la résilience au changement climatique des zones arides/ écosystèmes fragiles dans les pays ACP à travers l'approche paysage <p>Budget : environ 300 000 000 cfa/an</p> <p>Zone d'intervention : Région du sahel</p> <p>Partenaire : FAO, FEM, UE</p> <p>Durée : 3 ans 2016-2018</p>	<p>Amélioration de la Résilience des populations locales aux CC et à la pauvreté par la valorisation de l'apiculture en complément d'un projet local de reboisement et de maraîchage</p> <p>Objectif général : Améliorer la durabilité de la production de miel de 20 apiculteurs de la commune de Bourzanga et renforcer leur résilience face à la pauvreté grâce à la mise en place d'un système moderne de production apicole en complément d'un projet local de reboisement et de maraîchage</p> <p>Budget : 15 000 000 CFA</p> <p>Zone d'intervention : Région du sahel</p> <p>Durée : 1 an</p> <p>Partenaire : AFGMV</p>	<p>Etablissement de palmeraies modernes dans la Zone d'intervention de l'initiative de la grande muraille verte</p> <p>Projet initié par l'Agence Panafricaine de la Grande Muraille verte en accord avec la BID.</p> <p>Objectif : promouvoir et développer la culture du palmier dattier en vue de contribuer à l'autosuffisance alimentaire, à la lutte contre la désertification, à l'amélioration des revenus des populations,</p> <p>Cout : 4 000 000 000 FCFA</p> <p>Zone d'intervention : Région du sahel, du Plateau Central, du Centre Nord, et de l'Est</p>	<p>Requête de financement adressée à l'UEMOA (initiative de l'Agence Panafricaine de la Grande Muraille Verte)</p> <p>Objectifs : appuyer la mise en œuvre de l'IGMVSS</p> <p>Trois composantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Renforcement institutionnel des structures de mise en œuvre et de suivi de la GMV ; • Activités opérationnelles prioritaires : Actions prioritaires d'éducation de la Grande Muraille Verte, • Appui au Développement communautaire et à la Sécurité alimentaire : Actions de soutien aux initiatives locales. <p>Zone d'intervention : Région du sahel, du Plateau Central, du Centre Nord, et de l'Est</p> <p>Budget : 937 250 000</p>
---	---	--	---

<p>projet FLEUVE : « Front Local Environnemental pour une Union Verte » (2015-2018)</p> <p>objectif général : intégration de la gestion durable des ressources naturelles, des terres et des risques écosystémiques dans les plans de développement au niveau local, et leur mise en œuvre à travers le montage de partenariats novateurs et multi-acteurs incluant les secteurs publics et privés, dans le cadre d'une contribution à la mise en œuvre de l'Initiative de la Grande Muraille Verte pour le Sahara et le Sahel.</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Budget : environ 500 000 000 cfa/ an ● Zone d'intervention : Région du sahel ● Partenaire : FAO, Mécanisme Mondiale, UICN 	<p>« Réduire les écarts dans la Grande Muraille Verte : Relier les secteurs et les acteurs pour renforcer les synergies et le changement d'échelle »</p> <p>Objectifs général du projet : Atteindre une plus grande mise en œuvre des politiques de gestion durable des terres dans les pays du Sahel (GMV) à travers le renforcement des investissements, la coordination intersectorielle et l'engagement de groupes marginalisés</p> <p>Durée : 3 ans</p> <p>Budget : 860 000 000 FCFA</p> <p>Zone d'intervention : pays membre de l'Initiative</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Partenaire PNUE, UICN 	
---	--	--

Tableau 10 : Projets initiés dans le cadre de la mise en œuvre de l'Initiative de la Grande Muraille Verte pour le Sahara et le Sahel

5. CONTRAINTES

La préoccupation du Burkina Faso, relativement au besoin d'un financement sûr, prévisible et suffisant est une préoccupation largement partagée. Avec l'adoption des 17 objectifs mondiaux de développement durable, le besoin de financement s'annonce extrêmement élevé, entraînant le besoin d'identifier et de mobiliser des ressources supplémentaires.

La contrainte majeure est l'insuffisance de maîtrise des mécanismes de financements offerts par les différentes sources en place, tant de par la Coopération multilatérale que les Coopérations bilatérales. Il faudra par conséquent développer des capacités d'élaboration de stratégies nationales et plurinationales de mobilisation des ressources financières. A cela s'ajoute l'Insuffisance de synergie entre les projets GMV (dialogue toujours fragmenté, nombreuses conversations parallèles).

6. PERSPECTIVES POST 2017

En termes de perspectives il est envisagé :

- dans le cadre de la mise en œuvre du PNDES et suite à l'adoption de la Politique Sectorielle Agro-sylvo-Pastorale qui en résulte, la CN-IGMVSS a entrepris l'élaboration de la Stratégie et du Plan d'Actions de l'Initiative Grande Muraille Verte pour le Sahara et le Sahel (SPA – IGMVSS) pour la période 2018 – 2022. A l'échelle de l'Afrique, la SPA - IGMV se veut un cadre fédérateur pour la mobilisation de financements pour la gestion durable des terres et la gestion des ressources naturelles. Son élaboration pour les cinq prochaines années poursuit les objectifs ci-dessous :

- adapter les orientations de cet outil de planification au contenu de notre référentiel national de développement, le PNDES, la stratégie APMV (2016-2020) et les ODD ainsi qu'au Cadre de résultats harmonisés définis par la Commission de l'Union Africaine ;
- prendre en compte les priorités régionales en matière de gestion durable des terres dans les domaines de l'agriculture, de ressources animales et halieutiques, d'eau, d'environnement et ressources forestières, et de promotion du genre.
- Cerner un mécanisme institutionnel de mise en œuvre qui soit le plus efficace possible et valorisant les capacités et potentialités dans les différentes régions.

- Une opérationnalisation de l'appel de Ouagadougou lancé à l'occasion de la célébration de la journée internationale de lutte contre la désertification sur la nécessité de réhabiliter 10 millions d'hectares de terres dégradées et créer 2 millions d'emplois liés à l'exploitation durable des terres pour les jeunes, les femmes et les migrants et de mieux gérer les flux financiers afin d'agir

prioritairement sur les causes migratoires ;

- La mise en œuvre de la stratégie de mobilisation des ressources pour l'IGMVSS ;
- La mise en œuvre de la seconde phase du Programme de Renforcement des Capacités de l'IGMVSS ;
- La mise en place d'une Alliance nationale autour de la GMV.

CONCLUSION

L'analyse des acquis de 2011 à 2017 laisse voir une avancée significative dans la mise en œuvre de l'Initiative de la Grande Muraille Verte au Burkina Faso. Mais malgré les efforts consentis de nombreux défis demeurent. L'investissement dans la restauration des terres dégradées doit être une priorité au regard des enjeux qu'elle relie (alimentation, migration, climat...), tout particulièrement en ce qui concerne l'accès aux financements.

Plusieurs rencontres de haut niveau ce sont tenues au sujet de la Grande Muraille Verte ; nombreuses recommandations et résolutions ont été formulées aussi bien sur le financement, les modalités de gouvernance que sur les approches. Les outils de mise en œuvre existent et sont de plus en plus maîtrisés par nos pays ; les populations ont développé des savoirs et savoir-faire en résilience qui n'attendent qu'un accompagnement.

Il nous faut donc résolument aller à l'action en vue d'accélérer la mise à l'échelle des bonnes pratiques de Gestion Durable des Terres en vue d'accroître la résilience et la restauration du paysage.

II. DJIBOUTI



Resumé analytique

Dans le cadre de la mise en œuvre de la GMV, plusieurs réalisations sont enregistrées à Djibouti et ont porté notamment sur la construction d'infrastructures (Micro-barrages, Forages...) favorisant les activités de restauration des écosystèmes et le développement local des terroirs. Il est à noter également l'aménagement de périmètres forestiers et agropastoraux, le reboisement et la restauration de forêts par l'introduction de nouvelles variétés (Acacia, Ficus...). Les activités de développement communautaire et les AGR ont permis d'améliorer les conditions de production et de vie des populations locales bénéficiaires par la création de richesses, la sécurisation de l'accès à l'eau, le développement de la filière lait et viande, l'amélioration du régime alimentaire et le développement de coopératives agricoles. Les perspectives visent la mise en œuvre effective de la Stratégie GMV 2016-2020, la mise en place de Alliances Nationale GMV, la mobilisation des ressources nécessaires, la création d'un Bureau Régional GMV dans chacune des cinq (5) Régions géographiques de Djibouti.

1. CONTEXTE

Djibouti est un pays sahélien aux conditions éco-climatiques difficiles qui limitent la pratique de l'Agriculture. Ces contraintes ainsi que celles liées à la maîtrise des techniques culturales font que l'agriculture de type oasien et l'élevage extensif sont les seuls recours dans ces conditions. L'élevage constitue en soi, un secteur jugé prioritaire par le Gouvernement pour le maintien de la population rurale sur les terroirs, pour l'amélioration de la sécurité alimentaire et des conditions de vie des ruraux. Afin d'asseoir les bases d'un développement agro-sylvo-pastoral sécurisé, rentable et durable, le Gouvernement Djiboutien a engagé plusieurs programmes de développement de l'irrigation et de mobilisation des eaux de ruissellement assortie d'une stratégie de valorisation des ressources hydriques, végétales, animales, etc. pour faire face aux contraintes climatiques en saisissant les opportunités d'investissement offertes par les différents partenaires au développement.

Cette stratégie est clairement orientée vers la lutte contre la pauvreté et le développement économique durable tout en intégrant la protection de l'environnement. Cette volonté politique s'est traduite par des actions économiques de grande envergure basée sur les investissements nationaux et privé étranger. Les principaux axes de développement agricole sont la vulgarisation du palmier dattier et la création d'unités agro-pastorales autour des points d'eau.

Le programme de la grande muraille verte qui se veut intégrateur s'inscrit dans cette dynamique et vise à accompagner les efforts du Gouvernement Djiboutien dans la sécurisation écologique, sociale et économique.

L'analyse du contexte concere le profil pays, la zone du tracé et ou son emprise, le Dispositif institutionnel

1.1 Profil pays

La République de Djibouti est située sur la côte Est de l'Afrique et partage ses frontières avec la Somalie, l'Éthiopie et l'Érythrée, à l'embouchure de la mer rouge et du golfe d'Aden. Le territoire national représente 23 200 km² avec une longueur de côte maritime de 370 km qui pénètre sur le flanc Est, jusqu'au centre du pays par le Golfe de Tadjourah et le Goubhet-Al- Kharab. Le pays possède le point le plus bas de l'Afrique avec 155 m en dessous du niveau de la mer (Lac Assal). Le climat est aride avec une précipitation moyenne annuelle de l'ordre de 150 mm.

La population est estimée à 942 333 habitants (2016, Banque Mondiale) dont 70,6% vivent en milieu urbain. Le taux d'accroissement de la population est relativement élevé (2,8% par an) et atteint 6% en considérant le flux migratoire. Les principaux secteurs d'activités dans le PNB sont les services tertiaires 80%, industrie 16.9% et primaire 3.1%. Le PIB par habitant est 1788 \$ (2016 Coface).

1.2 Zone d'intervention

La zone d'intervention de la GMV à Djibouti est composée de 3 régions : Dikhil, Ali-Sabieh et Arta ; reparties entre 5 unités géographiques (Plateau de Dakka, Plaines de Hanlé-Galafi, l'unité Dikhil –Okarre-Erreh, l'unité Bara et piedmonts, l'unité Holl-Holl-Djibouti). Le tracé indicatif de la GMV de Djibouti est long de 209 km et 15 km de large et occupe une superficie totale estimée à 342826 ha (Fig. 11). La population de cette zone (GMV) est estimée à 120 000 habitants dont 65% des ruraux (44% de nomades et 21 % de sédentaires) et 35% de citadins.

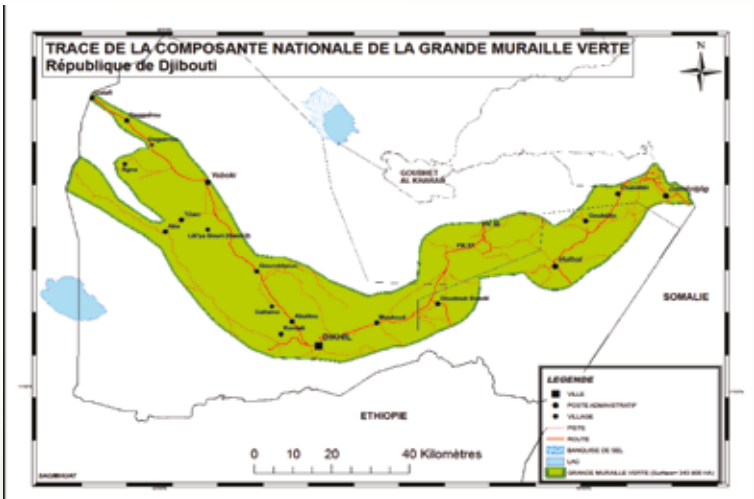


Fig. 11: Carte du tracé de la Grande Muraille verte de Djibouti

1.3 Dispositif institutionnel

Le Gouvernement de Djibouti a affiché une volonté politique pour la prise en compte des nouveaux défis environnementaux, qui s'est traduite par la création par un décret présidentiel (2009-062/PRE/MHUE) d'un Comité Interministériel de Pilotage (CIP) de la composante nationale de la GMV promulgué le 29 mars 2009 sous la tutelle de la Primature. Ce Comité Interministériel de Pilotage est assisté par une Commission Nationale de Coordination (CNC) et une Agence d'Exécution du Programme (AEP). Une loi portant création et fixant les règles d'organisation et de fonctionnement du Bureau d'Exécution des Projets (BEP) de la GMV a été adoptée en janvier 2011. Une nouvelle loi portant sur la réorganisation du Ministère a été promulguée en juin 2014 par le gouvernement donnant ainsi à la Composante Nationale de la GMV, un statut de sous-direction au sein de la Direction de l'Environnement et du Développement Durable.

2. APERÇU SUR LES PRINCIPALES RÉALISATIONS DE 2011 À 2017

Conscient de l'importance de la Grande Muraille Verte, le Gouvernement de Djibouti a orienté sur le long du tracé trois projets de développement importants qui portent sur :

- Projet : Développement des périmètres agro-pastoraux comme stratégie d'adaptation aux changements climatiques dans les régions de Petit Bara et Grand Bara durant l'année ;
- Projet Hanlé « Mise en Œuvre des Technologies d'Adaptation dans les Ecosystèmes Fragiles des Plaines Centrale de Djibouti ;
- Projet de mise en œuvre des interventions prioritaires du PANA pour renforcer la résilience dans les zones côtières les plus vulnérables de Djibouti Damerjog.

2.1 Activités opérationnelles

2.1.1 Restauration, conservation et gestion durable des ressources naturelles et de la biodiversité.

Les activités opérationnelles réalisées dans le cadre des trois (3) projets se concentrent sur la réhabilitation des écosystèmes, le renforcement et l'amélioration des systèmes de production, le développement communautaire et les activités génératrices de revenus (apicultures, aviculture et artisanat, etc.). Les activités réalisées depuis 2011 à 2017 ont porté sur :

- La mise en place de trois micro-barrages déversant à Damerjoog en vue de restaurer les écosystèmes ;
- Réhabilitation du seuil de Hamboucto ;
- Réhabilitation de la Digue de Kourtimalei 2014 ;

- Création de Comité de Gestion des ressources en eau ;
- Développement de 6 forages à Didjander, Omar-Djagaa, Yabbhe, Wadjalé, qal-qaloc et Hanlé ;
- La restauration de 70 ha forêts d'acacia Hanlé ;
- Introduction à Djibouti Acacia Senegalis et du Figuier de Barbarie ;
- Plantation des milliers d'arbres Leucaena leucocephala, conocarpus, vétiver, nimes, Acacia nilotica, etc. ;
- Plantation de 200 pieds de palmier dattiers ;
- Réhabilitation des périmètres agro-pastoraux de la région de Hanlé (Kouri-Koma) ;
- Livraison des équipements d'adduction d'eau pour le forage de Yabbhé pour sécuriser l'accès à l'eau du périmètre agricole de Kourtimalei.

2.1.2 Amélioration et renforcement des systèmes de production

En matière de renforcement des systèmes de production, plusieurs efforts ont été déployés notamment :

- La construction de deux hangars à Kourtimalei et qal-qaloc pour le stockage des produits et matériels agricoles ;
- La réalisation d'un nouveau périmètre de 5 ha à kourtimalei avec 2 réservoirs de capacité de 300 m3 et d'une canalisation de 1560 mètres linéaires et d'une clôture 700 mètres linéaire ;
- L'aménagement de 12 ha dont le périmètre existant (6ha) et mise en place d'un nouveau périmètre avec construction de 3 réservoirs à Qal-Qaloc d'une capacité de 450 m3 avec une canalisation de 2906 mètres linéaires et d'une clôture de 1400 mètres linéaires ;
- Réhabilitation des périmètres existants à Omar-Djagaa (1 ha) et Hamboucto (5 ha) ;
- Viabilisation du nouveau périmètre d'Omar-Djagaa (4 ha) ;
- Développement des systèmes du goutte-à-goutte ;
- Installation de 15 motopompes solaires pour les puits des jardins de Damerjoog ;
- Installation des pépinières à Hanlé et Omar-Djagaa.

2.2 Développement communautaire

Les activités génératrices de richesse telles que l'apiculture et l'aviculture en cours,

la production du lait, l'artisanat et la mise en place d'infrastructure ont été réalisées pour améliorer la production et les conditions de vie des populations locales bénéficiaires des projets exécutés sur le tracé. Il s'agit de :

- la distribution d'outils agricoles et intrants pour l'ensemble des bénéficiaires des périmètres agricoles de kourtimalei, qal-qaloc, Hamboucto, Hanlé, Damerjoog et Omar-Djagaa ;
- la distribution des semences de Moringa, de vétiver dans les sites de kourtimalei, Qal-Qaloc et Hanlé pour ombrages, fourrage et brise-vent ;
- la construction d'un centre de mini-laiterie à Kourtimalei ;
- l'installation des équipements solaires dans les foyers à Damerjoog ;
- l'intensification des cultures maraîchères d'été et d'hiver dans les périmètres agricoles sur le tracé (tomates, oignon, piment, melon, pastèque, aubergine, gombo, etc.) ;
- l'intensification de cultures fourragères pour alimenter les bétails ;
- la remise des équipements de pêche à trente-cinq (35) pêcheurs de poissons et vingt-cinq (25) pêcheurs de crevettiers pour favoriser la pêche dans les zones de mangrove se trouvant sur le tracé afin de préserver et de valoriser cet écosystème marin fragile ;
- la mise en place des coopératives agricoles à Kourtimalei, Qal-Qaloc, Hamboucto et Damerjoog ;
- la construction d'un point de vente pour les produits laitiers et agricoles du site de Kourtimalei.

2.3 Renforcement des capacités

Des formations ont été dispensées au profit des bénéficiaires des projets exécutés sur le long du tracé à savoir :

- Formation sur les techniques agro-pastorales, de compostage du fumier et d'organisation spatiale des périmètres agricoles ;
- Formation sur la création des coopératives agricoles et leurs grands principes ont été menés sur tous les sites des projets exécutés sur le tracé de la GMV ;
- Une série des formations sur les produits de la micro finance, le remboursement des prêts, Compte d'épargne, pratiques agricoles durables et la diversification de produits agricoles ont été conduits sur le site de Kourtimalei, de Qor Qaloc et d'Hamboucto ;
- Formation des agropasteurs sur les techniques de traitement, conservations et transformation du lait crue ;

- Développement des groupements féminins diversifiés de micro finance avec un accent sur l'autonomisation des femmes.

3. IMPACTS SOCIO-ÉCONOMIQUES DE LA GMV

La mise en œuvre de la GMV à Djibouti a permis :

- L'amélioration du régime alimentaire et la lutte contre l'insécurité alimentaire des populations (100 familles) grâce au développement de cultures maraichères et fruitières et produits laitiers ;
- Le développement des coopératives agricoles ; (4 coopératives agricole créées)
- Le développement de la filière laitière ; (45 producteurs des laits)
- La sécurisation de l'accès à l'eau ;
- La création de richesse par la vente des produits issus des cultures maraichers, fruitières et des produits laitiers ;
- La sédentarisation et le changement de mode de vie des populations nomades ; (environ 120 familles sédentarisées) ;
- L'autonomisation des femmes ;
- L'amélioration des prises de crevettes (24 pêcheurs formés).

4. FINANCEMENT ET PARTENARIATS DÉVELOPPÉS

4.1 National

Pour la mise en œuvre de la GMV à Djibouti, des financements ont été mobilisés au niveau étatique (en cours) et des contacts ont été développés auprès des bailleurs de fonds pour obtenir des appuis financiers et techniques pour la mise en place des projets.

4.2 International

Pour la mise en œuvre de la GMV à Djibouti, des contacts avec des Organismes Internationales (FAO, JICA, TIKa) ont été développés auprès des bailleurs de fonds pour obtenir des appuis financiers et techniques pour la mise en place des projets qui contribueront aux objectifs de la GMV.

5 CONTRAINTES

Toutes les réalisations le long de la Grande Muraille Verte à Djibouti proviennent essentiellement des projets financés dans me cadre du changement climatique. La principale contrainte réside sur l'insuffisance d'un financement conséquent pour la réalisation des activités.

6 PERSPECTIVES

En perspective, la période post 2015 sera consacrée à l'amélioration de la sécurité alimentaire, la lutte contre la pauvreté et le chômage dans la zone prioritaire d'intervention par la réalisation d'actions multiformes et intégrées de la Gestion Durable des Terres et la promotion d'Activités Génératrices de Richesse. Ces actions économiques de grandes envergures nous permettront de mettre en place les Pôles Ruraux de Production et du Développement Durable dès 2025 et ainsi de contribuer l'atteinte en 2030 les Objectifs du Développement Durable.

En outre, nous envisageons :

- la mise en place d'une alliance nationale autour de la GMV
- la mise en œuvre de la Stratégie Nationale de la GMV et son Plan d'Action
- la mise en place d'une stratégie de mobilisation des ressources financières autour de la GMV.
- la création des bureaux régionaux dans les zones d'interventions de la GMV

III. ERYTHREE



Résumé

Dans la mise en œuvre du plan national de gestion de l'environnement, de nombreuses activités ont été réalisées; 41 000 ha de paysages dégradés boisés et réhabilités. Afin de favoriser la régénération naturelle et la restauration de la biodiversité, plus de 300 000 ha de terres ont été aménagés sous enclos, principalement sur les captages de barrages et les zones sensibles de biodiversité.

Le plan d'action national de l'Érythrée (2011-2015) a été préparé et dont diverses activités sont y compris: introduction de nouvelles technologies, équipement agricole; mise en place de terrasses en bordure de colline (50 000 km); promotion et implantation de pépinières dans six zones; plantation d'arbres économiques (1 000 ha) et de semis de mangroves dans les zones côtières (20 000); fixation de dunes de sable avec des arbres résistants à la sécheresse (400 ha).

La perspective principale est la mobilisation des ressources pour la mise en œuvre du plan d'action de la GMV.

1. CONTEXTE

1.1. Profil pays

L'Érythrée est située dans la partie nord de la Corne de l'Afrique, entre les latitudes 12 ° 40 «et 18 ° 02» au nord de l'équateur et les longitudes 36 ° 30 «et 43 20» à l'est de Greenwich. Le pays a une superficie de terre, d'environ 125 700 km² inclusivement des îles, et un littoral s'étendant sur 1 900 kilomètres. Le pays partage ses frontières avec le Soudan au nord et à l'ouest, l'Éthiopie au sud, Djibouti au sud-est et la mer Rouge à l'est.

1.2. Activités GMV

L'Érythrée a établi un plan d'action stratégique national pour la mise en œuvre de l'initiative de la Grande muraille verte pour le Sahara et le Sahel en octobre 2012.

Les composantes du plan d'action national sont les suivants:

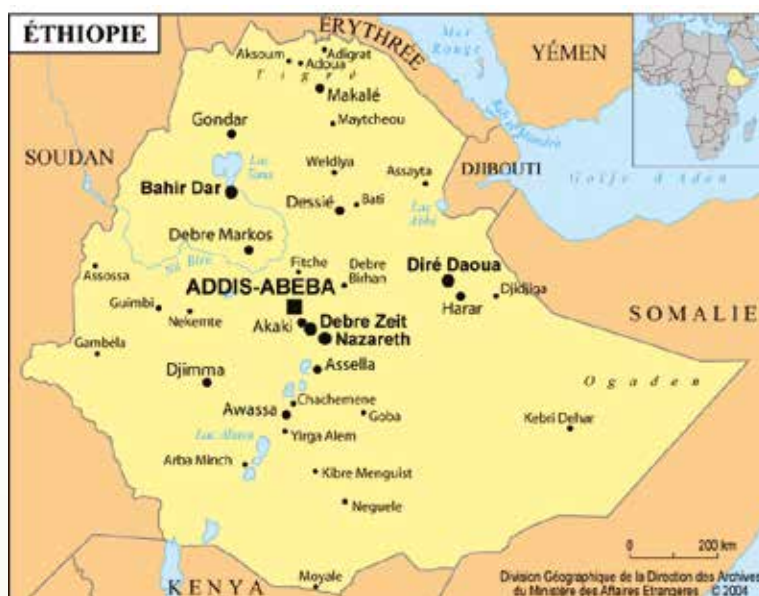
- i. Mise en œuvre de la gestion durable des ressources naturelles
- ii. Un environnement politique et institutionnel favorable à la réduction de la perte de biodiversité, de la dégradation des terres et de la désertification et des impacts du changement climatique.
- iii. Renforcement des capacités humaines et institutionnelles
- iv. Introduction de la gestion de projet durable.

Les principales activités du plan d'action quinquennal (2011-2015) sont entre autres :

- Introduction de nouvelles technologies (SIG, instruments de cartographie, équipements agricoles);
- Établir 50 000 km de terrasses en bordure de colline;
- Planter 1 000 000 de plants d'arbres sur les terres dégradées;
- Promotion et établissement de pépinières dans six zones;
- Plantation de 1000 ha d'arbres (Acacia Sénégal et Acacia seyal) et 20 000 semis de mangrove dans les zones côtières;
- Fixation des dunes de sable avec des arbres résistants à la sécheresse (400 ha);
- Installation de biofertilisant et introduction des méthodes de compostage;
- Construction d'un barrage de dérivation et d'une infrastructure d'irrigation pour promouvoir la production agricole et la nutrition;
- Installation de 20 énergies solaires dans six zones et extension de 20000 foyers réformés dans trois zones;
- Production de briquettes à partir de biomasse de prosopis pour le bois de chauffage sur 500 ha;
- Réviser plusieurs politiques de développement sectoriel pour y inclure les zones protégées dans les budgets (publication des plans de développement sectoriel);
- Etudes socio-économiques (préparation de manuels, questionnaires, préparation de matériels de sensibilisation);
- Développer un plan de gestion durable pour toutes les zones protégées.

Malheureusement, nous n'avons reçu aucun rapport sur le statut de la GMV en matière de mise en œuvre de l'Erythrée.

IV. ETHIOPIE



Résumé

De nombreuses activités ont été réalisées dont la récolte de semences et la production de semis (183 tonnes de semences et 1,127 milliards de plants d'arbres polyvalents), la plantation de semis et le semis direct sur 126 704 ha, la gestion des bassins versants 272 776 ha et la réhabilitation des terres dégradées 560 315 ha, construction de 32 millions de puits de percolation, gestion de 620 930 ha de forêt naturelle.

Dans le cadre des activités génératrices de revenus, 50 800 kg d'encens et 368 728 de gomme ont été collectés. De plus, 46250 emplois ont été créés pour les membres de la communauté dans la production d'encens et de gomme.

Les activités de la GMV ont contribué à l'amélioration de l'environnement et du développement socio-économique de la communauté locale grâce à des programmes de gestion durable des terres (GDT) et au cours des cinq dernières années, des activités louables ont permis de restaurer les terres dégradées, des communautés locales aux risques naturels tels que la sécheresse et les inondations.

L'expansion de la zone de forêt naturelle; la promotion d'activités génératrices de revenus, la diversification des moyens de subsistance; le renforcement des capacités des coopératives engagées dans la production d'encens et de gomme et la mise en œuvre de tous les projets.

1. CONTEXTE

1.1. Profil Pays

La République Fédérale Démocratique d'Éthiopie est un pays sans littoral dans la corne de l'Afrique, limité au nord par l'Érythrée, à l'ouest par le Soudan, au sud par le Kenya et à l'est par la Somalie et Djibouti. Elle se situe aux tropiques entre 3 ° 24 et 14 ° 53 Nord; et 32 ° 42 et 48 ° 12 Est. Elle couvre 1 120 000 km² en neuf États régionaux, et deux Administrations de Ville. Le PIB était 46,6 milliards USD en 2014, le PIB agricole représente 46,6% du PNB. Le taux d'Accroissement de la Population est de 2,3%. La population totale est de 89 857 727 habitants avec plus de 80% de population active dans le secteur de l'agriculture.

Situées dans la Corne de l'Afrique et sous les tropiques, les conditions climatiques éthiopiennes sont influencées non seulement par la latitude, mais aussi par les altitudes étendues et la migration saisonnière de la zone de convergence intertropicale (ZCIT) suivant la position du soleil par rapport à la terre et la circulation atmosphérique associée. En conséquence, le pays est composé d'un climat diversifié qui combine les types tropicaux, subtropicaux et tempérés. En conséquence, les régions du centre et du nord reçoivent des précipitations modérées qui diminuent progressivement vers les zones arides et semi-arides de faible altitude (ZASA) qui reçoivent des précipitations annuelles allant de 100 à 700 mm. Les ZASA sont une partie congrue du pays pour l'IGMVSS couvrant environ 65 pour cent de la masse continentale du pays (Mulugeta et Demel, 2004).

Les forêts et les zones de végétation en Éthiopie ont fait l'objet d'une déforestation et d'une dégradation intenses pendant des millénaires avec des taux de déforestation annuels estimés à 91 000 ha par an (soumission révisée du FRL de l'Éthiopie à la CCNUCC, 2017). Le couvert forestier actuel est estimé à environ 15,5% de la superficie totale du pays.

L'Éthiopie s'est engagée à restaurer 15 millions d'hectares de terres dégradées et déboisées d'ici 2030. Cet engagement s'harmonise bien avec l'objectif de transition vers une économie verte résiliente au climat (CRGE) avec zéro émission nette de gaz à effet de serre et plans de boisement et de reboisement à grande échelle. Le programme de la GMV qui fait une partie intégrante de la réponse de l'Éthiopie à l'engagement mondial de mettre en œuvre les Objectifs de développement durable (ODD), Initiative de restauration des paysages forestiers africains (AFR100) et Défi de Bonn sur la restauration des terres dégradées.

L'IGMVSS est considérée comme un «mur» continu d'arbres et d'activités de développement, s'étendant de Djibouti à l'est jusqu'au Sénégal dans les terres arides de l'ouest du continent. Au lieu de considérer l'initiative comme un «mur» continu d'arbres et d'activités de développement, l'Éthiopie a décidé de considérer la GMVSS comme une mosaïque de pratiques d'utilisation des terres complémentaires dans les zones soumises à la désertification et à la dégradation des terres. Le MEFC, en tant qu'institution focale de l'IGMVSS, a identifié la route de la GMV de l'Éthiopie qui s'étend du Soudan dans le Nord-Ouest à Djibouti traversant les basses terres du nord-est du pays et couvre 58 Woredas (arrondissements) dans trois états régionaux nationaux.

L'objectif de l'Éthiopie pour la GMVSS est de servir d'instrument clé permettant de prévenir la lutte contre la désertification et la dégradation des terres dans le pays. L'objectif global de la stratégie nationale de la GMVSS est de créer les conditions d'un développement socio-économique et environnemental durable pour les citoyens. Plus spécifiquement, la mise en œuvre de la GMVSS en Éthiopie vise à :

- A court et moyen terme: (i) conserver, restaurer et valoriser la biodiversité et les sols; (ii) diversifier les systèmes de production; (iii) répondre à la demande intérieure et promouvoir des activités génératrices de revenus; et (iv) l'amélioration de l'infrastructure sociale de base; (v) l'amélioration de la capacité de séquestration du carbone dans le couvert végétal et les sols;
- À long terme: (i) diriger les flux migratoires vers les zones restaurées; et (ii) l'amélioration des conditions de vie et des moyens de subsistance des communautés locales.

1.2. Zone d'intervention

Les lignes de base des 58 Woredas n'ont pas été établies jusqu'à présent. Cependant, les lignes de base socio-économiques et biophysiques du projet ACD dans 3 Woredas sont en cours de finalisation (fig. 12) . Une carte montrant

l'emplacement géographique de la route de la GMV en Éthiopie et les woredas cibles et l'information biophysique a été produite à partir d'images satellites soutenues par l'échouage sur le sol.

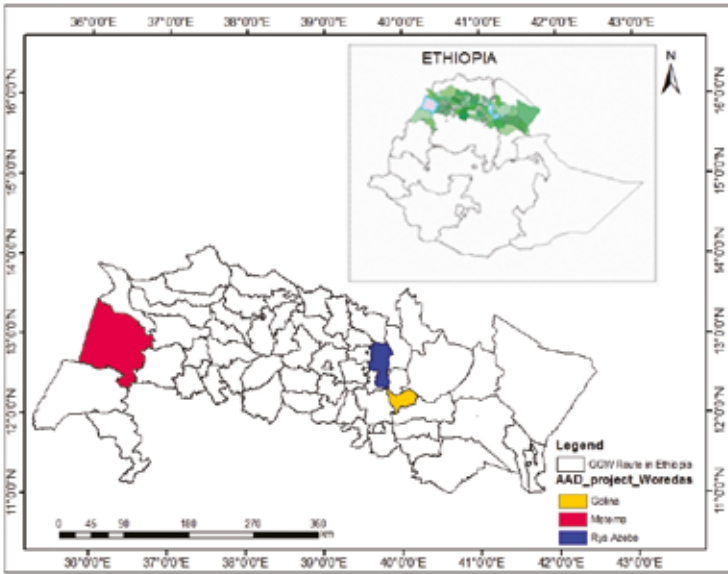


Fig. 12 : Localisation du tracé de la GMV de l'Éthiopie, des régions et des woredas (districts) d'intervention

1.3. Dispositif institutionnel et conceptuel de mise en œuvre

Depuis la ratification de la convention en publiant une proclamation, la Convention relative à la création de la «Proclamation n ° 842/2014 de ratification de la« Grande Agence pour l'Afrique de la Grande Muraille Verte », le ME FCC, est une institution mandatée pour superviser la mise en œuvre globale de cette initiative régionale. Le ministère utilise les canaux administratifs réguliers du gouvernement pour atteindre les communautés à travers les unités administratives les plus basses. Le Ministère fournit un appui technique tout au long du processus de planification, de mise en œuvre ainsi que de suivi et d'évaluation des activités de restauration du paysage. La GMVSS est maintenant coordonnée par la Direction de la réhabilitation des terres dégradées du ME FCC.

2. APERÇU SUR LES PRINCIPALES RÉALISATIONS SUR LE TRACE GMV

L'Éthiopie a mis en œuvre de vastes pratiques de gestion des ressources naturelles, principalement grâce à une mobilisation massive du public. Au cours des cinq premières années de mise en œuvre du Plan de croissance et de transformation (PCT I) (2011-2015), plus de 12 millions d'hectares de terres dégradées ont été restaurés. Le pays a également lancé le deuxième programme quinquennal PCTII (2016-2020) qui vise à réhabiliter cinq millions d'hectares de terres dégradées en plantant plus de 23 milliards de plants et en entreprenant d'autres activités de gestion des ressources naturelles.

Les interventions de la GMV ont été mises en œuvre dans 58 woredas (unités administratives équivalentes avec les districts) dans le cadre du programme régulier de gestion des ressources naturelles du gouvernement. Le MEFCO fournit des conseils et un soutien et surveille la mise en œuvre d'activités multisectorielles et intégrées de restauration du paysage.

La mise en œuvre de l'Action Contre la Désertification (ACD) à l'appui de la réalisation des objectifs de la GMVSS et de la Coopération Sud-Sud en Afrique Caraïbes et Pacifique (ACP) a débuté en mars 2016. L'ACD a été mise en œuvre à Golina, Metema et Raya Azebo et pilote les Woredas (arrondissements) le long de la route de l'IGGWSS respectivement dans les états régionaux Afar, Amhara et Tigray.

2.1. Activités opérationnelles : reboisement, restauration des terres, conservation des ressources naturelles, etc.

Diverses activités de réhabilitation visant à prévenir la désertification, la dégradation des terres et la sécheresse ont été menées dans le cadre des programmes réguliers du gouvernement grâce à la mobilisation communautaire et au soutien du projet ACD. Les activités de réhabilitation incluent également des interventions de divers programmes, y compris le Programme de Filet de Sécurité Productif (PSNP) et la Gestion Durable des Terres (GDT). La mise en œuvre de ces activités varie selon les woredas en raison de certaines différences dans les contextes locaux. Les principales mesures physiques et biologiques mises en œuvre au cours de la période considérée (2014-2017) sont énumérées ci-dessous.

2.1.1. Regular rehabilitation activities à traduire en français

Au cours des quatre années opérationnelles, 1,6 million de personnes (0,6 million de femmes et 1 million d'hommes) ont été mobilisés pour mettre en œuvre différentes activités de restauration des paysages, énumérés ci-dessous dans 58 woredas.

a) Mesures physiques mises en œuvre sur 697 514 ha

- La gestion intégrée des bassins versants a été réalisée sur 272 776 ha
- La construction et l'entretien des diguettes de terre ont été effectués dans plus de 137 199 ha et 97 946 ha de terres agricoles respectivement

- La réhabilitation des terres dégradées a été réalisée sur 560.315 ha
- Plus de 32 millions de fosses de percolation ont été construites
- 4,2 millions de mètres 3 de barrages en bois ont été construits et l'entretien des barrages de contrôle a impliqué un million de mètres 3 matériaux.

b) Mesures biologiques

- Des semis et des semis directs ont été effectués sur 126 704 ha de terres.
- Réalisation dans la collecte de semences et la production de semis inclus
- 183 tonnes de graines et
- 1.127 milliards de plants d'arbres polyvalents

c) Gestion participative des forêts (GPF)

- 620 930 ha de forêt naturelle sont regroupés sous la GPF de 41 coopératives agricoles;
- 71 km de coupe-feu ont été construits pour contrôler les feux de forêt

2.1.2. Activités de réhabilitation du Project ACD

Les progrès des efforts de restauration dans les trois wordas cibles sont les suivants:

- Conduire des mesures de conservation du sol et de l'eau dans des bassins hydrographiques choisis de 200 ha
- Réalisation de plantations d'arbres à usages multiples sur 600 ha de bassin versant
- Réapprovisionnement de 418 ha de forêts dégradées
- Production de 801.534 plants d'arbres polyvalents
- Promouvoir la production de fourrage sur 150 ha
- Promouvoir l'agroforesterie agricole et agricole sur 240 ha

2.2. Renforcement de capacités

Formation à la collecte de semences, à la gestion des pépinières, à la plantation, à la construction de structures physiques et à l'utilisation de foyers améliorés. Formation de 928 agents de première ligne et de 61 819 agropasteurs dans le cadre du gouvernement régulier. En outre, le projet ACD a fourni une formation à la communauté locale à 120 membres de la communauté sur la planification environnementale intégrée, la formulation et l'application des politiques et stratégies. Des matériels de formation pouvant servir de matériel de référence sur deux sujets ont également été préparés dans la langue locale. En outre, avec

le soutien du projet ACD, différents outils manuels et matériels de bureau ont été distribués pour les trois wordas cibles. Avec le même projet, différentes formations théoriques et pratiques sur le terrain ont également été dispensées à des experts.

2.3 Activités génératrices de revenus (AGR)

Des emplois ont été créés pour 46250 membres de la communauté (43850 hommes et 2400 femmes) dans la production d'encens et de gomme. Une formation à la production d'encens et de gomme et à leur utilisation durable a été dispensée à 1 012 membres de la communauté, dont 11 femmes. En conséquence, 50 800 kg d'encens et 368 728 kg de gomme ont été collectés. De plus, 8000 (7100 mâles et 900 femelles) sont engagés dans une pépinière.

3. IMPACTS SOCIO-ECONOMIQUES

Les activités de la GMV ont contribué à l'amélioration de l'environnement et du développement socio-économique de la communauté locale grâce à des programmes de gestion durable des terres (GDT) et au cours des cinq dernières années, des activités louables ont permis de restaurer les terres dégradées et réduire la vulnérabilité des communautés locales face aux risques naturels tels que la sécheresse et les inondations.

4. FINANCEMENT ET PARTENARIATS

4.1. Financement

National: Gouvernement de la République fédérale démocratique d'Éthiopie

International : Union européenne (UE)

Conformément à la modalité d'exécution convenue, une lettre d'accord a été signée entre la FAO et le MEFCC en décembre 2016, pouvant être utilisée pour la mise en œuvre des activités de réhabilitation du projet DAA. Dans cet accord, le ministère a mobilisé environ 195 404 USD.

4.2. Partenariats

- National : SLMP du Ministère de l'Agriculture et des Ressources Naturelles, Corne de l'Afrique et Réseau
- International : FAO, Banque mondiale.
- Le gouvernement éthiopien a fait des efforts pour verser la contribution annuelle à l'APGMV. Par conséquent, il est possible de payer quatre (4) ans de la contribution statutaire. Des efforts supplémentaires sont également déployés pour mobiliser des fonds.

5. CONTRAINTES

Dans l'ensemble, les progrès de l'initiative sont limités et remis en question par :

- Manque de technologies adaptées aux zones arides et semi-arides vulnérables à la désertification et aux impacts du changement climatique.
- Ressources pour soutenir les activités de restauration,
- Ressources pour intégrer les options de moyens de subsistance aux activités de restauration du paysage.

6. PERSPECTIVES POST 2017

Les principales activités suivantes sont prévues pour 2018

6.1. Programmes réguliers

Dans le cadre du programme régulier de gestion des ressources naturelles du gouvernement dans les 58 wordas identifiés, le MEFC continue de fournir des conseils et un soutien et surveille la mise en œuvre des différentes activités :

- Expansion de la zone de forêt naturelle dans le cadre de la GPF;
- Promotion des activités génératrices de revenus / diversification des moyens de subsistance;
- Renforcer la capacité des coopératives engagées dans la production d'encens et de gomme pour assurer une utilisation durable de l'encens et de la gomme;
- Clôture et réhabilitation des terres dégradées;
- Fourniture d'un appui technique pour la production de plants d'arbres polyvalents et leur plantation dans des zones fermées.

6.2. Project ACD

L'année 2017 a été partiellement consacrée aux travaux préparatoires mais l'année 2018 sera une année pour les activités opérationnelles à grande échelle. Les activités suivantes seront mises en œuvre avec la plus haute priorité :

- Renforcer le soutien à la génération de revenus / la diversification des moyens de subsistance des ménages en fournissant les intrants nécessaires en fonction des disponibilités budgétaires;
- Expansion des activités physiques de restauration des terres dans 600 ha de bassins versants;
- Préparation de 900 ha pour la plantation d'arbres à usages multiples;
- Établir des plantations à la ferme et dans les exploitations agricoles dans des exploitations de 720 HH;

- Plantation de fourrage sur 240 fermes ;
- Réalisation de plantations d'enrichissement et gestion de 450 ha de terres boisées dégradées
- Fourniture d'un soutien technique et de matériel pour la production de 1 050 000 semis;
- Préparation et diffusion de matériel de sensibilisation et de sensibilisation, notamment des panneaux indicateurs, des affiches, des bulletins d'information, des brochures, des dépliants, des vidéos et des photographies et des publicités, des communiqués de presse et des informations sur la radio et la télévision locales.

V. MALI



Résumé analytique

Au Mali les activités ont permis diverses réalisations à travers la mise en place de pépinières, la production de 135472 plants, la réalisation de plus de 6000 ha de plantation d'Acacia senegal, le reboisement de nouvelles parcelles, la mise en défens de 148ha ensemencés en espèces herbacées. Les activités de formation ont concerné 88 brigades sur les techniques de prévention/lutte contre les incendies (Nioro, Nara), 291 producteurs en technique de pépinière, 300 femmes aux techniques maraîchères, 200 volontaires sur les technologies intelligentes en matière de GDT...

Les activités de GDT, de développement communautaire et de génération de richesse mis en œuvre ont permis la diversification des moyens d'existence, des sources de revenu et de production, la réduction de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition, le renforcement de la protection et de l'intégration sociale ; la gestion communautaire des risques et le renforcement des capacités des populations à prévenir, à atténuer l'impact des risques et à réduire leur degré de vulnérabilité.

En perspectives, l'UG- GMV vise l'opérationnalisation de l'Alliance Nationale GMV, la Décentralisation et la dynamisation de l'UGMV au niveau régional, local et communal, le Renforcement de la mobilisation des ressources, la Signature d'un contrat de performance sur 5 ans entre l'UG-GMV et l'Etat et la transformation de l'UG-GMV en ANGMV.

1. CONTEXTE

L'Initiative Grande Muraille Verte pour Sahara et le Sahel au Mali se traduit par la mise en place d'une approche novatrice et inclusive consistant à mettre en synergie les actions de lutte contre la désertification, de restauration des terres et de la conservation de la biodiversité. Elle concerne également le développement de systèmes de productions agricole, sylvicole et pastoral, le développement des infrastructures socio-économiques de base et la création de richesses par le développement des activités génératrices de revenus en vue de contribuer à la sécurité alimentaire stable et la relance d'une croissance économique durable.

1.1. Profil pays

Le Mali a 1 241 238 km² pour 18,3 millions d'habitants en 2016. Il est l'un des plus vastes Etats de l'Afrique de l'Ouest ne dispose pas de façade maritime et partage des frontières avec sept pays : Algérie, Mauritanie, Niger, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Guinée et Sénégal. Le climat malien se caractérise par trois saisons : une saison sèche de mars à juin, une saison des pluies ou hivernage de juin à septembre et une intersaison ou saison froide d'octobre à février avec un vent saharien desséchant dénommé l'harmattan. La température moyenne varie entre 24°C en janvier et 35°C en mai.

Le pays est traversé par deux grands fleuves qui prennent leur source dans le Fouta-Djalou en Guinée. Le Sénégal est un fleuve d'Afrique Occidentale au régime tropical, long de 1 750 km, qui prend sa source en Guinée à 750 m d'altitude. Il parcourt le Mali, puis la Mauritanie et le Sénégal, tout en servant de frontière entre ces deux pays, avant de se jeter dans l'océan Atlantique à Saint-Louis. Le Sénégal se forme en fait à Bafoulabé au Mali par la confluence de deux rivières qui descendent du massif du Fouta-Djalou, le Bafing et le Bakoye. Le fleuve Niger (4700 Km, dont 1700 au Mali.) est navigable sur 1308 km et se divise en plusieurs bras pour former le Delta intérieur, région naturelle s'étendant sur 64 000 km², inondable de septembre à décembre. Le cours de ce fleuve est parsemé de lacs : lac Débo, lac Horo, lac Faguibine (sur 650 km²), lac Kamango, etc.

Avec un relief accentué, de vastes plaines alluviales dominées par des plateaux calcaires et de grès, le Mali est divisé en trois (03) zones climatiques. Le nord désertique qui couvre les deux tiers du territoire, appartient au Sahara méridional dont les précipitations ne dépassent pas une moyenne annuelle de 130 mm. Le centre sahélien dispose d'un climat relativement sec, avec des précipitations variant en moyenne annuelle entre 200 mm et 500 mm et dont le couvert végétal varie de la steppe dans sa partie nord à la savane dans sa partie sud. Le sud soudanien qui est couvert par une savane arborée au Nord et des forêts au Sud, est arrosé par des précipitations dont la moyenne annuelle est de 1 400 mm.

La population malienne croît à un rythme de 3,6% par an. Plus des trois quarts de la population habitent dans des zones rurales. La population urbaine est concentrée en grande partie sur Bamako qui compte plus de 2 millions d'habitants. La taille du ménage démographique est de 6,3 au niveau national. La densité moyenne de population des communes par région est très hétérogène. Elle se situe au niveau national à 13,5 habitants par kilomètre carré et varie de 0,4 habitant dans la région de Kidal à 8 344 habitants dans le District de Bamako. Du point de vue de la composition en termes de sexe et d'âge, on enregistre 50,4% de femmes et une très forte proportion de jeunes puisque près des deux tiers (65%) de la population ont moins de 25 ans.

L'économie du Mali est basée sur le secteur primaire (agriculture, élevage, forêts, etc.). L'activité économique est surtout limitée autour de la région fluviale irriguée par le fleuve Niger. Son PIB est de 11 milliards USD soit 1 100 USD par habitant et le PIB agricole est de 38,8% du PIB. Le PNB est de 18,26 milliards USD.

1.2. Zone d'intervention

Au Mali, la zone d'intervention de la Grande Muraille Verte (GMV) couvre toutes les localités comprises entre les isohyètes 100 mm au Nord et 500 mm au Sud. Elle est une zone d'élevage par excellence avec 70 à 80% de transhumance du cheptel national. L'emprise du tracé couvre six (7) régions administratives (Kayes, Koulikoro, Ségou, Mopti, Gao, Tombouctou, Ménaka), 14 cercles, 204 communes rurales et 2 622 villages sur une longueur de 2 066 Km d'Est en Ouest et une largeur de 100 à

150 km par endroit pour une superficie d'environ 3 099 000 ha (Fig. 13).

Au Mali, au sein de sa zone d'intervention de la Grande Muraille Verte (GMV) est érigée une bande verte de plantation de différentes espèces locales à grande valeur économique (Fig. 9).

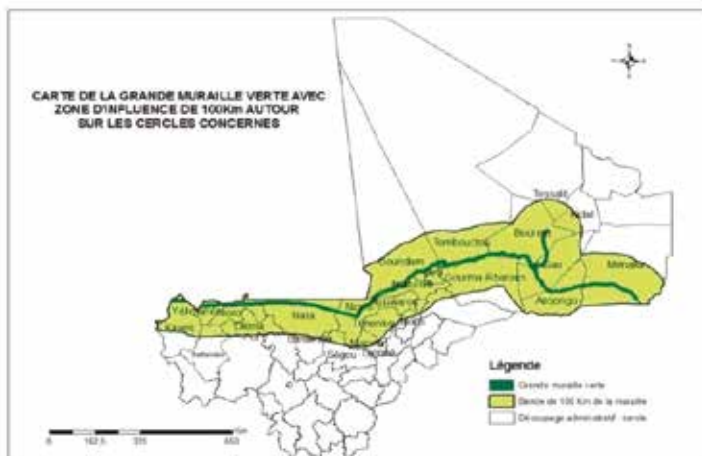


Fig. 13 : Carte du tracé de la Grande Muraille verte du Mali

1.3. Dispositif Institutionnelles

Au Mali, la mise en œuvre de la GMV a enregistré des avancées notables sur les plans institutionnel et organisationnel notamment :

- Création de l'Unité de Gestion de la Grande Muraille Verte du Mali (UGMV) par ordonnance N°2016-011/P-RM du 17 Mars 2016 ;
- Nomination du Directeur par le Décret N°2016- 0828/P-RM du 01 Novembre 2016 ;
- Mise à disposition de l'UGMV de Bureaux (siège) par le Gouvernement ;
- Participation aux séances d'écoute du 18 Avril 2017 à la Commission du Développement Rural et Environnement et à la séance plénière du 27 Avril 2017 à l'Assemblée Nationale dans le cadre de l'adoption du projet de loi de ratification de l'Ordonnance n°2016-011/P-RM du 17 mars 2016 portant création de l'Unité de Gestion de la Grande Muraille Verte. Cette loi a été adoptée par les Députés avec comme recommandation la transformation de l'UGMV en une Agence Nationale de la Grande Muraille Verte du Mali ;
- Le renforcement du personnel de l'UGMV par la nomination d'experts en

programmation, en suivi & évaluation, en ressources forestières, en Ressources de la Faune sauvage, en Ressources Pastorales et un comptable gestionnaire.

2. APERÇU SUR LES ACTIVITÉS RÉALISÉES

2.1. Activités opérationnelles de terrain

Entre 2013 2017, plusieurs activités de Restauration, conservation et gestion durable des ressources naturelles et de la biodiversité ont été développées allant de la création de pépinières, la production de plants et de semences au reboisement, etc. (Planche 7). Ces réalisations capitalisent les interventions de différents projets, ONG et associations dans la zone d'intervention de la GMV au Mali.

Le tableau 11 ci-dessous donne le bilan des réalisations entre 2013-2017

ACTIONS PHARES	REALISATIONS	PARTENAIRES IMPLIQUES
Production de plants	135 472 plants d'espèces locales (Acacia senegal, Acacia nilotica , Faidherbia albida, Adansonia digitata Acacia macrostachya Sclerocaria birrea, parkia biglobosa, Zizyphus mauritiana, balanites aegyptiaca)	<ul style="list-style-type: none"> - Projet FLEUVE - ResaD - Projet PGRNCC - Kew Garden Botanic Garden - UICN
Reboisement/reforestation	<ul style="list-style-type: none"> - 6255,1ha reboisés ; - Regarnissage de 42 ha et 3237 plants mis en place (Adansonia digitata, Faidherbia albida, sclerocarea birrea, Parkia bigloboza) - 1514 kg de semence pour la restauration des pâturage (Stylosanthes hamata, Andropogon gayanus, Andropogon pseudapricus) ; - 40,6 ha de RNA réalisés ; - 18,2 ha de dunes fixés par semis de bandes enherbées; - 148 ha de mise en Défens construits . 	<ul style="list-style-type: none"> - HELVETAS Swiss Inter Coopération - ONG « Rights and ressources initiative » – RRI. - Projet GEDEFOR-2

<p>DRS CES, Mettre en place des dispositifs agro forestiers</p>	<ul style="list-style-type: none"> - 450 m de digues filtrantes ; - 3800 ml de cordons pierreux ; - 150 m de cascades - 200 m de Seuils ; - 09 ha Demi-lunes 	
<p>Récupérer des terres dégradées</p>	<ul style="list-style-type: none"> - 120 ha de terres ont été récupérés 	
<p>Formation/</p>	<ul style="list-style-type: none"> - 291 pépiniéristes villageois sur les techniques de récolte des semences et de production des plants, - 300 femmes sur les techniques maraichères ; - 50 acteurs locaux sur l'adaptation au CC - 200 personnes sur les technologies intelligentes de GDT ; - 50 acteurs locaux sur l'Analyse et Développement des Marchés 	

Tableau 11 : Aperçu du bilan des réalisations entre 2013-2017

La mise en œuvre des pratiques GDT (Digues filtrantes, cordons pierreux, demies-lunes, cascades seuils, RNA, etc.) ont permis la récupération terres et l'amélioration des productions des les terroirs villageois.



Photo 16 : Sites de RNA



Photo 17 : Cordons pierreux



Photo 17 : Cordons pierreux

PLANCHE 7 : Activités de GDT par la récupération des terres dégradées

Afin de renforcer les impacts des réalisations, plusieurs études ont été réalisées et des séances de renforcement des capacités des acteurs effectuées. Les formations ont porté notamment sur les techniques de prévention/lutte contre les incendies et les avantages; collecte et traitement des semences, production de plants...

Les études ont été effectuées sur l'identification des sites d'intervention et des actions prioritaires dans les communes GMV des régions de Kayes et Koulikoro ; le diagnostic d'installation des Jardins Polyvalents, le développement et la mise en œuvre d'outils de communication et de plaidoyer pour la mobilisation des ressources au bénéfice de la GMV dans le cadre du projet FLEUVE. Il a été procédé l'identification de 10 espèces prioritaires (*Adansonia digitata*, *Ziziphus mauritiana*, *Tamarindus indica*, *Balanites aegyptiaca*, *Sclerocarya bierrea*, *Hyphaena thebaica*, *Cordia myxa*, *Acacia senegal*, *Acacia seyal*, *Acacia nilotica*) par les communautés dans le cadre des reboisement. Différents inventaires ont été réalisés (l'inventaire et la caractérisation de la flore et de la faune caractéristique de la richesse spécifique de la biodiversité dans le cercle de Nioro; l'inventaire des meilleures pratiques locales de mode de production et de consommation durable (MPCD), le plan d'aménagement et de gestion de la forêt classée de Lorack bane, l'analyse du potentiel écotouristique autour des aires protégées dans la zone d'intervention du projet Fleuve.

Les différentes réalisations ont été rendues possibles grâce à l'accompagnement technique et financier du MEADD et des partenaires dont l'APGMV et le Mécanisme Mondial en collaboration avec l'UICN.



Photos 19 & 20 : Aménagement de bassin versant

Photo 21 : Aménagement de demi lunes

Planche N° 8 : Récupération et aménagements des terres dégradées

2.2. Développement communautaire et gouvernance locale

Les activités de développement sont consacrées à :

- la mise en place de jardins polyvalents pour les groupements de femmes ;
- la réalisation de forages équipés de panneaux solaires des jardins polyvalents de Diaye Tougoné, Fardale, Gavinané et Diaye Coura ;
- la distribution de plants de diverses espèces (10 719 plants de 11 espèces) aux Communautés locales pour les plantations individuelles et le reboisement des lieux de cultes, des écoles et les Centres de Santé;

- le renforcement de capacités des acteurs locaux (50 participants) sur l'adaptation aux changements climatiques dans le cercle de Nioro ; les techniques de production de plants des membres des coopératives dans les communes de Nara (172 producteurs), Diarra (100 producteurs),
- l'organisation des femmes dans les périmètres maraîchers de Gavinané et de Diaaye Coura (300 femmes) ;
- l'identification, la mobilisation et la formation de deux cent (200) volontaires sur les technologies intelligentes en matière de gestion Durable des terres (GDT) ;
- la mise en place d'un Cadre de concertation issu du CLOCSAD (Comité Local d'Orientation de Coordination de Suivi des Actions du Développement) pour la GMV Mali dans le Cercle de Nioro ;

la diffusion de l'information sur les changements climatiques et les bonnes pratiques de GDT à travers deux (02) Radios locales du cercle de Nioro (plus de 7 000 auditeurs ciblés).

2.3 Renforcement des capacités

Le Ministère de l'Environnement, de l'Assainissement et du Développement Durable a réalisé en 2013, l'étude sur l'identification et la matérialisation du tracé de la GMV du Mali à travers un bureau d'études pour établir la situation de référence avec l'appui de HELVETAS Swiss Inter Coopération Mali et l'ONG « Rights and ressources initiative » – RRI.

La réalisation en 2014 des études d'inventaires forestiers dans les régions de Kayes, koulikoro, Sikasso et Ségou.

Dans le cadre du Projet de Gestion des Ressources Naturelles et Changements Climatiques (PGRNCC) au Mali financé par le FEM/Banque mondiale, une étude a été réalisée sur l'inventaire des modes de production et de consommation durable (MPCD), des potentiels écotouristiques, un diagnostic, un Plan d'Aménagement et de Gestion, des formations en gestion intégrée des feux de brousse et en production des plants adaptées dans les communes de Guiré et Yérééré (régions de Kayes et de Koulikoro).

3. IMPACTS SOCIOÉCONOMIQUES

Les impacts attendus, en attendant le rapport d'évaluation, porteront sur :

- la diversification des moyens d'existence, des sources de revenu et de production ;
- la réduction de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition ;
- la dynamique de renforcement de la protection et de l'intégration sociale ;

- la gestion communautaire des risques et le renforcement des capacités des populations à prévenir, à atténuer l'impact des risques et à réduire leur degré de vulnérabilité.

4. AUTRES ACTIVITÉS

- Trois (03) ateliers régionaux de consultation et de sensibilisation ont été organisés à Tombouctou, Gao et à Koulikoro avec les parties prenantes pour leur mobilisation et leur participation effective à la mise en œuvre de la GMV au Mali ;
- Le document sur la Stratégie Nationale et le Plan d'Action Quinquennal de la GMV-Mali a été élaboré et validé à travers un atelier national en novembre 2012 ;
- Un programme de mise en œuvre de la Grande Muraille Verte du Mali comprenant cinq (5) projets a été établi ;
- Élaboration de mille (1000) fiches et plaquettes de communication sur la GMV Mali.

5. FINANCEMENT ET PARTENARIATS DÉVELOPPÉS

5.1. Financement national

L'octroi annuel de fonds pour l'investissement par l'Etat dans le cadre du Budget Spécial d'Investissement (BSI) pour la période 2016- 2018.

L'UGMV a bénéficié d'une inscription budgétaire dans le PTI (Programme Triennal d'Investissement, financement intérieur) de 850 millionsfcfa à titre d'appui au Projet d'Appui à la mise en œuvre de la Grande Muraille Verte. Sur ce montant 214 millions sont investis entre 2016 et 2017 et 57 millions sont disponibles pour le premier semestre 2018. Au total, se sont sept(7) projets, dont celui de l'UGMV, regroupé sous le programme « Protection et Conservation de la Nature » dans le cadre de la lutte contre la désertification sur le tracé de la la GMV, qui bénéficient d'une dotation sur financement intérieur d'un montant total de 1 950 millions sur lequel 722 millions sont ouverts pour le premier semestre 2018. Les dépenses en investissement représentent 418 millions au premier semestre 2018, soit près de 58% du montant ouvert et le reste constitue des charges de fonctionnement des services et la réhabilitation du Centre de formation des Technicien Eaux et Forêts.

5.2. Financement International

Les ressources externes mobilisées ou en voie de mobilisation auprès des Partenaires Techniques et Financiers pour la mise en œuvre de l'IGMV du Mali sont :

- Projet FLEUVE : 2017-2018 pour un montant 406,4 millions FCFA.
- Projet GEDEFOR-2: Gestion Décentralisée des Forêts pour un 1 500 millions FCFA.

- le projet de la Commission de l'UA financé par la FAO pour 5 pays (TCP/RAF/3302(D) déjà clôturé ;
- le Projet de Gestion des Ressources Naturelles et Changements Climatiques au Mali (PGRNCC) de 20,4 millions US \$ financé par le FEM et la Banque mondiale (fonds IDA) dans le cadre du Programme Sahel et Afrique de l'Ouest (Projet SAWAP) a démarré en mars 2014 ;
- la relance du partenariat avec l'UEMOA en vue de son appui aux pays impliqués dans la GMV dont le Mali, à travers une rencontre entre l'APGMV et cette institution ;
- l'Alliance Globale pour le Changement Climatique (AGCC) qui contribuera à travers le boisement et le reboisement à la réalisation de la GMV dans la région de Kayes ;
- le projet Modèle GMV transfrontalier Burkina-Mali-Niger du Millennium Seed Bank Partnership KEW Garden à Bankass (Région de Mopti) en cours d'exécution ;
- le partenariat avec HELVETAS Swiss Inter coopération avec l'appui financier de « Rights and Resources Initiative » (RRI) pour la réalisation de 2 ha de plantation d'Acacia senegal (gommier) dans le village de Kaloumba dans le Cercle de Nara ;
- la signature et la mise en œuvre des activités dans le cadre de la Convention signée entre la DNEF et l'ONG RRI/ Helvetas Swiss Inter coopération au titre des années 2013, 2014 et 2015 ;
- la signature et la mise en œuvre des activités dans le cadre d'un contrat signé entre la DNEF et l'UICN pour la mise en œuvre du projet « Front Local Environnemental pour une Union Verte » (FLEUVE) dans deux communes GMV de la région de Kayes pour la période 2016-2018.
- le Projet « opérationnalisation du concept des villages du millénaire sur des sites pilotes de la Grande Muraille Verte des pays du CILSS » conduit par le CILSS et le Centre OMD de l'Afrique de l'Ouest et du Centre dont le document validé est en recherche de financement.

6. CONTRAINTES

La mise en œuvre de l'IGMV du Mali est soumise à un certain nombre de contraintes qui pourraient ralentir la bonne exécution du programme GMV. Il s'agit entre autres de contraintes d'ordre :

- institutionnelle : La non création de l'Agence Nationale de la Grande Muraille Verte (ANGMV) en vue d'une autonomie de gestion ;

- suivi des activités réalisées ou capitalisées : l'insuffisance des ressources humaines, matérielles et financières pour un suivi adéquat des activités ;
- L'absence de motivation pour des agents de l'Unité ce qui retarde la mise en place de l'équipe (certains cadres devant changer de Département).

7. PERSPECTIVES 2020

Au terme du premier quinquennat qui a été une phase de mise en place du dispositif institutionnel, des structures et cadres de concertation, de stratégie de mise en œuvre et un début d'exécution du programme, la période post 2016 sera consacrée à l'opérationnalisation de l'UGMV. Il s'agit entre autres de :

- l'opérationnalisation de l'alliance nationale de la Grande Muraille Verte autour du Ministère de l'Environnement de l'Assainissement et du Développement Durable (MEADD) à travers l'organisation d'un évènement de haut niveau devant consacrer la signature de la charte ;
- la poursuite de la mise en œuvre des activités du projet « Front Environnemental pour une Union Verte » (FLEUVE) en cours dans deux communes GMV : Gavinané et Diaye Coura de la région de Kayes Cercle de Nioro, financé par l'Union Européenne à travers le Mécanisme Mondial de l'UNCCD ;
- la réalisation de pépinières et reboisement en partenariat avec le projet PGRNCC ;
- la plantation d'espèces ligneuses, restauration des sols à travers le Projet transfrontalier Burkina- Mali-Niger du Millennium Seed Bank Partnership KEW Garden ;
- l'Opérationnalisation de l'Unité de Gestion de la Grande Muraille Verte par la mise en place effective de l'équipe au niveau national et la formalisation des relais au niveau régional, local et communal ;
- l'élaboration et la mise en œuvre de projets structurants par le Mali dans le cadre bilatéral et multilatéral ;
- l'élaboration de plans d'actions régionaux et de projets transfrontaliers et /ou d'intérêts communs avec les pays de la GMV voisins du Mali ;
- la formalisation de l'Alliance Nationale de la GMV à travers la signature de la charte par les différents adhérents pour lever les trois défis dans la zone sahélo-saharienne : le défi de la sécurité, le défi de la gouvernance et le défi du développement ;
- le développement de partenariats et la mobilisation de ressources ;
- la promotion de la communication interne et externe autour de ce programme majeur du Mali ;

- L'élaboration et la signature avec le Gouvernement d'un contrat de performance pour 5 ans et son financement sur le budget national ;
- Mettre en place un système de suivi évaluation performant de l'UGMV et des partenaires ;

Transformation de l'Unité de Gestion de la Grande Muraille Verte du Mali (UGMV-Mali) en Agence Nationale de la Grande Verte du Mali (ANGMV-Mali).

VI. MAURITANIE



Résumé analytique

La mise en œuvre de la GMV en Mauritanie a porté essentiellement sur la réalisation en 2014 d'une situation de référence de la zone d'intervention. Les principales activités réalisées sont notamment la mise en place d'une station forestière GMV de grande capacité de production de plants, la récupération de terres dégradées dans la zone d'intervention prioritaire du Trarza sur 07 sites, le renforcement des capacités de 25 agents techniques et gestionnaires en SIG et gestion des ressources financières...

Ces différentes interventions ont contribué au renforcement de l'organisation des populations (Région du Trarza élargie au Brakna), l'amélioration des revenus des groupements de femmes à travers la mise en place du projet pilote FACI/Mauritanie de Naïm, des jardins maraichers, et de boutique communautaire qui favorisent le processus de mise en place des pôles de développement inter-villages. L'ANGMV de Mauritanie vise en perspectives la Mise en place de l'Alliance nationale GMV, la mise en œuvre du Programme de Zones Humides Continentales sur le Tracé GMV, l'accélération de la mise en œuvre de la GMV dans les communes du Trarza et du Brakna, l'élaboration de plans régionaux et des projets transfrontaliers.

1. CONTEXTE

1.1 Profil pays

La Mauritanie est un vaste territoire, couvrant 1 030 700 km² avec plus de 2/3 désertique, une façade maritime de 700 km et une bande sahélienne au sud dans la vallée du fleuve Sénégal. La pluviométrie annuelle est faible, généralement inférieure à 300 millimètres en moyenne. La population de la Mauritanie est estimée à 3 500 000 habitants avec un taux de croissance de 2,77%. Environ 60% de la population rurale vit de l'agriculture et de l'élevage. Le secteur rural occupe 64% de la main d'œuvre nationale (CMAP, 2005).

Le PIB est de 4 ,157 milliards de dollars US courant (2013) et le PIB par habitant de 1 430 US (Source MAED). La part agricole était de 15,10% en 2014. Le Produit National Brut est de 4,947 milliards de dollars US (Source MAED).

1.2. Zone d'intervention

L'ANGMV intervient dans six (06) wilayas : le Trarza, le Brakna, le Tagant, l'Assaba, le Hodh El Gharbi et le Hodh Charghi dans un tracé traversant (15) Moughataas, quarante-cinq (45) communes en Mauritanie, peuplées de 481260 habitants en plus du département Chami, Chinguitti et la ceinture verte de Nouakchott. Des éléments semblent manquer...

inq (45) communes et 1 242 localités dont la population est estimée à 481 000 habitants.



Fig. 14 : Carte du tracé de la Grande Muraille verte de la Mauritanie

1.3. Dispositif institutionnel

La Mauritanie a procédé en 2014 par la nomination des gestionnaires de l'Agence (Directeur et Directeur Adjoint) et les membres du Conseil d'Administration, ensuite l'Installation physique de la structure ANGMV (location d'un siège pour l'agence à Nouakchott et équipement en matériel de bureaux et en matériel informatique) ;

Adoption par le Conseil d'Administration d'un organigramme de l'ANGMV et d'un statut du personnel en 2015 ;

Réalisation de l'étude d'identification définitive du tracé de GMV au Trarza, les sites d'intervention et les actions prioritaires avec les populations et les structures décentralisées.

Le Conseil d'Administration (CA) de l'ANGMV a adopté en 2016 le projet d'ameublement de l'organigramme de l'ANGMV, par la nomination de 2 Chefs de département et 8 chefs de service.

Le renforcement des capacités de 25 agents techniques et gestionnaires en système d'information géographique et gestion des ressources financières. Participation de l'Agence à plusieurs ateliers d'échange au niveau national et régional.

Mise en place en 2017 de 4 antennes régionales fonctionnelles : au Trarza, Brakna, Chami et Chinguitti, afin de mieux couvrir les zones d'intervention ;

Le décret portant nomination des membres du Conseil d'Administration de la l'ANGMV a pris en considération 11 départements ministériels, dans l'objectif de contribuer à la gestion durable des ressources de l'ANGMV. L'Agence a également

impliqué l'ensemble des services techniques décentralisés, les Elus, les Populations et les Autorités Locales dans la conception, la validation et la mise en œuvre des actions de la Muraille Verte au niveau du Trarza et du Brakna. L'approche partenariat avec la société civile, les organisations des jeunes, et les organisations des populations locales sont également identifiées. A partir de 2017, nous avons lié un partenariat avec les G5 sahel et Oxfam en cours de discussion. Il est prévu en 2018 l'organisation d'un atelier national pour la mise en place de l'Alliance Nationale de la Grande Muraille Verte qui comprendra l'ensemble des acteurs publics et privés.

2. APERÇU SUR LES REALISATIONS

Les activités de la GMV en Mauritanie durant la première phase quinquennale 2011-2015 se sont focalisées surtout sur la consolidation et la capitalisation des acquis d'autres projets en cours d'exécution. Il s'agit en particulier du Projet Spécial de la Protection de la Ville de Nouakchott (PSPVN) en cours d'exécution depuis quatre ans et qui constitue un prélude à la mise en place des activités de la GMV sur son tracé. Ces acquis serviront de base pour la réalisation de la GMV.

2.1 Activités opérationnelles de terrain

Les principales activités ont porté sur l'étude d'identification et la caractérisation du tracé de la GMV dans la Wilaya du Trarza qui constitue la zone pilote d'intervention. Il a été réalisé une situation de référence dans cette zone d'intervention qui a porté sur les expériences passées ou en cours en matière de Gestion des Ressources Naturelles (GRN), l'organisation des populations, principaux acteurs de la mise en œuvre d'activités futures.

Au niveau central

Les réalisations ont porté sur l'aménagement de la station forestière du PK 17 pour la production de plants ;

Le renforcement de la ceinture de Nouakchott par la mise en place de 2400 plants à production de 1 300 000 plants de 22 espèces différentes.

La Mauritanie a finalisé et adopté la stratégie et le plan d'action de la GMV, 2014-18 et en 2014 et le Gouvernement a entrepris diverses dispositions légales en vue de renforcer la gestion durable des ressources naturelles dans un cheminement aligné aux impératifs de bonne gouvernance environnementale. Cette stratégie a été élaborée, en référence aux conventions et lois citées ci-dessous.

Au niveau central :

- Aménagement de la station forestière du PK17 par la mise en place de :
 - 2 bureaux et accessoires, 1 magasin, 2 postes de garde

- Un système d'irrigation composé d'un Château d'eau de 10 m3, Un bassin de 60 M3 et un équipement nécessaire pour l'alimentation en énergie solaire.
- Aménagement d'un hectare de pépinière au PK17, avec une production de 630 000 plants dont 10 espèces forestières et 12 espèces fruitières.
- Renforcement de la Ceinture verte de Nouakchott par 2400 plants lors de la journée mondiale de l'environnement.
- Renforcement de la pépinière de Ten soueilim
 - La pépinière entretient 352 000 plants répartie entre 15 espèces
 - La production en pépinière en 2017 de 130 000 plants (Tamarix, prosopis, etc)
 - Mise à la disposition entre 2014 et 2017 de 750 000 plants pour les actions de reboisement de la ceinture verte de Nouakchott, Chami, Chinguittiaux organisations de la Société Civile, établissements scolaires, publics et corps constitués pour des espaces d'intérêts publics.



Photo 22 : Aménagement de la pépinière au PK 17



Photos 23 & 24 : Production de plants

Planche N° 9 : Mise en place d'une Station forestière

Sites du Trarza

L'Agence poursuit ces actions de protection et de conservation au trarza :

- 5 sites de fixation mécanique des dunes sont réceptionnés, 3 en cours sur 8 sites au total programmés.

Dans le Tracé au niveau du Trarza, il ya 3 sites à vocation FACI en cours de mise en place :

- Miftah el kheir : il y'a eu une production maraicher en 2017 et une pépinière forestière de 64000 plants repartis entre 5 espèces.
- Naim : Installation de la première option de Ferme Agricole Communautaire Intégrée (FACI), avec 65620 plants forestiers repartis en 4 espèces locales, une production maraichère et un poulailler en cours d'aménagement.

- Legweissi et Boutalhaya : les sites sont en cours d'aménagement et la production y est prévue en 2018.

Site du Chami :

L'ANGMV, a amélioré le système d'arrosage de la ceinture verte de Chami, permettant ainsi d'entretenir 9126 plants, plantation de 2400 plants lors de la journée mondiale de la désertification et la production de 46000 de prosopis et Leucena en pépinière.

Sites Chinguitti

- L'Agence a procédé par l'extension de la pépinière en passant de 400 m² à 2400 m²
- Production en pépinière de 45 000 plants repartis entre 12 espèces locales et ornementales.
- Organisation des activités de volontariat avec les ONG, OSC et établissements scolaires.
- Mise en place de 5 ha de clayonnage et 15 ha de clôture.
- Mise à la disposition de 20 500 plants aux établissements scolaires, les ONG et les corps constitués, pour le reboisement des sites d'intérêt public.

L'Agence a produit en 2017 un total de 1 300 000 plants repartis entre 22 espèces.

Brakna

L'agence a entrepris dans la région du Brakna les études conduisant à géo référencier le tracé, l'identifier les villages, les actions prioritaires et la validation participative du document. Le tracé de la GMV au Brakna et les actions ont été validés lors un atelier qui a regroupé le 22 aout 2017 l'ensemble de parties prenantes et notamment les autorités locales, les élus locaux, les services décentralisés des départements, les associations et les ONGs locales.

2.2 Développement communautaire

Les actions de développement communautaire et de gouvernance locale (génération de revenus, agriculture familiale, éducation et santé) dans la zone d'intervention du programme GMV sont exécutées jusqu'à présent par les départements sectoriels.

- Acquisition d'un projet de 10000 € pour l'initiation des Fermes Agricoles Communautaires Intégrés (FACI) : Projet d'Appui à la Sécurité Alimentaire et à la Gestion Intégrée des Ressources Naturelles dans la Zone de la Grande Muraille Verte en Mauritanie Commune de Rkiz, Village de NAIM
- Mise en place d'une boutique communautaire, points de vente des produits GMV en plus des denrées de premières nécessités, par l'Agence Nationale

GMV de Mauritanie avec un financement au profit des populations de Miftah El Khair et ses environs.



Photo 25 : Jardin maraicher du groupement des femmes de Miftah El Khair



Photos 26 & 27 : Boutique communautaire de Miftah El Khair

Planche 10 : Mise en place de Jardin maraicher et de Boutique Communautaire

2.3. Renforcement des capacités

Dans le cadre du partenariat avec l'Université de Nouakchott, un programme de recherche sur les formations végétales productrices de semences forestières est en cours d'exécution et des expérimentations sur les effets de la mycorhization sur la croissance des différentes espèces ligneuses (*Acacia sp...*).

3. IMPACTS SOCIO-ÉCONOMIQUES

Ces différentes interventions ont contribué au renforcement de l'organisation des populations dans les Wilaya du Trarza et du au Brakna, l'amélioration des revenus des groupements de femmes à travers la mise en place du projet pilote FACI/ Mauritanie de Naïm, des jardins maraichers, et de boutique communautaire qui favorisent le processus de mise en place des pôles de développement inter-villages.

4. FINANCEMENT ET PARTENARIAT DEVELOPPES

En matière de partenariat et mobilisation de financement, le Ministère des Finances a par Décision N°0845/14/MF/DGB/2014 autorisé le versement d'une subvention d'un montant de 50 700 000 MRO, représentant le Budget de démarrage de l'Agence Nationale de la Grande Muraille Verte. Pour 2015, l'ANGMV a été budgétisée dans la Loi de Finances à hauteur de 550 000 000 MRO dont 360 000 000 MRO pour l'investissement.

Au titre de l'exercice budgétaire 2016 une prévision de 592 035 000 MRO va être allouée à l'ANGMV.

- Concertation avec le PNUE sur la préparation d'un projet l'initiative GMV intitulé« Réduire les écarts dans la Grande Muraille Verte : Relier les secteurs et les acteurs pour renforcer les synergies et le changement d'échelle ». Ce

projet a pour objectif de contribuer à la mise en œuvre de l'Initiative de la Grande Muraille Verte.

- Développement de partenariat avec la FAO et UICN (agences d'exécution GEF) pour la mise en œuvre des fonds GEF6 en Mauritanie. Projet Amélioration de la résilience des Zones Humides aux Changements Climatiques en Mauritanie.
- Proposition de Projet au groupe Total, pour titre : Contribution à la stabilité des populations et la Gestion Durable des Ressources Naturelles du Tracé Grande Muraille Verte en Mauritanie Trarza et Brakna (montant 438000 €)
- Développement du partenariat avec la Direction des Forêts et de l'eau de

la Turquie et la Chine dans le domaine de la protection de ressources naturelles et le développement dans le tracé de la GMV.

Un accord a été donné à l'UICN pour la formulation d'un projet : « Amélioration de la résilience au changement climatique des zones humides en Mauritanie » dont la mise en œuvre intégrera la zone d'intervention de l'Agence Nationale de la Grande Muraille Verte.

Par ailleurs, un projet d'accord de partenariat tripartite entre l'Université des Sciences Techniques et de Médecine (USTM), l'ANGMV et l'Institut d'Ecologie en Chine est retenu à l'issu des échanges effectués par les trois institutions. Dans ce cadre, un projet d'accord de partenariat est déjà élaboré et en cours de négociation entre les parties.

5. CONTRAINTES

La mise en œuvre de la GMV en Mauritanie est soumise aux principales contraintes suivantes

- la faible implication des collectivités locales ;
- la faible prise en charge de la gestion rationnelle et durable des ressources naturelles par les textes en vigueur en dépit de la volonté de rechercher des solutions idoines dans ce sens (décentralisation, développement participatif...)
;
- l'absence d'une situation de référence générale ;
- le coût élevé des investissements communautaires ;
- Insuffisance des moyens logistiques et moyens financiers pour l'exécution et le suivi des activités du Programme sur toute la bande du tracé ;
- les risques sécuritaires dans la zone.

6. PERSPECTIVES POST 2015 (2016-20)

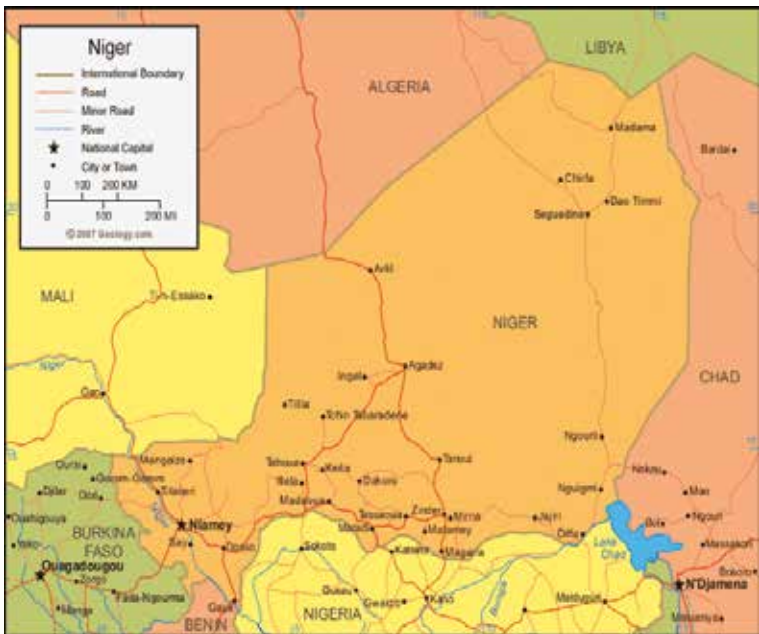
Le premier cycle quinquennal de la mise en œuvre de la Grande Muraille Verte en Mauritanie a été consacré à la mise en place de la Structure nationale GMV, l'élaboration de la stratégie nationale GMV, la participation à toutes les échéances, l'identification et la caractérisation du tracé dans la wilaya du Trarza et à la capitalisation des acquis.

La phase post 2015 (2016-2020) durant laquelle le programme en perspective de l'Agence se focalisera principalement sur les actions suivantes :

- la mise en place de 14 sites de pépinières dans les villages situés sur le tracé de la GMV au Trarza ;
- la production de 300 000 plants et mise en place des clôtures en 2016 ;
- la réalisation de 1 500 ha dans les 11 Communes du Trarza ;
- l'installation complète de l'ANGMV ;
- la mise en place des structures régionales de mise en œuvre de l'ANGMV ;
- la réalisation de la situation de référence et construction d'un SIG ;
- le renforcement de capacités du personnel en SIG ;
- la formation au profit des populations de la GMV sur la résilience au changement climatique et les techniques de production durable dans les zones rurales ;
- l'organisation du processus de concertation avec les partenaires locaux et les parties prenantes de mise en œuvre GMV et installation de plateforme ;
- l'organisation de rencontres sur l'initiative pour bâtir une ALLIANCE NATIONALE GMV mauritanienne ;
- le renforcement des capacités des parties prenantes et en particulier les acteurs locaux et la vulgarisation des résultats de la recherche scientifique ;
- la recherche de ressources pour le financement de l'initiative de la GMV ;
- l'élaboration des plans d'action régionaux et des projets transfrontaliers et/ou d'intérêt commun ;
- le démarrage et exécution du programme de Zones Humides Continentales sur le tracé GMV sur financement du FEM ;
- la concertation entre la FAO et le Département de l'Environnement pour la formulation d'un projet de gestion des ressources naturelles dans la zone d'intervention de l'ANGMV.
- Développement et suivi des actions entamées au Trarza, au Brakna, au Tagant, à l'Assaba et au Hodh Echargui

- Développement des Fermes Agricoles Communautaires Intégrées ou FACI dans les autres sites de la GMV
- Reboisement des principaux sites identifiés au Trarza par des essences locales.
- Identification du tracé et les activités au Tagant et l'Assaba
- Renforcement des capacités et du partenariat pour la recherche de fonds et du développement.
- Démarrage du projet de partenariat avec le FEM, l'IUCN et l'ANGMV au profit des Wilayas du Tagant, de l'Assaba et du Hodh Echargui
- Renforcement du Partenariat avec la FAO et démarrage du Projet relatif aux écosystèmes et le Développement humain durable.

VII. NIGER



Résumé analytique

De 2010 – 2017, il a été effectué au Niger diverses réalisations portant notamment sur la fixation de dunes (80 040 ha) ; conservation restauration des sols de (310 310 ha) ; le reboisement (364 615 ha) de gommiers et autres espèces forestières, la RNA sur 2 150 ha, la réalisation de 40 150 km de pare-feu, la production de 145 572 000 plants.

Les activités de développement communautaire ont porté sur la production de 216 526 bottes de paille par an, générant un revenu moyen de 43 305 200 FCFA pour les producteurs. Il faut noter la mise à disposition de 265 têtes de bétail aux 10 groupements des femmes.

En matière de renforcement des capacités, plus de 60 séances de formation et de recyclage pour 1200 personnes ont été faites sur les techniques de production de plants en pépinière, la confection des ouvrages de CES/DRS, les techniques de saignée, de collecte et manutention de la gomme.

En termes d'impacts, les activités opérationnelles ont favorisé le renforcement et le raffermissement de la cohésion sociale, la solidarité et la culture de la vie associative, la création de 21 487 emplois, l'augmentation des superficies cultivables et de la production fourragère. Les actions de GDT ont favorisé une bonne remontée biologique mais également un bon développement des espèces ligneuses plantées.

En perspectives il est envisagé la stratégie de renforcement du plaidoyer pour la mobilisation des financements traditionnels et innovants ainsi que la mise à l'échelle des actions GDT, la poursuite de la mise en œuvre des projets, la mise en place d'une Alliance nationale GMV.

1. CONTEXTE

L'Initiative Grande Muraille Verte est perçue au Niger comme une opportunité de mise en œuvre des Plans de Développement des Communes (PDC) avec une stratégie d'intervention axée sur l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) et des Objectifs du Développement Durable (ODD).

Elle vise, à l'horizon 2035, le développement des communautés locales à travers une approche novatrice et inclusive mettant en synergie les actions de lutte contre la désertification, de conservation de la biodiversité, de lutte contre les changements climatiques et d'appui au renforcement des systèmes de production agro-sylvo-pastorale. La finalité étant de reverdir le Niger et de contribuer à une sécurité alimentaire durable des populations et du cheptel.

Le plan d'action national de mise en œuvre élaboré et adopté de manière participative depuis Novembre 2011, met un accent particulier sur la synergie entre les différents partenaires et la collaboration avec les projets et programmes en cours et à venir, pour une répartition équitable et judicieuse des interventions entre les différentes communes.

Les interventions retenues dans le plan d'action de la mise en œuvre de la GMV au Niger s'inscrivent dans divers domaines socioéconomiques notamment l'agriculture, l'élevage, la foresterie, la faune et la pêche, l'éducation, la santé et la nutrition, les énergies renouvelables, le transport et les communications. De façon spécifique, les actions portent sur : (i) la conservation et la valorisation de la biodiversité ; (ii) la restauration et la conservation des terres dégradées ; (iii) la diversification des systèmes de production, d'exploitation et de mise en valeur des ressources naturelles; (iv) la satisfaction des besoins domestiques en produits ligneux et non ligneux et la promotion des énergies renouvelables ; la création des infrastructures socioéconomiques de base et la promotion des activités génératrices de revenus ; et enfin (v) l'amélioration de la séquestration du carbone dans les couvertures végétales et les sols.

Le renforcement des productions agricoles est envisagé à travers l'amplification des bonnes pratiques en matière de gestion durable des terres et des eaux (GDTE) et la mise en valeur des écosystèmes particuliers comme la plaine de l'Irhazer, la vallée de la Tarka, les Cuvettes Oasiennes du Manga, les Oasis du Kawar, les Koramas et les diverses vallées du Niger central, etc.. Dans cette perspective, les actions phares retenues s'inscrivent dans l'amélioration des techniques culturales et la mobilisation des eaux de ruissellement et des eaux souterraines en conformité avec les objectifs du Programme du Développement Economique et Social (PDES) du Niger et particulièrement l'Initiative 3N.

1.1. Profil pays

Le Niger couvre une superficie de 1 267 000 km² dont 500 000 km² de déserts véritables. Il est situé entre la longitude 0°16' et la longitude 16° E, et la latitude 11°1' et la latitude 23°17'N. C'est un pays Sahélien caractérisé par de basses altitudes (200 à 500 m) avec un relief marqué par des massifs montagneux très anciens au Nord-ouest (massif de l'Air), des plaines et des plateaux au Sud. Le climat est de type tropical semi-aride, caractérisé par une saison sèche allant d'octobre à mai et une saison pluvieuse allant de juin à septembre.

Quatre (4) zones agro-climatiques composent le Niger (fig 15) :

- la zone saharienne, désertique, couvre 77% du pays et reçoit moins de 150 mm de pluies en moyenne par an. On y pratique des cultures irriguées ;
- la zone sahélo-saharienne représente 12% de la superficie du pays avec 150 - 300 mm de pluie en moyenne par an. Elle est propice à l'élevage transhumant ;
- la zone sahélienne, couvre 10 % du pays et reçoit 300 - 600 mm de pluie en moyenne par an ; elle est propice à l'agropastoralisme ;

- la zone sahélo soudanienne, représente environ 1 % de la superficie totale du pays et reçoit 600 - 800 mm de pluie en moyenne par an ; elle est propice à la production agricole et animale.

Du point de vue pédologique, les sols cultivables au Niger sont 80 à 85% dunaires et 15 à 20% hydromorphes et moyennement argileux.

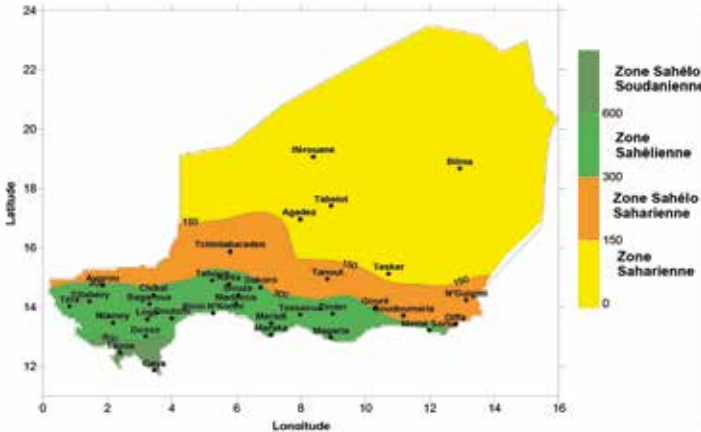


Fig. 15 : Zones climatiques du Niger. Source : AGRHYMET

Le Niger abrite une végétation diversifiée représentée par plusieurs étages biogéographiques. La flore nigérienne renferme environ 2274 espèces végétales (CNEDD, 2010). La superficie des terres à vocation forestière est estimée à 14 000 000 ha (MEE/LCD, 2007). Dans la frange méridionale sahélo-soudanienne, on rencontre des forêts galeries et des savanes boisées. La zone sahélienne est caractérisée par des savanes arbustives et herbeuses. Dans la zone sahélo-saharienne, les formations végétales contrastées telles les steppes arbustives et herbeuses sont les plus représentées. La faune, riche et variée est composée de 3200 espèces animales dont 168 espèces de mammifères ; 512 espèces d'oiseaux ; 150 espèces de reptiles et amphibiens ; 112 espèces de poissons et beaucoup d'invertébrés, notamment les mollusques, insectes, etc. (CNEDD, 2009).

La population totale du pays du Niger est estimée à 17 807 117 habitants dont 50,29% de femmes (INS, 2014). Inégalement répartie, la majeure partie de la population se concentre dans la bande Sud du pays, le long du Fleuve Niger et le long de la frontière avec le Nigéria, où les activités agricoles, pastorales et économiques sont favorables. La population du Niger est à 84% rurale avec un taux de croissance de 3.3% par an. La population nigérienne serait d'environ 18,3 millions d'habitants en 2015 et 21,7 millions en 2020 avec une population urbaine qui représenterait

respectivement 29,1% et 32,2%. Les dynamiques démographiques constatées devraient se poursuivre au-delà de 2020. En 2040, il est attendu qu'il y ait presque autant d'urbains que de ruraux.

L'économie du Niger repose en grande partie sur le secteur primaire (agriculture, élevage, forêts, faune, pêche) qui s'élevait en 2010 à 45,2% du PIB et une étroitesse du secteur secondaire (11,4% du PIB en 2010). Entre 2010 et 2013, le PIB du secteur primaire est passé de 1021,27 milliards de FCFA en 2010, à 1143,64 milliards de FCFA en 2013, soit une progression de 10,7%, contre 16,31% pour l'ensemble des secteurs (2295,4 milliards en 2010 et 2742,9 milliards FCFA en 2013). Ce secteur, avec les exportations de bétail sur pied et de certains produits agricoles (oignon, souchet, sésame), constitue la seconde source de recettes d'exportation après les mines.

1.2. Zone d'intervention de la GMV

La zone d'intervention de la Grande Muraille Verte au Niger est comprise entre les isohyètes 100 mm au Nord et 500 mm au Sud et s'étale sur trois (3) des quatre zones climatiques du Nord au Sud (Fig.11) ; la zone saharienne, la zone sahélo-saharienne et la zone sahélienne. Elle s'étend sur les régions de Diffa, Zinder, Maradi, Tahoua, Agadez, Dosso, Tillabéri et Niamey et couvre deux cent vingt-huit (228) Communes. Elle est caractérisée par de basses altitudes (200 à 500 m) avec un relief marqué par des massifs montagneux très anciens au Nord-Ouest (massif de l'Air), des plaines et des plateaux au Sud.

La pluviométrie est caractérisée par une forte variation dans l'espace et dans le temps. Elle permet en année normale la recharge des nappes, la formation des plans d'eau et le développement du couvert végétal. Mais depuis le début des années 70, on observe une baisse de la pluviométrie qui se traduit par une migration des isohyètes vers le Sud (DMN, 2005, cité dans Fodé, 2008).

L'emprise géographique de la Grande Muraille Verte ou la bande verte de 15 km de large sur environ 1500 km de long (Fig. 16) est définie dans la zone à cheval entre la zone agricole au Sud et la zone pastorale au Nord, avec des bretelles pour prendre en charge la plaine de l'Irhazer et le Lac Tchad pour la création de conditions favorables à l'amélioration des productions agro-sylvo-pastorales, l'amélioration des parcours pastoraux au Nord et la prévention des conflits fonciers.

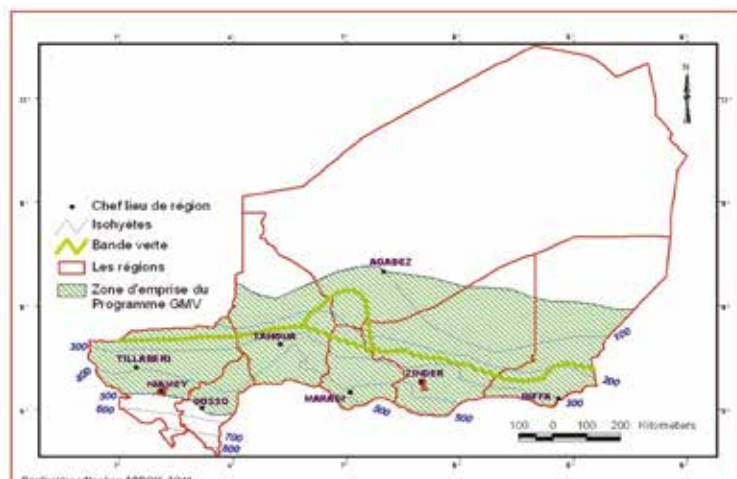


Fig. 16 : Localisation de zone d'intervention de la GMV/Niger

1.3. Dispositif institutionnel de mise en œuvre

Les différentes étapes de la mise en place de l'Agence Nationale de la Grande Muraille Verte du Niger sont consignées dans le tableau 12 ci-après

Signature de la convention	Ratification	Mise en oeuvre de la Structure nationale GMV
17 juin 2010	Loi n° 2012-016, du 17 avril 2012	<p>Arrêté n° 0131/ME/E/LCD/DGE/EF du 25 octobre 2010 : Création de l'Unité de Coordination du Programme de la Grande Muraille Verte</p> <p>Arrêté n° 0168/MHE/SG/DEF/EF du 06 août 2012 : Création de la Cellule Nationale de Coordination du Programme de la Grande Muraille Verte</p>
		<p>Arrêté N°0133/ME/E/LCD/DGE/EF du 26 Octobre 2010 modifié l'arrêté N°0168/MHE/SG/DGE/EF du 06 Aout 2012 : Création du Comité de pilotage du Programme GMV</p>
		<p>Arrêté N°0169/MHE/SG/DEF/EF du 06 Aout 2012 : Nomination du Coordonnateur National de la Cellule de Coordination du Programme GMV</p>

		Loi 2015-28 du 26 mars 2015 : Création de l'Agence Nationale de la Grande Muraille Verte :
		Décret n°2017-881/PRN/MEDD du 10 novembre 2017 ; Adoption des statuts du personnel de l'Agence Nationale GMV et Organigramme

Tableau 12 : Actes de mise en place de a GMV

2. APERÇU SUR LES REALISATIONS 2011-2017

Pour une meilleure connaissance des ressources de l'emprise de la GMV et une planification adéquate des différentes interventions, il a été réalisé une cartographie de l'occupation du Sol (COS) avec les différentes unités paysagiques et leurs vocations (terres agricoles, terres vacantes, terres forestières, terres ensablées, espaces pastoraux, habitations, terres incultes ou les glacis, plans et cours d'eau, routes et couloirs à bétail).

Ainsi il a été identifié 2,8 millions d'hectares comme espace de reboisement multi-espèces et multi-usagers et un besoin en semences (ligneuses et herbacées) de 4,9 tonnes par an pour un besoin global de 223,4 tonnes pour la réalisation effective de cette initiative au Niger.

Entre 2011 et 2017, plusieurs activités portant notamment sur actions de reboisement, de mises en défens, de RNA, des techniques de CES/DRS, de formation, de perfectionnement ainsi que l'accompagnement de la recherche ont été menées dans la zone d'intervention.

2.1. Activités opérationnelles: reboisement, restauration des terres, conservation des ressources naturelles

Depuis 2010 diverses différentes activités opérationnelles ont été réalisées grâce aux financements de l'Etat et l'appui des partenaires financiers. Les réalisations ont porté sur des activités de GDT, la récupération des terres dégradées pour des fins de reboisement et d'augmentation de la production agricole ; la fixation des dunes vives pour la protection des terres de culture et des infrastructures socioéconomiques (habitations et routes) ; la mise en défens pour la protection de la diversité biologique ; la protection des écosystèmes particuliers et l'amélioration du pâturage, etc.

Le tableau 13 ci-après donne le bilan des réalisations de 2011 à 2017.

Région de/ Communes	Types de réalisations physiques (ha)							
	GMV	Programme Gommier	PPTE	PAC3/ SAWAP	Biocar- bone	Projet FLEUVE	ACD	TOTAL
Agadez	180			1 102	0	0	0	10 112
Diffa	120	900	14 940	1 815	880	0	0	18 655
Dosso	200	500	21 360	9 426	543	900	500	33 429
Maradi	0	1 000	42 220	52 404	109	0	0	95 733
Tahoua	520	1 100	53 980	5 787	0	800	500	62 687
Tillabéri	550	1 050	90 810	6 127	888	0	0	99 425
Zinder	230	600	31 230	83	891	0	0	33 034
Niamey	70	0	2 260	9 210	0	0	0	11 540
TOTAL	1 870	5 150	265 630	85 954	3 311	1 700	1 000	364 615

Tableau 13 : Réalisations physiques effectuées de 2011 à 2017

De 2010 – 2017, il a été effectué les réalisations suivantes : Fixation de dunes de 80 040 ha ; CES/DRS sur 310 310 ha ; Reboisement de 364 615 ha de gommiers et autres espèces forestières ; RNA sur 2 150 ha ; 40 150 km de pare-feu ; production de 145 572 000 plants ont été utilisés pour les plantations sur l'ensemble des espaces aménagés ; plus 379 900 H/jours ont été utilisés pour ces diverses réalisations après plus 60 séances de formations et de recyclage sur les techniques de confection des ouvrages de captage d'eau de ruissellement.

En somme, la mise à l'échelle des bonnes pratiques de GDTE résumée dans le tableau ci-dessous a abouti à la réhabilitation de 363 928 hectares, tous projets et sources de financements confondus. Ces interventions ont contribué à renforcer les productions agricoles, pastorales et forestières à travers la récupération, les plantations et l'ensemencement de ces espaces dégradés.

Dans le cadre de la mise en œuvre des activités du projet Biocarbone financé par la Banque Mondiale, les populations des grappes des sites biocarbone et les cadres techniques ont bénéficié d'un certain nombre de formations, notamment :

- Les formations techniques sur la production des plants en pépinières, les techniques de plantation, les techniques de confection des ouvrages de CES/DRS, les techniques d'élagage, les techniques de saignée, de collecte et manutention de la gomme. En 1200 personnes ont bénéficié de ces formations,
- Les voyages d'études inter-sites des membres du comité de gestion des

grappes, soit 100 personnes.

Dans le cadre de la communication, il a été mené une étude avec comme objet principal le développement des outils de communication à même de sensibiliser les populations sur les conditions d'accès aux crédits carbone. De manière spécifique, il s'était s'agit de :

- l'organisation des rencontres d'échanges avec les populations sur les objectifs du projet et des conditionnalités de l'accès aux fonds carbone,
- l'identification à partir des rencontres sus mentionnées, les principales contraintes et incompréhensions des populations dans le processus d'obtention des crédits carbone,
- l'identification des principaux canaux de sensibilisation au niveau des grappes de villages d'intervention,
- l'élaboration d'un rapport d'étude faisant ressortir tout le processus et des résultats du carbone séquestré dont la 200 000 à 418 000 tonnes équivalent carbone, ce qui constitue une masse financière importante pour les communautés,
- l'élaboration des outils de sensibilisations simples et compréhensibles (enregistrement radiophonique, etc.) permettant de répondre aux problèmes soulevés au cours des échanges avec les populations.

3. IMPACTS SOCIO-ÉCONOMIQUES ET ÉCOLOGIQUES

Les différentes actions de préservation de l'environnement et de lutte contre la désertification ont généré des impacts positifs sur les conditions de vie des populations de la zone d'intervention de la GMV.

3.1 Impacts sur le plan social

Les impacts socioéconomiques engendrés dans la mise en œuvre de quelques projets/programmes sont les suivants :

La réalisation des actions de plantation d'Acacia senegal dans le cadre du projet Bio-carbone a favorisé: (i) le renforcement de la cohésion sociale, des liens de solidarité et la culture de la vie associative ; (ii) le raffermissement des liens de solidarité et la culture de la vie associative, (iii) la création d'emploi contribuant à la réduction de l'exode rural et à la stabilité des ménages, (vi) l'augmentation des espaces culturelles et la sécurité alimentaire par la pratique des cultures intercalaires grâce à l'atténuation des érosions par l'amélioration de l'infiltration des eaux, (vii) le rétablissement du sylvo-pastoralisme ; Dans le cadre de la mise en œuvre du projet Biocarbone, les impacts sociaux sont entre autres :

- La création de 21487 emplois temporaires principalement pour les jeunes et les femmes à travers les travaux HMO en CES/DRS, la production de plants et

les plantations, gardiennage, cultures intercalaires, élagage, saignée, collecte gomme, etc. ;

- L'augmentation de la superficie productive par la pratique des cultures intercalaires sur 830 ha pour une production céréalière de 247,379 tonnes par an en moyenne;
- La Production importante de biomasse fourragère : 216 526 bottes de paille par an, soit un revenu moyen de 43 305 200 FCFA de revenus pour les producteurs avec un coût moyen de 200 FCFA par bottes de paille vendu.
- Dans le cadre de la mise en œuvre du projet FLEUVE, il faut noter la mise à disposition de 265 têtes de bétail aux 10 groupements des femmes. Une mise d'évaluation conduite en fin 2017, fait état du doublement de ces animaux et coup la multiplication du nombre de bénéficiaires. Les 30 tonnes d'aliment bétail mis en place dans 2 boutiques communautaires sont actuellement évalué à 45 tonnes réparties dans 3 boutiques d'intrants.
- La production et la vente de la paille et des semences de graminées sur le site de la Commune de Simiri de la région de Tillabéri est évaluée à une recette annuelle de 250 000 F à 350 000 FCF réalisée par le Comité de Gestion du site. Les mêmes recettes voir plus sont également rapportées par les Comités de gestion des autres sites des autres régions concernées.

3.2. Impacts au plan économique

Les activités de récupérations des terres et de reboisement ont contribué également à l'augmentation de la production agricole et de la production pastorale. L'ouverture des ouvrages antiérosifs (demi-lunes, banquettes, tranchées, cordons pierreux etc.) procure des revenus financiers importants à la population locale. C'est un montant variant entre 98.600 et 120.000 FCFA/hectare qui est cédé à la population dans le cadre des travaux à Haute Intensité de Main-d'œuvre. C'est environ 80% du montant de chaque projet de GDT qui est distribué sous forme de Cash for Work pour les populations locales. Par exemple, sur les 21.336.791.625 FCFA du programme d'urgence de l'année 2011, environ 13.799.300.000 FCFA sont distribués dans les villages, ce qui a servi de résorber le déficit céréalière (700.000 tonnes) de cette mauvaise campagne à hauteur de 106 120 tonnes à travers l'achat de céréales, confirmant ainsi que les sécheresses ne doivent être synonyme de famine au Niger.

Les impacts économiques observés sont aussi relatifs à l'augmentation de la production agricole et pastorale sur les sites restaurés. Ainsi, une évaluation de la production des cultures intercalaires réalisée en 2014 sur les sites Bio-carbone, donne les résultats important suivants : une augmentation de 273,179 tonnes de Mil ; 70,68 tonnes de Sorgho ; 54,92 tonnes de Niébé ; 78 tonnes de Sésame ; 63,79 tonne d'arachide, etc.

3.3. Impacts au plan écologique

Les actions de la GDTE ont concouru à la remontée biologique, mais également un bon développement des espèces ligneuses plantées. Ainsi, l'impact positif des opérations de GDTE sont observés sur la texture et la structure de sols et sur la biodiversité des sites récupération des terres. Les observations et relevés floristiques effectués en 2014 sur les sites bio-carbone, et sur le site de Sikieye Koira-Tégui (Kollo) en 2015, 2016, et 2017, ont permis de démontrer une augmentation importante de la diversité des espèces végétales, une bonne régénération naturelle sur le site, tant en ce qui concerne les ligneux que les herbacées. Les d'animaux sauvages, notamment la petite faune, ont fait leur retour sur les sites restaurés avec souvent des dégâts sur les jeunes plants.

L'intervention du projet plantation d'Acacia senegal a permis un retour des espèces végétales. Les espèces apparues avec l'intervention du projet sont surtout : *Monechma ciliatum*, *Pennisetum pedicellatum*, *Andropogon gayanus*, Certaines espèces connaissent une forte augmentation. C'est le cas particulier de *Aristida pallida*, et *Pergularia tomentosa*. La plupart des espèces herbacées apparues ou en augmentation sont reconnues généralement comme espèces pionnières sur les terrains dégradés ayant fait l'objet d'actions de récupération.

Comparées selon les situations « avec et sans projet », la biodiversité enregistre un impact positif significatif dû à l'avènement de l'opération de plantation d'Acacia senegal dans le cadre des Mécanismes de Développement Propre (MDP).

- Sur la microfaune et la microflore

La microfaune et la microflore constituent également des éléments permettant l'amélioration de la biodiversité : les ouvrages de CES/DRS de même que les systèmes racinaires des plantes sur les sites améliorent l'infiltration et la création dans le sol d'un environnement favorable au développement de la microfaune et la microflore.

- Sur la faune

Il est bien clair que la faune est liée à son habitat qu'est la végétation. L'amélioration de cette dernière a créé les conditions de retour de la faune et de son installation. Plusieurs animaux sont aperçus sur les sites récupérés (projets biocarbone, Programme Gommier et Programme de Restauration (lièvres, écureuils, antilopes, phacochères, perdrix, outardes, singes etc.)

4. FINANCEMENTS MOBILISES ET PARTENARIATS DEVELOPPES

4.1. Financement

Le tableau 14 ci-dessous résume les financements sur le plan national et auprès des partenaires techniques et financiers pour la mise en œuvre de la GMV au Niger.

Financement	Projets	Objectifs	Montant	Période
National				
Etat	Grande Muraille Verte	Appui au fonctionnement de la cellule de coordination et la réalisation des activités de terrain relatives à l'amplification de la GDTE sur 1 870 hectares	1.8 milliards CFA ?	2011-2017
	Programme Gommier	GDT	2,8 milliards de FCFA	2011-2017
Etat/Partenaires	Programme de restauration des terres dégradée (Fonds PPTE)	GDT, Protection de l'environnement dans le cadre du maintien des jeunes dans leurs terroirs	92,97 milliards FCFA	2002 - 2016
	Institutions de Breton Woods : Remise de la dette			
	Programme de Renforcement de la Résilience à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle au Sahel (P2RS-Niger). Financement Banque Mondiale	- Activités de CES/DRS et AGR dans 25 communes ; - Renforcement des capacités	25,420 milliards de FCFA	2015 - 2019
	Projet Bio-carbone Financement Banque Mondiale dans le cadre des projets BM au Niger	GDT, Séquestration de carbone et production de la gomme arabique	Données financières Non Disponibles	2005- 2030

International					
	Appui institutionnel à la cellule de coordination	Rendre fonctionnel la cellule de coordination	10 millions de FCFA	2010	
PNUD		Cartographie de la zone d'intervention de la GMV	10 millions de FCFA	2011	
FAO	Elaboration du Plan d'actions GMV de 5 pays dont le Niger	Mettre à disposition le Doc de référence	400 000 dollars US	2010-2011	
GEF, Banque Mondiale, Etat, bénéficiaires	Programme d'Actions Communautaires	renforcement des capacités des collectivités décentralisées, les investissements locaux, S&E (124 Communes)	49 millions de dollars US	2013-2017	
UE	Projet Action Contre la Désertification	Lutte contre la désertification et la protection des écosystèmes	1.5 millions d'Euros pour 10 Communes cibles	2014 - 2019	
UE	Projet FLEUVE	GDT	1.080 000 Euros pour 9 Communes cibles	2015-2018	
Ministère Fédéral Allemand/ FAO	Projet IKI	RFP/GDT	400 000 millions d'Euros pour les activités dans les 3 Communes du Niger	2018-2022	
Fonds Français de l'Environnement	Projet FFEM	RFP/GDT	500 000 Euros pour les activités de terrain dans les 3 Communes cibles du Niger	2018 - 2022	

Projets PASOC/SAWAP	Forum sur la GMV/Société Civile	Renforcer les capacités des ONG nationales dans la mobilisation des financements pour la mise en œuvre de GMV au Niger	25 millions de FCFA	2013
PNUE	Projet Réduire les écarts dans la GMV	Renforcer les capacités des acteurs	7 250 000 USD	2016-2019

Tableau 14 : Projets/Programmes d'appui à la mise en œuvre de la GMV au Niger

4.2. Partenariats développés

Plusieurs partenariats ont été développés au plan national et international.

4.2.1. National

La GMV entretient un partenariat avec :

- La Cellule Nationale de Coordination du Programme d'Actions Communautaires Phase 3 pour la mise en œuvre du Volet GDTE du programme SAWAP ;
- La Coordination du projet RUWANNU-FIDA Niger pour la mise en œuvre de la GDTE dans 3 régions d'intervention du projet ;
- Le Coordination du Programme de Renforcement de la Résilience à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle au Sahel (P2RS-Niger) avec la signature de deux Conventions de Collaboration pour : (i) l'encadrement, le suivi et la supervision des activités de conservation des eaux du sol et de défense et restauration des sols (CES/DRS), et la gestion durable des ressources naturelle dans les 25 Communes d'intervention du projet, et (ii) le renforcement des capacités de bénéficiaires pour une mise en œuvre effective des activités prévues.

4.2.2. International

Les partenariats développés avec les institutions internationales sont entre autres :

- La FAO pour la mise en œuvre du projet régional Actions contre la désertification. Le projet est financé par l'Union Européenne pour un montant d'environ 50 millions de dollars US pour 8 pays africains dont le Niger. Il vise exclusivement la lutte contre la désertification et la protection des écosystèmes et de leurs population à travers l'amplification des mesures et pratiques de la gestion durable des terres.
- Le Secrétariat Exécutif de la CCD pour la mise en œuvre du projet Front Local Environnemental pour une Union Verte (FLEUVE). Ce projet est financé par l'Union Européenne pour un montant de 10 millions d'euros pour 5 pays membres de l'APGMV dont le Niger. L'objectif global du projet est de renforcer les capacités de la société civile et des collectivités territoriales pour l'intégration de la gestion durable des ressources naturelles, des terres et des risques climatiques dans les plans de développement au niveau local, ainsi que la mobilisation des ressources nécessaires à leur mise en œuvre .
- Le PNUE en cours de développement pour la mise en œuvre du projet Réduire les écarts dans la Grande Muraille Verte pour le Sahel et le Sahara pour un montant 7 250 000 USD. Il a pour objectif de renforcer le dialogue entre les pays africains et les partenaires internationaux dans un effort commun pour trouver les solutions à long termes face aux problèmes urgents de la dégradation des terres et de la désertification.

- La FAO pour la mise en œuvre du Projet FFEM financé par le Fonds Français de l'Environnement qui a pour objectifs de contribuer au déploiement de la Restauration des Forêts et des Paysages/Gestion Durable des Terres (RFP/GDT) de façon holistique, afin de fournir durablement de multiples biens et services sociaux, économiques et environnementaux et atteindre l'objectif de neutralité en termes de dégradation des terres d'ici 2030. De façon spécifique, le projet vise : (i) Renforcer les capacités communales et nationales en RFP/GDT au Niger, (ii) Mettre en œuvre des actions de RFP/GDT et des AGR dans les 3 Communes cibles et Renforcer les conditions habilitantes pour la RFP/GDT ; (iii) Suivre, Evaluer, Capitaliser, Produire et Diffuser des connaissances sur la RFP/GDT aux échelles sous régionale et internationale. Le montant global de ce projet régional est de 1 800 000 Euros pour le Burkina Faso et le Niger, dont 900 000 Euros pour chaque pays pour la mise en œuvre des activités terrain (500 Euros) et les activités au niveau de la coordination internationale (400 Euros).
- La FAO pour également la mise en œuvre du Projet IKI « Initiative Internationale pour le Climat/International Climate Initiative ». C'est une initiative du Ministre Fédéral Allemande pour l'Environnement, la Conservation de la Nature, la Construction et la Sureté Nucléaire (BMUB). C'est un projet régional dont l'objectif est de renforcer les capacités régionales et nationales pour la mise à l'échelle de programmes de la RFP, reconnue par l'Accord de Paris comme une option pour atteindre les objectifs fixés dans les CDN et qui permet la mise en œuvre d'approches visant à l'adaptation au changement climatique et à son atténuation. Le montant du projet est de 4,8 millions d'Euros sur 5 ans (2018-2022) dont 400 000 millions par pays et le reste pour la mise en œuvre des activités régionales.

5. CONTRAINTES

Les principales contraintes et difficultés de la Structure Nationale de Coordination de la Grande Muraille Verte au Niger sont liées à :

- la capitalisation fastidieuse des données statistiques produites par les autres ministères concernés en vue de la production des bilans annuels réalistes montrant les efforts du Gouvernement dans la mise en œuvre de l'Initiative Grande Muraille Verte au Niger ;
- la mobilisation très difficile des fonds alloués à l'Agence Nationale de la Grande Muraille Verte la permettant de conduire les activités de Communication de proximité, de missions de suivi/supervision sur le terrain, etc. ;
- les aléas climatiques notamment les sécheresses fréquentes au Niger et les inondations qui pourraient compromettre la réussite des plantations réalisées et des micro-barrages construits ;

- une pression excessive sur les ressources naturelles exercée par une population à croissance très forte ;
- des mauvaises pratiques de gestion des ressources naturelles (surpâturage, déboisement, exploitation minière des sols, etc.) ;
- la participation aléatoire des populations locales à cause de la prévalence et du degré de la pauvreté dans les zones d'intervention ;

Dans le cadre du projet biocarbone, les difficultés étaient relatives principalement:

- les aléas climatiques et des limites du système de protection en place, il a été relevé un taux de mortalité occasionnant des regarnis importants ;
- le long délai dans l'élaboration, la validation et l'enregistrement du Project Design Document (PDD) au niveau du Secrétariat exécutif du MDP
- la longue attente des fonds par les Communautés dû au carbone séquestré dans leurs plantations,
- La non production de gomme par certains sujets d'arbres au niveau des plantations.

6. PERSPECTIVES

Avec la création de l'Agence Nationale de la Grande Muraille Verte, les actions urgentes comprennent :

- L'installation de la Direction Générale de l'Agence et de ses organes ; le Conseil d'Administration et le Comité d'Etablissement comme prévu par la loi ;
- Le plaidoyer, la négociation des conventions de partenariats et de collaboration avec les partenaires, projets et programmes encours de mise en œuvre au Niger pour la mobilisation de financements traditionnels et innovants pour une mise en œuvre effective du plan d'action de la Grande Muraille Verte au Niger ;
- La mobilisation accrue des ressources nationales pour la mise en œuvre d'un programme conséquent de mise à l'échelle de la GDTE et l'augmentation de la production agricole avec l'ouverture d'un Compte de dépôt au Trésor pour faciliter la mobilisation des ressources financières nationales et intervenir rapidement en cas de besoins urgents.
- La concrétisation du programme BAD-APGMV d'appui à la mise en œuvre de l'Initiative de la Grande Muraille Verte dans l'ensemble des pays du Sahel ;
- La poursuite de la mise en œuvre du projet Action Contre la Désertification ;
- La poursuite du suivi de la mise en œuvre du programme P2RS ;

- La signature des conventions portant mise en œuvre des projets en instance de démarrage, notamment les projets FFEM et IKI ;
- L'organisation d'un Forum National courant 2018 en vue de la mise en place d'une Alliance Nationale regroupant tous les acteurs concernés par la mise en œuvre de la Grande Muraille Verte et la mobilisation des fonds nécessaires.

VIII. NIGERIA



Résumé

La mise en œuvre de la Grande Muraille Verte au Nigeria a créé des communautés rurales dynamiques. Ceci grâce à des investissements stratégiques dans les infrastructures sociales et économiques qui ont contribué de manière significative à réduire la pauvreté rurale (Réduire la pression sur les ressources foncières et les conflits sociaux et l'exode des jeunes). Plus de 6 000 000 de plantes ont été produites pour les brise-vent, les boisés et les vergers communautaires, 200 000 plants de palmiers ont été produits et distribués aux agriculteurs locaux. Des pépinières communautaires ont été établies dans 92 collectivités et des brise-vent d'environ 642,46 km ont été établis. Afin d'augmenter la couverture végétale, fournir des sources de bois de chauffage et d'autres produits forestiers pour les communautés locales, 269,7 ha de bois communautaire ont été établis, en plus de 156 puits solaires et éoliens ont été construits. Un total de 755 jeunes ont été formés et embauchés comme gardes forestiers dans leurs communautés pour la gestion des brise-vent, des boisés, des vergers et ont été autorisés à établir des pépinières. Les perspectives des investissements de zones de ma GMV dans les infrastructures sociales contribuent de manière significative à la réduction de la pauvreté rurale, la migration forcée et les conflits sociaux, la mise en œuvre du Plan d'action 2016-2020 de la GMV, la consolidation et l'échelle jusqu'à des réalisations et la synergie entre les acteurs et la mobilisation de financements.

1. CONTEXTE

L'un des objectifs parsemés de la GMV est de servir de catalyseur au développement rural susceptible d'améliorer les conditions de vie des communautés affectées dans la région sahéenne du Sahel en Afrique. Le développement rural doit cependant être écologiquement durable afin d'avoir un impact durable sur les ruraux pauvres. L'intérêt croissant pour la durabilité environnementale pour soutenir le développement rural comprend entre autres un fort souci de conserver et d'améliorer la base de ressources agricoles qui est menacée par la dégradation par la déforestation, l'érosion des sols et la désertification. Au Nigeria, les économies et les moyens de subsistance de pratiquement toutes les communautés de la région sèche dépendent largement du sol, de l'eau et du couvert végétal et sont de plus en plus menacés par le phénomène de désertification et les sécheresses récurrentes qui menacent le développement socioéconomique de la région sèche du pays. L'intervention de la GMV, adaptée au développement rural par genre et améliorant les conditions de vie des communautés affectées, empêchera ou inversera la dégradation des écosystèmes et améliorera également la fourniture de services.

1.1 Profil pays

Nigeria, couvrant une superficie d'environ 923768 kilomètres carrés se situe entre les latitudes 4 ° et 14 ° Nord et longitudes 3 ° et 15 ° Est en Afrique de l'Ouest, a une population de plus de 180 millions de personnes avec un taux de croissance de 2,8%. Le pays exploite un système fédéral de gouvernement avec 36 États et Abuja

comme capitale fédérale. Le produit intérieur brut (PIB) du Nigéria s'élevait à 405,10 milliards USD en 2016 et 30,5% de la population dépend de l'agriculture et d'autres activités liées à l'agriculture pour leur subsistance.

Le Nigeria se caractérise par une grande variété de zones écologiques du nord au sud: savane du nord, forêt tropicale de basse altitude, forêt marécageuse d'eau douce, mangrove et végétation côtière et frontière orientale avec le Cameroun, une zone de forêt de montagne.

1.2. Zone d'intervention (tracé et emprise GMV)

Le programme de la GMV nigérian est mis en œuvre dans onze (11) États de première ligne d'Adamawa, de Bauchi, de Borno, de Gombe, de Jigawa, de Kano, de Katsina, de Kebbi, de Sokoto, de Yobe et de Zamfara (figure 17). Ces États, qui comptent plus de 40 millions d'habitants et occupent environ 43% de la superficie totale du Nigéria, sont les plus menacés par les sécheresses récurrentes, la dégradation des terres et la désertification.



Fig. 17 : Zone opérationnelle de la GMV au Nigeria

1.3. Dispositif institutionnel et conceptuel de mise en œuvre

L'arrangement institutionnel suivant est en place pour une coordination et une mise en œuvre efficaces de la GMV au Nigéria:

- Conseil national sur la grande muraille verte (CNGMV) : Il s'agit de l'organe directeur de l'Agence et fournit des lignes directrices pour la mise en œuvre. Les membres du Conseil comprennent un président nommé par le président, des

représentants des ministères techniques, des agences, des secteurs et des ONG.

- Structure administrative: Pour assurer une supervision, une coordination et une facilitation efficaces de la mise en œuvre, il existe des départements techniques et de soutien en plus du Bureau du directeur général / chef de la direction. Les départements et les unités de soutien sont:

- Administration et finances;
- Planification, politique et coordination;
- Boisement et gestion des terres;
- La mobilisation des ressources et le renforcement des partenariats;
- Services de développement rural et de vulgarisation
- Unité des services juridiques
- Unité de vérification interne
- Unité d'approvisionnement ;
- Unité Presse et Protocole et

TIC..

2. APERÇU SUR LES PRINCIPALES RÉALISATIONS SUR LE TRACE GMV

2.1. Activités opérationnelles : Restauration du paysage , conservation et gestion durable des ressources naturelles

2.1.1. Production de semis

Environ 6 032 015 semis de diverses espèces ont été produits pour l'établissement de brise-vent, de boisés et de vergers communautaires entre 2013 et 2016. En outre, 200 000 semis améliorés de palmiers dattiers ont été produits et distribués aux agriculteurs locaux (tableau 15)..

S/No	Etats	Quantités de semences produites	Especies
1	Kebbi	1 153 871	Neem , Eucalyptus, Mangue, Noix de Cajou, Citrus, Dattier et Goyave
2	Sokoto	866 74	"
3	Katsina	876 526	"
4	Jigawa	834 170	"
5	Yobe	818 756	"

6	Zamfara	392 812	“
7	Borno	647 687	“
8	Kano	849 133	“
9	Bauchi	350 494	“
10	Gombe	593 032	“
11	Adamawa	413 761	“
Total		7 610 532	

Tableau 15 : Production de semis 2013 - 2017 par les États

2.1.2. Pépinières communautaires

Des pépinières communautaires ont été établies dans 92 collectivités pour décentraliser la production et la distribution des semis et réduire les problèmes associés au transport des semis. Chaque pépinière communautaire ayant la capacité de produire 50 000 semis d'arbres par an a été clôturée et équipée d'un trou de sonde à énergie solaire comme source d'eau. Les pépinières communautaires produiront plus de 40% des semis nécessaires pour les brise-vent, les boisés, les vergers et l'agroforesterie. Les pépinières communautaires reçoivent du matériel et un soutien technique du programme de la GMV, tandis que les communautés locales apportent du travail et de la gestion.

2.1.3. Établissement de brise-vent contigu

L'un des éléments clés du programme GGW du Nigéria est l'établissement de 1 358,62 km de brise-vent contigu de l'État de Kebbi dans le nord-ouest à l'État de Borno dans le nord-est. L'objectif principal du brise-vent contigu est de servir de brise-vent et de réaliser entre autres ce qui suit:

- Stopper l'avancée vers le sud du désert du Sahara ;
- Réhabiliter les terres dégradées ;
- Protéger et améliorer la qualité des terres agricoles ;
- Augmenter la couverture végétale ;
- Améliorer la biodiversité ;
- Combattre le changement climatique ;
- Protéger les établissements humains et autres infrastructures ;
- Stabiliser le sable mouvant ;
- Améliorer les moyens de subsistance ruraux.

De 2013 à 2017, environ 642,46 km de Shelterbelt utilisant principalement le Neem , (*Azadirachta indica*), *Acacia senegale* et *Eucalyptus* ont été établis le long de la route des brise-vent contiguës définie (tableau 16).

S/No	Etats	Brise-vent (km)					Total (km)
		2013	2014	2015	2016	2017	
1	Kebbi	42	22	30	-	22	116
2	Sokoto	10	22	31	-	22	85
3	Zamfara	10	5	25	-	14	54
4	Katsina	34	10	30	-	20	94
5	Jigawa	28	22	30	-	20.5	100.5
6	Yobe	37	22	27	-	15	101
7	Borno	20	7	21.66	-	15.3	63.96
8	Kano	6	22	-	-	-	28
Total		187	132	194,66	-	128,8	642,46

Table 16. Shelterbelt Establishment

2.2. Développement Communautaire

2.2.1 Développement de forêts communautaires

Afin d'augmenter encore le couvert végétal de la zone d'opération de la GMV et de réhabiliter les terres dégradées, le développement des boisés communautaires a été l'un des axes prioritaires du programme de la GMV nigériane. De plus, les boisés fournissent des sources de bois de feu et d'autres produits forestiers pour les communautés locales. Un total de 269,7 ha de bois communautaire a été établi entre 2013 et 2017 (tableau 17).

S/No	Etats	Forêts établies (ha)					Total (ha)
		2013	2014	2015	2016	2017	
1	Adamawa	20	20	33	-	35	108
2	Gombe	15	10	20	-	15	60
3	Bauchi	-	20	4	-	35	59
4	Kano	-	-	17,5	-	25,2	42,7
Total		35	50	74,5	-	110,2	269,7

Table 17: Forêts communautaires mises en place (2013 – 2017)

2.2.2. Etablissement de vergers communautaires

Des vergers ont été établis dans les communautés participantes pour fournir un revenu supplémentaire à la population et augmenter le couvert végétal. Un verger communautaire total de 298 ha a été établi de 2013 à 2016 (tableau 18).

N°	Etats	Vergers mis en place (ha)	Espèces plantées
1	Kebbi	13	Mangue, agrumes, goyave et dattier
2	Sokoto	29	Mangue, dattier, goyave et agrumes
3	Zamfara	10	Mangue, Agrumes, Goyave, Papaye
4	Katsina	27	Mangue, agrumes, goyave, dattier, noix de cajou, moringa , papaye
5	Jigawa	21	Mangue
6	Yobe	46	Mangue, goyave, agrumes
7	Borno	9	Mangue, goyave
8	Kano	35	Mangue, noix de cajou, goyave, moringa et dattier
9	Bauchi	26	Mangue, Moringa , Goyave, Noix de cajou
10	Gombe	46	Mangue, noix de cajou et goyave
11	Adamawa	36	Mangue, goyave

Table 18 : Community Orchard Establishment (2013 - 2017)

2.2.3. Amélioration de la sécurité de l'eau

La pénurie d'eau est l'un des problèmes critiques dans les zones arides du Nigeria, ce qui agit contre les activités de subsistance durables. Afin d'améliorer la sécurité de l'eau dans les communautés affectées, le programme GGW du Nigeria depuis sa création en 2013, a construit des forages pour servir de sources d'eau pour les populations et leur bétail. En 2015, 64 forages alimentés par énergie solaire et eau potable ont été construits. Ces forages fournissent de l'eau à plus de 40 000 personnes et 150 000 têtes de bétail (Planche 11). De 2013 à 2016, environ 156 forages solaires et éoliens ont été construits.

2.2.4. Régénération naturelle gérée par les agriculteurs

La régénération naturelle gérée par les agriculteurs est considérée comme l'une des meilleures options pour améliorer la productivité des terres, lutter contre la dégradation des terres, renforcer la sécurité alimentaire, renforcer la résilience au changement climatique et lutter contre la pauvreté rurale. En 2015, environ 550 agriculteurs ont été sélectionnés pour un projet pilote sur la régénération naturelle contrôlée des agriculteurs. En novembre 2015, environ 55 agriculteurs locaux de

diverses communautés ont été sélectionnés et se sont rendus en République du Niger en voyage d'étude pour apprécier la valeur du programme de régénération naturelle en termes d'augmentation de la productivité des terres agricoles et de lutte contre la dégradation des terres. La visite a également permis aux agriculteurs locaux d'échanger des idées avec leurs homologues nigériens.

2.2.5. Promotion des moyens de subsistance alternatifs et de l'autonomisation des jeunes

Le soutien aux moyens de subsistance alternatifs est un élément important du programme de la GMV au Nigéria avec les objectifs spécifiques suivants:

- Diversification des revenus pour les communautés affectées
- Réduction de la pauvreté rurale
- Génération d'emploi
- Réduction de la pression sur les ressources foncières et la dégradation des terres
- Amélioration de l'économie rurale
- Réduction des troubles sociaux et des migrations forcées

Afin de soutenir et de promouvoir des activités de subsistance alternatives dans les communautés participantes, cinq centres d'acquisition de compétences ont été construits en 2015 pour former des jeunes chômeurs dans diverses activités non agricoles telles que la menuiserie, la soudure, le tricot, etc. que ces centres formeront plus de 2 000 personnes par année dans divers métiers.

2.2.6. Développement et promotion de jardin potager

Afin de diversifier les revenus des communautés touchées, en particulier les femmes, en 2015, le programme de la du Nigeria a lancé un projet pilote sur la promotion du maraîchage avec, entre autres, les objectifs suivants:

- Diversification des revenus pour les personnes touchées, en particulier les femmes
- Améliorer la sécurité alimentaire
- Réduire les troubles sociaux
- Renforcer l'économie rurale

Un potager de 22 ha a été créé en 2015 (2ha par état) en tant que projet pilote. Chaque jardin a été équipé de puits solaires et d'installations d'irrigation au goutte-à-goutte. Les gens utilisent les jardins pour produire des légumes comme le chou, la laitue, la tomate, l'oignon, etc. Plus de 400 femmes bénéficient actuellement du programme (Planche 11).

2.2.7. Promotion des sources d'énergie rurales alternatives

Il a été estimé que plus de 95% des habitants de la région sèche du Nigeria dépendent fortement des combustibles traditionnels à base de biomasse tels que le bois de feu, les résidus de récolte et les bouses d'animaux pour satisfaire leurs besoins énergétiques. La dépendance excessive de la population croissante sur les combustibles à base de biomasse contribue de manière significative à la déforestation, la dégradation des terres et la désertification dans les zones touchées. En 2015, un programme pilote visant à promouvoir l'utilisation de foyers à bois améliorés et d'autres appareils de cuisson à économie d'énergie ont été lancés dans la zone opérationnelle de la GMV. En 2014 et 2015, un total de 2 300 fourneaux a été distribué aux femmes dans la LGA d' Arungungu de l'Etat de Kebbiet dans la LGA de Gusau de l'Etat de Zamfara.



Photo 28 : Point d'eau réalisé par GGW à Fajiganari, État de Yobe



Photo 29 : Jardin potager communautaire GMV à Katsina

Planche 11 : Développement de jardins potagers et services sociaux de base

2.3. Renforcement de capacités

2.3.1. Programme de Sensibilisation Scolaire

La sensibilisation croissante des jeunes est essentielle au succès de la mise en œuvre de la GMV. Dans ce contexte, l'initiative School Outreach et Catch them Young a été lancée pour mobiliser les élèves des écoles secondaires et primaires en vue de la mise en œuvre du programme de la GMV au Nigeria. 22 écoles ont été sélectionnées en 2015 pour le programme de sensibilisation des écoles pilotes. Dans chacune des écoles sélectionnées, des clubs de la GMV ont été formés et 2 hectares de boisés et de vergers ont été établis.

2.3.2. Formation et engagement des gardes forestiers

En 2015, un total de 450 jeunes chômeurs des communautés participantes à la GMV ont été recrutés, formés et engagés en tant que gardes forestiers pour gérer et protéger les , les boisés, les vergers et autres investissements sur le terrain. Le programme de la Garde forestière vise spécifiquement à réduire le chômage des jeunes et la migration rurale - urbaine surtout dans les saisons sèches.



Photo 30 : Élève plantant un arbre dans le cadre du programme de sensibilisation de l'école



Photo 31 : Gardes forestiers de la GMV

Planche 12 : Sensibilisation des élèves et formation de jeunes Gardes forestiers

2.3. Autres activités

2.3.1. Sensibilisation du public et diffusion de l'information

Le succès de la mise en œuvre du programme dépend d'une stratégie concrète de campagne de sensibilisation du public, complétée par des messages de campagne et une stratégie de diffusion de l'information. Afin de sensibiliser le public, en particulier les communautés affectées et de les mobiliser pour la mise en œuvre du programme, les activités suivantes sont en cours :

- Diffusion de l'information à travers le site Web de la GMV
- Indicatifs radio et TV soutenus en anglais et dans les langues locales
- Articles de fond dans les journaux
- Développement et distribution de matériel IEC, y compris des affiches et des prospectus
- Production de films documentaires sur l'impact de la désertification et les réalisations de la GMV
- Visites de plaidoyer par le Ministre, Secrétaire permanent et Directeur général (ANGMV) aux Etats participants et aux communautés locales

2.3.2. Suivi & évaluation

Le suivi et l'évaluation sont essentiels au succès du programme. Pour renforcer le processus de suivi et d'évaluation, les actions suivantes sont en cours :

- Élaboration d'un cadre de S & E et d'indicateurs de performance clés (KPI)
- Établissement d'un laboratoire SIG

- Établissement de stations météorologiques automatiques dans le corridor de la GMV
- Publication des rapports de mise en œuvre

3. IMPACTS SOCIOECONOMIQUES

Afin de réduire la pression sur l'écosystème critique pour l'énergie rurale dont dépendent plus de 95% des communautés rurales de la région sèche, cinq (5) centres d'appui aux acquisitions de compétences ont été construits (Kano, Katsina, Bauchi, Gombe et Yobe) dans le but de former les membres de la communauté rurale sur les poêles à bois améliorés et d'autres dispositifs d'énergie alternative tels que les cuisinières solaires et les poêles à biogaz.

Pour répondre aux besoins en eau de plus de 160 000 personnes et de 1 507 000 têtes de bétail dans la région, l'Agence a réussi à fournir 159 forages solaires et éoliens pour assurer un approvisionnement en eau ininterrompu et durable. Dans les communautés pourvues de forages, le stress hydrique a diminué dans les zones d'intervention et les femmes et les enfants ne parcourent plus de longues distances à la recherche de cette nécessité de vie.

4. FINANCEMENT ET DEVELOPPEMENT PARTENARIATS

4.1 National

Le gouvernement fédéral du Nigéria (GFN) a fourni une ressource de don au début du programme ; et en 2017, 525.161 millions de dollars ont été libérés du crédit approuvé pour le budget d'immobilisations national pour la mise en œuvre des activités de la GMV.

4.2 Partenariat

Sur la base de la lettre d'entente (LOA) approuvée entre le Nigeria et l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) des Nations Unies/l'Union européenne (UE), à propos de N9.3Million a été publié pour la mise en œuvre de l'Action contre la désertification projet (ACD) qui a porté principalement sur la restauration des terres en 2017.

Grâce au partenariat avec la FAO / UE et suite à l'utilisation des ressources; les réalisations suivantes ont été enregistrées :

- 38 membres de la communauté choisis pour les Etats participants ont été formés aux techniques de restauration à grande échelle, à la production et à la gestion des plants;
- Environ 484 ha de terres dégradées ont été labourées et des espèces d'arbres indigènes ont été semées directement à des fins de restauration dans trois États (Bauchi , Jigawa et Sokoto);

- Environ 191 membres de la communauté ont été engagés comme travailleurs journaliers rémunérés (création d'emplois) dans la plantation directe d'espèces indigènes;
- Consultation communautaire et partage d'expériences menant à une meilleure compréhension et synergie sur la mise en œuvre et les orientations du projet;
- Création d'associations / groupes communautaires sur les PFNL (Amélioration de l'apiculture et de l'élevage pour un programme de soutien aux moyens de subsistance dans les États des projets de l'ACD ;
- Plans articulés et plan de travail axé sur les résultats élaboré pour la mise en œuvre des activités de 2018.

5. ACTIVITES PLANIFIEES ET CIBLES (2016 – 2020)

La stratégie 2016-2020 pour la mise en œuvre du programme de la GMV a été préparée pour consolider les réalisations passées et concrétiser la vision de l'Initiative de la GMV et la priorité nationale. L'objectif principal des activités prévues pour 2016-2020 est donc de :

- Générer de l'emploi
- Améliorer la sécurité alimentaire
- Renforcer la sécurité nationale et réduire les conflits sociaux
- Combattre la pauvreté rurale
- Augmenter la couverture végétale
- Promouvoir l'égalité des sexes
- Renforcer l'atténuation et l'adaptation au changement climatique
- Les principaux programmes d'action prioritaires pour la mise en œuvre de 2016-2020 sont les suivants:
- Établissement de 1 610 km de brise-vent
- Établissement d'un boisé communautaire de 1 464 ha et d'un boisé de 296 ha dans le cadre d'un programme de sensibilisation scolaire
- Améliorer la productivité de 125 000 ha de terres grâce à la FMNR
- Stabilisation de 240ha de dune de sable
- Augmentation de la couverture végétale de 5 625 ha de terres à travers des clôtures de vie, des plantations riveraines et des plantations de bord de route
- Distribution de 1 million de foyers à bois améliorés aux femmes rurales
- Construction de 360 forages et de 187 puits tubulaires pour améliorer la

sécurité de l'eau et promouvoir l'agriculture en saison sèche

- Construction de 35 barrages en terre
- Construction de structures de récupération des eaux de crue dans 40 communautés
- Vulgarisation du fumier de compost dans 825 communautés
- Création de 800 ha de fermes fourragères communautaires
- Réhabilitation de 52 oasis
- Recrutement de 4 000 gardes forestiers
- Engagement de 550 000 jeunes chômeurs dans le boisement et d'autres activités de terrain
- Formation de 15 000 jeunes aux activités de subsistance alternatives

CONCLUSION

La vision du programme nigérian de la Grande Muraille Verte est de créer des communautés rurales dynamiques, équitables et durables grâce à des investissements stratégiques dans les infrastructures sociales et économiques. Cela permettra aux communautés rurales de satisfaire leurs besoins fondamentaux tout en s'engageant dans des activités économiques. L'investissement minimum dans l'infrastructure sociale peut contribuer de manière significative à la réduction de la pauvreté rurale, à la migration forcée et aux conflits sociaux.

La mise en œuvre du Programme au Nigéria n'est cependant pas exempte de certains défis critiques, mais ces défis peuvent être surmontés avec un financement adéquat et une synergie formidable entre les parties prenantes.

IX. SENEGAL



Résumé analytique

Au Sénégal, les activités opérationnelles de la GMV ont été réalisées depuis 2008 et sont concentrées essentiellement sur la restauration et de développement des AGRs. Le Bilan des efforts de réalisations indique que près de la moitié du tracé a été réalisée. Ceci grâce à un important effort avec 18 299 424 plants produits, 42 452 ha reboisés, 13 250 Km de pare feux aménagés et de 13 000 ha mis en défens. Sont également développées des stratégies et des outils adéquats de communication ainsi que l'introduction et l'implantation des Jardins polyvalents ayant permis aux femmes d'être plus autonomes.

La mise en œuvre de la GMV a créé une très bonne dynamique associative avec l'implication de diverses catégories d'acteurs. Le développement de diverses AGR (PFNL, Jardins polyvalents villageois, valorisation fourragère etc.) a entraîné le renforcement de la sécurité alimentaire dans la zone ainsi l'émergence du leadership féminin.

Les perspectives sont la mobilisation, le partenariat et la création d'emploi dans les terroirs ; l'Elaboration de la charte des chantiers, la Mise en cohérence des programmes des différentes Directions techniques ; la Réalisation des études complémentaires de référence et de capitalisation ; la Mise en œuvre du contrat de performance 2018-2021.

1. CONTEXTE

Au Sénégal, pour faire face aux défis environnementaux, beaucoup d'efforts ont été consentis pour améliorer les modes et moyens d'existence des populations. Malgré quelques réussites et bonnes pratiques qu'il faut d'ailleurs capitaliser et valoriser, force est de reconnaître que les résultats doivent être amplifiés pour permettre de faire face à la dégradation continue des ressources naturelles face au phénomène de changement climatique. Les estimations de la FAO indiquent la disparition annuelle de 35 000 hectares de couvert forestier.

Ainsi, avec l'extension des zones arides et semi-arides vers le Sud et l'émergence de foyers salinisés et/ou acidifiés, on assiste à une concentration des populations dans des espaces réduits, vivant avec des ressources naturelles limitées, difficiles à aménager à cause de la forte pression d'exploitation. Sur le plan socio-économique, la chute des productions agricoles dans ces zones a réduit de façon drastique les revenus des populations, ce qui, couplé au manque de sources alternatives durables de revenus, explique la persistance de la pauvreté en milieu rural. Une des réponses souvent apportées par les populations vulnérables se trouve être la migration vers de « nouvelles » zones pour de nouveaux défrichements au détriment des forêts ou autres formations reliques.

Au niveau organisationnel, Pour plus de rationalité, d'efficience et d'efficacité dans la lutte contre ce phénomène, il a été mis en place un Cadre national d'Investissement

stratégique en Gestion durable des Terres (CNIS/GDT). Ce cadre de gestion durable des terres qui se situe dans la vision et axes stratégiques préconisés par le Plan Sénégal Émergent (PSE), est élaboré dans le but d'une mise en cohérence des missions et interventions des acteurs de la GDT afin d'enrayer définitivement les doublons entre institutions et de garantir plus d'efficacité et d'efficacités dans les actions menées en faveur de la GDT au Sénégal

En effet, pour le Sénégal, pays du Sahel dont la population est rurale à plus de 60%, le développement durable signifie d'abord « conservation des ressources naturelles renouvelables et des écosystèmes » et « consolidation et diversification des systèmes de production ». C'est ainsi qu'au Sénégal, dans le cadre du Programme Grande Muraille verte, le défi pressant consiste à créer les conditions d'un rétablissement des bases d'une sécurité alimentaire et énergétique et du maintien de la diversité biologique en adéquation avec la création d'emplois verts dans la zone d'intervention. En somme, la mise en place de pôles de développement avec la participation active de tous les acteurs.

En vue de la régénération des capacités productives, les activités développées tournent autour de thématiques majeures comme la production de plants, la plantation, la protection et la lutte contre les feux de brousse, les productions horticoles, la mise en défens et la lutte contre les érosions, la récolte de fourrage, de même que l'installation d'une réserve naturelle communautaire. La communication, le partage et le renforcement de capacités ont accompagné les activités qui ont précédé à chaque fois que de besoin, par des études de base ou autres cartographies nécessaires.

1.1. Profil pays

Le Sénégal couvre une superficie de 196 722 km². C'est un pays sahélien composé de cinq (5) zones agro-climatiques : zone sahélienne, zone sahélo-soudanienne, zone soudanienne, zone soudano-guinéenne, zone guinéenne. Le régime pluviométrique est caractérisé par une saison des pluies de juin à octobre avec un pic en août, septembre et variable selon la latitude. Le Sénégal reçoit entre 150 et 800 mm de pluie en moyenne par an suivant un gradient Nord Sud. La population totale est estimée à 13 508 715 d'habitants dont 72,42 % rurale avec un taux de croissance de 2,34 % par an (ANDS, RGPHAE 2013).

L'économie nationale repose en grande partie sur les secteurs de la pêche, du tourisme et des services. Le PIB est de 14, 11 milliards dollars US en 2016, le secteur primaire contribue pour 15,6 % du PIB, le secteur tertiaire contribue à hauteur de 60,3 % du PIB (ANDS, Rapport Économique et Financier).

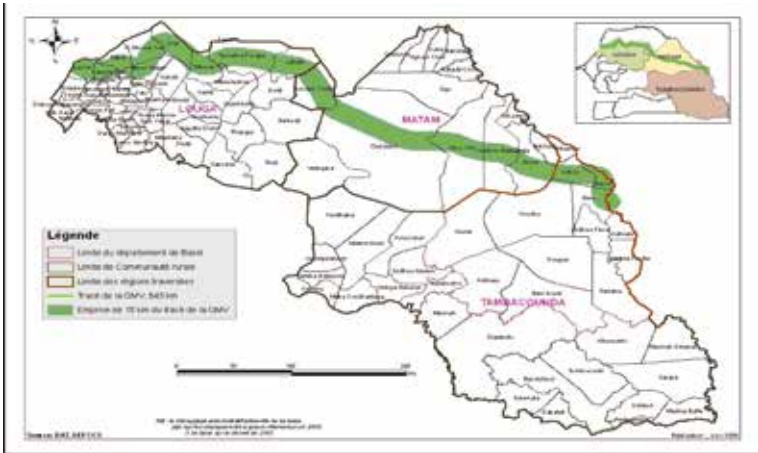


Fig.18 : Carte du tracé de la Grande Muraille verte du Sénégal

1.2. Zone d'intervention

La longueur du tracé de la GMV du Sénégal est de 545 km pour une superficie d'environ 817 500 ha. La zone d'édification de la GMV est dominée par l'activité pastorale avec un élevage extensif et l'activité agricole, malgré une pluviométrie moyenne annuelle comprise entre 100 et 400 mm. L'emprise couvre trois (3) régions administratives (Tambacounda, Matam et Louga), cinq (5) départements et seize (16) communes (Fig.18). La population touchée par ce projet est de 322 221 habitants (Tableau 19).

REGION	COMMUNE	HOMME	FEMME	TOTALE
LOUGA	LEONA	16386	16402	32788
	NGUEUNE SARR	6533	7342	13875
	SAKAL	11625	13412	25037
	KEUR MOMAR SARR	13843	13674	27517
	SYER	3611	3493	7104
	MBOULA	3953	3909	7862
	TESSEKERE FORAGE	4392	4607	8999
	LABGAR	3339	3536	6875
MATAM	LOUGHERE THIOLY	1727	1573	3300
	OU DALAYE	13331	13574	26905
	OURO SIDY	18475	18832	37307
	NDENDORY	15406	16776	32182
	AOURE	16203	18933	35136
TAMBACOUNDA	GABOU	9659	9343	19002
	BALOU	10639	10707	21346
	BELE	8489	8497	16986
TOTAL		157 611	164 610	322 221

Tableau 19 : Répartition de la population du tracé de la GMV en fonction des communes

2. APERÇU SUR LES ACTIVITES REALISEES

Le Sénégal a démarré ses activités pour la mise en œuvre de la Grande Muraille Verte depuis 2008, année de création de l'Agence Nationale de la GMV.

Les activités ont concerné tous les axes de la planification stratégique. Les activités forestières de production de plants, reboisement et de restauration des sols ont prédominé au début du projet, en vue de rétablir la productivité des sols. Néanmoins des activités de développement communautaire à travers la création des bassins de rétention, des jardins polyvalents, des activités de communication intégrant les couches vulnérables notamment les femmes et les jeunes et le partenariat se sont développées.

2.1. Activités opérationnelles

Les activités opérationnelles de la GMV ont été concentrées sur la production de plants, le reboisement et la lutte contre les feux de brousse. Le bilan des efforts

de réalisations entre 2008 et 2017 fait état de 18 299 424 plants produits, 42 452 ha reboisés, 13 250 Km de pare feux aménagés et de 18 500 ha mis en défens. Le tableau 20 ci-après récapitule toutes les activités opérationnelles annuelles réalisées entre 2008 et 2017.

ANNEES	Nombre de plants produits	Reboisement (ha)	Longueur de pare feux (km)	Mise en défens (ha)
2008	2 500 000	5000	240	13000
2009	2 200 000	3000	2 100	
2010	2 700 000	3700	2 200	
2011	1 650 000	4000	2 560	
2012	1 950 000	3900	1 200	
2013	2 025 000	5000	1 500	
2014	1 380 624	4000	1 500	
2015	1 733 800	4700	1 500	
2016	2 160 000	5350	450	5500
2017	1 406 439	3602	-	
TOTAL	18 299 424	42 452	13 250	18 500

Tableau 20 : Activités opérationnelles annuelles réalisées sur la GMV du Sénégal entre 2008 et 2017

2.1.1. Restauration, conservation et gestion durable des ressources naturelles et de la biodiversité

Pour certaines années, la production de plants se trouve relativement réduite par rapport aux autres années. En effet, durant ces années, l'accent est plutôt mis sur la consolidation et préservation des acquis en lieu et place du déploiement dans de nouvelles zones. C'est le cas en 2017 où Neuf (9) pépinières forestières ont été aménagées dans les différents sites. 1 406 439 plants ont été produits sur une prévision de 1 710 000 plants soit un taux de 82%.



Photo 32 : Production de plants



Photo 33 : Ouverture de pare feux



Photo 34 : Reboisement

Planche 13 : Activités de récupération et de restauration et de conservation

Pour la production des plants, la diversification des essences a été prise en compte selon la disponibilité des semences et en fonction de la demande des populations. Les principales espèces produites sont : *Accacia nilotica*, *Acacia raddiana*, *Acacia seyal*, *Acacia Senegal*, *Balanites aegyptiaca*, *Zizyphus mauritiana*. D'autres espèces ont été également produites, il s'agit entre autre de : *Delonix régia*, *Anacardium occidentale*, *Manguifera indica*, *Moringa olifera*, *Acacia mellifera*, *Citrus limon*, *Cordia*.

En termes de lutte contre les feux de brousse, les superficies brûlées dans des zones relativement éloignées des parcelles de reboisement ont été circonscrites contribuant ainsi à la baisse des superficies brûlées. Un total de 13 250 km de pare feux a été ouvert et entretenu.

Des stratégies et des outils adéquats de communication (information, formation, sensibilisation, etc.) sont développés pour la maîtrise des feux de brousse, des axes de collaboration sont définis avec les structures de Recherche en vue d'une bonne conduite des mises à feu précoces dans les différentes zones encadrées.

2.1.2 Amélioration et renforcement des systèmes de production

L'introduction et l'implantation des Jardins polyvalents par des activités de maraichage et de production fruitière sont développées avec la mise en place du dispositif d'arrosage goutte à goutte, alimenté à partir des excédents de forages. Ces jardins polyvalents impliquent la mise à disposition de terres d'exploitation, par les responsables des communes.

Des activités maraichères et fruitières se déroulent au niveau des jardins polyvalents de Widou, Téssékéré, Labgar, Mbar Toubab, avec des superficies plantées en manguiers et autres fruitiers (mandariniers, zizyphus, goyaviers, etc.). C'est au niveau de ces jardins installés dans la zone de la grande muraille verte que les productions maraichères sont développées.

D'autres jardins polyvalents ont été mis en place à Kadiar, Syer, Koyli Alpha, Mbaye Awa, Mboula et Kodialal à partir de l'année 2012. L'apiculture a été initiée à Koyli Alpha en association au JPV depuis 2014. A cet effet, vingt (20) ruches ont été installées avec une production de 60 litres en 2016 dont trente (30) ont été vendus (Planche 14).



Photo 35 : Jardin polyvalent villageois



Photo 36 : Recoltes des produits des jardins

Planche 14 : Promotion des activités génératrices de revenus au profit des femmes

Les activités maraichères ont permis aux femmes de disposer des productions dont une partie a fait l'objet de partage entre les membres des différents groupements et de soutien à certaines populations locales pour une autoconsommation des ménages. La partie commercialisée a donné des recettes indiquées au niveau du tableau 21.

ANNEES	Production des jardins polyvalents villageois (kg)	Recettes (FCFA)	Production de PFNL : fruits de Balanites (Kg)	Recettes (FCFA)	Production de fourrages (Nb de Charrettes)	Recettes (FCFA)
2011	12 250	3 054 800				
2012	15 891	3 346 040				
2013	40 578					
2014	6 681,5	1 560 400	10 439	1 530 850	130	9 000 000
2015	8 950	2 334 405	ND	9 016 000	ND	
2016	3260	800 570				
2017	4179	1 086 385				
Total	91 782	12 182 600		10 546 850		9 000 000

Tableau 21 : Productions et recettes des Jardins polyvalents et des produits de cueillette

2.2 Développement communautaire et gouvernance locale

L'exploitation des ressources forestières par la valorisation des produits de cueillette a été développée pour principalement :

- Satisfaire les besoins locaux en produits de cueillette. Elle assure une contribution significative à l'alimentation locale, notamment aux périodes critiques durant lesquelles l'épuisement des stocks de produits récoltés impose de se rabattre sur les ressources naturelles spontanées dont le ramassage autorise une alimentation de soudure ;
- Alimenter des circuits d'approvisionnement aboutissant aux marchés urbains et ruraux en vue d'en tirer une valeur économique. Les volumes et la diversité de produits concernés sont énormes. Les revenus générés et les sommes brassées apparaissent consistants.

2.3. Renforcement des capacités

La réussite d'un tel programme réside dans la synergie de tous les acteurs impliqués dans la mise en œuvre. A ce titre, l'Université cheikh Anta Diop (UCAD) de Dakar, le Ministère de la Jeunesse, la jeunesse de Tendouck, l'Association Sukyo Mahikary, participent chaque année au mois d'août à des camps de reboisement.

Autour de ces activités, avec l'apport de l'Université, un observatoire a été mis en place pour mesurer les impacts variés de la Grande Muraille sur le milieu.

Outre le Centre National de recherche Scientifique (CNRS) et l'Université de Dakar, des partenaires du monde de l'entreprise ont montré leur intérêt pour cette initiative. On retiendra, l'Institut Klorane, qui finance la production et la plantation de *Balanites aegyptiaca* et appui des thèses de jeunes chercheurs sénégalais dans la zone de la Grande Muraille Verte.

Depuis cinq ans, à la suite des camps citoyens de l'Université Cheikh Anta Diop, le village de Widou Thiengoly, l'un des principaux sites de la GMV accueille les manifestations organisées par l'Observatoire Homme Milieu (OHM) de Tessékéré en collaboration avec ses partenaires UCAD, CNRS.

Par ailleurs, un programme de l'UCAD dénommé Université d'Été est conçu pour apporter des réponses aux problèmes posés par le projet de la grande Muraille Verte en matière de bien-être des populations et de protection des écosystèmes du Ferlo.

Le caractère transdisciplinaire de la GMV est perçu également de par les différents profils d'étudiants provenant de diverses institutions académiques pour effectuer un stage à l'Agence dans le cadre de leur mémoire de fin d'études ou travaux de recherche.

De par le caractère pluri et interdisciplinaire et en raison de la vocation pour le développement socio-économique de la GMV, plusieurs études de faisabilité et diagnostics ont été effectués notamment :

- le diagnostic de la filière *Balanites* en 2013 ;
- l'étude sur la dynamique de la régénération de la végétation et à la mise en place d'un dispositif de suivi dans la zone GMV ;
- l'étude de faisabilité pour développer l'écotourisme dans l'aire d'action GMV ;
- le diagnostic de la filière apicole pour développer des activités génératrice de revenus.
- En matière de renforcement de capacités, une formation des acteurs apicoles et appui à la réalisation de ruchers test a été dispensée autour des jardins Polyvalents.

3. IMPACTS SOCIO ECONOMIQUES

Les activités développées dans les zones d'interventions de la GMV Sénégal, en particulier les différentes productions maraichères, fruitières et produits forestiers non ligneux à travers la diversification des sources (Jardins polyvalents villageois et la cueillette, valorisation fourragère etc.) ont eu des retombées socio-économiques remarquables pour les bénéficiaires :

- l'introduction de jardins polyvalents au Ferlo a fortement contribué à améliorer le quotidien des populations bénéficiaires de ces espaces aménagés pour les productions maraîchères et fruitières par le changement qualitatif du régime alimentaire des populations et renforcement de la sécurité alimentaire dans la zone mais aussi par l'augmentation des revenus et du pouvoir d'achat des femmes. Chaque jardin constitue en fait, un nœud nouveau au sein du système spatial, social, économique et politique que constitue son village d'implantation ;
- au niveau de Mbar toubab, Koyli Alpha Widou et Sakal, les populations se sont organisées en comité de gestion avec l'appui et l'encadrement des agents forestiers de ces localités. Des autorisations d'accès leur sont délivrées pour pouvoir récolter du fourrage dans les parcelles clôturées. Les premières parcelles reboisées puis clôturées quant à elles, sont devenues, grâce à la mise en défens, de véritables réserves fourragères ouvertes à l'occasion pour la récolte de paille. Ceci a limité la transhumance pour certaines familles, permettant une scolarisation plus soutenue des enfants. De plus, les récoltes ont permis la satisfaction des besoins domestiques en produits ligneux et non ligneux. A titre d'exemple la valorisation fourragère à Mbar Toubab a généré des recettes atteignant les 9 000 000 F CFA sur une période d'ouverture de 30 jours seulement à raison de 100 charrettes de fourrage récoltées par jour ;
- la valorisation des produits forestiers produits ligneux et non ligneux a permis d'une part, la satisfaction des besoins domestiques en ligneux et d'autre part, la récolte des produits Fruits de Balanites aegyptiaca est organisée par les populations locales sous l'encadrement de techniciens des Eaux et Forêts. A ce titre la production de 10 439 Kg de fruits de balanites récoltés a généré des recettes de 1 530 850 F CFA en 2014 et une valeur de 9 016 000 F CFA pour tous les produits forestiers en 2015 ;

les recettes générées à partir de la diversification des activités (Jardins polyvalents, cueillette etc.) ont induit l'apparition d'un nouveau leadership féminin et la mise en place d'une politique locale de microcrédit et d'un crédit revolving, offrant l'opportunité de diversification des activités (petit commerce, élevage de case...) ; sur le plan sanitaire, les populations de la zone de la Grande Muraille Verte ont pu bénéficier des consultations gratuites et la distribution de médicaments dans le cadre de l'université d'été organisée depuis cinq (05) ans grâce à un partenariat avec l'UCAD-OHM qui permet de par son volet médical, d'assurer une couverture sanitaire, aux populations de la zone de la Grande Muraille Verte.

4. AUTRES

Notons également la participation des communautés rurales à la réalisation des pare feux, par l'achat de carburant d'une valeur de 6 800 000 FCFA, depuis le démarrage des activités.

La mise place d'une Réserve Naturelle Communautaire de faune de 1000 ha dans le site du village de Koyli Alpha, commune de Mboula. Cette réserve devrait permettre le développement de l'écotourisme par la réintroduction d'espèces disparues de la zone.

5. FINANCEMENT ET PARTENARIATS DEVELOPPES

Le Gouvernement du Sénégal a commencé la mise en œuvre de sa composante GMV avec les ressources nationales mais d'autres pistes de financement externes sont à mobiliser auprès de la communauté internationale.

Concernant le développement des partenariats, l'Agence Nationale de la Grande Muraille Verte a signé des protocoles d'accord avec plusieurs institutions nationales à savoir :

- la Direction des Eaux, Forêts, Chasse et de la Conservation des Sols (DEFCCS) ;
- l'Institut des Sciences de l'Environnement (ISE),
- le Projet d'Appui à la Sécurité Alimentaire (PASA) Lou-Ma-Kaf ;
- l'Association Sukyo Mahikari ;
- l'Association Agir pour la protection de l'environnement ;
- le Centre de Suivi Ecologique (CSE)
- l'Institut Sénégalais de Recherche Agricoles (ISRA).

Depuis 2008, le programme de reboisement de la composante Sénégal de la GMV, est conduit avec plusieurs partenaires. A titre illustratif, plus de 1000 personnes sont mobilisées pour les plantations pour une superficie de 5000 ha dont 3300 ha de nouvelles plantations et 1700 ha de regarnis répartis dans les cinq communes que sont Syer, Tessékéré, Mboula, Labgar et Louguéré Thioly. C'est aussi le cas de :

- le Ministère de la Jeunesse qui mobilise plus 150 volontaires pendant quinze jours dans le cadre «des vacances citoyennes» ;
- l'Association «Sukyo Mahikari» avec des intervenants venant de différents pays d'Europe, d'Amérique, d'Asie et d'Afrique ;
- l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar (UCAD) qui s'est illustrée dans le cadre d'un programme dénommé Université d'été de Widou Thiengoly ;
- l'association « Planting together » regroupant diverses nationalités ;
- la jeunesse de Tendouck qui prend part à l'édifice de la GMV depuis 2010 ;
- les députés de l'Assemblée Nationale ont aussi séjourné à Widou pour participer au reboisement de la grande muraille verte ;

A cette diversité d'acteurs, il faut ajouter la présence des armées sénégalaises et françaises qui assurent à chaque fois une bonne partie de la logistique pendant toute la durée des activités de terrain et participent à la plantation.

6. CONTRAINTES

L'exécution du programme de la GMV est surtout confrontée à une insuffisance des ressources financières par rapport à l'immensité du défi pour la réalisation des activités de la GMV.

7. PERSPECTIVES POST 2015 (2016-2020)

Les Priorités de la GMV Sénégal pour la période 2016-2020 sont entre autres :

- la mise en place de la réserve de faunes ;
- la réalisation d'opérations techniques (Aménagement développement rural intégré, appui aux initiatives locales) ;
- la mise en place de fermes fourragères pour appuyer la production de lait ;
- le développement des différentes filières de produits locaux ;
- la formation, Sensibilisation, Communication ;
- la mobilisation, partenariat, Contribution à la main d'œuvre locale ;
- les études complémentaires de référence et de capitalisation (en matière socioéconomique, organisationnel, biophysique, cartographique, foncier...) ;
- l'appui à l'élaboration d'une charte des chantiers GMV ;
- le renforcement de la synergie entre les directions techniques (agriculture, élevage, hydraulique...) pour une mise en cohérence des programmes ;
- la mise en œuvre du contrat de performance 2016-2018 et du Plan Sénégal Émergent (PSE) ;
- la mise en œuvre des projets FLEUVE et « Action Contre la Désertification »

X. SOUDAN



Résumé

Les activités dans la zone de la Grande Muraille Verte sont principalement: Production de plantes (19 669 00 plantes), Restauration (85 000 ha), Protection de la régénération des Terrains (25 kilomètres carrés), Réalisation de pare-feu, Fixation de dunes de sable dans les états du nord; Collection d'eau de pluie pour les animaux. Dans la zone de la GMV, les activités de subsistance offrent des opportunités d'emploi aux populations rurales et contribuent à la réduction de la pauvreté. Ils participent à l'organisation d'associations de collectionneurs de gomme arabique pour améliorer la qualité de la gomme, la consolidation des femmes autour des activités communes des jardins maraîchers, la production végétale dans les forêts communautaires. Implication des chercheurs toujours sous la forme de conseils pour le développement de données ou le développement de méthodologies pour réaliser certaines activités telles que la récupération de l'eau, la conservation des sols ou autre. Centres d'éducation et de formation contribuant à la mise en œuvre de la GMV. Les perspectives sont la consolidation et l'augmentation des réalisations de la GMV et la synergie entre les parties prenantes et la mobilisation des financements.

1. CONTEXTE

La Grande Muraille verte pour le Sahara et le Sahel (GMV) visant à adresser la désertification, dégradation des terres et sécheresse au Sahara et au Sahel. Dans ce contexte, l'IGGWSS est soutenu par les parties prenantes à organisations régionales et internationales, institutions, nationales, autorités locales, communautés et société civile et développement partenaires.

Au Soudan, l'IGMVSS implique le développement des communautés locales à travers la mise en place d'une approche innovante et inclusive pour synergiser les actions dans la lutte contre désertification, restauration des terres et conservation de la biodiversité, développement de l'agriculture, de la sylviculture et du pastoralisme durable systèmes de production, le développement des infrastructures socio-économiques de base et de la richesse création par le revenu générateur activités afin de contribuer à un aliment stable sécurité et récupération de l'environnement durable économique la croissance.

La majorité des terres du Soudan est composée de vastes étendues de plaines arides interrompues par quelques chaînes de collines et de montagnes largement séparées. L'approvisionnement d'eau pourrait être assuré par trois sources principales, à savoir le réseau du Nil et ses affluents, les eaux souterraines et la collecte de l'eau de pluie. Le pays est caractérisé par une variété de végétation et de couvert végétal. La partie nord est caractérisée par la croissance de Salam nain (*Acacia ehrenbergiana*) sur les sols argileux et sableux appauvris, et Marakh (*Leptadenia*). *pyrotechnica*) et l'herbe vivace *Panicum turgidum* sur les dunes de sable. Sur le sol argileux dans la savane semi-désertique et pauvre au sud, la végétation arborée typique consiste en des peuplements d'acacias épineux (*Acacia millifera*, *A. raddiana*, *A. nubica*, *A. seyal* et *A. tortilis*). Ceux-ci sont actuellement

confinés aux oueds, où il y a suffisamment d'humidité pour soutenir leur croissance. La couche de végétation au sol, qui fournit le pâturage, s'est également détériorée au cours des années à cause du pâturage excessif et de la rupture du système traditionnel de gestion de l'utilisation des terres.

Au Soudan, les efforts du gouvernement pour lutter contre la désertification ont pris une mosaïque de programmes et de projets de gestion des ressources naturelles dans le but de démontrer le potentiel de la gestion durable des terres pour améliorer la sécurité alimentaire, améliorer les moyens de subsistance des communautés et renforcer la résilience au changement climatique. Il s'agit des modèles de gestion durable des terres et des eaux, de l'exploitation des eaux souterraines pour la régénération de la couverture végétale et de la production alimentaire, de la création de brise-vent autour des potentialités agricoles et résidentielles.

Cependant, le Soudan est confronté à de nombreux défis environnementaux, y compris la désertification et la dégradation des terres, la pollution de l'eau, la déforestation, l'érosion des sols et la détérioration de la biodiversité. Le changement climatique s'accélère au Soudan. Tous ces développements ont un impact négatif sérieux sur les moyens de subsistance des pauvres, en particulier ceux qui dépendent du RGN et de l'agriculture pluviale. Les longues guerres civiles au Soudan et dans les pays voisins et les changements démographiques rapides ont contribué directement ou indirectement à la dégradation de l'environnement. Certains conflits ont été enracinés dans des conflits sur la propriété et l'utilisation des ressources naturelles, par exemple l'affrontement des ressources par les agriculteurs et les pasteurs. L'incertitude sur la propriété et l'utilisation et les conflits qui en découlent conduisent à la dégradation de l'environnement.

1.1 Profil pays

Le Soudan est le troisième plus grand pays d'Afrique, situé dans le nord-est de l'Afrique. Il est ensemble du territoire couvre une superficie d'environ 1,9 million de km² et s'étend sur terre entre les latitudes 10 ° N et 23 ° N et les longitudes 21 ° 45 ° E et 38 ° 30 ° E, pouvant accueillir une population de 39 millions de personnes. C'est. Le territoire est bordé par la mer Rouge et sept pays africains (Érythrée, Éthiopie, Kenya, Afrique centrale, Tchad, Libye et Égypte). La structure de gouvernance du Soudan est composée d'un gouvernement fédéral, de 18 États et de 176 autorités locales. Chaque État a sa propre constitution, mais les gouvernements locaux sont régis par la Loi sur le gouvernement local (LLG), promulguée par le gouvernement fédéral. Les constitutions fédérales et étatiques et le LLG mettent l'accent sur le principe de l'autonomie des différents niveaux de gouvernement et la nécessité du respect mutuel de l'autonomie.

Comme dans d'autres pays du Sahel, les moyens de subsistance du Soudan dépendent fortement de l'environnement et des ressources naturelles à partir de la terre, de l'eau et de la végétation. On estime que l'agriculture (cultures, élevage et sylviculture) représente 35 à 40% du PIB (avec l'élevage jusqu'à 50% de la

production) et emploie plus de 80% de la population totale. L'agriculture pluviale traditionnelle représente 60 à 70% de la production agricole et est en grande partie une production de subsistance basée sur l'agriculture itinérante et l'élevage. La faune du Soudan présente une riche base de biodiversité en plus de ses riches ressources minérales. Cependant, la sécheresse, qui est un phénomène commun, aggravé par toute une gamme de pressions humaines, crée un état de vulnérabilité aux impacts climatiques dans le pays et une image troublante des risques de subsistance.

1.2. Zone d'intervention (tracé et emprise GMV)

Les différentes interventions est couvert dans la zone de terre sèche entre 100-400 mm / an départ avec Le FEM / BM a financé le Projet de gestion durable des ressources naturelles du Soudan (SSNRMP) dans trois États (Gezira , Kassala et White Nile). Le projet est de permettre aux communautés d'adopter l'amélioration des pratiques agricoles durables, la conservation de l'environnement et restauration de la biodiversité. L'extension future de ce projet sera mise en œuvre dans six États qui sont très touchés par la sécheresse et la désertification et où les moyens de subsistance des communautés locales devront être amélioré. Les États sont les suivants : Kordofan du Nord, du Darfour Nord, État Norther, du Nil, Khartoum et l'état de la mer Rouge.

La configuration de la GMV au Soudan est située au-dessus de la latitude 14 degrés nord, couvrant une superficie de 22 800 kilomètres carrés. Il s'étend d'ouest en est à environ 1520 km et 15 km de large, tel qu'il a été adopté par l'Union africaine (figure 19). C'est sous la forme d'activités de développement rural intégré qui visent à atteindre l'objectif de renforcement de la résilience face à la désertification, la sécheresse et la dégradation des terres (DDL). Ces activités comprennent la foresterie, les terres montagneuses, les zones protégées, la dégradation des terres, la désertification, la collecte et la collecte de l'eau, etc. L'engagement et l'implication des communautés locales assureront la participation de ces populations dans toutes les étapes. La protection et la récupération des zones endommagées. La population dans les zones ciblées par la GMV compte plus de 8 millions de personnes travaillant dans divers moyens de subsistance tels que l'agriculture, le nomadisme, la foresterie, l'apiculture, etc.

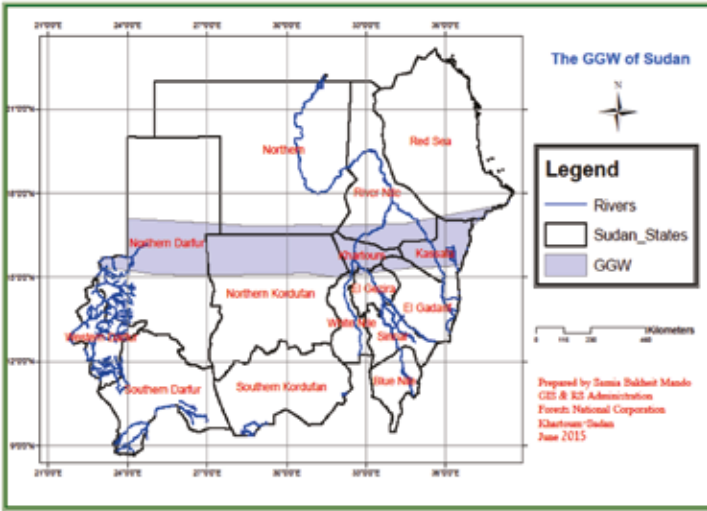


Fig. 19 : Tracé de la Grande Muraille Verte du Soudan

La GMVSS au Soudan a mené de différentes consultations et des séances de sensibilisation pour les différents intervenants des secteurs public et privé afin de refléter l'importance d'aborder les questions d'environnement et de réduire les risques de désertification. En collaboration avec les partenaires au développement a donné lieu à la mise en place de impulsée par les pays critères permettant de suivre et d'évaluer le progrès développement des fonctions de renforcement des capacités et l'amélioration des politiques, des programmes et des institutions intégration, dans le cadre de la priorité GGWSSI activités.

Priorité projets comprend la gestion durable des ressources naturelles Ressources avec des composants sur la foresterie, l'agriculture, l'élevage et la restauration des pâturages, en plus de l'amélioration de la récupération de l'eau.

1.3. Dispositif institutionnel et conceptuel de mise en œuvre

La convention de l'Agence Panafricaine de la Grande Muraille Verte a été ratifiée le 27 novembre 2011 par l'Assemblée Nationale.

L'Agence nationale de la Grande Muraille verte a été créée le 16 octobre 2010 et renouvelée en 2014.

2. APERÇU SUR LES PRINCIPALES RÉALISATIONS SUR LE TRACE GMV

2.1. Projet de gestion durable des ressources naturelles du Soudan (SSNRMP)

Le SSNRMP fait partie du Programme Sahel et Afrique de l'Ouest (SAWAP). Il a été approuvé par le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) en décembre 2013 et signé par le gouvernement du Soudan et la Banque mondiale en mars 2014 et est entré en vigueur en mai 2014 avec une date de clôture de juin 2019 et un budget de 7,73 millions de dollars.

Le SSNRMP est le seul projet à soutenir l'Initiative de la Grande Muraille Verte (IGMV) au Soudan. Il a été conceptuellement perçu comme couvrant des zones considérées comme prioritaires en ce qui concerne la dégradation des ressources naturelles. Il est situé dans trois états (Kassala, Gezira et Nil blanc), compris entre les isohyètes 100 mm / an et 400 mm / an la zone la plus affectée par le changement climatique. Cela signifie que lorsque l'on abordera la question de la désertification et de la dégradation des terres dans ces zones, les problèmes de ressources naturelles et de changement climatique devront être résolus. C'est là que la synergie entre l'UNCCD et la CCNUCC est possible et indispensable. À cet égard, toute action de lutte contre la désertification et la dégradation de l'environnement devrait permettre:

- Arrêter le rampement du désert et arrêter la dégradation des terres
- Soutenir la gestion durable des ressources naturelles
- Protéger la diversité biologique
- Contribuer à la durabilité environnementale
- Contribuer à la réduction de la pauvreté.

L'objectif de développement du SSNRMP est d'accroître l'adoption de pratiques de gestion durable des terres et des eaux (GDTE) dans des paysages ciblés. Les composants du projet sont les suivants:

- Cadre institutionnel et politique
- Gestion durable des pâturages, des forêts et de la biodiversité au niveau communautaire
- Gestion de projet, suivi et évaluation et sauvegarde

2.2. Progrès du SSNRMP et principales réalisations Pratiques GDT dans la zone terrestre adoptée dans 98% de la zone ciblée (104 000 ha)

- Superficie sous protection de la biodiversité 89% de la cible (17 400 ha)
- Bénéficiaires directs du projet 80% (27% de femmes) de la cible (50 000 ménages)

- Renforcement des capacités de 16 institutions (fédérales, étatiques et locales), par exemple SIG, télédétection, suivi et évaluation, approvisionnement, récupération de l'eau, plan d'action communautaire;
- Zone boisée 89% de la cible (17 400 ha)
- Forêt classée par le projet 100% (2 400 ha);
- Superficie totale des parcours réhabilitée à 63% (objectif: 1 000 ha);
- Les plans de gestion du paysage incorporant la GDDR et les pratiques de conservation de la biodiversité conçues et en cours de mise en œuvre 114% (plans cibles 7);
- Le projet SSNRMP a fait l'objet de 5 missions d'évaluation par la Banque mondiale, la dernière en date (29 nov. - 8 décembre 2017) ayant jugé le projet satisfaisant (Planche 15).



Photo 37 : Production plants



Photo 38 Activités forestières



Photo 39 : Renforcement de capacités

PLANCHE N°15 : Principales réalisations Les activités de la GMV

2.3. RÉALISATIONS SUR LA RÉCUPÉRATION D'EAU AU COURS DE LA PÉRIODE (2010-2016)

Au cours de la période 2010-2016, le DIU a mis en œuvre 741 projets répartis dans tous les États du Soudan et inclut des barrages, des excavations et des puits, récupéré 125,5 millions de m³ d'eau de pluie qui s'ajoutent aux autres projets de services d'eau.

Les détails de ces projets sont résumés comme suit :

1. Excavations: Mise en place de 448 Haffirs d'une capacité totale de 25,15 millions de m³
2. La mise en place du barrage 28 (17 nouvelles et 11 réhabilitations) d'une capacité totale de 89,175 millions de m³ .
3. Puits: La mise en place du nombre de 277 puits. (Pour la seule année 2016, le nombre de puits forés s'élève à 200 puits dans divers États du Soudan et la

production annuelle est estimée à environ 14,4 millions de m³).

3. IMPACTS SOCIOECONOMIQUES

Les activités de la GMV ont permis de créer de nombreux emplois pour les populations rurales et de contribuer à la réduction de la pauvreté. Ils ont abouti à l'organisation d'associations de collectionneurs de gomme arabique pour améliorer la qualité de la gomme et le revenu des femmes. La consolidation des relations sociales autour des activités communes de maraîchage, la production végétale dans les forêts communautaires.

4. RENFORCEMENT DES CAPACITÉS: COURS DE FORMATION, CONFÉRENCES ET ATELIERS

Bénéficiaires externes: 49 et 1667 bénéficiaires internes

- Etudes techniques
- Cadres politiques, renforcement des capacités,
- évaluation des besoins,
- gestion des ressources naturelles,
- gestion intégrée des terres,
- récupération de l'eau, biodiversité,
- évaluation de la faune , water harvesting, biodiversity, assessment of wildlife à traduire...

5. FINANCEMENT ET PARTENARIATS DÉVELOPPÉS (ACD)

La principale source de financement de la GMV est le budget national.

Le financement des partenaires est :

- 7,73 millions de dollars US de subvention du FEM pour la gestion de projet de ressources naturelles au Soudan, dont le démarrage a eu lieu le 15 mai 2014. Ce projet couvre les États de Kassala ,Gazera et le Nil blanc. Les réalisations ont été axées sur la réhabilitation des forêts, des terrains de parcours, des zones protégées, des zones de protection de la faune, des activités vivantes, de la collecte de l'eau et du renforcement des capacités. Une subvention supplémentaire de 8 millions de dollars américains du FEM a permis d'étendre le projet à trois autres États ;
- 4 millions de dollars EU pour le Projet intégré de séquestration du carbone du Soudan par le FIDA. Il a déjà été en vigueur depuis mai 2015 ;
- 3 millions de dollars EU du FEM dans le cadre du projet pilote REDD ;

Ces projets sont également soutenus par le Ministère des finances et de l'économie nationale sous la forme d'une composante locale.

6. CONTRAINTES

Sudan after the separation of the Southern Sudan is considered as a dry area. It is a very big country (18 States), the implementation GGW needs more projects to cover this huge areas, taking into consideration that Sudan suffering from drought and desertification.

7. PERSPECTIVES

Le plan d'action IGMV-Soudan pour la lutte contre la désertification (IGMV-SAP):

L'IGMV-SAP est un programme complet de lutte contre la désertification qui s'inscrit dans les grands problèmes de la lutte contre la désertification, notamment:

- Mesures de prévention mises en œuvre dans les zones arides productives qui ne sont pas encore dégradées.
- Les mesures correctives qui sont mises en œuvre dans les zones arides productives qui sont modérément affectées par la désertification.
- Mesures de réhabilitation mettant en œuvre des programmes complets de mesures de réhabilitation directe dans toutes les zones arides productives.
- Les domaines prioritaires du programme

Les domaines prioritaires du programme sont les suivants:

- La création de l'Organe national de coordination (Agence nationale IGMV) qui devrait assumer la responsabilité de la coordination des différents programmes et définir les domaines prioritaires à traiter. Cet organe de coordination résoudra le problème de la structure de la NDDCU et la fera passer d'une petite section relevant du sous-secrétaire du ministre de l'agriculture et des forêts au secrétariat de l'agence nationale de l'IGMV.
- La création du Fonds national de lutte contre la désertification (FND) qui devrait mobiliser les ressources et obtenir des fonds pour les programmes et projets prioritaires dans tous les États touchés.
- L'intégration de l'IGMV-SAP dans les principales stratégies et plans du gouvernement, en particulier ceux des ODD tels que la réduction de la pauvreté. L'Agence nationale de l'IGMV devrait être un point focal pour toutes les stratégies qui requièrent un très haut niveau d'engagement politique et de soutien.
- Programmes et activités liés au renforcement des capacités et au développement des ressources humaines, tels que la sensibilisation du public à l'environnement, la promotion et le développement de sources d'énergie renouvelables alternatives.

- Programmes et activités liés aux domaines prioritaires des programmes au niveau des États.
- Projets pilotes
- Le savoir traditionnel et son impact sur le maintien des moyens de subsistance des communautés affectées.
- Recherche sur la désertification

Prochaines étapes

1. Projet BRIDGES développé dans le cadre du Programme de partenariat FAO-Turquie pour la foresterie en faveur de la GMV (budget 3 millions USD, Érythrée, Mauritanie et Soudan).

L'accès aux institutions financières a été affecté par la sanction économique unilatérale imposée au Soudan par les États-Unis pour la période de septembre 1997 à octobre 2017 (par exemple, IDDRSI, PDDAA et PNIA).

2. Bien que les fonds fournis par le SSNRMP aient été limités, leur impact est considérable;

- Bonne pratique 5 réussites sur différents domaines réalisés par le projet qui peuvent être reproduits à plus grande échelle et servir de bonne publicité pour les donateurs;
- Des fonds supplémentaires de 5,5 millions USD fournis par le FEM pour la phase II ajoutant 3 nouveaux États;

3. Création de l'agence nationale de la GMV au Soudan;

4. Le renforcement de la participation du secteur privé;

5. Projet de boisement en gomme arabique par le secteur privé et la communauté

6. BIONAS BITC- Accord de partenariat entre le gouvernement soudanais et la réhabilitation de 500 000 ha de jatropha et de gomme arabique

7. Assurer le financement de 7 projets soumis à l'atelier multipartite, tenu à Abidjan en octobre 2017, en préparation d'une table ronde des partenaires financiers et techniques qui sera organisée en marge du Sommet des Chefs d'Etat de l'APGMV ;

- des projets dans les domaines de DDLD / SNRM / réhabilitation de la ceinture de gomme / moyens de subsistance intégrés; Bénéficiaires: 100 000 ménages; Budget 22 Million USD
- Un projet de centre régional d'observation (CRO) pour desservir la GMV (budget 1,7 million USD).

CONCLUSION

Mise en œuvre des priorités de l'IGMV-SAP telles que la mise en place de l'organe national de coordination, la mise en place du fonds national de désertification et l'intégration de l'IGMV-SAP dans les programmes nationaux de développement dans le centre et les états.

Sensibiliser au niveau communautaire pour réussir leur participation et leur implication dans la lutte contre la désertification.

Chaque État devrait trouver un fonds spécial pour mettre en œuvre l'IGMV-SAP sur ses territoires.

Chaque État devrait élaborer une législation et / ou appliquer des lois interdisant la surexploitation des ressources naturelles et encourager la protection et la conservation des ressources naturelles terrestres.

Sensibiliser et renforcer les capacités des institutions et des organisations qui s'occupent des ressources naturelles.

Les connaissances traditionnelles et la recherche devraient être orientées dans chaque Etat pour résoudre le problème de la désertification.

Le suivi de l'état de la désertification nécessite un travail en réseau avec différentes institutions et organisations, ainsi que le renforcement des capacités et le partage d'informations. Il est donc recommandé de créer d'urgence un réseau entre les États et le centre et les organisations concernées.

XI. TCHAD



Résumé analytique

Au Tchad, les réalisations ont porté sur la création de (06) grandes pépinières avec une production de plants plus d'un million (1 000 000) de plants toutes espèces confondues ; le reboisement de 994 ha et la fixation de dunes sur plus de 12 000 ha dans les régions du Lac et du Kanem, la mise en défens de 1 787 ha pour une RNA et l'installation des systèmes d'irrigation sur des exploitations familiales de 900 m². La promotion des AGR a engendré des retombées socio-économiques conséquentes en faveur des femmes et le développement de microprojets a permis la création de 3070 emplois ainsi que la fixation des jeunes. Il faut aussi noter l'amélioration des filières porteuses comme les dattes et l'intérêt manifeste du secteur privé. Les perspectives sont la Recherche de ressources additionnelles, l'Opérationnalisation de l'Alliance GMV, l'investissement dans la recherche fondamentale et appliquée autour de la GMV, le développement d'une stratégie de communication et de plaidoyer pour une forte implication des décideurs et PTF.

1. CONTEXTE

Depuis bientôt cinq décennies, le Tchad à l'instar des pays africains de l'espace saharo-sahélien fait face aux effets néfastes de changement climatique qui provoquent une dégradation accélérée des terres et de la biodiversité avec comme conséquences la disparition du couvert végétal, la baisse du niveau de la production agricole et fourragère et leur cortège d'insécurité alimentaire, de famine, de malnutrition, de migration humaine et animale y compris la faune sauvage. L'ampleur de ce phénomène nécessite des actions de grande envergure. Face à cette situation, plusieurs initiatives au niveau du pays ont été prises à travers des programmes et projets pour renverser la tendance. Mais, les résultats obtenus jusque-là sont en deçà des espérances. C'est dans cette optique que le Tchad s'est engagé dans la dynamique de l'Initiative Grande Muraille Verte pour le Sahel et le Sahara (IGMVSS) dont l'objectif global est la lutte contre la désertification et la contribution au renforcement des capacités d'adaptation et de résilience des Communautés et Populations locales face au Changement climatique.

Au Tchad la mise en œuvre de l'IGMVSS à travers l'Agence Nationale s'inscrit dans une dynamique de complémentarité des interventions pour l'atteinte des objectifs de valorisation des ressources naturelles, de protection de l'environnement, de l'augmentation de la production agricole, du renforcement des infrastructures sociales de base, permettant la réduction de la pauvreté.

1.1 Profil pays

Le Tchad est un pays enclavé d'une superficie de 1 284 000 km² situé au cœur de l'Afrique est subdivisé en 23 régions administratives y compris la ville de N'Djamena et 63 départements. Il est situé au sud de la Libye, à l'est du Niger, Nigeria, et du Cameroun et au Nord de la République centrafricaine et à l'Ouest du Soudan. Peuplé d'environ 11.039.873 d'habitants (RGPH 2009) avec un taux annuel

moyen d'accroissement intercensitaire de 3,6 %, soit un doublement potentiel de la population en moins de 20 ans. Tenant compte de cette projection, la population actuelle du Tchad est estimée à 13 821 921 habitants en 2016.

Pays continental, le Tchad comprend trois grandes zones agroclimatiques du nord au sud : (i) La zone saharienne au Nord couvrant près de 47% de la superficie totale du pays est caractérisée par une pluviométrie irrégulière < 300 mm ; (ii) La zone sahélienne où la pluviométrie est comprise entre 300 et 600 mm/an au centre du pays. Elle couvre environ 28% de la superficie totale et sa population représente 51% de la population totale ; (iii) La zone soudanienne, caractérisée par une pluviométrie supérieure à 600 mm/an (et atteignant parfois 1 200 mm vers la pointe Sud), occupant 25% de la superficie totale.

La moyenne pluviométrique du pays est d'environ 322 mm/an, inégalement répartie sur l'étendue du territoire. Le Tchad dispose des terres cultivables estimées à 19 millions d'ha (Vaïdjoua, 2003) et la superficie cultivée était évalué à environ 3.63 millions d'ha en 2002, soit moins de 3% de la superficie totale du pays et environ 15% de la superficie cultivable, dont 3.60 millions d'ha en terres arables et 0.03 million en cultures permanentes.

Les ressources forestières sont estimées à 32.4 millions d'ha soit 25% de la superficie du pays. Les formations végétales sont composées de 0.6 million d'ha de forêts classées, 0.4 million d'ha de parcs nationaux et 11.1 millions d'ha de réserves forestières. Le pays accuse une dégradation des terres de l'ordre de 140 000 ha/an.

1.2 Zone d'intervention

Le tracé de la Grande Muraille Verte du Tchad est situé dans la portion du territoire national située entre l'isohyète 100 mm et 400 mm. La longueur de ce tracé est d'environ 2000 Km composé de deux bretelles (pour mieux couvrir la zone sensible) sur une largeur moyenne de 15 km. La zone d'intervention de la GMV couvre huit (08) régions administratives (Batha, Bahr El Ghazal, Borkou, Ennedi Est, Ennedi Ouest, Kanem, Lac, Wadi Fira). Mais, avec les études sur les potentialités et la caractérisation de la zone d'intervention réalisées entre 2015 à 2016, le nouveau tracé qui est proposé pour adoption touchera aussi la région du Ouaddaï, ce qui fera en tout neuf (9) régions (Fig.20). L'emprise de la GMV regorge une richesse floristique d'une dizaine d'espèces réparties entre six (6) familles : Asclepidiaceae, Balenitaceae, Mimosaceae, Arecaceae, Capparaceae, Rhamnaceae.

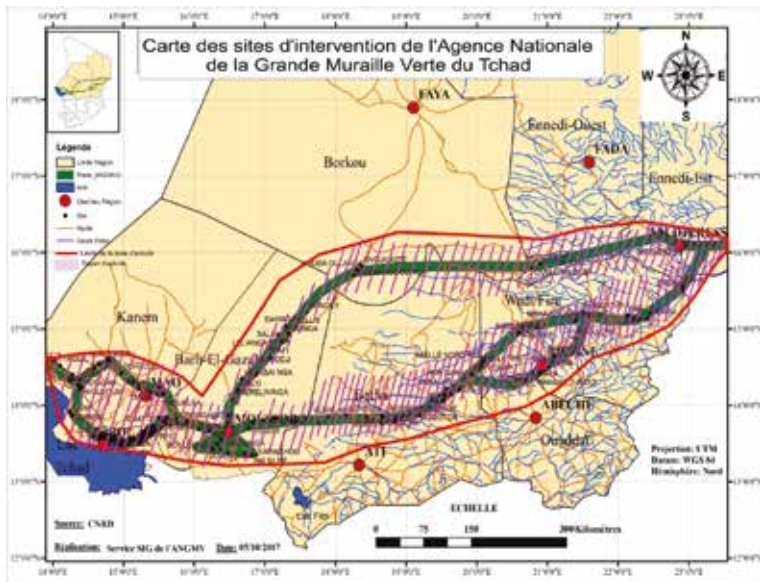


Fig. 20 : Tracé national de la GMV au Tchad

Le peuplement de la zone d'emprise de la GMV est de faible densité. Selon le recensement général de la population et de l'habitat (RGPH2, 2009), la population dans la zone d'emprise de la GMV est de 2.359.658 d'habitants dont la répartition est définie dans le tableau 22 ci dessous.

Régions	Sédentaires		Nomades (%)	Urbains	Ruraux	Total
	masculin	féminin				
Batha	253706	273325	7,1	71668	455363	527031
Bahr El Ghazal	140128	120737	48,6	30972	229893	260865
Borkou	51892	45359	8,6	33436	63815	97251
Kanem	172172	182431	2,8	36396	318207	354603
Lac	227290	224079	3,6	11228	440141	451369
Ennedi	95172	78434	16,0	10152	163454	173606
Wadi Fira	237735	257198	3,2	67361	427572	494 933
Total	1126203	1181563	12,84	261213	2098445	2359658

Tableau 22 : Population dans la zone du tracé

Source : INSEED, RGPH2, 2009

1.3 Aspects institutionnels

- Création de l'ANGMV

L'article 5 relatif à la convention portant création de l'Agence Panafricaine de la Grande Muraille Verte, stipule que : « dans le cadre de l'application de la Convention, l'APGMV est relayée au niveau de chaque pays par une structure nationale créée conformément à la législation interne avec la mission d'entreprendre la réalisation de la Grande Muraille Verte ». A cet effet, le Tchad a créé et institué l'Agence Nationale de la Grande Muraille Verte (ANGMV) par Ordonnance N°004/PR/2012 du 06 février 2012 et ratifiée par la Loi N°03 du 23 avril 2012. L'Agence Nationale de la Grande Muraille Verte (ANGMV), placée sous la tutelle du Ministère en charge de l'Environnement et est dotée d'une personnalité morale et d'une autonomie financière et de gestion.

- Organisation administrative et fonctionnelle de l'ANGMV

L'Agence Nationale de la Grande Muraille Verte (ANGMV) dispose de deux (2) instances statutaires à savoir le Conseil d'Administration et la Direction Générale. Le Conseil d'Administration est l'organe suprême de prise des décisions créée par Décret N°895/PR/PM/MERH/2012 du 04 juin 2012 déterminant les modalités d'organisation et de fonctionnement de l'ANGMV. Le Conseil d'Administration de l'ANGMV a pour mission principale l'orientation et le suivi de l'exécution, notamment l'adoption du plan des activités, de l'organigramme, du programme et le rapport d'activités. Par ailleurs, il approuve le budget, les dons et legs, les comptes financiers, les manuels d'exécution, les règles de fonctionnement de l'Agence ainsi que le régime financier et comptable. Le Conseil d'Administration est composé de dix huit (18) membres désignés par l'Arrêté N°3860 du 14 août 2012 /PM/MERH/2012 portant nomination des membres du Conseil d'Administration de l'Agence. La Direction Générale est l'Organe d'exécution des décisions et de mise en œuvre des activités créée par Décret N°895/PR/PM/MERH/2012 du 04 juin 2012 déterminant les modalités d'organisation et de fonctionnement de l'ANGMV. L'Agence est placée sous l'autorité d'un Directeur Général nommé par Décret et choisi parmi les fonctionnaires de la catégorie A du Ministère en charge de l'environnement.

Conformément à l'organigramme adopté par le Conseil d'Administration, la Direction Générale comprend :

- Une Direction des Opérations Techniques et Scientifiques ;
- Une Direction de la Planification, du Suivi –évaluation et du Système d'Information Géographique ;
- Le Service Administratif, Financier et Comptable ;
- Les Bureaux des Antennes régionales.

En vue d'assurer la régularité et la sincérité des aspects techniques et scientifiques

que traite l'ANGMV, il est mis en place un Comité Scientifique et Technique (CST) qui est un organe consultatif pour la cohérence dans les interventions. Il est composé de quatorze (14) membres désignés parmi les personnalités nationales ou étrangères selon leur compétence scientifique technique et administratives. Ceci compte tenu de ce qu'une multitude de disciplines et d'expériences seront sollicitées dans la mise en œuvre de la GMV.

2. APERÇU SUR LES ACTIVITES REALISEES

Divers programmes et projets de résilience ont été développés et mis en œuvre dans le cadre de la GMV. Les activités de l'ANGMV ont été entreprises dans les Régions du Lac, du Kanem, du Borkou et de l'Ennedi Est. Ces activités sont réalisées avec les subventions de l'Etat et l'appui des partenaires techniques et financiers.

2.1 Activités opérationnelles

Au titre des années 2012 à 2017, les activités opérationnelles réalisées sur les ressources des partenaires extérieurs et de l'État tchadiens se résument comme suit :

2.1.1 Cartographie et caractérisation de la zone d'intervention

Dans le but d'une meilleure connaissance du contexte local, la définition de la situation de référence et la planification judicieuse des interventions et le système de suivi, diverses activités ont été menées. Ces activités ont porté sur la production de neuf cartes thématiques d'aménagement géo-référencées d'occupation du sol dont un (1) par site (village) en commun accord avec les communautés concernées. Il s'agit de la cartographie des villages des régions suivants :

- Région du Kanem : les sites de Fouo, Barraha, Badianga, Blah Toukouli, Tafet Fouskey, Tafet 2 ;
- Région du Lac : site de Tall ;
- Région du Barh El Ghazal : site de Efeta ;
- Région du Borkou : site de Kouba Olanga ;
- Région de l'Ennedi Est : site de Karyari.

Par ailleurs de 2012 à 2017 dans la région du Kanem il a été conclu six (6) mémorandums d'entente dans six (6) villages d'intervention qui sont Blah Toukouli, Tafet Fouskey, Tafet 2, Badianga, Barraha et Fouo.

Réalisation des études et autres documents de référence

Diverses études ont été réalisées. Ce sont notamment :

- La réalisation d'une étude de faisabilité sur la promotion de la culture du palmier projet dattier au Sahel sur initiative de l'APGMV et la Banque Islamique de Développement (BID), le Royaume de l'Arabie Saoudite et les Emirats Arabes Unis;

- Réalisation d'une étude de faisabilité en 2015 sur les systèmes agroforestiers adaptés au contexte local et la situation de référence dans le tracé national de GMV au Tchad grâce aux subventions de l'État et l'appui du Bureau de la Représentation nationale de la FAO au Tchad ;
- Elaboration des documents de stratégie nationale quinquennale (2013-2017) harmonisée à celle de l'Agence Panafricaine (2011-2015) et de celui de la mobilisation des ressources avec l'appui de la FAO ;
- Réalisation et documentation de la situation de référence du projet Front Local Environnemental pour une Union Verte (FLEUVE) en 2016 mis en œuvre dans la Région du Kanem.

2.1.2 Conduite des travaux techniques pilotes de gestion de terroir et d'amélioration du système de production

Les réalisations ont porté sur :

a) Travaux techniques pilotes de gestion de terroir

L'ANGMV actuellement met en œuvre dans les Régions du Kanem, du Lac, du Borkou, du Bahr El Ghazal de l'Ennedi Est des travaux pilotes de gestion durable des terroirs et des terres à travers des techniques et technologies comme la fixation primaire ou mécanique des dunes de sable, la fixation secondaire ou le reboisement, la Régénération Nationale Assistée, de l'agroforesterie, les techniques de CES/DRS, etc (Tableau 23).

- La production des plants : Six (6) différentes pépinières centrales de grande capacité (en moyenne 1.000.000 de plant) dotées de tous les équipements et infrastructures nécessaires sont créées dans cinq (5) régions pilotes. Ainsi, depuis 2012 à nos jours (2017) un total 1.103.856 de plants ont été produits (Tableau 24). Ce sont essentiellement : *Acacia tortilis*, *Perkinsonia aculaeta*, *Prosopis chilensis*, *Acacia mellifera*, *Zizyphus mauritiana*, *Prosopis juliflora*, *Acacia senegal* et *Balanites aegyptiaca* (photo).
- La Régénération Naturelle Assistée : la Régénération Naturelle Assistée (RNA) des espèces forestières et fourragères ligneuses et non ligneuses dans la zone d'intervention du projet consiste à mettre en défens un espace par l'installation de clôture avec les matériaux durables (grillages et barbelés), des matériaux locaux ou pour une mise en défens conventionnelle portée par les communautés pour elles-mêmes. De 2012 à 2017 environ 1819 ha ont été mis en défens.
- Le reboisement des plants : compte tenu du contexte du sahel qui ne favorise pas le semis direct des graines, l'ANGMV privilégie la mise en terre des plants produits préalablement en pépinière (Planches 16). Ainsi de 2012 à 2016, environ 994 ha de périmètres ont été plantés, soit environ 618 809 plants mis en terres. Ce qui représente 65% de la production totale des années considérées.

- La fixation mécanique ou physique des dunes : Durant les années 2012 à 2016, l'ANGMV a pu installer environ 12.755 ha de palissades sur des dunes qui menacent dangereusement les zones de production, les zones d'habitation, des périmètres de plantation, etc. les travaux de fixation des dunes empêchent le dépalcement du sable pendant un temps suffisant permettant l'établissement de la végétation naturelle ou la fixation des arbres plantés.



Photo 40 : Sensibilisation,



Photo 41 : Production de plants



Photo 42 : Reboisement

Planche 16 : Activités de gestion durable des terroirs et des terres

ANNEES	SUPERFICIES RECUPEREES (ha)	REGIONS	OBSERVATIONS
2013	11746,9	Kanem et Lac Tchad	ANGMV, PNSA
2014	1 992	Kanem, Lac, Bahr El-Ghazal, Borkou	ANGMV, PNSA
2015	593,00	Kanem, Lac, Barh El-Ghazal et Ennedi Est	ANGMV, PNSA, FSE
2016	1 236,00	Kanem, Lac, Ennedi Est	ANGM, FSE, SOS Sahel, FLEUVE et FAO
Total	15 568		

Tableau 23 : Situation des superficies de terres dégradées récupérées de 2013 à 2016 (ANGMV-Tchad)

La récupération des terres dans le contexte du Tchad est constituée d'une série d'activités combinant plusieurs techniques et technologies de Gestion Durable des Terres. Ainsi, les 15 568 ha des terres récupérées (Tableau 19) entre 2013 et 2016 sont constituées de :

- L'installation des palissades à base des rameaux de palmier et d'autres branchages pour la fixation mécanique des dunes ;
- La plantation des espèces d'arbre forestière à haute valeur écologique et économique dans les périmètres de fixation des dunes et des périmètres de plantation ;

- La mise en défens d'aires écologiques dégradées ou menacées de dégradation par des facteurs naturels ou par l'effet d'activités humaines.

Toutes ces pratiques combinées ont contribué à récupérer sensiblement des vastes étendues dans les cinq (5) régions pilotes et à améliorer l'état de la couverture végétale, protéger les espèces de flore ou de faune menacées de disparition et les leurs habitats naturels

Année	Production de plants produits	Reboisement (ha)	Longueur	Taux moyen de reprise (%)
			(km) haies vives	
2012	50 000	0	0	
2013	701 756	412	22	75%
2014	75 000	88	5	65%
2015	109100	476	32	60%
2016	6000	17,5	1	60%
2017	162000	-		
TOTAL GENERAL	1 103 856	994	61	65%

Tableau 24 : Production de plants, reboisement et mise en place de haies vives dans la zone de la GMV (Tchad)

Le processus de production des plants va de l'acquisition des intrants (pots, substrats, semences, etc.) et autres qui entrent dans la production des plants. Les espèces produites le plus souvent sont entre autres : *Acacia tortilis*, *Parkinsonia aculaeta*, *Prosopis chilensis*, *Acacia mellifera*, *Zizyphus mauritiana*, *Prosopis juliflora*, *Acacia Sénégal*, *Balanites aegyptiaca*; ainsi que quelques eucalyptus. A cela, il faut ajouter dernièrement l'introduction du *Moringa*.

b) Amélioration et gestion durable des systèmes de production agricole

L'ANGMV a entrepris les réalisations concrètes de cette activité à partir de l'année 2014 avec les résultats suivants :

- La mise en exploitation de 8.326 m² d'espace agricole dans le ouadi d'Andra (Kanem) au profit de 94 producteurs repartis en sept (07) groupements ;
- L'appui technique et l'alimentation en eau sur des parcelles familiales respectivement de 500 m² et 400 m² dans le Ouadi de Barrah (Région du Kanem).
- La mise en terre de cinq cent (500) pieds de palmiers dattiers dans une parcelle de 12 ha aménagée à Koubba Oulanga (Borkou).

c) Promotion de l'élevage

Dans le domaine de l'élevage, les interventions de l'Agence ont porté sur la réalisation de deux points d'eau pour l'abreuvement des animaux à Kouba Oulanga (Région du Borkou) et à Fouo (Région du Kanem). A cela, il faut ajouter la construction des meules de pailles dans la Région du Bahr El Ghazal.

2.1.3 Développement des infrastructures socioéconomiques de base et gouvernance locale

Ces activités permettent d'assurer les conditions nécessaires pour un développement intégral et harmonieux. Elles comprennent notamment :

a) Les Activités Génératrices des Revenus (AGR)

Dans la région du Kanem, un groupement utilise les intrants forestiers, les infrastructures, les équipements mis en place par l'ANGMV pour la production des plants moyennant un rachat des plants produits. Le prix versé au groupement qui était de 75 fcfa par plant produit et revendu correspond aux coûts de la main d'œuvre déployée pour la production desdits plants. Ainsi, à la fin de la campagne de production de l'année 2014-2014, le groupement a pu vendre au total 64.000 plants et encaisser 4.800.000 francs CFA. Ce qui permet aux membres du groupement d'améliorer relativement leur niveau de vie.

b) L'accès aux besoins domestiques et aux services socio-économiques de base

Ces besoins sont recueillis au cours des séances de diagnostics participatifs, des études de situation de référence réalisées. Ainsi, de 2012 à 2016 un accent particulier a été porté sur la construction et la réhabilitation des points d'eau potables. Ce sont notamment:

- Réhabilitation d'un château d'eau pour les communautés à Kouba Olanga (Borkou) ;
- Réalisation de deux (2) nouveaux forages PMH et la réalisation de deux (2) anciens. A cela, il faut ajouter la construction d'un mini château d'eau avec multiple bornes fontaines publiques dans quatre (4) villages de la région du Kanem à savoir : Blah Toukouli, Barrah 1 et 2 et Fouo.

La Gestion efficace de ces infrastructures socioéconomiques de base réalisée est assurée par un comité de gestion.

2.2. Développement communautaire

L'ANGMV a appuyé l'élaboration de cinq (5) plans de développement locaux à l'horizon quinquennal dans quatre (4) des huit (8) Régions administratives que comprend le tracé national de la GMV afin de faciliter le retour aux terroirs par le développement d'une bonne gouvernance locale. Il s'agit des plans de développement de Garangou

(région du Lac), de Barrah et Fouo (région du Kanem), Efeta dans la région du Bahr El Ghazal, de Kouba Olanga dans la région du Borkou.

2.3. Renforcement des capacités

Le programme mis en œuvre durant l'exercice 2012 à 2016 est la « Formation, perfectionnement et échanges ». Dans le cadre la formation et le perfectionnement, l'Agence a procédé au financement de jeunes chercheurs et le renforcement des capacités de son personnel.

2.3.1 Perfectionnement

Dans le cadre du soutien à la formation universitaire et doctorale, l'Agence Nationale de la Grande Muraille Verte a accueilli dix (10) étudiants et des jeunes diplômés en stage académique et de perfectionnement venant des instituts supérieurs en science et technologie de l'environnement. L'Agence a également appuyé une Doctorante à l'Université Cheick Anta Diop de Dakar (Sénégal) bénéficiaire en 2014 d'un contrat d'appui-recherche accordé par l'APGMV. Ses travaux ont porté sur la caractérisation des unités morpho pédologiques sur le tracé de la Grande Muraille Verte au Tchad.

2.3.2. Echanges

En ce qui concerne les d'échanges d'expériences, l'Agence a pris part à plusieurs rencontres au niveau national et international notamment :

- Voyages d'échange au cours de l'année 2014 en Israël dans le cadre de l'amélioration de la stratégie de diversification et d'intensification des productions agricoles;
- Voyage de Bonn en Allemagne pour une rencontre d'échanges avec le Comité de gestion du Mécanisme Mondial dans le cadre du projet « FLEUVE » en 2014 ;
- Organisation de la Semaine Africaine des Terres Arides (SATA), deuxième édition à Ndjamena (Tchad), en collaboration avec la Commission de l'Union Africaine (25 au 29 août 2014) ;
- Echanges d'expériences sur la lutte contre la désertification, tenue à Konya en Turquie du 3-8 Juillet 2017 ;
- Formation internationale sur les technologies de lutte contre les désertifications, organisées par l'Institut de Xinjiang pour l'Ecologie et la Géographie parrainés par l'Académie Chinoise des Sciences à Urumqi, République Populaire de Chine, du 30 juillet au 12 août 2017.

2.3.3. Formations

L'ANGMV déploie un grand effort dans le renforcement des capacités des acteurs et des structures à la base par un travail de diagnostic participatif et l'appui à l'élaboration des Plans de Développement Locaux (PDL). Ainsi le Service d'Encadrement et de la Formation Communautaire a réalisé des formations en faveur des organisations communautaires des sites pilotes actuellement en exploitation. Les formations (Tableau 25) ont porté sur les thématiques suivantes :

- Techniques de production des plants pour 100 Pépiniéristes communautaires ;
- Techniques d'installation des palissades et d'entretien des plants en faveur 400 ouvriers qualifiés ;
- Itinéraires techniques de production maraichère et phoenicoles en faveur 150 producteurs;
- Formation sur le Logiciel ArcSIG, la manipulation du traceur/imprimante A0 multifonction pendant cinq (05) en faveur de 07 cadres (mai 2014)

Année	Agents	Pépiniéristes	Producteurs	ouvriers qualifiés	producteurs	suivi-évaluation (cadre et agents)
2012		25			0	0
2013	7	50	100	175	100	0
2014		25	50	115	50	0
2015				110		1
2016						2
TOTAL	7	100	150	400	150	3

Tableau 25 : Bilan des formations effectuées entre 2012 et 2016 (Tchad)

3. IMPACTS SOCIO ECONOMIQUES

Il convient de noter que les effets ressentis des programmes mis en œuvre par l'ANGMV sont d'abord écologiques puis socio-économiques :

• Impacts sur le plan écologique :

Les travaux de fixation des dunes ont entraîné une contribution significative dans la stabilisation des dunes qui progressent sur le Lac Tchad. Par ailleurs, les ouadis qui sont les principales zones de production agricole et pastorale sont protégés et cela permet de maintenir les superficies cultivables. En outre, les plantations d'espèces à haute valeur pastorale et économique (Acacia, Balanites, Zizyphus)

permettent d'améliorer la production fourragère mais aussi une augmentation de la séquestration de carbone, en plus de la fixation d'azote qui pourra améliorer les 15 568 ha des sols ainsi protégés et récupérés.

• **Impacts sur le plan socio-économique :**

Les réalisations de la GMV par la création d'emploi et l'installation de conditions favorables pour les activités de productions ont contribué au maintien dans les terroirs des jeunes qui partaient jadis vers les métropoles à la recherche d'un mieux-être. Aussi les activités génératrices des revenus développées notamment en faveur des femmes ainsi que les microprojets d'agriculture et de foresterie mis en œuvre ont permis d'améliorer les revenus des membres des groupements, notamment celui de Barrah qui a pu encaisser 4.800.000 en une campagne. Pendant le cycle de trois ans de mise en œuvre, l'Agence a créé plus de trois cents (307) emplois verts en faisant travailler de manière permanente ou temporaire les membres des communautés à titre d'ouvriers/ouvrières communautaires dans les différentes pépinières et sites de reboisement moyennant un versement des frais de subsides d'aide alimentaire. Par ailleurs, la réalisation d'adduction d'eau potable à travers les forages équipés de mini-châteaux a joué un rôle crucial pour le bien-être d'environ 5000 personnes issues des différentes localités de la zone d'intervention. Il faut également noter l'amélioration du système d'élevage par la réalisation des points d'eau pour l'abreuvement des animaux et l'appui à la constitution des meules de paille de plus de 10 tonnes prélevées dans les espaces mis en défens pour une régénération naturelle assistée;

L'accueil des stagiaires par l'Agence est une grande contribution dans la formation des cadres tchadiens, car durant la période 2012 à 2017, l'ANGMV a pu offrir un espace de recherche académique et d'encadrement professionnel à plus de dix (10) jeunes tchadiens et expatriés intéressés par ses différentes interventions.

Les réalisations de la GMV pour la promotion des systèmes d'exploitation familiaux et l'amélioration des filières porteuses comme les dattes constituent des opportunités pour le secteur privé pour initier des parcs animaliers, des fermes modernes, des sites éco-touristiques, etc.

4. PARTENARIAT ET FINANCEMENTS DES ACTIONS

L'Etat tchadien demeure le principal pourvoyeur des fonds pour le financement du programme de la GMV au Tchad, il est cependant accompagné par quelques partenaires financiers. Le tableau 26 ci-après fait l'état des différentes sources de financement de la GMV.

Financier	Exercice 2012	Exercice 2013	Exercice 2014	Exercice 2015	Exercice 2016	Total des Obtenus	Taux de versement
1. Subvention Etat tchadien	510 000 000	750 000 000	863 209 800	600 000 000	100 000 000	2 823 209 800	
2. Financement PNSA	15 000 000	15 000 000	15 000 000			45 000 000	90%
3. Fonds spécial en faveur de l'environnement	0	0	0	21 103 500	35 172 500	56 276 000	76%
4. Mécanisme Mondial					127 613 155	127 613 155	38%
5. APGMV					15 000 000	15 000 000	100%
Total	525 000 000	765 000 000	878 209 800	621 103 500	277 785 655	3 067 098 955	

Tableau 26 : Bilan des financements reçus entre 2012 et 2016 (Tchad)

5. CONTRAINTES

Malgré les différentes réalisations contribuant à l'amélioration des conditions de vie des populations des terroirs de la GMV, des difficultés de plusieurs ordres sont rencontrées, notamment :

- La rareté de l'aide publique au développement (APD) ;
- L'instabilité du siège de l'Agence ;
- La lenteur de l'adhésion communautaire aux activités de l'Agence dans certaines régions ;
- Le faible niveau de subvention des fonds destiné par le Ministère de tutelle dans l'affectation des ressources et les difficultés dans le décaissement total des ressources à temps ;
- La restriction budgétaire progressive conduisant à la révision en baisse des objectifs du Plan de Travail Annuel, et la réduction du personnel contractuel.

6. PERSPECTIVES POST 2015 (2016-2017)

Face aux contraintes observées, la prise en compte de quelques suggestions et recommandations par les organes statutaires et fonctionnels de l'ANGMV, aux partenaires, notamment le Ministère de l'Environnement et de la Pêche peuvent permettre d'orienter afin d'améliorer le niveau de réalisation pour l'atteinte des objectifs assignés. Il s'agit de :

- Rechercher les ressources additionnelles pour les investissements de l'ANGMV en dehors de la subvention de l'Etat ;
- Utiliser les ressources pour élaborer des nouveaux projets, réaliser des études et des ateliers nécessaires, le fonctionnement, ainsi que la maintenance des acquis de en vue de concentrer le peu des ressources pour maximiser les efforts et éviter la dispersion des moyens à la fois dans plusieurs programmes et dans plusieurs régions ;
- Doter d'un personnel technique ainsi que des moyens à la hauteur des défis qui attendent l'Initiatives africaines ;
- Mettre l'accent sur la communication et le plaidoyer envers les décideurs, les partenaires techniques et financiers pour obtenir leurs engagements en vue de mobiliser les ressources nécessaires supplémentaires et ce, de manière suffisante pour assurer la mise en œuvre totale des activités planifiées chaque année ;
- Accentuer la sensibilisation pour la mobilisation communautaire des acteurs locaux et les populations bénéficiaires pour une appropriation du projet et une participation locale et communautaire dans la mise en œuvre des activités ;

- Investir suffisamment dans les recherches fondamentales et appliquées, les études préliminaires vendables auprès des partenaires techniques et financiers ;
- Créer une synergie d'action avec tous les ministères concernés par les objectifs de l'Agence en vue d'inscrire des possibilités de financement complémentaire dans les budgets des différents départements afin de combler les gaps budgétaires créés par l'insuffisance des ressources sous la forme d'une alliance autour de l'Initiative Africaine de la Grande Muraille Verte.

CONCLUSION

A l'entame de la dixième année d'existence de l'Initiative de la Grande Muraille Verte et aux termes de huit ans de vie de l'Agence Panafricaine de la Grande Muraille Verte, l'on peut observer les faits positifs marquants suivants :

Au plan institutionnel, on peut citer entre autres, la signature des onze et ratification de dix des onze Etats membres de la Convention ; la mise en place de tous les instruments et outils de gestion de l'institution ; la création de cinq (5) Agences Nationales GMV dotées de l'autonomie administrative et financière (Sénégal, Tchad, Niger, Nigéria et Mauritanie) ; la certification de l'ensemble des comptes de l'Agence ; l'adaptation du Manuel de Procédures par sa révision et le développement d'une stratégie de mobilisation des ressources ; le recrutement progressif du personnel fonction de l'organigramme.

Sur la trajectoire 2030, les grands défis institutionnels restent l'accréditation de l'APGMV en auprès des Conventions internationales et des divers fonds ainsi que le financement intégral des programmes et projets soumis aux Partenaires Techniques et Financiers.

Au titre des réalisations physiques sur le terrain : Bien que variant d'un pays à un autre les réalisations physiques ont montré (i) des avancées significatives dans l'appropriation de l'approche GMV de mise en œuvre ; (ii) des résultats très probant en matière d'activités opérationnelles malgré la vétusté des moyens logistique ; (iii) dans chaque pays, un accent particulier a été fait avec la création de nombreuses AGR à travers des groupements surtout féminin et la valorisation des Produits Forestiers Non Ligneux par la vente de fourrage, de miel, de produits maraichers divers... qui procurent de ressources financières directement aux populations ; (iv) le renforcement des capacités est perceptible tant au niveau de l'Agence où dans le cadre de la collaboration bilatérale des formations dans divers domaines sont réalisés (FAO, Turquie, Chine...) ou à l'échelle national touchant les techniciens ou les producteurs. L'APGMV dans le care de son Programme d'Appui à la Formation et la Recherche a amorcé la dynamique qui sera poursuivie avec plus d'élan.

Le challenge sur la trajectoire 2030 reste l'accélération du processus de mise en œuvre. Les financements sont attendus pour que dans chaque pays le rythme de restauration permette l'atteinte de la Neutralité. La mise en œuvre des FACI permettront de créer une richesse réelle pour les populations et contribueront au PIB national des pays. Les réalisations auront un effet très positif sur la biodiversité avec le repeuplement des ressources animales disparues. Le personnel étatique et les producteurs auront une maîtrise totale de l'Approche GMV qui pourra être labellisée.

D'un point de vue Communication, Plaidoyer et marketing avec l'élaboration d'un Plan stratégique de communication et un important et permanent plaidoyer mené dans les différents fora régionaux et internationaux.

Aussi, compte tenu de l'immensité de la tâche, la contrainte majeure reste la faiblesse dans la mobilisation des ressources nécessaires à l'accélération du processus de mise en œuvre.



PARTIE III

**CONTRIBUTIONS DE L'INITIATIVE GRANDE
MURAILLE VERTE AUX ENGAGEMENTS
INTERNATIONAUX DES ETATS MEMBRES**

INTRODUCTION

Il est important de rappeler qu'en Afrique en général et dans les terroirs sahéliens en particulier, la pression exercée sur les ressources naturelles, liée aux effets du changement climatique et aggravée par les activités anthropiques ont entravé le développement durable de ces terroirs. Depuis plus de cinq décennies plusieurs approches et actions ont été tentées dans les terroirs sahéliens sans que des solutions durables ne soient obtenues.

C'est dans cette perspective que pour répondre à ces enjeux, les Chefs d'Etat et de Gouvernement africains ont créé l'Initiative africaine de la Grande Muraille Verte. Elle constitue une réponse appropriée de par son approche et consiste en la conciliation entre le développement socio économique de ses terroirs où continuent à résister bon nombre de populations et la préservation des ressources naturelles.

La contribution des Etats membres de la GMV aux engagements pris à l'échelle nationale et internationale vient de leur vision à réaliser la grande muraille verte qui combine les objectifs des trois (3) Conventions principales internationales sur le Changement climatique, la désertification et la diversité biologique. Dans ce sens, les Pôles Ruraux de Production et de Développement Durable qui en seront issus, bien structurés et intégrés dans le dispositif national de Développement Economique Local Durable assurent les conditions idoines d'éradication de la pauvreté, de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition ainsi que la réalisation de la demande sociale en terme, d'emplois, d'accès aux services sociaux de base et l'instauration d'une gouvernance locale efficiente dans les terroirs.

De cette vision, il y a des objectifs de la GMV qui permettent de lutter contre la désertification pour l'atteinte de la Neutralité en Terme de Dégradation et la reconstitution du Capital Naturel et contribuer au renforcement des capacités d'adaptation et de résilience des Communautés et Populations locales face au Changement climatique. In fine, asseoir par un ensemble d'actions phares les conditions propices à l'édification dès 2020 de Pôles Ruraux d'Emergence Economique dans les terroirs de la GMV et à l'implantation en 2025 de PRPDD contribuant fortement à l'atteinte des ODD.

La GMV développe une Approche multisectorielle, holistique, éco systémique et inclusive fondée sur la disponibilité de données fiables par des Plateformes multifonctionnelles dotées de périmètres d'expérimentation et d'incubateurs de projets de valorisation des produits « labellisés GMV ». Elle associe à l'amont et à l'aval les populations des terroirs d'où le slogan «*Pour les Populations et Par les Populations*».

La Grande Muraille Verte, projet fédérateur de conservation des ressources et de Développement des terroirs est la réponse pour les zones arides et semi arides du Sahel. Les Etats membres de la GMV à l'instar d'autres Etats de la planète ont pris des engagements internationaux par la signature et ratification des principales

Conventions internationales mais aussi dans le cadre des Contributions Déterminées Nationales (CDN).

La partie III donne un aperçu sur la contribution de l'Initiative de la Grande Muraille Verte aux engagements internationaux des pays, les défis et les perspectives sur la trajectoire 2030. Sur la contribution de l'IGMV, les principaux domaines ci-après sont analysés : Changement climatique, Désertification, Biodiversité, ODD ainsi que les Flux migratoires et la mobilisation des ressources dans la mise en œuvre des Conventions de Rio et des ODD.



CHAPITRE I

CONTRIBUTION DE L'IGMV A LA GESTION CLIMATIQUE

1.1. PROBLEMATIQUE ET DEFIS

La gestion climatique est actuellement l'un des enjeux les plus importants des Etats de la planète et en particulier ceux très vulnérables du Sahel. Dans les terroirs sahéliens, il y a deux caractéristiques principales du climat liées d'une part à la faiblesse des précipitations (situées entre 100 mm au nord et 600 mm au sud) et la forte variabilité interannuelle et intra annuelle mais aussi spatiale. Ce qui fait que ces terroirs sont les plus vulnérables et les moins résilients au changement climatique.

En quoi, l'Initiative de la Grande Muraille Verte contribue-elle à la gestion climatique mondiale ? Le concept GMV en lui-même est innovant et prend en compte cette problématique. La Stratégie Globale Harmonisée de mise en œuvre a permis de montrer à ce stade que les bases fondamentales étant jeté lors du premier cycle quinquennal, l'option d'accélération suivant la restauration à grande échelle pour fixer les sols dégradés et le développement communautaire local constituent le centre névralgique de la démarche GMV permettant l'émergence des pôles de production et la création des PRPDD. L'atteinte de la Neutralité en termes de dégradation et le développement économique local préconisés dans la Vision au vu des décennies de tentatives de développement constituent la pierre angulaire de cette contribution de l'IGMV à la gestion climatique.

1.2 CONTRIBUTIONS ATTENDUES A LA GESTION CLIMATIQUE

La contribution de l'IGMV à la gestion climatique s'explique par l'engagement des Etats dans le cadre de leurs Contributions Déterminées Nationales (CDNs/NDCs). Ceci va de l'adaptation et résilience des communautés et populations soumises aux aléas aux efforts consentis par les Etats que dans l'atténuation et la transition vers une économie verte.

1.2.1. *Adaptation et Résilience des Communautés et Populations locales*

La contribution de l'IGMV est d'abord par son approche la responsabilisation des acteurs à la base. Ceci par la capitalisation de leurs savoirs locaux partant du principe lié aux initiatives locales qui depuis des siècles ont permis à ces Communautés et ces populations de résister aux différents aléas. Cette capitalisation concerne également l'utilisation des meilleures techniques actuelles en matière de gestion des ressources et de gestion durable des terres appropriées par ces populations.

Dans les divers pays de la GMV, face à l'amenuisement des superficies arables sur le slogan de l'Initiative de la GMV « Par les Populations et Pour les Populations » un modèle de gestion basé sur la construction d'un espace homogène appelé à évoluer. Les critères clés de réussite de cette construction sont d'ordre géographique, sociale, culturelle et de viabilité économique, critères essentiels d'adaptation des communautés et des populations dans des entités dites « Unités Communautaires et intégrées de Développement Durable (UCIDD) ».

Cette forme d'organisation aura pour avantage comparatif, de mettre les acteurs à la base au début du processus par la promotion de pratiques et de règles de gestion concertées des ressources naturelles. Ces règles sont définies et validées par les groupes d'usagers et les institutions locales de gestion des ressources communes ou communautaires. Ces règles de gestion sont utilisées également pour créer de la richesse locale. Afin que ces UCIDD bénéficient d'une légitimité reconnue par tous, il est prévu un accompagnement par des Centres d'Appui au Développement des Terroirs (CADT).

L'homogénéité géographique est importante car elle permet aux acteurs vivant dans un espace commun aussi petit soit-il, de se fidéliser tout en transcendant des valeurs sociales et culturelles qui favorisent la cohésion sociale, la sécurisation de l'accès des différents usagers au foncier et aux ressources naturelles dans le cadre de la mise en valeur agricole. Il s'agit ici de renforcer les règles de gestion traditionnelles en les formalisant par la reconnaissance des différents droits applicables, droit de propriété, droit d'usage, droit de passage, droit de vaine pâture, etc. (A. Thioune et al).

Le modèle de mise en œuvre de la GMV s'appuie sur le regroupement communautaire. Cette forme d'organisation sociale est appuyée par un idéal commun de conciliation du développement socio-économique et de la préservation de la biodiversité par un partage juste et équitable, entre acteurs, en particulier les femmes et les jeunes sur les avantages liés à son utilisation. Un des défis majeurs est que « Au plan social, la question de l'intégration des femmes dans les systèmes économiques bute sur les pesanteurs culturelles malgré leur rôle important dans la gestion du système » (A. M. Zougoulou et al, 2017).

Il s'agit pour relever les défis et de prendre en compte les acteurs dans leur globalité et de développer des techniques agricoles diversifiées de proximité mais adaptées aux contraintes environnementales locales. Ces modèles techniques vont du développement de nouvelles pratiques agricoles notamment la mise en place des jardins Polyvalents ou les Jardins nutritifs qui permettent de créer à court terme de la richesse locale tout en favorisant l'approche communautaire et l'utilisation d'écosystèmes variés et de cultures diversifiées ainsi que l'association agriculture-élevage-forêt. Ce sont des systèmes associant dans une même parcelle, des espèces ayant différents cycles et besoins trophiques.

La réussite du modèle GMV préconisé d'abord à petite échelle aura pour bénéfices de sécuriser la précarité des populations vulnérables, de pousser vers la récupération des terres à travers le reboisement, la mise en défens dans la perspective à moyen terme, de créer des Pôles d'émergence économique dans les terroirs.

1.2.2 Atténuation et Transition vers une économie verte

Les paramètres agro-écologiques déterminants dans les terroirs sahéliens, arides et semi arides restent la pluviométrie, la fertilité des sols et la variabilité climatique, tandis que les leviers sûrs de développement, demeurent la gestion durable des ressources naturelles en particulier, l'agriculture et l'élevage dont dépendent directement les populations.

Pour atténuer les effets du changement climatique, il faut un modèle approprié. Le modèle GMV part du principe d'une caractérisation spatiale avec un accent mis sur la récupération des terres et la mise en place, au bénéfice des populations, d'outils et mécanismes porteurs (reboisement, mise en défens, de RNA...).

Parmi ces outils il y a avant tout, le concept de tracé indicatif. Ce tracé est conceptualisé sur la base de critères clés permettant de freiner la désertification à partir des zones notamment la prise en compte de l'isohyète 100-400mm, l'adaptabilité et l'acceptabilité des espèces végétales afin de garantir le Développement Economique Local. Pour les isohyètes 100-400mm de pluviométrie, il s'agit de zones prioritaires nationales définies à l'échelle des Etats membres pouvant contenir des zones en bretelles ou emprises.

« L'adaptabilité et l'acceptabilité des espèces végétales est fondamentale pour la fixation des sols. Les espèces sont essentiellement autochtones et à fonctions et usages multiples, sélectionnées pour leur résistance au stress hydrique, leur valeur économique et écologique et leur acceptabilité par les populations locales » A. Tidiane BA 2010.

Cette approche va permettre de mieux valoriser la gestion des interfaces entre ses différentes composantes et d'assurer un développement inclusif à l'échelle des terroirs de la GMV. Ils sont intégrés et mis en œuvre dans les onze (11) pays de la GMV. Elles permettent de créer des Activités Génératrices de Revenus sur plusieurs spéculations à travers une valorisation des produits de terroirs en particulier les produits forestiers non ligneux, qui permettront de construire dans les terroirs de la GMV les Pôles d'émergence économique. Les FACI obéissent à une économie circulaire où plusieurs systèmes de production ruraux sont inter dépendant. Par effet domino d'une zone balisée naîtra le Pôle d'émergence souhaité.

L'atténuation et la transition vers l'économie verte dans l'espace GMV est assuré par les mécanismes de résilience qui assurent la gestion des conflits, la production et la diffusion d'informations pertinentes pour que les acteurs puissent reconstruire des économies paysannes fortes et interviennent sur les marchés pendant les crises afin d'en limiter les impacts.

1.2.3 Contributions Déterminées Nationales (CDNs/NDCs)

Les Contributions Déterminées Nationales constituent une opportunité pour les États en général de renforcer leurs actions climatiques et de mettre en cohérence l'agenda climat avec les agendas politiques préexistants, comme celui des ODD. Dans le cadre de l'Accord Universel de Paris (COP21) sur le changement climatique, les pays africains ont clairement signifié leur engagement à accomplir un développement à faibles émissions de carbone et résilient au changement climatique. C'est un engagement entériné dans leurs CDN respectives.

A l'instar des autres pays de la planète, les Etats membres de la GMV ont ainsi élaboré et fait adopté leurs CDN qui sont conditionnelles et qui ciblent l'atténuation des effets du changement climatique et l'adaptation. Cette conditionnalité constitue dans les faits un frein à l'acquisition des divers fonds prévus et nécessaires à la réalisation des actions.

Le principe est que les Etats bénéficiaires de ces fonds ont l'obligation de faire en sorte que le changement climatique soit intégré dans toutes les dimensions de la planification du développement. Tout comme de l'autre côté, les pays donateurs et les institutions partenaires doivent harmoniser leur aide pour répondre aux priorités des pays bénéficiaires.

Dans les faits, des efforts conséquents sont développés par les pays, généralement sur fonds propres ou du moins sur des financements pas significatifs au vu des besoins réels. Globalement, moins de 2 % de ce qui a été annoncé a été débloqué au profit des pays d'où le faible impact des contributions annoncées.

L'Initiative de la Grande Muraille Verte de par sa prise en compte des aspects liés à la récupération des terres et à leur mise en valeur apporte une contribution à l'objectif national recherché dans chacun des Etats membres. Des estimations par la FAO donnent une perte des terres dans le Sahel à hauteur de près de deux millions d'hectares annuelles.

Dans le cadre du programme de définition des cibles pour la Neutralité en matière de Dégradation des Terres (NDT), les Etats membres de la GMV ont tous établi une situation de référence préliminaire en termes de dégradation du territoire national. La compilation des rapports montre leur extrême vulnérabilité. A titre d'exemple, au Burkina Faso, le rapport national révèle que 5.16 millions d'hectares se sont dégradés entre 2002 et 2013 soit 19% du territoire national. Cela correspond à une dégradation annuelle de 470 000 hectares. Cette dégradation résulte de la déforestation en 11 ans, par la perte de 2.4 millions d'ha soit 9% du territoire national) au profit de savanes ou de terres cultivées. A l'instar des autres pays de GMV, cette situation du Burkina Faso, avec une perte annuelle importante des terres sans possibilité de compensation pour obtenir la neutralité, constitue le défi majeur dans la question de la gestion climatique.



CHAPITRE II

CONTRIBUTION DE L'IGMV A LA LUTTE CONTRE LA DESERTIFICATION

2.1. PROBLEMATIQUE ET DEFIS SUR LA TRAJECTOIRE 2030

Dans les terroirs sahéliens de la GMV, la dégradation des terres et la désertification constituent un frein au développement durable et impactent fortement l'environnement, la sécurité alimentaire, la fourniture de services par les agro écosystèmes et les conditions de vie des populations locales. Les systèmes d'exploitation traditionnels des ressources naturelles, agricoles et pastorales, subissent les conséquences de plus en plus croissantes de ce phénomène qui affecte 70% des terres agricoles sèches. D'ici 2020, la FAO prévoit que 135 millions de réfugiés pour cause environnementale (dont 60 millions en Afrique subsaharienne) quitteront leurs terres à cause de la désertification (Malagnoux et al, 2007). Plus de 2 millions de terres sont perdues annuellement selon une étude de la FAO en 2006. La dégradation du capital naturel entraînant ainsi une dégradation du capital humain et du capital sociétal. Les pertes économiques dues à la dégradation des terres pouvaient atteindre des pourcentages importants du PIB agricole par an (3 à 10%) Bied-Charreton, Requier-Desjardins (2006).

Ainsi les conséquences économiques, sociales et environnementales de la dégradation des terres et de la désertification sont de nature à remettre en cause la survie de populations locales. Le phénomène doit être combattu à tous les niveaux et plus spécifiquement au niveau local. La bataille doit être remportée. Le véritable challenge est le rétablissement, le renforcement et la valorisation des potentialités du capital naturel et des bases productives (terres cultivables, ressources en eau et écosystèmes etc).

A travers sa vision de transformer les terroirs sahéliens en zones de prospérité économique au profit des Communautés et des Populations rurales à l'horizon 2025 et contribuer fortement aux Objectifs du Développement Durable en 2030, l'objectif global de la GMV est de lever ce challenge. Il s'agit de lutter contre la désertification pour l'atteinte de la Neutralité en termes de dégradation des terres et la reconstitution du Capital Naturel dans les Etats membres. Cet objectif associe intimement les populations locales principaux acteurs affectés et permet de contribuer au renforcement de leurs capacités d'adaptation et de résilience face au Changement climatique. La mise en œuvre des actions phares de lutte contre la dégradation et la désertification « Par et Pour les populations locales » permet d'asseoir les conditions propices à l'édification dès 2020, de Pôles Ruraux d'Emergence Economique dans les terroirs de la GMV et à l'implantation en 2025, de Pôles Ruraux de Production et de Développement Durable (PRPDD).

L'opérationnalisation de l'approche GMV, multisectorielle et inclusive s'appuie sur les fondamentaux «Conservation, Protection, Restauration, et Développement» et se traduit sur le terrain par l'application des meilleures techniques de Gestion Durable des Terres (GDT) à travers la mise en œuvre de programmes/projets avec comme objectifs la conservation, la restauration et la protection des ressources naturelles ainsi que la transformation socio-économique des zones d'emprise de la GMV par des actions de développement communautaire et de gouvernance locale.

En dépit des efforts et la volonté politique affichée et traduite en réalité par les Etats membres pour s'inscrire dans une dynamique qui aboutira à l'atteinte des objectifs et la vision de l'IGMV et la contribution à l'atteinte des engagements pris par les Etats de l'APGMV vis-à-vis des conventions de Rio entre autres la neutralité en termes de dégradation des terres et des ODD à l'horizon 2030, force est de constater que beaucoup de défis sont à relever. Il s'agit notamment de ceux liés à :

- la lutte contre la désertification et la dégradation des terres est l'atteinte de 50% de récupération des terres dégradées à l'horizon 2030 ;
- le renforcement des capacités logistiques (matériels et équipements) techniques et scientifiques des structures en charge de la GMV dans les Etats membres pour une meilleure maîtrise des réalisations et une responsabilisation des populations et communautés locales pour le développement de solutions plus durables (gestion de la ressource en bois, valorisation de déchets agricoles, amélioration de l'efficacité énergétique et développement des sources d'énergies renouvelables et d'énergies de substitution) et
- l'application de l'approche paysage favorisant la résilience des populations locales.

2.2. CONTRIBUTIONS ATTENDUES

La lutte contre la désertification et la dégradation des Terres qui impactent fortement les principaux leviers de développement économique local, la cohésion sociale, la stabilité économique et la sécurité dans les Terroirs des Etats sahélo-sahariens constituent la base des interventions de l'Initiative de la Grande Muraille Verte.

2.2.1 Restauration et protection du Capital Naturel Neutralité en Terme de dégradation des Terres (NDT)

Les différentes réalisations dans les Etats membres se focalisent sur les activités de protection, conservation et restauration des terres avec les populations et les communautés locales au centre de toutes les interventions.

Ainsi au cours de la première phase opérationnelle 2011-2015 et les deux premières années 2016-2017 du second cycle quinquennal 2016-2020 de la Stratégie Globale harmonisée, on peut noter à des degrés différents, diverses réalisations significatives au titre des activités de lutte contre la dégradation des terres et la désertification pour l'atteinte de la Neutralité en termes de dégradation des terres (cible 3 de l'ODD13). Les efforts déployés ont porté sur l'installation et la consolidation des pépinières forestières pour une production de 1 317 188 000 plants d'espèces végétales (essentiellement fournies par l'Ethiopie, le Sénégal, et le Niger) et adaptées aux conditions climatiques et édaphiques et adoptées par les populations locales ; la production et la distribution de 184,514 T de semences, le reboisement sur 575889 ha de parcelles dégradées ; la mise en défens des parcelles de restauration sur 63 159 ha ; la récupération de plus de 1 060 545 ha

de terres dégradées ; la mise en place de 2 816,6 ha de haies vives ; la fixation des dunes sur plus de 92 900ha par des activités de clayonnage et de fixation biologique, la réalisation de 53 400 Km de pare-feu ; le sous-solage de 15 000 ha pour l'installation de la végétation herbacée, la mise en place de 3460 km de brise vent ; l'aménagement de 550 300ha en cordons pierreux et diguettes ; 3675 ha de Zaï, la culture des ligneux légumiers en planche, la création de parcelles de banques fourragères...



CHAPITRE III

**CONTRIBUTION DE L'IGMV A LA CONSERVATION
DE LA DIVERSITE BIOLOGIQUE**

3.1. PROBLEMATIQUE ET DEFIS SUR LA TRAJECTOIRE 2030

L'Initiative de la Grande Muraille Verte (IGMV) est inscrite dans un cadre de cohérence nationale, sous régionale et régionale. Au niveau pays, les actions GMV s'intègrent et renforcent les politiques nationales de développement, de promotion de l'écodéveloppement et de gestion durable des ressources naturelles. L'IGMV dans les principes fondateurs de sa vision et de son cadre stratégique adopte une approche holistique, écosystémique et multisectorielle adaptée aux réalités locales des terroirs sahéliens concernés par la GMV. Elle intègre par ailleurs, les orientations des trois (03) Conventions des Nations Unies sur la désertification, le changement climatique et la biodiversité. Elle s'appuie également sur l'appropriation par les populations locales ainsi que la valorisation des savoirs et techniques locaux dans le processus de mise en œuvre (Duponnois & Dia, 2012). L'un des critères de détermination du tracé qui caractérise la zone d'implantation de la GMV dans l'ensemble des États membres reposait le choix d'une gamme d'espèces et essences végétales locales adaptées qui constituent à la base les matières premières utilisées par les populations locales pour la satisfaction de leur besoins énergétiques, nutritionnelles et alimentaires, thérapeutiques... (Duponnois & Dia, 2010)

La mise en œuvre de la GMV a débuté dans le contexte particulièrement marqué par les préoccupations des questions liées à la lutte contre la désertification, au changement climatique, à la lutte contre la pauvreté et l'insécurité alimentaire, à la promotion de l'écodéveloppement et à la gestion durable des ressources naturelles ainsi qu'à la conservation des écosystèmes et à l'atteinte des Objectifs de Développement Durable (ODD). Il est important de rappeler ici, que dans l'ensemble des États membres, la mise en œuvre n'a pas commencé au même moment et qu'un effort financier conséquent a été déployé par tous les États membres à partir des subventions nationales qui sont principalement les plus grands contributeurs montrant ainsi leur engagement sans faille. Les réalisations effectuées dans ce cadre ont été motivées par les intérêts et les spécificités de chaque État ainsi que les besoins et la demande des Communautés et Populations locales sur fonds propres.

3.2. CONTRIBUTIONS ATTENDUES

L'état de mise en œuvre de la GMV en vue de l'atteinte des cibles des indicateurs et des défis fixés dans la planification opérationnelle des objectifs stratégiques des Plans d'Actions 2011-2015 et 2016 et 2020 à la lumière du bilan, a permis de démontrer l'importance de l'initiative de la Grande Muraille verte et ses impacts sur la conservation et la protection de l'environnement et la résilience climatique ainsi que le développement des Communautés et Populations locales des zones actuelles d'interventions. Les réalisations ont concerné des activités de récupération des terres dégradées par des techniques appropriées de régénération naturelle assistée, de mise en défens, de DRS/CES, la création de bassins de rétention a permis la restauration de la diversité biologique, de réhabilitation et de conservation in situ des espèces ainsi des activités de développement économique local. Ce qui entre en droite ligne dans les contributions attendues sur trois principaux Objectifs de la Convention sur la Diversité Biologique.

3.2.1. Conservation de la diversité biologique

les activités de GDT par la récupération et l'aménagement de sites à vocation de conservation (RNA) ainsi que la création et la réhabilitation de dizaines de forêts et de réserves communautaires dans l'emprise de la GMV, de conservation des essences autochtones et des écosystèmes ont concerné un peu moins de trois (3) Million d'hectares, la production de semence et de plants de diverses dépassant Un Milliards Trois Cent (1 317 188 184) toutes espèces confondues la mise en défens de plus de 630 000 hectares. Ces réalisations ont permis la Régénération naturelle de la diversité biologique en particulier, le retour de la petite faune dans la zone de la GMV, fait qui n'avait pas été observé pendant une longue période attestée par les populations locales et renforcée par les résultats de recherche universitaire et des enquêtes sociaux économiques.

A ce titre, la recréation des forêts au Soudan, la réintroduction d'ongulés sauvages pour leur implantation dans les sites de la GMV à l'exemple de la réserve communautaire de Koyly Alpha (Sénégal) à double objectif de conservation et récréative, la réintroduction de l'Oryx et Addax au Kanem (Tchad) constituent entre autres exemples réussis de repeuplement et de conservation de la Biodiversité des terroirs qui méritent d'être cités tout comme la reconstitution des écosystèmes disparus avec l'introduction de l'Acacia senegal et du Figuier de Barbarie en Djibouti.

3.2.2. Utilisation durable de la diversité biologique :

L'inventaire et la valorisation des savoirs traditionnels et le renforcement des capacités par la formation/sensibilisation ainsi que le développement de la coopération entre acteurs locaux à travers les échanges d'expériences et de savoir-faire, ont permis de poser les bases d'une gestion et utilisation durable des ressources biologiques par les acteurs et populations des terroirs de la GMV. A ce titre plus de 95 000 acteurs de la GMV ont pu bénéficier des perfectionnements pour certains et des initiations pour d'autres aux techniques en matière de restauration des terres, de gestion durable, de protection des forêts, d'agroforesterie, de pastoralisme, de gouvernance locale, de valorisation des produits forestiers. Par ailleurs, la mise en place de comités locaux de développement durable qui ont la charge de gestion des Unités Communautaires et Intégrées de Développement Durable (UCIDD), les activités de mise en défens et de gestion communautaire concertée de ressources fourragères et forestières ligneuses et non ligneuses ainsi que des Jardins polyvalents villageois et scolaires avec des règles d'usage définies sont tous des illustrations de la bonne gestion et la gouvernance des ressources génétiques dans les terroirs de la GMV

3.2.3. Partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques

Les activités de développement Economique local par la promotion des produits de terroirs de la GMV et la diversification des filières de productions et leur

valorisation ont eu des retombées et avantages comparatives non négligeable pour les Communautés et Populations locales. Il s'agit de l'instauration de Banques fourragères, une initiative concertée entre populations pour leur usages en période de soudure, l'introduction de nouvelles activités pour la diversification des sources de revenus telles que la création de la réserve communautaire à vocation de conservation de la biodiversité de récréation et écotouristique à l'exemple de la réserve communautaire de Koily Alpha au Sénégal, la valorisation des Produits Forestiers Non Ligneux (PFNL) dans presque tous les Etats membres. En Sept années d'exécution de la GMV, l'usage des ressources et services écosystémiques rendus par le capital naturel des zones d'intervention ont engrangé plus de 35 Milliard de Franc CFA soit plus de Soixante onze (71) Millions Dollar US au profit des populations bénéficiaires des terroirs de la GMV. Ce qui justifie à la fois le slogan de la Grande Muraille Verte « Pour la Populations et par les Populations » qui cadre avec l'article 8(j) de la Convention sur la biodiversité¹.

¹ Article 8(j). Conservation in situ : Sous réserve des dispositions de sa législation nationale, respecte, préserve et maintient les connaissances, innovations et pratiques des communautés autochtones et locales qui incarnent des modes de vie traditionnels présentant un intérêt pour la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique et en favorise l'application sur une plus grande échelle, avec l'accord et la participation des dépositaires de ces connaissances, innovations et pratiques et encourage le partage équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces connaissances, innovations et pratiques.



CHAPITRE IV

CONTRIBUTION DE L'IGMV AUX OBJECTIFS DE
DEVELOPPEMENT DURABLE

4.1. PROBLEMATIQUE ET DEFIS SUR LA TRAJECTOIRE 2030

L'Initiative de la Grande Muraille Verte par sa stratégie et sa vision de transformer des zones arides des terroirs sahéliens en véritables Pôles d'Émergence Économique Rurales (PEER) en 2020, de créer des Pôles Ruraux de Production et de Développement Durable (PRPDD) en 2025 cadre parfaitement avec les stratégies développées par les Nations Unies pour répondre aux préoccupations majeures de l'heure à savoir l'atteinte des Objectifs du Développement Durable (ODD) à l'horizon 2030.

4.2. CONTRIBUTIONS ATTENDUES

L'analyse des résultats et chiffres sur les sept (07) ans de mise en œuvre montrent que les bases fondamentales ont été jetées notamment les aspects juridiques et institutionnels mais aussi et surtout des actions sur le terrain dans chacun des onze (11) États membres de l'APGMV dans les domaines opérationnels diversifiés allant de la Gestion durable des ressources naturelles aux Activités Génératrices de Richesses (AGR) en passant par le renforcement des capacités ainsi que la Communication au profit des Populations et les Communautés locales. Tous ces résultats indiquent d'importants acquis et ainsi que les jalons posés en termes d'apports pour la contribution à l'atteinte de certaines cibles des indicateurs des ODD entre autres :

4.2.1. L'ODD1. « Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde »

L'instauration de systèmes de gestion durables des ressources naturelles et de gouvernance locale par le développement de l'agriculture, de la foresterie et du pastoralisme à travers l'installation de projets pilote d'AGR (Jardins Polyvalents Villageois, Jardins nutritifs, FACI, petits élevages etc.) de renforcement et de diversification des filières de production (lait, PFNL, etc.) ainsi que leur valorisation ont permis de générer des revenus conséquents de plus de 35 Milliard de Franc CFA soit plus de Soixante onze (71) Million Dollar US dans seulement les zones d'interventions où des AGR ont été développées dans certains États membres. Les apports de la GMV en matière d'augmentation des revenus sont appréciés à leur juste valeur par les populations témoignant d'une amélioration de la qualité nutritionnelle, d'une augmentation du taux de scolarisation des enfants et de fixation des familles pour la plupart transhumant.

4.2.2 : L'ODD2« Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable » :

Le début de rétablissement et de renforcement des systèmes de production et le développement d'infrastructures communautaires de soutien à la production et transformation des produits agro-sylvo-pastoraux ainsi que le développement des AGR en soutien aux activités d'amélioration des capacités d'adaptation et de résilience des Communautés locales et des Populations aux problèmes

environnementaux ont permis d'améliorer les productions, la qualité nutritionnelle en particulier les couches les plus vulnérables (enfants, personnes âgées et femmes) au niveau des zones cibles vulnérables dans la plupart des États membres.

4.2.3. ODD 6. « Garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau »

4.2.4 . ODD 7. « Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes à un coût abordable » :

Il est important de souligner ici, l'amélioration notable de l'accès aux services sociaux de base, aux besoins domestiques y compris les énergies renouvelables grâce à l'aménagement et la mise à disposition d'infrastructures et outils appropriés pour répondre aux demandes des Communautés et Populations dans l'emprise de la GMV. Dans ce sens plus de 270 000 Barrages et bassins versants et plus de trente deux (32) Millions de Points d'eau (Puits et forages traditionnelles et équipés de systèmes solaires et de Motopompes) ainsi que la fabrication et la distribution de 51.933 Foyers améliorés ont pu être réalisés durant cette période de mise en œuvre de la GMV.

Par ailleurs, l'appui déclaré de la BAD à l'Initiative GMV dans le cadre de son programme Desert to power est le développement des Energies renouvelables pour accompagner l'expansion des FACI, mais aussi l'installation des énergies renouvelable le long du couloir GMV

4.2.5 ODD 8. « Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous » :

Le renforcement de capacités de plus 95 000 acteurs de la GMV ainsi que la promotion des activités de développement économique local (DEL/ AGR) et l'instauration de la micro finance à travers l'entrepreneuriat et du microcrédit et le cash for Work ont permis la création de plus de 116 000 emplois directs. D'autres emplois indirects liés aux activités de la GMV sont créés mais seule une étude socio-économique détaillée et poussée des retombées des activités de développement permettrait d'évaluer à sa juste valeur le nombre d'emplois directs et indirects réellement générés par la GMV ;

4.2.6. O D D 15. « Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des terres et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité » :

Les efforts déployés en termes de GDTE à travers l'accroissement des périmètres de reboisement, la production de semences et de plants, de mise en défens (RNA) et de restauration et des activités de réhabilitation, conservation et protection des

ressources naturelles et des écosystèmes fragiles ainsi que des aménagements de digues et diguettes dans toutes les zones d'interventions touchées de la GMV des onze États membres et dont les superficies sont citées plus haut.

Au vu de ces impacts et retombées positifs de la mise en œuvre de la Grande Muraille Verte, passés en revue, nonobstant leur évaluation sommaire, il ressort que sa Stratégie et son approche intégrée en font à la fois un Programme fédérateur de développement durable des terroirs ruraux, un intrant puissant de Plans d'Émergence Économique par la réhabilitation du potentiel du monde rural, un réservoir d'emplois pour les jeunes et un vecteur d'inversion migratoire, de paix, de cohésion et d'intégration harmonieuse. Une évaluation plus approfondie à travers une étude régionale des avantages et opportunités créées par la mise en œuvre de la GMV permettrait d'apprécier à juste valeur sa contribution réelle en termes d'atteinte des cibles des indicateurs des Objectifs du Développement Durable (Rapport indicateurs ODD, 2016).



CHAPITRE V

CONTRIBUTION DE L'IGMV A LA SECURISATION
DES TERROIRS ET LA GESTION DES FLUX
MIGRATOIRES

5.1. PROBLEMATIQUE ET DEFIS SUR LA TRAJECTOIRE 2030

Les terroirs sahéliens ont une vocation essentiellement agro-sylvo-pastorale. Le développement socio-économique, la sécurité alimentaire et les besoins domestiques sont fortement tributaires de la disponibilité des ressources naturelles, notamment les terres arables, les ressources hydriques, les ressources forestières et pastorales et de leurs modèles de gestion et de gouvernance. Les terroirs sahéliens sont ainsi devenus des terreaux de pauvreté, d'insécurité alimentaire, de malnutrition et des migrations forcées. Cette situation récurrente au Sahel a exacerbé les risques de tension et de conflits sociaux du fait de la forte compétition sur les ressources reliques et l'absence de solutions alternatives.

La GMV intervient avec son approche pour juguler cette problématique. Dans les régions de la GMV, le changement climatique, la désertification, la dégradation des terres et la perte de biodiversité sont parfaitement bien établies et appellent à une Stratégie d'approche intégrée. Pour la sécurisation des communautés et des populations des terroirs sahéliens le modèle GMV est plus adéquat, plus opérationnel et permet la construction du Développement Economique Local intégrant le double défi climatique et environnemental ce en quoi la Grande Muraille Verte y contribue grandement.

5.2. CONTRIBUTIONS ATTENDUES

En quoi la GMV est-elle un élément de sécurisation des terroirs et permet la gestion des flux migratoires ?

La mise en œuvre de la GMV est une chance pour les communautés et populations rurales des terroirs sahéliens. Dans ces espaces circonscrits (isohyètes 100-400mm), la mise en œuvre de la GMV s'appuie sur des mécanismes d'appui et de développement dont les Centres d'Appuis au développement des Terroirs (CADT) et les Fermes Agricoles Communautaires Intégrées (FACI) constituent des mécanismes et outils porteurs.

Les CADT sont des Plateformes multifonctionnelles de services et de Conseils implantées dans les terroirs au profit des UCIDD pour accompagner le Développement Economique Local. Ils sont conçus comme un véritable Centre névralgique opérationnel d'appui au Développement du terroir et un Hub de techniques, de compétences, d'informations utiles et d'appui conseil. Ils permettent de renforcer les organisations de gestion, la mise au point de techniques d'exploitation et de gestion des ressources naturelles (mise en défens, régénération des ligneux, outils de cueillette, etc.), et de valorisation économique des ressources protégées (écotourisme, marchés ruraux de bois, etc.) ;

Les FACI ont une approche multisectorielle intégrée et s'articulent notamment autour du développement des spéculations de proximité à la hauteur des populations (horticulture, l'apiculture, l'aviculture, la pisciculture, l'élevage ovin et caprin, etc.). Ces spéculations sont menées suivant une approche communautaire et dans une

zone à intérêt économique, social et environnemental et en gouvernance partagée. Elles évolueront par l'extension des spéculations dans l'espace et où seront associées des actions novatrices de maîtrise de l'énergie pour l'apport de l'eau, la formation et l'éducation des jeunes ainsi que des centres de santé de proximité.

Les Communautés et populations vivant sur le tracé de la GMV des onze (11) Etats membres comptent environ 400 millions d'habitants dont une bonne partie est constituée de femmes et surtout de jeunes désœuvrés et qui, sous les effets du changement climatique sont le plus souvent dans les villes à la recherche d'emplois. De par son approche, la mise en œuvre de la GMV est l'expression achevée d'une solidarité africaine à travers une coopération régionale. La GMV permet la mise en valeur agricole de l'espace sahélien qui recèle un grand stock du Capital naturel et constituant un gage d'Opportunités Locales de Développement socio économique. Dans chacun des Etats membres, plusieurs emplois directs et ou indirects ont été créés. Les spéculations majeures ayant permis la création d'emplois sont celles relatives au développement de jardins maraichers, de jardins polyvalents ou de jardins nutritifs, la production de paille sous bois, la mise en valeur de Fermes Agricoles communautaires intégrées... qui sont autant d'opportunités qui permettraient la fixation des jeunes dans les terroirs.

A map of the African continent is shown in a dark green color. A light green path of stylized trees runs horizontally across the middle of the map. Country names are written in a light green font across the map. The countries labeled include: MAROC, ALGERIE, LIBYE, EGYPTE, MAURITANIE, MALI, NIGER, CHAD, NIGERIA, SOUDAN, ÉTHIOPIE, and ZAMBIE. The text "SUDAN OCCIDENTAL" is also visible on the left side.

CHAPITRE VI

**MOBILISATION DE RESSOURCES DANS LA MISE EN
ŒUVRE DES CONVENTIONS DE RIO ET DES ODD**

6.1. PROBLEMATIQUE DU FINANCEMENT

Aux besoins de l'ensemble des pays de la GMV et de l'APGMV en matière de mobilisation des ressources pour pallier les insuffisances des ressources financières qui restent un problème entier. Le développement et la mise en œuvre d'une stratégie de la mobilisation des ressources financières, la mise en place d'un mécanisme opérationnel de financement et l'élaboration de requêtes de cofinancement des programmes et projets de la GMV par les Etats membres et l'APGMV sont autant d'activités à mener la mobilisation de financements à travers des coopérations bi et multilatérales.

- au renforcement de capacités des Etats membres en logistique (Engins, matériels) garantissant l'accélération des activités opérationnelles de GDTE et de développement économique local pour atteindre la neutralité en termes de dégradation des terres et de développement humain permettant de lutte à la fois contre la faim, l'insécurité alimentaire, la pauvreté, le chômage de forces vives, etc. relever ce défi permettra :
 - la promotion des opportunités locales de développement et le développement de la microfinance et l'entrepreneuriat des jeunes et des femmes dans ces zones rurales garantissant de l'emploi dans l'espace GMV afin de favoriser le retour aux terroirs. Dans ce sens, exploiter les nouveaux programmes nationaux sur le développement local.
 - le développement de l'approche filière, des circuits de commercialisation des produits des terroirs labélisés GMV par la diversification des filières de productions et de valorisation et la création de pistes rurales de désenclavement sont nécessaires pour l'établissement de pôles de développement économique ruraux;
 - la promotion et l'accès des produits de terroirs de la GMV aux circuits de commercialisation par un partenariat avec le privé local : ceci permettra aux populations d'écouler leurs produits, d'accroître ainsi leurs revenus et d'instaurer dès à présent un mécanisme de pérennisation des activités de la GMV par les acteurs locaux ;
- au renforcement de la Communication qui constitue une donnée importante du processus GMV pour une appropriation encore plus large de l'approche GMV auprès des différents acteurs, surtout en direction des chercheurs par la capitalisation des données et des populations à la base par la vulgarisation des produits de la recherche ;
- au développement des synergies intersectorielles, dans et entre les pays membres, entre les programmes et projets mis en œuvre sur le tracé, d'une part et entre les acteurs du développement publics – privés – ONG et institutions internationales, d'autre part, est un des défis majeurs pour l'accélération de la mise en œuvre de la GMV.

- au renforcement de l'appui à la recherche et le partenariat scientifique et technique ainsi que les échanges d'expériences par :
 - l'appui à la recherche qui s'avère être une nécessité pour un meilleur accompagnement des équipes techniques et acteurs locaux dans l'application des résultats basée sur la disponibilité de données scientifiques et techniques fiables.
 - l'initiation des visites entre les communautés rurales des différents sites de la GMV entre les acteurs des différents Etats membres pour inspirer et s'inspirer des bonnes pratiques mise en œuvres par les uns et les autres afin d'instaurer un partenariat d'échange interétatique de l'espace GMV.

6.2 UN PROJET FEDERATEUR : PROJET RESTAURATION , DEVELOPPEMENT ET MIGRATION POUR LA RESILIENCE AU SAHEL (REDEMI / RESSAHEL)

Depuis plus de trois décennies, le changement climatique et ses impacts sont au centre des négociations internationales menées sous les auspices des Nations Unies à travers notamment les Conventions sur la lutte contre la Désertification, le Changement climatique et la Diversité biologique auxquelles se sont récemment ajoutés les Objectifs de Développement Durable (ODD), nouvel agenda du développement international. Les conséquences du changement climatique ont fortement freiné voire compromis le développement social et économique de divers pays notamment ceux d'Afrique.

Le constat est que l'Afrique d'une manière générale et les Etats de la bande Saharo sahélienne en particulier sont les plus vulnérables subissant plus que tout autre, les effets néfastes de ce fléau à travers des sécheresses récurrentes, la dégradation des terres, la pauvreté, la malnutrition, la famine et l'insécurité sous toutes ses formes notamment alimentaire, nutritionnelle, climatique...

La mise en œuvre de la GMV fait l'objet de plusieurs interventions souvent disparates sans un cadre général de cohérence approprié. Afin de mettre en cohérence et de capitaliser les initiatives et programmes pertinents dans la mise en œuvre de la Grande Muraille Verte avec la Stratégie 2016-2020 de l'APGMV adoptée par le Conseil des Ministres, un programme conjoint est envisagé avec ces entités porteuses de ces initiative et Programmes.

La contrainte majeure rencontrée dans la mise en œuvre de la GMV est le financement des actions préconisées au vu des importants défis et de la faiblesse des moyens de mise en œuvre des Etats membres.

C'est dans ce cadre qu'a été élaboré un Programme conjoint articulé sur les questions essentielles de Restauration et de Gestion Durable des Terres, de Développement Economique Local, de Migration et Sécurisation des populations et de suivi & évaluation des réalisations et de leurs impacts. Il est dénommé « Restauration, Développement et Migration pour la Résilience au Sahel en abrégé « REDEMI RESSAHEL ».

Ce Programme qui s'arrime sur l'Initiative Desert to power développée par la Banque Africaine de Développement à travers sa Stratégie Décennale et qui intègre également d'autres initiatives développées par les partenaires du champ, trouve toute sa justification par la nécessité d'avoir une réelle convergence et cohérence des diverses Initiatives et l'alignement de leurs programmes sur les objectifs majeurs notamment les problématiques liées au changement climatique, la promotion des opportunités de développement rural et communautaire ainsi que la création d'opportunités basées sur les ressources naturelles locales.

Le REDEMI est construit autour d'un partenariat large avec l'Agence Panafricaine de la Grande Muraille Verte et d'une approche consensuelle sur la base des divers apports pertinents dans la mise en œuvre de la GMV. Il sera le socle cohérent aux diverses activités à développer dans l'Initiative de la Grande Muraille Verte.

Les Objectifs du REDEMI/RESSAHEL consistent globalement à créer un cadre de synergie pour l'ensemble des interventions liées à la mise en œuvre de la Grande Muraille Verte. De manière spécifique il permettra de : (i) construire un Programme conjoint multisectoriel impliquant diverses institutions sur la base d'une convergence d'objectifs, d'approches, (ii) créer les conditions idoines pour une compréhension commune de l'Initiative de la Grande Muraille Verte notamment sa vision et ses objectifs ; (iii) conjuguer les efforts dans le cadre d'un partenariat solide sur la base de la Plate forme d'Appui Scientifique, Technique et Financière ; (iv) mutualiser les moyens afin de mieux circonscrire les interventions sur le terrain et éviter les doublons ; (v) rendre la mise en œuvre de l'Initiative efficiente et efficace par la fédération des programmes et Projets GMV.

Les Résultats principaux ci-après sont attendus : (i) une compréhension commune de la Vision et des Objectifs sont partagés pour une meilleure harmonisation et synergie dans les interventions ; un partenariat solide incluant toutes les initiatives des divers partenaires est créée autour de la GMV (iii) un Programme Conjoint consolidant toutes les initiatives Régionales est développé et rendu opérationnel ; (iv) les moyens pour la mise en œuvre sont mobilisés pour une mise en œuvre effective.

D'un montant global d'environ deux milliards de dollars (US), le Programme est constitué de quatre (4) Sous Programmes et de onze (11) Portefeuilles de projets nationaux et régionaux structurants émanant des pays et des diverses Initiatives.

La Gouvernance du REDEMI est un élément clé dans la mise en œuvre de la GMV. Il y aura plusieurs niveaux d'échelle : (i) échelle Politique conformément à l'Initiative de la Grande Muraille Verte être pilotée par l'Union Africaine et les Etats membres. Le rôle principal sera de mobiliser les ressources de la Communauté internationale de concert avec les Etats membres ; (ii) échelle Opérationnelle de pilotage, dévolue à l'APGMV conformément à ses missions consignées dans la Convention signée par les Chefs d'Etat et de Gouvernement qui sont la coordination, le suivi de la

réalisation de la GMV et l'appui à la mobilisation des ressources nécessaires (iii) échelle opérationnelle de réalisation sur le terrain, ressort de chaque Agence ou structure des Etats membres dédiée à la GMV (iv) échelle opérationnelle du Partenariat et du management financier dans le cadre d'une Plateforme constituée avec les partenaires financiers stratégiques sur les divers types d'appui envisagé.

CONCLUSION ET PERSPECTIVES

L'examen de l'état de mise en œuvre de la Grande Muraille Verte montre que les plus importants efforts sont fournis par les Etats membres. Aucun financement conséquent n'a été directement apporté. Au vu des réalisations faites malgré la faiblesse des moyens, des leçons importantes sont à exploiter. En effet, l'année 2017 qui constitue une année de capitalisation des réalisations menées et objet du présent ouvrage est une étape charnière, fondamentale. Bien que très mitigée d'un pays à un autre au plan des réalisations concrètes sur le terrain, l'analyse globale des contraintes majeures et des performances sur l'état d'exécution et la capitalisation des expériences acquises font ressortir, une Plateforme d'orientations stratégiques assez fondatrices.

La seconde phase 2016-2020 a comme objectifs la consolidation des acquis et à l'installation des bases opérationnelles d'une transformation socio-économique et environnementale favorable à l'émergence de Pôles Ruraux de Développement Durable, viables pour impulser le développement et la mise en valeur des opportunités locales.

Les multiples contraintes énoncées d'ordre financier, organisationnel et ou institutionnels ne sont pas insurmontables. Les opportunités existent et doivent permettre de booster la mise en œuvre à travers des actions concrètes à fortes valeurs ajoutées pour les populations, une visibilité parfaite sur le développement socio-économique et une contribution significative dans la transition vers les Objectifs de Développement Durable.

L'Agence a tout au long de la première phase (2011-2015) de mise en œuvre de la GMV jeté les bases fondamentales institutionnelles et de gestion. La seconde phase a consolidé ces acquis et est corroborée par la poursuite des multiples actions novatrices notamment la signature d'Accords de collaboration, la conceptualisation de plusieurs outils importants d'accompagnement en appui à la mise en œuvre de la GMV. Les aspects techniques liés aux activités de restauration des terres, de gouvernance, de développement communautaire, de communication et de plaidoyer sont à l'échelle régionale et à l'échelle de chaque pays maîtrisés.

Les aspects techniques liés à la mise en œuvre de la GMV sont maîtrisés. La seule importante difficulté est la mobilisation des ressources notamment financières. Pour une contribution plus grande de l'IGMV dans le cadre des engagements pris par les Etats les perspectives suivantes sont envisagées au plan institutionnel et de la gouvernance, de la communication et du plaidoyer ainsi que dans la mobilisation des ressources :

- le processus d'accréditation de l'APGMV aux divers fonds (Fonds Verts, Fonds d'Adaptation...) doit se poursuivre et devenir une réalité dans un bref délai.
- la Banque Africaine de Développement (BAD) désignée Partenaire Stratégique

et Chef de file des partenaires financiers ainsi que la FAO, assurant le lead des Partenaires techniques est une excellente opportunité de règlement des questions financières liées à la mobilisation des ressources et la mise en œuvre à travers des actions concrètes sur le terrain ;

- la mise en œuvre du Programme Conjoint REDEMI par le financement des Projets Régionaux Structurants liés au renforcement des capacités et à la logistique pouvant juguler la vétusté des moyens matériels des Structures nationales GMV est très qu'attendu.
- le Contrat de performances entre les Etats membres et les Structures nationales GMV utilisé au Sénégal doit être élargi à l'ensemble des Etats. C'est un modèle performant qui apporte de la crédibilité, donne plus d'assurance et de transparence dans la mise en œuvre de la GMV
- la réalisation de l'Audit diagnostique des Opportunités Locales de Développement (OLD) permettra de mettre en exergue les potentialités et apporter un plus significatif dans la lutte contre la pauvreté, la famine et la malnutrition ;
- la mise en place des Alliances Nationales GMV pour la mutualisation des moyens est indispensable pour une meilleure mis en œuvre de la GMV.

BIBLIOGRAPHIE

1. A. DIA et all, 2017 : Aperçu sur le profil environnement climatique et Socio économique de la bande Sahélo Saharienne (BSS) ;
2. A DIA. et Duponnois R.(2010) : Le Projet majeur africain de la Grande Muraille Verte, Concepts et mise en œuvre. IRD éditions, 432 p.
3. A DIA et Duponnois R. (2012): La Grande Muraille Verte, Capitalisation des recherches et valorisation des savoirs locaux. IRD éditions, 495 p.
4. A. DIA et all, 2017 : Contexte, cadre conceptuel et institutionnel de l'IGMV ;
5. A. DIA et all, 2017 : Réalisations de l'Agence Panafricaine de la Grande Muraille Verte ;
6. A. DOULKOM et all, 2017 : Etat de mise en œuvre de la Grande Muraille Verte au Burkina Faso;
7. Agence Panafricaine de la Grande Muraille Verte (2016) : Stratégie 2016-2020 de mise en œuvre de la Grande Muraille Verte : Document cadre p. 60 et Portefeuilles programmes et projets, www.grandemurailleverte.org ;
8. Agence Panafricaine de la Grande Muraille Verte (2015) : Bilan quinquennal 2011-2015 de mise en œuvre de la GMV ;
9. Agence Panafricaine de la Grande Muraille Verte (2011) : Plan d'Action Quinquennal 2011-2015 de mise en œuvre de la Grande Muraille Verte Document cadre p. 40 et annexes, www.grandemurailleverte.org
10. Agenda 2063, l'Afrique que nous voulons (version populaire).
11. A. GONI et all 2017 : Etat de mise en œuvre de la Grande Muraille Verte au Nigéria ;
12. A. MAISHAROU et all, 2017 : Etat de mise en œuvre de la Grande Muraille Verte au Niger;
13. A. M. HAGGAR et all, 2017 : Etat de mise en œuvre de la Grande Muraille Verte au Tchad.
14. Approche des moyens d'existence durable Décembre 2007: bulletin trimestriel d'information du COTA asbl ISSN : 0773-5510 | COTA asbl 7, rue de la Révolution 1000 Bruxelles | N°117 ;
15. A.M Zougoulou et all, 2017 : « Les Echos de la GMV » : Pastoralisme, enjeux fonciers et Gestion durable des Terres dans le contexte de la Grande Muraille Verte, Page 9-15 ;

16. A. Thioune, 2016 Problématiques foncières au Sahel ;
17. A. Tidiane BA 2010 : Le Projet majeur africain de la Grande Muraille Verte, Concepts et mise en œuvre. IRD éditions, 432 p.
18. BAD ; 2012 : Les solutions pour le changement climatique : la réponse aux impacts en Afrique ;
19. Banque Africaine de Développement : Nourrir l’Afrique, Stratégie pour la transformation de l’Agriculture africaine 2016-2025 ;
20. Barbier, E. & all, e., 2009. The Valuation of Ecosystem Services. In: Biodiversity, Ecosystem Functioning, and Human Well-Being: An Ecological and Economic Perspective. Oxford: Oxford University Press, pp. 248–262 ;
21. Bied- Charreton M., Requier- Desjardins M., 2006. Evaluation des coûts économiques et environnementaux de la dégradation des terres et de la désertification en Afrique. AFD, Paris, 162 pp. ;
22. C. GNAGNA et all, 2017 : Etat de mise en œuvre de la Grande Muraille Verte au Sénégal ;
23. Chareun. M (2016) La “Bande Sahélo-saharienne” : Expression polysémique pour une région stratégique: Institut FMES, Toulon p.10 ;
24. CNEDD/Niger ; Conseil National de l’Environnement pour un Développement Durable ; 2009 ; Quatrième Rapport National sur la Diversité Biologique, 109p ;
25. CNEDD/Niger, Conseil National de l’Environnement pour un Développement Durable 2010 ; Stratégie Nationale et Plan d’Actions sur la Diversité Biologique, 2ème édition, 114p.
26. Comité Scientifique Français de la Désertification (CSFD). 2012, Pastoralisme en zone sèche, p.16. ;
27. CREDD/Mali ; Cadre Stratégique pour la Relance Economique et le Développement Durable ; Rapport (2016 -2018) ;
28. Déclaration de Ndjamen et de Nouakchott sur le pastoralisme 2013 ;
29. Fodé Camara M.S. (2008). Ecologie Environnement: Durabilité des systèmes pastoraux et dynamique de la strate herbacée des pâturages de la zone sahélienne du Niger (Afrique de l’Ouest). Thèse de Magister 2 (version provisoire), Université des Sciences et Technologies Houari Boumediene, Faculté des Sciences Biologiques (USTHB/FS) Alger (Algérie), 117p.
30. FAO, (2011-2013) : Gestion des risques adaptation des informations fournies ;
31. G. MOGOS et all, 2017 : Etat de mise en œuvre de la Grande Muraille Verte en Erythrée ;

32. HERNAUX 2007, Note sur la viabilité des systèmes pastoraux 40p
33. HIYA MAIDAWA Moustapha¹, ANDRES Ludovic², YAMBA Boubacar ¹, LEBAILLY Philippe² : Essai de synthèse Mobilité pastorale au Sahel et en Afrique de l'Ouest 12 p ;
34. H. RIRACHE et all, 2017 : Etat de mise en œuvre de la Grande Muraille Verte à Djibouti ;
35. I. ABDEL AZIM et all, 2017 : Etat de mise en œuvre de la Grande Muraille Verte au Soudan ;
36. INS./Niger ; Institut Nationale de la Statistique ; 2014 ; Le Niger en Chiffres, Edition 2014, 32p.
37. INSD/RGPH : Rapport 2009 ; Projections démographiques de 2007 à 2020 ;
38. IPE-BURKINA ; 2011 ; Rapport final : Evaluation économique de l'environnement et des ressources naturelles au Burkina Faso ;
39. Jacques FAYE 2008 ; Foncier et décentralisation, 58 p ;
40. K. COULIBALY et all, 2017 : Etat de mise en œuvre de la Grande Muraille Verte au Mali;
41. Malagnoux M ; Sène E.H ; Atzmon N. 2007 ; les forêts, les arbres et l'eau dans les terres arides : un équilibre précaire/ Unasylva 58 ; 229 ; 24-29
42. Malagnoux M ; Sène E.H ; Atzmon N. 2007 ; les forêts, les arbres et l'eau dans les terres arides : un équilibre précaire/ Unasylva 58 ; 229 ; 24-29
43. Marty 2011 ; L'élevage pastoral au Sahel : Entre menaces et atouts 25 p
44. MEE/LCD/2007 ; Ministère de l'Eau, de l'Environnement et de Lutte Contre la Désertification ; (2007). Étude pour l'harmonisation des schémas et plans d'aménagement et de gestion des ressources naturelles, en soutien à la gestion durable des terres au Niger. 85p.;
45. Ministry of Land, Water and Environment. Eritrea's Five Years Action Plan For GGWI (2011-2015), 2012;
46. Nick Brooks : Note de discussion pour l'Initiative Mondiale sur le Pastoralisme Durable. (2006) ;
47. OCDE/FAO (2016), Perspectives agricoles de l'OCDE et de la FAO 2016-2025, Editions OCDE, Paris. http://dx.doi.org/10.1787/agr_outlook-2016-fr
Organisations des Nations Unies (2015): Objectifs de Développement Durable (ODD), 17 Objectifs pour transformer notre monde ;
48. OUSOUBY TOURE 2015 ; Rapport de capitalisation des modèles de sécurisation du foncier pastoral en Afrique de l'Ouest 40 p ;

49. PNDES/BF, 2016-2020 ; Plan national de développement économique et social ;
50. Roger Blein Joel tapissier 2011 : Enjeux et perspectives pastorales Systèmes de production au Sahel document publié par IED Afrique 2006 05 ;
51. Secrétariat Agence Panafricaine de la Grande Muraille Verte (2015) : Bilan quinquennal 2011-2015 de mise en œuvre de la GMV ;
52. S. ABEBE et all, 2017 : Etat de mise en œuvre de la Grande Muraille Verte en Ethiopie;
53. S. LEHLOU et all, 2017 : Etat de mise en œuvre de la Grande Muraille Verte en Mauritanie;
54. Secrétariat Agence Panafricaine de la Grande Muraille Verte (2011) : Plan d'Action Quinquennal 2011-2015 de mise en œuvre de la Grande Muraille Verte Document cadre p. 40 et annexes, [www.grande murailleverte.org](http://www.grande-murailleverte.org)
55. Union Africaine (2015) : Agenda 2063, l'Afrique que nous voulons (version populaire) Union Africaine (2015) :

ANNEXES

Annexe I : Dates de signature, de ratification et de création des structures nationales GMV par pays.

Pays	Signature	Ratification	Structure nationale GMV
Burkina Faso	17 juin 2010	Décret n° 2015-748/PRES-TRANS/PM/MAECR/MERH 26 juin 2015	Arrêté conjoint n° 2015-075/MERH du 30 avril 2015 portant création du Programme de Renforcement des Capacités de l'IGMVSS
Djibouti	17 juin 2010	Loi N°133/AN/11/6ème L, Promulgation le 18 mai 2011	Décret 2009-062/PRE/MHUE (CIP)
Erythrée	17 juin 2010	En cours	En cours
Ethiopie	17 juin 2010	Proclamation No. 842/2014 the 11th day of July 2014	Structure mise en place
Mali	17 juin 2010	Ordonnance n°2011-009/P-RM du 20 sept. 2011 Décret N° 2011-684/P-RM du 14 octobre 2011	Ord. N°2016/011/PRG/P_RM du 17 Mars 2016
Mauritanie	17 juin 2010	Loi N°2013-022, Promulgation le 10 juillet 2013 Décret N°164-2013 du 20 août 2013	Décret n°2013-156 portant Création de l'Agence National GMV
Niger	17 juin 2010	Loi n° 2012-016, Promulgation le 17 avril 2012	Arrêté n° 0131/ ME/E/LCD/DGE / EF du 25 octobre 2010 et Arrêté n° 0168/MHE/SG/DEF/EF du 06 août 2012
Nigéria	17 juin 2010	En cours	Agence nationale créée
Sénégal	17 juin 2010	Loi N°2014-04, Promulgation le 24 janvier 2014	Décret n°2008-1521 du 31 Décembre 2008
Soudan	17 juin 2010	Presidential decree 2011, the 5th October 2011. 27 novembre 2011 par le Conseil des ministres décret numéro 293/2011 et l'Assemblée Nationale le 28 novembre 2011.	Décret 26 octobre 2010 et renouvelée le 4 mars 2014
Tchad	17 juin 2010	Loi N° 027/PR/2010, Promulgation, le 15 déc. 2010	Décret N°895/PR/PM/MERH 2012

Annexe II : Indices de base des pays membres de la GMV

Pays	Population (Nb habitants)	PIB par habitant (\$ US)	PNB (milliards \$US)	PIB agricole (% du PIB)	Taux de Croissance Population(%)	Indicateur de pauvreté (%)
BURKINA FASO	18 450 494	696,5	6,2	30	3,10%	43,9
DJIBOUTI	872 932	2 040	2 244	4	5%	20
ERYTHREE	6 380 803	900,8	3.978	11	2,2	38,1
ETHIOPIE	89 857 727	861	94.76	46,6	10,30%	55,3
MALI	17 963 218	794	18.26	38,8	3,60%	60,2
MAURITANIE	3 537 368	1 284	4, 947	15,1	2,77%	31,0
NIGER	19 223 157	421	11.93	42,1	3,30%	59,5
NIGERIA	187 280 807	2 092,5	414.5	31,1	2, 8%	40,6
SENEGAL	13 508 715	998,2	25,4	15,4	2,64%	44,0
SOUDAN	36 163 778	2917	97.21	37,5	3,16%	46, 5
TCHAD	12 236 989	799	19.69	52,7	2,27%	57,9

Source : <http://www.statistiques-mondiales.com/afrique.htm>

Annexe III : Listes indicatives des espèces végétales adaptées aux conditions climatiques du tracé de la Grande Muraille Verte dans les 11 pays

Liste des espèces ligneuses de la GMV

Le choix des espèces est fonction des critères suivants :

- Espèces endémiques locales ;
- Valeurs, utilités et usages multiples perçus par les populations ;
- Grande plasticité écologique et adaptabilité ;
- Espèces ayant une grande production ligneuse et non ligneuse ;
- Espèces communes à plusieurs pays contigus traversés par le tracé de la GMV ;
- Résistance au stress hydrique (< 400 mm de pluie).

Espèces	Usages	Ecologie	Distribution
<i>Acacia ehrenbergiana</i>	Fourrages	300-400 mm ; sols sableux, argileux	Niger, Cameroun, Soudan, Tchad
<i>Acacia laeta</i>	Gomme, fourrages, bois d'énergie, de service.	250-750 mm ; sols sablo-argileux, rocheux, pierreux.	Burkina, Mali, Niger, Nigeria, Soudan, Tchad, Erythrée, Djibouti
<i>Acacia mellifera</i>	fourrages, bois d'énergie, bois de service	250-500 mm ; sols argileux	Nigeria, Erythrée, Djibouti, Soudan, Tchad
<i>Acacia nilotica</i>	alimentation, médicaments, fourrages, bois d'œuvre, d'énergie, de service, fourrage,	100-1000 mm sol sols profonds, sablo-limoneux (dunes fossiles), argileux	Sénégal, Mali, Niger, Nigeria, Cameroun, Soudan, Djibouti
<i>Acacia raddiana</i>	Bois énergie, de service, fourrage, médicaments	50-1000mm, sol sableux, ferrugineux tropicaux, limons sableux, éboulis latéritiques	Sénégal, Mali, Niger, Soudan, Tchad, Erythrée, Djibouti

Acacia senegal	Gomme, (alimentation, cosmétiques), fourrages, bois énergie, de service	100-800 mm sols sableux, limoneux légers (dépression), lithosols	Sénégal, Mali, Niger, Soudan, Tchad, Erythrée, Djibouti
Acacia seyal	Gomme, fourrages, bois d'œuvre, d'énergie, de service, médicament	250-1000 mm sols argileux, pierreux, dépressions inondables.	Sénégal, Mali, Burkina, Niger, Nigeria, Soudan, Cameroun, Djibouti
Balanites aegyptiaca	bois d'énergie, de service, médicament, alimentation	250-1000 mm ; grande amplitude écologique, sols sableux, argileux, pierreux, alluviaux, bordures mares.	Sénégal, Burkina, Mali, Niger, Nigeria, Cameroun, Soudan, Tchad
Boscia senegalensis	alimentation, fourrages, médicaments	50-100 mm ; sols sablo-argileux (dunes consolidées), argileux, rocheux, pierreux	Sénégal, Mali, Burkina, Niger, Soudan, Tchad
Boscia alicifolia	fourrages, bois d'énergie, alimentation	250-1000 mm ; sols légers	Sénégal, Niger, Soudan, Tchad, Erythrée, Djibouti
Boscia angustifolia	fourrages, bois d'énergie, de service, d'œuvre, médicament, alimentation	250-1000 mm ; sols rocaillieux, argileux, latéritiques, bordures de mares	Sénégal, Burkina, Mali, Niger, Nigeria, Soudan, Djibouti
Cadaba farinosa	fourrages, bois d'énergie, médicament, alimentation	250-500 mm ; sols sableux (dunes consolidés), rocaillieux, bordures mares.	Sénégal, Burkina, Mali, Niger, Soudan, Tchad, Cameroun
Cadaba glandulosa	Fourrages	250-500 mm ; sols pierreux	Burkina, Mali, Niger, , Soudan, Tchad
Calotropis procera	fourrages, médicament, alimentation	250-500 mm ; sols sableux, dunes	Sénégal, Mali, Niger, Soudan, Tchad
Capparis decidua	fourrages, médicament,	250-500 mm ; sols sableux, berge des cours d'eau, bordure de mares	Sénégal, Burkina, Mali, Niger, Soudan, Tchad, Djibouti

<i>Combretum aculeatum</i>	fourrages, bois d'énergie, médicament,	250-800 mm ; sols sableux, argileux, pierreux sur termitières	Sénégal, Burkina, Mali, Niger, Soudan, Tchad, Érythrée, Djibouti
<i>Commiphora africana</i>	fourrages, bois d'énergie, de service, médicament, alimentation, insecticide	250-800 mm ; sols sableux, argileux, latéritiques	Sénégal, Burkina, Mali, Niger, Nigeria, Cameroun, Soudan, Tchad, Érythrée, Djibouti
<i>Ficus ingens</i>	Médicament	250-500 mm ; rochers de sources	Sénégal, Mali, Niger, Nigeria, Tchad
<i>Grewia bicolor</i>	Médicament, fourrages, alimentation, bois d'énergie, bois de service	250-800 mm ; sols sableux, pierreux, latéritiques, bordures mares	Sénégal, Mali, Niger,
<i>Grewia flavescens</i>	Médicament, alimentation, fourrages	250-500 mm ; bordure de mares, sols sableux, argileux, pierreux, latéritiques	Sénégal, Mali, Niger
<i>Grewia tenax</i>	fourrages, alimentation	250-500 mm ; sols rocaillieux, argileux, bordures mares.	Sénégal, Mali, Niger, Nigeria, Soudan,
<i>Grewia vilosa</i>	fourrages, médicament, alimentation, bois de service	250-500 mm ; sols sableux, rocheux, pierreux, cuirasses, bordures cours d'eau	Sénégal, Niger
<i>Guiera senegalensis</i>	Médical, fourrage, combustible, teinture	250-500 mm ; sols sableux lessivés	Sénégal, Burkina, Mali, Niger
<i>Hyphaena thebaïca</i>	Alimentation, médicinal	250-500 mm ; sols sableux, termitières, bas-fonds inondables	Sénégal, Burkina, Mali, Niger,
<i>Leptadenia pyrotechnica</i>	fourrages, médicinale, alimentation	250-500 mm ; sols sableux, dunes	Sénégal, Mali, Niger, Soudan, Tchad,
<i>Maerua angolensis</i>	fourrages, bois de service, médicament, alimentation	250-800 mm ; sols sableux, dunes	Sénégal, Mali, Soudan, Érythrée, Djibouti
<i>Maerua crassifolia</i>	fourrages, bois de service, médicinale, alimentation, fruits	250-500 mm ; sols sableux, dunes	Sénégal, Mali, Soudan, Djibouti

<i>Salvadora persica</i>	bois de service, sel de cuisine, médicinale	250-500 mm ; berge des fleuves, lacs, mares	Sénégal, Mali, Niger, Tchad
<i>Tamarix senegalensis</i>	Médicinale, bois de service	250-500 mm ; sols sableux (dunes), salés, dépressions saumâtres, bordures cours d'eau	Sénégal, Niger
<i>Ziziphus mauritiana</i>	Fruits, fourrages, médicinale	250-500 mm ; sols sableux, rocailleux, bordures mares.	Sénégal, Burkina, Mali, Niger, Cameroun, Tchad
Liste des espèces herbacées			
Espèces	Usages	Écologie	Distribution
<i>Brachiaria deflexa</i>	Fourrage	250-500 mm, sols sableux, jachères	Sénégal, Mali, Ghana, Égypte, Afrique du Sud
<i>Cenchrus biflorus</i>	Fourrage	250-700 mm, sols sableux, jachères	Sénégal, Mali, Mauritanie, Algérie
<i>Chloris prierii</i>	Fourrage	250-500 mm, sols sableux, jachères	Sénégal
<i>Dactyloctenium aegyptium</i>	Fourrage	250-500 mm, sols sableux, jachères, champs	Sénégal, Afrique du Nord, Afrique du Sud
<i>Echinochloa stagina</i>	Fourrage	250-500 mm, sols sableux, jachères	
<i>Schoenofeldia gracilis</i>	Fourrage	250-500 mm, sols sableux, argileux	Sénégal



Ilot C, Bloc 414, BP 5059 - Tél. : 00 222 45 25 56 88
République Islamique de Mauritanie Nouakchott
www.grandemurailleverte.org